



SÉANCE PLÉNIÈRE

LUNDI 4 MARS 2019

PROCÈS VERBAL

in extenso

APPROUVE EN SEANCE PLENIERE DU 12 AVRIL 2019

ISSN 2552-8238



CONSEIL REGIONAL
de NOUVELLE-AQUITAINE

SEANCE PLENIERE DU 12 AVRIL 2019

PROCES VERBAL
de la Séance Plénière du 4 mars 2019

Conformément à l'article L4132-12 du Code général des Collectivités Territoriales : le procès-verbal de chaque séance [est] signé par le président et le secrétaire

Le Secrétaire de séance désigné

Mathieu HAZOUARD

Le Président du Conseil Régional

Alain ROUSSET

SOMMAIRE

Séance Plénière du lundi 4 mars 2019

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET

Président du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

Secrétaire de séance : Mathieu HAZOUARD

-
- Discours introductif du Président. P. 8
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente. P. 27
- N° 1 – Règlement d'intervention régionale en faveur des commerçants, des artisans et des entreprises implantées en Nouvelle-Aquitaine, impactées par le mouvement des gilets jaunes. P. 28
Vote P. 37
- N° 2 – Dispositif "Chèque-livre pour tous les lycéens et apprentis" P. 38
Vote P. 43
- N° 3 – Guide de programmation des Établissements Publics Locaux d'Enseignement de la Région Nouvelle-Aquitaine P. 44
Vote P. 47
- N° 4 – Feuille de route Chimie matériaux P. 48
Vote P. 58
- N° 5 – Feuille de route de la filière Aéronautique et Spatiale, nommée plan Maryse Bastié 2022 P. 59
Vote P. 73
- N° 6 – Contrat de partenariat "Développement de l'industrie et des activités de recherches duales en Nouvelle-Aquitaine" préfigurant l'ère 3 de la collaboration entre la Région et la DGA P. 74
Vote P. 78
- N° 7 – Signature d'un « Memorandum of Understanding » entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'initiative conjointe européenne Clean Sky P. 79
Vote P. 84

- N° 8 – Contrat de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'entreprise Naval Group P. 85
Vote P.89
- N° 9 – Convention de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le CETIM - 2019/2021 - Relever les défis de l'industrie mécanique au service de l'Usine du Futur et des filières régionales de demain P. 90
Vote P. 93
- N° 10 – Partenariat État, Caisse des Dépôts et Région pour la mise en place du prêt à taux zéro dans le cadre du dispositif d'accompagnement régional à la création/reprise d'entreprise à compter du 1er janvier 2019 P. 94
Vote P. 96
- N° 11 – Projet i-Share : Étude de cohorte sur la santé des étudiants P. 97
Vote P. 103
- N° 12 – Convention tripartite entre l'Université de Bordeaux, la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole pour l'organisation de l'évènement RoboCup 2020 P. 104
Vote P. 105
- N° 13 – Protocole de coopération entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Centre National de la Recherche Scientifique P. 106
Vote P. 108
- N° 14 – Harmonisation de l'organisation des transports scolaires: tarification et règlement de transport. P. 109
Vote P. 128
- N° 15 – Harmonisation de la tarification sociale sur le TER et le transport non urbain régional P. 129
Vote P. 136
- N° 16 – Évaluation des Charges et des Ressources Transférées au titre des transports: réexamen des conditions financières avec le Département des Deux-Sèvres. P. 137
Vote P. 143
- N° 17 – Évaluation des Charges et des Ressources Transférées au titre des transports: réexamen des conditions financières avec le Département des Pyrénées-Atlantiques. P. 137
Vote P. 143

- N° 18 – Conventions de transfert de la compétence transports scolaires avec la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois. P. 137

Vote P. 146

- N° 19 – Rénovation performante de l'habitat : Participation de la Région au Programme Facilaréno P. 138

Vote P. 142

- N° 20 – Charte du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) P. 147

Vote P. 148

- N° 21 – Reconstitution de la participation régionale au sein du partenariat en faveur du développement de l'itinéraire cyclable V92 - la FlowVélo "Atlantique - Charente - Périgord"

P. 149

Vote P. 150

- N° 22 – Convention type pluriannuelle d'objectifs bilatérale entre la Région et les compagnies artistiques ou ensembles musicaux. P. 151

Vote P. 155

- N° 23 – Convention pluriannuelle d'Objectifs 2019-2022 dans le cadre du renouvellement de la labellisation nationale des Scènes de Musiques Actuelles (SMAC) P. 156

Vote P. 159

- N° 24 – Tableau des emplois P. 160

Vote P. 164

- N° 25 – Communication : délégation du Président pour ester en justice au nom de la région Nouvelle-Aquitaine P. 165

Acte P. 165

Motions

- Motion « L'Etat de droit, un impératif sur nos territoires » P. 166

Motion rejetée P. 168

- Motion « La Région Nouvelle-Aquitaine demande la réquisition de Ford Aquitaine Industries par l'Etat » P. 169

Motion adoptée P. 173

- Motion « Lac de Caussade : une destruction en toute illégalité » P. 174

Motion rejetée P. 179

- Motion « Pour un Conseil Régional exemplaire en matière d'empreinte carbone » P. 180

Motion adoptée P. 181

- Annexe P. 182

- Liste des Conseillers Régionaux

Etat des présences et des absences

Étaient présents :

Madame LANZI Nathalie (PS), Madame Andréa BROUILLE (PS), Madame COUTANT Françoise (EC-EELV), Monsieur UTHURRY Bernard (PS), Monsieur NAUCHE Philippe (PS), Monsieur NEMBRINI Jean-Louis (PS), Madame DERVILLE Sandrine (PS), Monsieur BLANCHARD Gérard (PS), Monsieur RAYNAUD Jean-Pierre (PS), Madame VEYSSY Catherine (PS), Monsieur LAGRAVE Renaud (PS), Madame BARAT Geneviève (PS), Monsieur THIERRY Nicolas (EC-EELV)

Madame ABELIN Véronique (UDI Ap), Monsieur AGUERRE Barthélémy (MODEM), Madame ALCORTA Martine (EC-EELV), Madame ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie (PS), Monsieur ARGENTON Xavier (UDI Ap), Monsieur ASTIER Dominique (PS), Monsieur AUDI Antoine (LR-CPNT), Madame AVERLAN Joëlle (PS), Monsieur BAUDE Vital (EC-EELV), Madame BEDU Anne-Laure (PS), Monsieur BELOT Nicolas (LR-CPNT), Monsieur BERGÉ Mathieu (pouvoir en cours de séance à Monsieur DELPEYRAT- VINCENT Stéphane G), Monsieur BERROYER Jean-Paul (D.I.N.A.), Madame BEYRIS Maryline (pouvoir en cours de séance à Madame NAYACH Laure PS), Madame BEZIAT Françoise (LR-CPNT), Monsieur BITEAU Benoît (LRG), Monsieur BLANCHÉ Hervé (LR-CPNT), Monsieur BLANCO Jean-François (pouvoir en cours de séance à Monsieur ORVAIN Jérôme EC-EELV), Monsieur BONNEFONT Xavier (LR-CPNT), Monsieur BOUDIÉ Florent (pouvoir en cours de séance à Monsieur ROUSSET Alain PS), Madame BOULTAM Yasmina (PS), Madame BOURDIN Katia (pouvoir en cours de séance à Madame MOEBS Christine EC-EELV), Monsieur BOUSQUET-CASSAGNE Etienne (RN), Madame BRUN Yveline (RN), Madame CASSIN Armelle (LR-CPNT), Monsieur CATHUS Christophe (PS), Madame CHADJAA Sally (LR-CPNT), Monsieur CAVITTE Pascal (pouvoir en cours de séance à Madame DELCOUDERC-JUILLARD PS), Madame CHADOURNE Sandrine (RN), Madame CHARAÏ Naïma (pouvoir en cours de séance à Monsieur MINVIELLE Michel G), Monsieur CHARBONNEAU Jean-Romé (RN), Monsieur CHARTIER Olivier (LR-CPNT), Madame CHASSAGNE Christelle (pouvoir en cours de séance à Madame LAINEZ Marie-Claude, UC NA), Madame CHAUMERON Lucie (pouvoir en cours de séance à Madame JOUBERT Florence, RN), Monsieur CHÉRET Pierre (PS), Monsieur CIBERT Cyril (PS), Madame CLAVEAU-ABBADIE Charline (PS), Monsieur COINAUD Pierre (LR-CPNT), Monsieur COLOMBIER Jacques (RN), Madame COMBRES Maryses (EC-EELV), Monsieur CORREIA Eric (PS), Monsieur CORSAN Jean-Jacques (PS), Madame COSTES Marie (LR-CPNT), Monsieur D'AMÉCOURT Yves (LR-CPNT), Monsieur DARBON Alain (PS), Monsieur DAURÉ Jean-François (PS), Madame DE AZEVEDO Aurélie (D.I.N.A.), Monsieur DEGUILHEM Pascal (PS), Madame DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie (PS), Monsieur DELPEYRAT-VINCENT Stéphane (G), Monsieur DELRIEUX Benjamin (PS), Monsieur DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc (pouvoir en cours de séance à Monsieur COLOMBIER Jacques, RN), Monsieur DESHAYES Maurice-Claude (PS), Madame DIAZ Edwige (RN), Monsieur José DINUCCI (RN), Monsieur DIONIS DU SÉJOUR Jean (UC NA), Monsieur DORTHE Philippe (PS), Monsieur DRAPRON Bruno (UDI Ap), Monsieur DUBOIS Robert (RN), Monsieur DUFORESTEL Pascal (pouvoir en cours de séance à Mme. LANZI Nathalie, PS), Monsieur DURAND Pierre (LR-CPNT), Madame DURRUTY Sylvie (LR-CPNT), Madame DUTARET-BORDAGARAY Claire (LR-CPNT), Madame DUTOYA Emilie (PS), Madame ESPAGNAC Frédérique (pouvoir en cours de séance à Monsieur LAURENT Patrice PS), Madame ESTRADE Hélène (LR-CPNT), Monsieur FEKL Matthias (pouvoir en cours de séance à Monsieur LAOUANI Tarik PS), Monsieur FELTESSE Vincent (PS), Madame FONTALIRAN Nathalie (LR-CPNT), Madame FRANCO Natalie (PS), Monsieur FREL Lionel (EC-EELV), Madame FROPOS Sabine (D.I.N.A.), Monsieur FROUSTEY Pierre (PS), Monsieur GAMACHE Nicolas (EC-EELV), Madame GENDREAU Béatrice (PS), Madame GÉRARD Anne (PS), Monsieur GERARD Vincent (D.I.N.A.), Monsieur GUERIN Guillaume (LR-CPNT), Monsieur GUILLEMOTEAU Patrick (PS), Madame HARRIBEY Laurence (pouvoir en cours de séance à Madame LE YONDRE Nathalie PS), Monsieur HAZOUARD Mathieu (PS), Madame HÉNAUT Christelle (RN), Madame HÉRAUD Lydia (PS), Monsieur HOUDET Christian (pouvoir en cours de séance à Monsieur PALUTEAU Bruno RN), Monsieur HUSTAIX Gilles (pouvoir en cours de séance à Monsieur VERDIN Alain RN), Monsieur IRATCHET Jean-Michel (pouvoir en cours de séance à Madame MARTY Christine RN), Monsieur JACQUILLARD William (G), Madame JEANSON Françoise (PS), Madame JOUBERT Florence (RN), Madame JUTEL Elisabeth (pouvoir en cours de séance à Madame SABOURIN-BENELHADJ Muriel PS), Madame LAFFORE Sandrine (PS), Madame LAINEZ Marie-Claude (UC NA), Monsieur LAMARA Laurent (RN), Madame LAMARQUE Gisèle (pouvoir en cours de séance à Madame BOULTAM

Yasmina PS), Monsieur LAOUANI Tarik (PS), Madame LAPORTE Hélène (pouvoir en cours de séance à Monsieur LAMARA Laurent RN), Madame LAPRÉE Véronique (LR-CPNT), Madame LATOURNERIE Marie-Angélique (LR-CPNT), Monsieur LAURENT Patrice (PS), Madame LENFANT Julie (PS), Madame LE GUEN Nathalie (D.I.N.A.), Madame LE YONDRE Nathalie (PS), Monsieur Bernard LUMMEAUX (LR-CPNT), Monsieur MALHERBE Gonzague (pouvoir en cours de séance à Madame WERBROUCK Séverine, RN), Madame MARCHAND Régine (pouvoir en cours de séance à Monsieur BITEAU Benoît LRG), Madame MARENDAT Véronique (UC NA), Madame MARTY Christine (RN), Madame MESNARD Françoise (pouvoir en cours de séance à Madame PINVILLE Martine PS), Monsieur MINVIELLE Michel (PS), Madame MOEBS Christine (EC-EELV), Madame MOGA Martine (MODEM), Monsieur MOLIÉRAC Guillaume (PS), Madame MONCOND'HUY Léonore (pouvoir en cours de séance à Madame COMBRES Maryse EC-EELV), Monsieur MOREAU Guy (PS), Madame MOTOMAN Laurence (EC-EELV), Madame NADAU Marie-Françoise (LR-CPNT), Madame NAYACH Laure (PS), Monsieur ORVAIN Jérôme (EC-EELV), Monsieur OXIBAR Marc (LR-CPNT), Madame OZSOY Mumine (EC-EELV), Monsieur PAGÈS Jean-Louis (EC-EELV), Monsieur PALUTEAU Bruno (RN), Monsieur PATIER Christophe (LR-CPNT), Monsieur PERREAU Thierry (EC-EELV), Madame PIEUCHOT Christelle (Pouvoir en cours de séance à Madame Sandrine DERVILLE PS), Madame PINVILLE Martine (PS), Monsieur PUYJALON Eddie (LR-CPNT), Monsieur RABIT Philippe (LR-CPNT), Madame REQUENNA Pascale (MODEM), Monsieur ROGISTER Thierry (pouvoir en cours de séance à Monsieur DUBOIS Robert RN), Madame ROUËDE Laurence (PS), Monsieur SABAROT Henri (pouvoir en cours de séance à Madame ROUEDE Laurence PS), Madame SABOURIN-BENELHADJ Muriel (PS), Monsieur SAINTE-MARIE Andde (PS), Madame SAINT-PÉ Denise (MODEM), Monsieur SAUVAITRE Daniel (LR-CPNT), Monsieur SEBTON Aurélien (UDI Ap), Madame SIARRI Alexandra (LR-CPNT), Madame SIMONÉ Maryline (pouvoir en cours de séance à Monsieur BLANCHARD Gérard PS), Monsieur SORE Serge (PS), Monsieur TAUZIN Arnaud (LR-CPNT), Monsieur TIRANT Benoît (PS), Madame TORTOSA Huguette (pouvoir en cours de séance à Madame ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie PS), Madame TRAPY Nathalie (PS), Monsieur TRIFILETTI Stéphane (EC-EELV), Monsieur TRIJOLET Thierry (pouvoir en cours de séance à Monsieur Mathieu HAZOUARD PS), Madame TYTGAT Catherine (PS), Madame VALKO Odile (PS), Monsieur VERDIN Alain (RN), Monsieur VEUNAC Michel (pouvoir en cours de séance à Monsieur AGUERRE Barthélémy MODEM), Monsieur VICTOR Cyril (LR-CPNT), Monsieur VINCENT François (PS), Madame VOLPATO Mireille (pouvoir en cours de séance à Monsieur DELRIEUX Benjamin PS), Madame WASZAK Reine-Marie (PS), Madame WERBROUCK Séverine (RN), Monsieur WILSIUS Francis (LRG).

Étaient représentés :

Madame BOUDINEAU Isabelle (pouvoir à Mme. VEYSSY Catherine, PS), Madame AMMOUCHE-MILHIET Soraya (pouvoir à Monsieur WILSIUS Francis, LRG), Madame BAYLE Josie (pouvoir à Monsieur DIONIS DU SEJOUR Jean, UC NA), Madame BONJEAN Elisabeth (pouvoir à Monsieur LAGRAVE Renaud, PS), Madame CALMELS Virginie (pouvoir à M. GUÉRIN Guillaume, LR-CPNT), Madame CHEYROUX Claudie (pouvoir à Madame. DIAZ Edwige, RN), Monsieur EMON Jacky (pouvoir à Monsieur DESHAYES Maurice-Claude, PS), Madame FERREIRA Otilia (pouvoir à Madame MOGA Martine, MODEM), Madame LEICIAGUEÇAHAR Alice (pouvoirs à Madame. MONCOND'HUY Léonore, EC-EELV, puis à Madame. MOTOMAN Laurence), Monsieur LENOIR Laurent (pouvoirs à Monsieur CAVITTE Pascal, PS, puis à Monsieur NAUCHE Philippe, PS), Madame Sophie METTE (pouvoir à Madame. Pascale REQUENNA, MODEM), Monsieur MUÑOZ Jonathan (pouvoir à Madame. AVERLAN Joëlle, PS)

Était Excusé :

Monsieur FLORIAN Nicolas (LR-CPNT)

* Considérant que tout membre concerné soit à titre personnel, soit à un autre titre que celui de conseiller régional, est considéré comme ne participant pas au vote, quitte la séance lors du débat et figure dans le résultat de vote après la mention « non-participation »,

DISCOURS INTRODUCTIF DU PRÉSIDENT

Chers Collègues. Un mot avant de commencer d'abord parce que notre Assemblée est endeuillée parce qu'un siège est vide ici à côté de moi, parce qu'il y a deux semaines seulement, déjà, nous apprenions la disparition après un long combat de Gérard VANDENBROUCKE. Nous pouvons tous témoigner du courage qu'il a mis à l'exercice de ses fonctions jusqu'au bout. Les hommages ont été à la hauteur de l'homme que Gérard n'a cessé d'être, simple mais beau, puissant mais tendre. Dans toutes ses générosités, son authenticité il était le Limousin. Sa vision et son humanité ont fait de lui l'un des pères fondateurs de la Nouvelle-Aquitaine. J'ai présenté à sa famille et à ses proches les condoléances de notre Grande Région, et de notre Conseil Régional. Je vous propose que nous ayons, en sa mémoire et en son amitié, une minute de silence.

(Il est observé une minute de silence)

Je vous remercie.

J'ai eu l'occasion aussi de rendre hommage à Alain JUPPE pour d'autres raisons, en notre nom, un quart de siècle sur les bords de la Garonne, la transformation de la métropole. Je crois pouvoir témoigner qu'il régnait entre nous un vrai respect républicain et sur un certain nombre de points une vraie complicité. Je ne sais pas si Nicolas est là, je le saluerai et je lui souhaiterai bonne chance et je souhaite à nous deux de poursuivre ce dialogue et ce partenariat entre la Région et sa métropole.

Je veux féliciter aussi Henri SABAROT parce qu'il est devenu Officier de l'Ordre National du Mérite, et le saluer aussi sur sa responsabilité à l'ONCFS parce que c'était une jolie responsabilité, à l'heure où l'ONCFS va être regroupé avec l'Agence de la Biodiversité.

Et puis, chers collègues, nous avons aussi deux nouvelles Conseillères régionales, Julie LENFANT qui est maire de Chaptelat près de Limoges, bienvenue.

Odile VALKO, qui est élue à Cenon-sur-Vienne à côté de Châtelleraut, avec la tâche de remplacer toutes deux, deux anciens Présidents de Région.

Avant d'entrer dans le vif des débats, je voudrais aussi saluer nos deux films primés à la 44^{ème} cérémonie des Césars, le meilleur court-métrage pour "les petites mains" de Rémi ALLIER, et le meilleur film d'animation pour "Vilaine fille" d'Ayce Kartal. Ce qui fait que notre région est la première région européenne en matière de cinéma d'animation, avec la position d'Angoulême. 40 % de la production française, 15 écoles, 40 studios, et puis le premier fond

dédié à la production d'animations en France. D'ailleurs, pour la troisième année consécutive, le forum européen du Cartoon Movie s'ouvrira demain à Bordeaux.

Je voudrais aussi vous proposer qu'en l'honneur, l'amitié de Gérard VANDENBROUCKE, nous créions un Prix Gérard VANDENBROUCKE du dessin politique qui récompenserait, lors du Salon de Saint-Just-le-Martel, un dessinateur de Nouvelle-Aquitaine, de telle sorte que nous puissions garder la mémoire de cette initiative incroyable qui a un succès international qui est ce Salon des dessinateurs de presse et de la caricature. J'ai proposé aussi que nous ayons la salle d'assemblée plénière du Conseil Régional de Limoges qui puisse être baptisée "Gérard VANDENBROUCKE".

Par ailleurs, mes excuses aussi, de ce retard de démarrage de l'Assemblée plénière mais je tenais à être aux obsèques de Michel SAINTE-MARIE, dont tous les élus girondins, ici, se souviennent tant il aura marqué l'agglomération et sa commune de Mérignac.

Dernière information, en prélude à l'inauguration de la MECA (Maison des Économies Créatives) qui aura lieu sur les quais de Bordeaux, à côté des anciens abattoirs, à côté de la gare, que vous gardiez sur vos agendas la date du 28 juin, en souhaitant que vous veniez nombreux.

Un mot, peut-être, sur cette plénière, d'abord avec un premier dossier, mais l'on y reviendra tout à l'heure, de soutien en direction des commerces, artisans et entreprises qui ont eu à souffrir des violences en marge du mouvement des "gilets jaunes", les séquences qui vont avoir lieu et auxquelles je vous invite aussi en termes d'idées et de propositions, la prochaine séquence de notre Assemblée plénière portera sur les territoires, à la fois notre présence territoriale mais aussi ce que l'on a construit progressivement, notamment avec Gérard, qui sont toutes nos actions territoriales. Ce mouvement des "gilets jaunes" a fait apparaître ce sentiment de déclassement, d'éloignement, sans qu'un pilote ait été désigné par le législateur, l'idée c'est bien de prendre toutes nos responsabilités dans ce domaine-là et de réinventer la politique d'aménagement du territoire. Nous aurons d'ailleurs l'occasion à la prochaine plénière, j'espère qu'il sera bouclé, de présenter le SRADDET qui est un exercice compliqué mais qui doit être assumé jusqu'au bout, et puis en juillet, la plénière sur la transition climatique, écologique, environnementale, sur laquelle les travaux vont bon train.

Un mot sur FORD. Ce matin les Présidents de Groupes me demandaient où le dossier en était. Je remercie d'ailleurs l'ensemble des Services qui s'occupe de ces dossiers autour de Francis WILSIUS. Je ne sais pas, aujourd'hui, vous dire si les Services de l'Etat vont retenir le plan social, je ne crois pas parce qu'il y a un certain nombre de conditions qui ne sont pas remplies, tant en termes d'accompagnement à la revitalisation qu'en termes de travaux à réaliser dans l'usine, il n'y a pas énormément d'amiante mais il y en a encore une

grande partie, donc il y a ce type de problèmes à régler. Nous allons prendre contact avec les Services, avec GETRAG FORD qui est l'autre entreprise qui travaille sur les boîtes de vitesses non automatiques, d'abord parce que cette entreprise bénéficiait de prêt de main d'œuvre de la part de FORD, ensuite parce qu'il y a peut-être des possibilités de recrutement. Et puis, j'ai proposé au CIRI à Paris, et je l'ai proposé au Président de la République lorsque je l'ai rencontré vendredi matin, que la Région assure la responsabilité, le pilotage de la reconversion. Je pense que nous saurons mieux faire dans le cadre de nos compétences et de la structuration où nous avons amené nos Services que d'autres, plus proches peut-être plus professionnels mais il nous faut pour cela bien sûr les moyens que FORD doit mettre à sa reconversion. Cela n'empêche pas que nous ayons un travail et je l'ai dit à nos députés pour que lorsqu'il y a un repreneur, l'entreprise cédante soit obligée, pour peu que le repreneur soit crédible, de le retenir parce que ce que nous voyons aujourd'hui est totalement insupportable. FORD part à la cloche de bois en laissant 800 familles, et il devrait y avoir une obligation à reprendre un repreneur d'autant que le repreneur a eu le succès que l'on connaît à Strasbourg dans des fabrications similaires. Cela nous pose une question aussi sur la façon avec laquelle les grands Groupes automobiles, que ce soit Renault ou Peugeot, traitent leurs sous-traitants. Il y a deux modèles : le modèle allemand où les Allemands ont gardé ce que l'on appelle leur Supply Chain, ont fait une vraie organisation industrielle, et le modèle français où un certain nombre de grands Groupes se sont déployés à l'International, ont été aspirés à l'International et ont laissé tomber, on l'a vu pour La Souterraine, une partie de leurs sous-traitants plutôt que de les accompagner dans leur transformation. Donc, ce dossier doit être une vraie alerte.

Nous aurons un certain nombre de dossiers bien sûr importants. Il y a tout le dossier de l'application et notamment de l'harmonisation de la tarification des transports scolaires et des transports interurbains, et des transports TER aussi. Nous avons un certain nombre de dossiers industriels stratégiques qui font de la Nouvelle-Aquitaine aujourd'hui, la région qui réindustrialise mais avec des objectifs de développement durable et de sorties des énergies fossiles, notamment sur les matériaux et la chimie, puisque que ce soit sur la conception et la fabrication des pneus ou que ce soit sur les matériaux composites, nous avons engagé beaucoup de recherches pour nous sortir des produits pétroliers.

On me propose d'intituler NEO TERRA, d'ailleurs la continuité logique d'ACCLIMA TERRA, la plénière qui sera dédiée à la transition écologique.

Chacun est attentif aussi aux résultats économiques de la région, le chômage baisse plus qu'ailleurs, les créations d'entreprises sont plus importantes et l'industrie connaît une plus forte accélération d'activités, ce qui me rend assez heureux dans ce domaine-là.

Et puis, on est en mars, qui est le mois de l'égalité en particulier la journée du 8 mars consacrée à l'égalité homme/femme et au sport féminin.

Dernier mot, nous avons tous applaudi avec beaucoup d'émotion Caroline CALBO qui a piloté la Direction Générale des Services pendant six mois. Je voudrais accueillir aujourd'hui, François POUPARD qui nous vient du Ministère des Transports et de l'Environnement, et qui était le grand patron, d'ailleurs, de ces transports, des ports, de la mer et des trains.

Mes chers collègues, je vous propose, sauf s'il y a des interventions...

Mme REQUENNA. – Monsieur le Président, chers collègues. Au nom du Groupe Mouvement démocrate et apparentés, nous souhaitons la bienvenue à Monsieur POUPARD et bonne route à Caroline CALBO avec qui nous avons beaucoup apprécié de travailler. Au nom du Groupe Mouvement démocrate et apparentés, permettez-moi également d'avoir quelques mots pour Gérard VANDENBROUCKE. L'annonce de son décès nous a touchés, attristés, peïnés, nous rappelant cruellement que nous perdions dans cet hémicycle un deuxième élu depuis que nous sommes installés. Gérard VANDEBROUCKE nous laissera le souvenir d'un homme passionné et affable. Nous retiendrons l'esprit constructif, la finesse et l'intelligence d'un homme avec qui nous avons plaisir à échanger toujours dans le respect de nos différences politiques. Nous retiendrons aussi de lui son regard bienveillant, son sourire, son humour et sa voix si singulière. Son combat courageux face à la maladie suscitait l'admiration mais malheureusement le courage n'aura pas suffi et c'est bel et bien une figure de Nouvelle-Aquitaine que nous avons perdue.

Monsieur le Président et chers collègues, je souhaiterais également saluer la mémoire d'un autre homme qui nous a quittés le 5 janvier à l'âge de 89 ans, il s'agit du Landais, Jacques CASTAING. Jacques CASTAING a siégé dans cet hémicycle en tant que Premier Vice-Président de Jacques VALADE et également sous votre présidence. Président du CESER, il a su initier un travail conjoint entre la société civile et les élus politiques, Président de la Chambre d'Agriculture des Landes et d'Aquitaine, il a été l'homme des grands pas et de la modernisation de l'agriculture aquitaine. Ardent défenseur de la ruralité, Jacques était un visionnaire, un bâtisseur, un humaniste qui a toujours œuvré avec détermination et bienveillance. Fin politique, il réprouvait tout sectarisme préférant le contrat au fracas, la délibération à la compulsion et le rassemblement à l'exclusion. Il laisse à tous ceux qui l'ont côtoyé dans sa vie privée, politique ou professionnelle, un bel héritage et un magnifique exemple de dévouement et d'humilité.

Monsieur le Président, ce matin nous avons un mode consensuel, vous et moi, puisque je souhaitais également saluer aujourd'hui, Henri SABAROT qui a été fait Chevalier de l'Ordre National du Mérite pour l'ensemble de son parcours. Je souhaitais également féliciter

Nicolas FLORIAN qui sera bientôt dans cet hémicycle le nouveau maire de Bordeaux, puisque le Conseil Municipal en délibérera jeudi prochain.

Pour terminer cette intervention et très brièvement, je souhaiterais aborder un sujet plus politique qui est celui du déploiement de la visioconférence. Nous avons déposé un amendement qui sera débattu en fin de séance, ce soir, pour autant, je souhaitais aborder ce sujet. Nous l'avons abordé lors de la réunion des Présidents, mais je souhaite rappeler ici qu'il est nécessaire de développer la visioconférence en Nouvelle-Aquitaine pour au moins deux raisons : d'abord, c'est une question d'efficacité politique. Comment peut-on expliquer que nous venons en réunion, que nous mettons cinq heures sur les routes pour assister à vingt minutes de réunion ? Cela est difficilement intelligible. Sauf à ce que les réunions soient un peu plus longues, on peut quand même s'interroger sur la pertinence. C'est aussi, Monsieur le Président, une question d'égalité de traitement que je soulève au sein de cette Assemblée. Pourquoi certains élus sont-ils autorisés à travailler en visioconférence alors que d'autres ne le sont pas ? Selon quels critères, selon quelles règles ? J'ai déjà interrogé l'Administration, j'ai interrogé oralement, par écrit, je n'ai à ce jour aucune réponse. Donc, pour notre part et ne vous y trompez pas, ce n'est pas une demande pour nous exonérer de venir physiquement lorsque nous le pouvons, mais c'est bel et bien une demande pour éviter l'absentéisme. Nous avons voté lors de la dernière séance plénière une nouvelle délibération sur les tiers-lieux. Comment développe-t-on les tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine ? Comment l'Institution Nouvelle-Aquitaine ne développe pas pour ses élus la visioconférence ? Nous ne devons pas être des sachants, nous ne devons pas être dans l'injonction pour les autres, mais nous devons aussi faire preuve d'exemplarité au sein de cette Institution. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Pascale. Je pense qu'après les premières installations, votre demande pourra être satisfaite.

M. BITEAU. – Bien entendu, je ne vais pas revenir sur les hommages divers et variés qui ont été rendus. Je me joins bien sûr à ces hommages-là que ce soit pour Michel SAINT-MARIE comme Gérard VANDENBROUCKE et effectivement féliciter Henri SABAROT. Je ne vais pas redire ce qui a déjà été dit. Je voulais par contre saisir l'actualité pour faire un focus sur deux sujets en préalable de cette séance plénière. Un focus sur l'agriculture à la sortie du Salon de l'agriculture, et mon propos vise à consacrer ce secteur qui est un peu phare dans notre région, qui n'est pas seulement grande par sa taille, elle l'est également par son agriculture riche et variée, et cela, Monsieur le Président, vous savez le signaler suffisamment souvent. Aujourd'hui cependant, l'agriculture doit faire face à de nombreux enjeux au premier rang desquels les difficultés des agriculteurs à vivre de leur travail mais aussi les attentes élevées des consommateurs, le sujet des OGM, le problème

du versement des aides aux agriculteurs bio et ceux qui sont engagés dans les MAE puisque ce sujet n'est toujours pas réglé malheureusement et le Président, en personne, de la Fédération Nationale des Agriculteurs bio a dû saisir le tribunal pour que ces aides puissent être versées plus rapidement, avec trois ans de retard pour certains des agriculteurs. Scandale agroalimentaire avec l'exemple de la viande roumaine, le sujet de l'irrigation qui est un sujet sensible, j'en passe, ils sont nombreux.

Compte tenu de l'importance économique, sociétale et historique de l'agriculture au sein de notre région, la Nouvelle-Aquitaine se doit d'être en pointe sur ces questions. C'est par exemple le cas sur l'agriculture biologique, on ne peut pas contester la volonté de cette région à soutenir l'agriculture biologique qui est devenue la deuxième région bio de France avec 4 200 structures, aujourd'hui, produisant bio. En 2015, les surfaces bio ont progressé de 20 % soit 165 000 hectares, et signalons également que pour la restauration collective, aujourd'hui, 20 % des produits sont en bio. Cependant, il convient de faire face aux périls précédemment évoqués et d'aller plus vite et plus loin, et nous en avons les moyens. Mais surtout, il faut avoir une approche globale tant en matière d'irrigation que de pesticides, tout est lié au modèle que l'on veut mettre en place et défendre. Par exemple, n'oublions pas que l'agriculture est largement subventionnée par l'argent public, ce qui sous-entend un contrat sociétal avec l'ensemble de nos concitoyens contribuables. L'agriculture peut et doit devenir une agriculture citoyenne jouant, par exemple, un rôle en matière de captation de CO2 sur fond de changement climatique par le biais de logiques comme l'agroforesterie respectant la ressource en eau qui nécessite modération dans son utilisation et son respect. Enfin, on sait pertinemment que les pesticides impactent nos eaux potables, de baignade et la qualité des eaux est nécessaire aux activités de pêche et de conchyliculture qui, à l'estuaire, reçoivent l'eau telle qu'elle est traitée par l'ensemble des pratiques sur les bassins versants. Une conversion réussie doit donc tendre vers une agriculture respectueuse de la terre, des animaux et donc des hommes. Une agriculture respectueuse de la Terre avec un grand "T" sur fond de changement climatique, et de la terre sur fond d'agronomie, avec un petit "t", qui doivent nous permettre de protéger les hommes et le climat.

Vous le savez, Monsieur le Président, la séance plénière de juillet est consacrée à la transition écologique et environnementale. Il est important, lors de ce rendez-vous, de réussir, et je sais que vous en avez l'ambition, sur ce sujet et que des solutions peuvent être mises sur la table. Enfin, n'oublions pas l'importance de la politique agricole commune qui doit être pensée, et qui sera un enjeu des futures élections européennes. La PAC peut également être un levier du changement en ne conditionnant plus les aides par unité de surface, faire le choix par exemple, de donner des aides par unité de main d'œuvre et sortir

de logiques de subvention et avancer vers des logiques de rémunération, ce qui est beaucoup plus valorisant pour l'agriculteur.

Le deuxième sujet concerne la situation de FORD, et mon collègue Francis WILSIUS est très présent sur ce sujet. Là encore, la situation pose un problème. Il faut l'envisager dans sa globalité. Les Collectivités ont aidé une entreprise afin de préserver de nombreux emplois directs et induits. Au terme de la convention, l'entreprise s'en va et laisse les salariés et Collectivités, démunis. Cela pose trois questions : quels moyens d'actions les politiques pour contraindre une entreprise à choisir un repreneur ? Quid également des montants dérisoires et bien peu dissuasifs de la taxe de revitalisation ? Là encore, nous en appelons au Gouvernement. Et enfin, quelle est l'efficacité de notre diplomatie ? Avec par exemple, Air France, KLM mais je ne veux pas ouvrir ce sujet-là. Donc, nous avons sur la table un cas d'école qui peut nous permettre de faire avancer autrement les logiques de reprise d'entreprises et remettre le rôle de l'Etat et des Collectivités territoriales au centre des débats qui concernent surtout les problématiques de l'emploi, ayant toujours à l'esprit que, quel que soit le sujet, d'envisager les choses dans leur globalité et je crois que c'est ce qui manque cruellement sur ces deux sujets que j'ai évoqués rapidement avec vous.

M. LE PRESIDENT. – Monsieur GUERIN que je félicite de son élection comme Premier Vice-Président de l'agglomération de Limoges.

M. GUERIN. – Merci Monsieur le Président. Comme moi, vous connaissiez l'attachement de Gérard à son Salon, parce que c'était son Salon, de la presse et de l'humour et l'idée de créer un Prix en son honneur nous paraît fort judicieuse et le Groupe LR-CPNT vous en remercie. Vous connaissez à titre personnel les liens que je pouvais entretenir avec Gérard, et Gérard était un homme politique engagé, profondément soucieux du consensus, il a longtemps été baptisé chez nous "Terre de vélo", le "Poulidor de la politique". Il est devenu Président de la Région Limousin après avoir succédé à Jean-Paul DENANOT, lorsque celui-ci est devenu Député européen. Et puis en 2014, dans un concours de circonstances lié à l'alternance à Limoges, il est devenu le plus petit dénominateur commun qui lui a permis de prendre la présidence de Limoges Métropole. Gérard restera, pour nous Limousin et plus particulièrement Limougeaudois, le dernier Président de la Région administrative Limousin et le premier Président de notre toute jeune communauté urbaine qui a mis si longtemps, et vous le savez, à voir le jour. Le Président HOLLANDE, lors des obsèques, a dit que la République perdait l'un de ses meilleurs enfants. Je crois que tous ici dans cet hémicycle quelles que soient nos bannières respectives, nous pouvons dire que nous perdons, pour beaucoup je pense au-delà des clivages, un ami mais l'hémicycle perd un bourreau de travail avec l'intérêt général chevillé au corps et, Président, merci de l'hommage que vous lui avez rendu.

Dans un registre un peu plus léger et un peu moins triste, le Groupe LR-CPNT se félicite de compter dans ses rangs le futur maire de Bordeaux que nous tenons bien évidemment à saluer et à féliciter.

Maintenant sur le fond, je ne vais pas rebondir parce que l'on ne sera pas d'accord sur ce que vous a dit Benoit BITEAU mais je vais quand même vous parler de la PAC et de ce qui s'est passé au Salon de l'Agriculture. A l'heure où se joue dans un contexte économique et politique tendu la réforme de la politique agricole commune, il est de notre devoir d'élus régionaux d'informer nos concitoyens de l'enjeu qui pèse sur notre modèle agricole français. La semaine dernière, la France entière applaudissait les fleurons de notre agriculture réunis Porte de Versailles, et si le Salon se veut être la vitrine internationale de nos productions, la dure réalité qui touche nos campagnes avec le suicide d'un agriculteur tous les deux jours est tout autre. A l'heure où la population mondiale explose et où il sera de plus en plus question d'autonomie alimentaire, une remise en cause de la politique agricole commune et un affaiblissement de son budget pour un pays comme le nôtre serait une pure folie. Les préconisations de la Commission Européenne laissent songeurs et doivent au-delà de nos divergences politiques, tous, nous interpeller. Le Brexit ou encore l'établissement récent de nouvelles priorités pour l'Europe, comme la prise en compte de problématiques de sécurité, de défense ou encore le budget alloué à l'immigration ne doivent pas se faire au détriment du budget de la PAC. A ce jour, si le budget était voté en l'état selon les préconisations de la Commission, la France perdrait près de 7 milliards d'euros de budget sur la période 2021–2027, soit, si l'on faisait un calcul basique qui est un peu trop simpliste, environ 20 000 € par exploitation. Une telle décision apparaîtrait aux yeux de beaucoup comme une injustice supplémentaire portée à un monde rural désemparé dont nos agriculteurs en sont les principaux acteurs, au risque même de sonner comme une attaque supplémentaire envers cette France périphérique qui a déjà tiré la sonnette d'alarme au cours des prémices du mouvement des "gilets jaunes". Une France oubliée qui a le sentiment de payer pour tout et qui n'aura bientôt plus droit à rien. Cette France si bien décrite par HOUELLEBECQ qui subirait un plan social secret, invisible où les gens disparaissent individuellement dans leur coin sans jamais donner matière à un sujet pour BFM. Les élus régionaux que nous sommes, forts de la richesse et de la complémentarité de nos territoires sur lesquels nous vivons, doivent être les fers de lances de la protection de notre monde rural. La Nouvelle-Aquitaine, avec ses douze départements, ses 4,2 millions d'hectares de surfaces agricoles utiles, ses très nombreux signes de qualité font d'elle la plus grande région agricole de France mais aussi d'Europe. A ce titre, nous estimons que nous devons être proactifs dans la défense du budget de la PAC en interpellant directement le Gouvernement français sur le fait qu'il est de son devoir d'obtenir des autorités compétentes le maintien du budget de la

PAC pour la France pour la période 2021–2027, tout en demandant que soit affirmé un principe de préférences européennes, seul gage d'une véritable sécurité alimentaire, soucieuse des problématiques environnementales, ainsi qu'une harmonisation des normes entre les pays. Selon nos informations, l'ARF, Président dont vous avez longtemps occupé le poste, participe aux négociations. Et c'est un élu de la Nouvelle-Aquitaine qui est en charge de la représenter au sein de ces négociations. Une question simple, Président : croyez-vous que nous sommes vraiment entendus ? Car entre nous, à quoi serviraient les différents dispositifs régionaux d'aide à notre agriculture si le principal soutien que constitue cette PAC venait à leur faire défaut. N'a-t-on pas eu suffisamment honte – je dis bien honte – d'apprendre le gâchis de près de 700 M€ d'aides européennes alloués à la France pour développer nos zones rurales, où plus de 5 000 projets associatifs ou privés avaient été validés, et où près de 97 % d'entre eux attendent toujours le versement du premier euro de subvention. Ceci vous paraît sans doute comme cela fut mon cas, totalement incroyable et pourtant c'est une réalité. Ce problème serait dû selon les autorités compétentes à un cafouillage entre l'État français et les Régions, problème pour lequel l'Union Européenne est, précisons-le, dédouanée de toutes fautes. Jusqu'en 2014, c'est l'État qui gérait les fonds leaders, sauf qu'en 2014 l'État a décidé de confier la gestion de ce fonds aux Régions, lesquelles alors en pleine fusion n'ont pu faire face à cette nouvelle mission. Le traitement des dossiers a pris énormément de retard, sans compter que l'État a gardé l'autorité sur le déclenchement des paiements, et que pour couronner le tout, le logiciel qui gérait cela est resté en panne jusqu'en 2018. Aujourd'hui, face à l'ampleur du fiasco, les Régions de France assurent déployer les moyens nécessaires. Chez nous, l'Exécutif assure à plusieurs médias qui ont relayé ce scandale que trente-et-une personnes ont été embauchées pour tenter de rattraper le retard et empêcher le retour de ces sommes allouées à l'expéditeur, c'est-à-dire à Bruxelles. Ironie de l'histoire, la Roumanie par exemple souvent regardée avec condescendance par ses partenaires européens, a quant à elle dépensé toute son enveloppe et a même demandé une rallonge à Bruxelles. Les propos de Monsieur GUIGNARD, Président de Leader France qui représente les porteurs de projets sont édifiants : *"On ne va quand même pas renvoyer les 700 M€ à Bruxelles"*. Monsieur le Président, une question simple, pouvez-vous nous donner les informations précises sur la situation de la Nouvelle-Aquitaine dans ce domaine ?

Dans le contexte social actuel, auquel je ferai très rapidement références, il est sans doute délicat de dénoncer pareille gabegie financière car depuis quatre mois la France connaît des mouvements sociaux à la structuration et à l'ampleur inédites. Je ne m'étalerai pas là sur la dérive de ce mouvement mais comment passer sous silence les dégradations massives connues dans bon nombre de nos villes et particulièrement à Bordeaux. C'est à ce

titre que nous voterons la délibération n°1 pour soutenir nos TPE et nos artisans, victimes collatérales des désordres inacceptables. Nous relevons toutefois, comme vous sans doute, que le recours au fond public est une nouvelle fois sollicité pour tenter de réparer une nouvelle fois les dégâts causés par les casseurs. C'est aussi la raison pour laquelle nous nous associons aux demandes d'arrêt de ces manifestations et demandons le retour de l'ordre public et ce de manière urgente. Nous saluons le courage et l'engagement de nos Forces de l'Ordre qui font preuve d'un grand sens des responsabilités, chaque fin de semaine, et encore une fois plus particulièrement à Bordeaux. Nous souhaitons, bien sûr, qu'elles conservent leurs moyens de défense actuels. Je vous remercie Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. – Un mot sur ces problèmes de FEADER en fait, leader. Je crois que tout le monde sait très bien que les Régions, non seulement, ne sont pour rien dans le retard de versements des subventions européennes mais en plus, qu'elles sont victimes aujourd'hui de la part de l'Administration centrale, et j'ai besoin de votre solidarité à toutes et à tous quelles que soient les sensibilités, l'idée de l'Administration centrale et de certaines organisations syndicales centralisées est de récupérer cet argent pour camoufler leur désengagement. A chaque fois que l'État a géré les fonds européens notamment de ce type, il a réussi à camoufler ces replis budgétaires, et l'Administration centrale cherche à nous mettre en cause. Vous savez très bien, on s'en est expliqué de Commissions Permanentes en Commissions Permanentes que ce n'est pas vrai. Que s'est-il passé ? Quand on a obtenu avec François HOLLANDE la gestion des fonds européens de type FEDER, FEADER, FSE, il y avait sur le FEADER un guide national, notamment sur l'ICHN et notamment sur l'installation des jeunes qui avait été demandé par les organisations syndicales en disant qu'il y avait quelques Régions françaises, et notamment une, qui n'aident pas l'installation des jeunes. On avait deux guides, donc on était un peu ficelé. Il y a eu un accord avec l'Etat et les Services des Préfectures pour que l'on ne double pas et que ce soit les Préfectures qui fassent l'instruction. Et puis, progressivement – je parle sous le contrôle de Jean-Pierre RAYNAUD – les Préfectures ont plié les gaules, les agents n'étant pas remplacés. Rien contre, sauf qu'il a fallu que la Région, qui s'y est substituée, recrute une trentaine de personnes, ce que nous avons fait. Je peux vous dire qu'aujourd'hui, quasiment la plupart des dossiers en matière d'instruction sont réglés ou seront réglés dans les deux ou trois mois qui viennent.

Deuxièmement, mieux que cela, la Région comme dans d'autres domaines a fait l'avance aux syndicats intercommunaux leaders des crédits pour qu'ils engagent les opérations, et je pense qu'ici, beaucoup peuvent en témoigner. Je crois que – je cite ce

chiffre de mémoire – c'est de l'ordre de 5 M€. Les crédits leaders ne sont pas des crédits d'une centaine de millions d'euros mais nous avons fait l'avance de 5 M€.

Il y a eu un troisième problème qui est celui de l'Agence de paiement de l'État. L'État a voulu garder le soin de payer, sauf que son logiciel était nul. Donc, je vous le demande, dans ce genre de choses, on a suffisamment eu à le traiter entre nous, ne mettons pas la Région en cause. Ce n'est pas la Région qui est en cause, c'est purement et simplement l'Administration d'État. N'en faisons pas, parce que ce serait totalement mensonger et pervers, un débat politique, ici, pas entre nous en tout cas, parce que tous les élus qui sont là savent très bien comment a fonctionné la Région. Elle s'est substituée, elle a fait le job, et elle a permis d'accélérer les dossiers. Ce qui montre que pour la prochaine campagne, il faut que l'on ait la totalité de l'exercice de l'instruction du paiement de ces crédits européens, et là, nous sommes dans une bataille, aujourd'hui, qui nous oppose malheureusement au principal syndicat agricole, enfin à la partie centralisée du syndicat agricole qui voudrait que tout soit uniformisé et que la Corrèze ou la Chalosse, les Deux-Sèvres ou les Plaines de Gironde soient en matière de politique de deuxième pilier de la PAC, traités de la même manière. Nous, nous tenons à la diversité et nous tenons à une action au plus près du terrain et d'ailleurs toutes les organisations agricoles au niveau régional sont favorables à ce que ce soit la Région qui gère. Donc, il y a cette bagarre aujourd'hui. Écartons, s'il vous plaît, pour ne pas en faire un jeu politicien dans cette Assemblée parce que cela ne servirait pas les agriculteurs que nous défendons tous, et battons-nous pour que demain, la Région ait vraiment la responsabilité. En tout cas – sous le contrôle de Jean-Pierre RAYNAUD et de Samuel BROSSARD, il n'y a pas un euro qui remonte à Bruxelles.

M. COLOMBIER. – En ce qui concerne ces 700 M€ disparus, si je puis dire, je rappellerai, je ne vous en ferai pas ombrage, mais que la Région a dû, dans l'urgence pour faire face à ce cafouillage incroyable, quand même, d'un logiciel où tout se bloque, embaucher trente-et-une personnes pour essayer de pallier à cela.

Je voulais aussi, bien entendu, rendre hommage à la disparition du Premier Vice-Président qui, bien qu'adversaire politique, a toujours été d'une courtoisie et d'une écoute, je peux le dire en tant que Président de Groupe, lors de plusieurs réunions, que nous tenons en effet à souligner.

Nous arrivons à mi-parcours de ce mandat, à quelques mois près, aussi j'aimerais vous faire part de quelques réflexions sur l'état de votre politique dans trois domaines importants de l'action régionale. Tout d'abord, en ce qui concerne cette plénière et elle est assez emblématique, nous constatons au fil de ces réunions de notre Institution, une accumulation des feuilles de route de pré-convention, de mémorandums, en fait de déclarations d'intention

dans les domaines les plus divers, cet empilement mérite que nous en fassions exactement le point, si tant est qu'elles aboutissent. On nous assure évidemment qu'elles n'entraînent pas de consommation de crédits, du moins sur l'instant, j'ajouterais "pour l'instant", mais bien entendu nous en voyons souvent la concrétisation au fil des Commissions Permanentes. Dire que vous nous avez assumés de nous tenir non seulement à vos compétences mais même à vos priorités en début de mandat, est tout de même assez piquant. Quand l'État veut dégraisser le mammoth des réglementations et des normes au nom de la simplification administrative, vous faites exactement le contraire. En parlant d'État du reste, vous avez été invité à une réunion d'élus avec le Président de la République. Il y a à ses yeux des élus plus élus que d'autres, puisqu'en tant que Parlementaire je n'ai pas eu droit à une invitation, donc à m'exprimer alors que les autres Parlementaires étaient invités et pour beaucoup, présents. Ceci montre bien le sens de la démocratie à géométrie variable d'Emmanuel MACRON, vis-à-vis de sa principale opposition. Il faut dire que nous ne représentons que onze millions d'électeurs et dire que le quatrième thème concerne la démocratie est tout de même assez extraordinaire. Permettez-moi de préciser que ce Grand Débat qui doit concerner en premier lieu les zones rurales, est totalement pipé puisque les invités sont triés, les thèmes sélectionnés à l'avance et au nombre pléthorique de quatre, mais surtout on n'abordera pas ce qui inquiète les Français sur des sujets extrêmement graves comme le terrorisme, le retour des djihadistes, l'émigration "stop ou encore" ou la formation professionnelle. Je terminerai cette tartufferie en rappelant qu'une étude ODOXA, il y a une semaine, notait que 60 % des Français estimaient que ce Grand Débat n'amènerait aucun changement notable et conséquent. Il faut rappeler que dès le début de la crise des "gilets jaunes", le Président de la République avait publiquement indiqué qu'il ne changerait pas de politique. Sud-Ouest a d'ailleurs noté, vous étiez présent à la réunion, que le Président n'avait pas annoncé de choses très concrètes mais était resté sur de belles intentions.

Ce constat m'amène au deuxième point intéressant de notre région. J'espère que vous avez remarqué que dans ce Grand Débat concernant la ruralité, l'agriculture était totalement absente. Il fallait tout de même le faire alors que la profession est un pivot capital de la vie rurale. C'est un peu comme ici, on se penche pendant une semaine avec les yeux de Chimène sur le monde agricole au Salon de l'Agriculture à Paris, mais après, certes nous votons un nombre conséquent de dossiers agricoles en GIA mais ce qui nous inquiète tout de même c'est que, pour la première fois, la Commission n°6, traitant de l'agriculture, a été annulée avant la plénière, pourtant le sujet est d'importance et mériterait un débat régional, nous vous le demandons. Notre région, bien sûr, je le rappelle, est la première région agricole de France, 4 200 000 hectares de surfaces agricoles, 41 AOP, 70 labels, 260 exploitations agricoles ferment chaque semaine dans notre pays. Quant à la moyenne de la

retraite agricole, elle est de 730 € par mois, chiffre de la MSA, c'est-à-dire en dessous de seuil de pauvreté et pour un tiers des agriculteurs, cette retraite est en dessous de 430 €. Avec des semaines sans week-end de plus de 85 heures, nos agriculteurs ne peuvent même pas dégager un SMIC. Voilà la réalité de la majorité des exploitations familiales qui composent notre région comme notre pays.

Je ne vous reproche pas évidemment les actions de la Région en soutien de certaines filières ou à l'installation des jeunes agriculteurs, ou à la filière bio, mais je vous demande de bien considérer qu'elles ne peuvent être à la mesure des réglementations mortelles de l'Union Européenne sur notre agriculture. J'ai entendu dans la bouche d'un de nos collègues, une analyse extrêmement précise sur la future PAC, et il dénonce ce que nous dénonçons depuis des années. J'avoue que j'ai envie de lui dire de prendre sa carte au Rassemblement National car nous entendons exactement le même discours que nous tenons depuis bien longtemps. Je ne vous reproche pas évidemment, je vous le disais, les actions de la Région mais ces actions ne sont pas à la hauteur des enjeux, comme dit notre collègue BITEAU, mais j'allais dire des dangers qu'elle subit.

Ainsi l'Europe signe des traités bilatéraux avec un grand nombre de pays, 116 je crois, qui n'ont ni nos normes sanitaires, sociales ou environnementales. Ainsi leurs produits arrivent au tiers du prix ou à la moitié de nos productions et sans droits de douane, ainsi, la viande bovine brésilienne piquée aux hormones et aux antibiotiques et aux activateurs de croissance, aux dires du Ministre de l'Agriculture brésilien lui-même, avec le Traité du Mercosur des quatre pays d'Amérique Latine, ainsi les céréales aux OGM qui nourrissent les volailles venant du Canada avec le Traité du CETA. Je ne vous cite que ces deux exemples, il y en a bien d'autres. Comment voulez-vous que nos paysans puissent résister, eux qui produisent de la qualité avec des normes exigeantes, de plus la future PAC 2021–2027 prévoit une baisse de crédits de 12 % en euros constants, ce qui correspond à une baisse de leurs faibles revenus de 16,3 %. C'est un désastre face aux grandes puissances qui ont toutes musclé leur agriculture. MACRON se dit opposé à cela mais sa liste aux Européennes fait alliance avec les démocrates et libéraux de la ADLE, fervents défenseurs de la diminution de la PAC. J'ai ici un document officiel de la Commission Européenne qui précise très clairement – je vous le montre, il est tout à fait officiel – par ces quelques lignes : *"Propositions législatives de la Commission. On constate des coupes très importantes en prix constants et surtout en termes réels des besoins de financement résultant des nouvelles priorités de l'Union"*, je vous cite la première d'entre elles : *"l'aide à l'immigration."* Le premier pilier garde sa primauté même s'il diminue de 7 à 11 % alors que le grand perdant est le développement rural qui baissera de 25 à 28 %, c'est-à-dire le deuxième pilier "l'aide aux

zones rurales". Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est l'Union Européenne que vous soutenez depuis des années.

Je vous ai laissé parler, s'il vous plaît ! Ainsi, on continue d'affaiblir nos paysans qui vendent trop souvent en dessous du prix de production, et l'on appauvrit encore plus nos agriculteurs pour donner aux migrants, je vous le cite, un instant.

Je vous ferai passer la photocopie de la Commission Européenne, cela vous éclairera, je ne dis pas n'importe quoi sans preuves. Pour nos paysans, c'est la double peine, on les étrangle et l'on installe en zone rurale des clandestins illégaux.

C'est PAVLOFF, dès que l'on a le mot "clandestin" ou "immigration"...

M. LE PRÉSIDENT. – Arrêtez de faire des digressions à chaque fois et de rebondir.

M. COLOMBIER. – Je vous demande de faire respecter le calme et les interjections.

M. LE PRÉSIDENT. – On fait respecter le calme dans cette Assemblée de la même manière qu'il y a de temps en temps des interjections. C'est insupportable.

M. COLOMBIER. – Le dernier point est en forme de constat d'étape après un mi-mandat. Nous disions en 2015 que le regroupement des trois Régions créerait un mastodonte administratif générant des dépenses supplémentaires contrairement à ce que l'on a essayé de nous vendre, je parle là de l'État. Que constatons-nous aujourd'hui ? En quelques points très rapides, des dépenses de personnels qui ont bondi de 18 M€ supplémentaires par an, des crédits d'investissement qui ont baissé de 7 M€ entre 2015 et 2017, un encours de la dette à plus de 2 milliards d'euros avec 500 M€ supplémentaires en deux ans sur un budget global d'environ 3 milliards d'euros, et une nouvelle compétence que vous pouviez tout à fait refuser, celle des transports scolaires qui financièrement pèse lourd, et qui en fin de compte est concrètement gérée par les Départements. Alors, Monsieur le Président, à ce mi-mandat, s'il est encore temps de rétablir des priorités et de faire des économies, faites-le et faites-le vite. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. – Je prends le fait que vous ne mettez pas en cause la politique agricole de la Région. Simplement, je rappelle deux choses. Nous avons doublé les aides à l'agriculture de la Grande Région au Limousin et en Poitou-Charentes. Nous avons doublé les aides aux entreprises en Limousin et en Poitou-Charentes. Doublé, je me permets d'y insister et j'en tiens la comptabilité d'une manière parfaite, donc la Grande Région avec sa concentration de priorités peut être intéressante.

M. COLOMBIER. – Quel est le pourcentage sur le budget ?

M. LE PRÉSIDENT. – Vous savez très bien que le budget des entreprises, c'est plus de 100 M€, le budget de l'agriculture est passé à plus de 70 M€, cela fait partie des priorités de

la Région. Vous m'avez suffisamment reproché dans faire trop pour la recherche, l'innovation, l'entreprise, on sait les résultats que cela a pu avoir, je l'ai donné tout à l'heure, les résultats en termes de création d'entreprises, création d'emplois, on fait toujours mieux que la moyenne française notamment sur l'industrie et sur beaucoup de choses.

Sur les feuilles de route, c'est vrai que lorsque j'ai vu revenir les feuilles de route, je me suis dit "mais encore des feuilles de route !". L'intérêt de cela est d'avoir aussi des stratégies politiques. Je pense notamment à ce que nous déroulons au fil des Commissions Permanentes sur les entreprises régionales dites électro-intensives. Certaines entreprises consomment, dommage que Françoise COUTANT ne soit pas là puisque c'est elle qui a initié cette politique pour essayer de diminuer la consommation électrique d'un certain nombre de grandes entreprises. Il me semble que la dernière entreprise que l'on a faite, c'est plutôt la D.R.T, cette entreprise sur la chimie verte des Landes qui s'appelle Dérivés Résiniques et Terpéniques. Ce que nous avons fait aussi pour SMURFIT et un certain nombre d'entreprises. Donc ces feuilles de route servent à cela.

Je suis favorable à l'Europe. Quand vous dites, ce que vous réussissez à aller placer les immigrés, les réfugiés ou je ne sais pas qui, je vous signale que l'on ne mangerait pas beaucoup d'asperges dans notre belle région de Nouvelle-Aquitaine si nous n'avions pas des travailleurs d'Amérique Latine ou d'Afrique qui venaient ramasser nos asperges...

M. COLOMBIER. – Je préfère qu'ils soient français.

M. LE PRÉSIDENT. – Je ne vous ai pas coupé. Et nous ne pourrions pas trouver les emplois qui sont derrière nos bennes à ordures si nous n'avions pas suffisamment de travailleurs immigrés.

M. COLOMBIER. – Il suffit de payer les Français à un juste prix.

M. LE PRÉSIDENT. – Mais la Communauté urbaine les paye correctement, et j'en ai été le Président.

Mme MONCON'DHUY. – Monsieur le Président, mes chers collègues. Tout d'abord, je souhaiterais au nom des Écologistes du Groupe de cette mandature mais aussi des mandatures précédentes où ils ont siégé à ses côtés, dans la majorité du Limousin, saluer notre profond respect pour l'abnégation de Gérard VANDENBROUCKE et son dévouement pour la chose publique dont il aura fait preuve jusqu'à l'extrême limite de ses forces. Nous n'oublierons pas cette leçon de courage.

Nous souhaiterions à l'occasion de cette plénière saluer un autre courage, celui de jeunes qui s'engagent, qui s'organisent pour défendre leur avenir. Cela fait vingt ans, trente ans que de sommet en sommet on parle de sauver les jeunes générations. Aujourd'hui, vous

en avez forcément entendu parler, des collégiens, des lycéens appellent à la grève pour dénoncer l'inaction climatique. Ces jeunes générations sont dans la rue. Que nous disent-elles ? Que demandent-elles ? Elles demandent non pas de pouvoir survivre sur cette planète mais tout simplement de pouvoir y vivre. Depuis trois décennies, on pense que la menace pesant sur le climat et sur nos écosystèmes sera surmontée par le tout technologique. Mais non ! Quelles que soient les prouesses techniques de l'intelligence humaine, ces générations ont compris qu'il était illusoire de parier uniquement sur la technologie, elle ne fait la plupart du temps que décaler les problèmes. C'est un mythe qui risque de nous faire perdre la bataille du temps, qui nous tétanise et qui nous empêche de nous hisser à la hauteur des enjeux et de mettre nos moyens là où sont vraiment les solutions. La seule et unique planche de salut pour les jeunes générations, c'est la solidarité. Quand on sait que 10 % de la population mondiale émet 50 % des gaz à effet de serre, c'est d'abord ceux qui ont un impact carbone le plus délirant qui doivent montrer l'exemple. C'est le ressenti légitime des "gilets jaunes" qui voient leur carburant taxé alors que l'avion dont bénéficie avant tout les plus riches n'est pas taxé. De plus, l'avion fait l'objet de finances publiques conséquentes notamment l'industrie aéronautique. La coopération, la solidarité sont aussi et peut-être avant tout le propre de l'intelligence humaine. Notre intelligence politique peut aussi être au service de cela, inventer de nouvelles articulations entre les besoins de tous les territoires, l'éducation, l'alimentation, les transports. L'harmonisation des tarifications sociales des moyens de transport collectif, le TER, les transports scolaires que nous votons aujourd'hui, va dans le bon sens en conciliant la solidarité sociale et la solidarité écologique. Il faut remettre la coopération, la solidarité, au cœur de toutes nos politiques. L'eau en sera l'un des premiers enjeux. Prenons Caussade chez nous dans le Lot-et-Garonne, comment accepter qu'un groupe de personnes bénéficiant d'argent public construisent illégalement un ouvrage avec de surcroît la bénédiction de certains élus ? Que font-ils ? Dans une période de raréfaction de la ressource en eau, ils la privatisent au détriment des autres alors que l'on sait que les conflits d'usage vont être de plus en plus tendus. Si l'on accepte cela en tant que politiques, c'est ouvrir la porte à la destruction de notre cohésion sociale. Le rôle du politique est d'assurer la préservation du bien commun. C'est cela que nous dit la génération de jeunes manifestants partout en Europe. Les politiques ne doivent plus se contenter de subir, de suivre et de pallier a posteriori les conséquences de projets privés. Les politiques doivent reprendre la main, prévenir plutôt que guérir et montrer la voie si difficile soit-elle. Nous, politiques, devons essayer d'entrevoir le monde qui sera celui des jeunes générations et notre rôle est d'essayer à tout prix de le préserver, de le maintenir vivable et apaisé, via chacune de nos délibérations. C'est ainsi pour les jeunes générations une politique de résilience que nous devons engager. Merci.

M. FEKL. – Quelques mots en ouverture de cette plénière, d'abord pour, comme l'ensemble des orateurs et oratrices qui m'ont précédé, saluer la mémoire de Gérard VANDENBROUCKE. Vous lui avez rendu hommage à plusieurs reprises. Les hommages qui ont afflué pour saluer sa mémoire, étaient magnifiques, ils étaient à son image et au nom de notre Groupe, je veux m'y associer. C'était un homme d'engagements, de convictions, c'était aussi un humaniste, un homme sincère qui aimait son territoire, sa commune, sa région. Avec lui, notre région Nouvelle-Aquitaine perd l'un de ses pères fondateurs qui, auprès de vous, Monsieur le Président, n'a eu de cesse de veiller à ce que la fusion de trois grandes régions en une très grande région se passe au mieux, que les équilibres territoriaux soient respectés et que chacun puisse y trouver sa place. PLANTU lui a rendu un hommage magnifique à travers un dessin qui restera. Vous avez projeté tout à l'heure une photo de lui qui était à son image, c'est-à-dire souriante, généreuse, oserai-je ajouter qualité rare dans le milieu politique, que c'était un homme bon, généreux et qui faisait les choses parce qu'il y croyait. Donc, nous pensons à lui, nous pensons à ses proches et nous saluons votre initiative de créer un Prix à son nom qui permettra, avec beaucoup d'autres réalisations qu'il a faites, de perpétuer sa mémoire. Nous avons admiré la manière dont, depuis longtemps maintenant, il s'était battu contre la maladie avec force, avec détermination et avec aussi dans le même temps, la volonté y compris au sein de notre Assemblée, de transmettre, de veiller à ce que les dossiers dont il avait la charge, puissent continuer après lui. Tout cela force l'admiration et je tenais à le dire aujourd'hui.

Je veux saluer ensuite l'arrivée de deux nouvelles collègues qui vont rejoindre notre Groupe, Odile VALKO, élue de la commune de Cenon-sur-Vienne, syndicaliste de l'usine ITRON de Chasseneuil-du-Poitou à laquelle nous souhaitons la bienvenue. Elle remplace, vous le savez, Jean-François MACAIRE, et nous avons aussi une pensée pour lui aujourd'hui, à l'heure où il a décidé de tourner une page dans sa vie politique. On le sait, cette vie connaît des hauts et des bas mais il s'est toujours engagé aux services des autres, et il est encore apprécié de tous ceux avec lesquels il a travaillé. Et puis Julie LENFANT, Maire de Chaptelat depuis 2014 qui rejoint également notre Groupe et mettra, elle aussi, sa connaissance de terrain du milieu associatif et culturel et du travail d'élu au service de notre Région.

J'associe à ces mots de bienvenue, évidemment, des mots pour François POUPARD que vous avez choisi comme Directeur Général des Services et je m'en félicite, m'en réjouis. Je ne doute pas que nous aurons l'occasion de travailler ensemble de la meilleure manière qui soit au service de l'intérêt régional, et je salue Caroline CALBO avec laquelle nous avons tous eu beaucoup de bonheur à travailler au cours de ces mois au cours desquels elle a assuré l'intérim, qui était beaucoup plus en réalité qu'un intérim, vous étiez pleinement dans

la fonction. Merci pour cela, et plein de bonnes choses pour la suite que ce soit une suite administrative ou une suite judiciaire, dans votre parcours j'entends évidemment.

Je veux ensuite féliciter, j'ai eu l'occasion de le faire le jour de sa nomination mais je veux le refaire ici dans notre enceinte, Alain JUPPE, l'ancien désormais Maire de Bordeaux, ancien Premier Ministre qui a été nommé au Conseil Constitutionnel et qui mettra au service de cette Institution plus que jamais importante dans notre démocratie, notre Cour Constitutionnelle, son sens de l'État, son expérience, son intelligence, ses capacités d'analyse au service de notre pays. Et puis, je salue même si c'est encore un peu prématuré, mais je crois que le suspense n'est pas infini, le futur Maire de Bordeaux qui est parmi nous, Nicolas FLORIAN, qui est un de nos collègues pour lui souhaiter bonne chance, sous réserves bien sûr du choix souverain du Conseil Municipal de Bordeaux. Alain JUPPE a eu, au moment de quitter Bordeaux, des mots très forts sur ce que sont devenues notre vie politique et notre vie publique, ce qui m'a beaucoup marqué, puisque cela intervient dans un contexte très particulier de violences récurrentes, de violences physiques, violences contre les biens, violences contre les personnes, violences contre les Forces de l'Ordre qui sont mises à rudes épreuves, violences aussi dans les mots, dans la manière de se parler, de se considérer ou d'ailleurs de ne pas se considérer, de ne plus s'écouter, de partir immédiatement sur tous les réseaux sociaux dans l'insulte, l'invective quand ce n'est la menace. Tout cela est extrêmement inquiétant parce que quand le langage se dégrade, et quand la manière dont on se parle se dégrade, généralement les actes suivent assez rapidement, et donc, je vous invite tous, évidemment je m'y inclus, à méditer ce message d'Alain JUPPE sur la période que nous traversons, sur la responsabilité de chacun dans cette situation mais aussi sur la manière dont nous pouvons agir, réfléchir, penser, travailler pour surmonter cette crise profonde de notre démocratie, si nous nous y employons tous, notre pays ne pourra que mieux s'en porter.

Je veux, en avant dernier point, évoquer la situation de FORD qui est une situation inacceptable, la Région et les élus régionaux ont toujours été aux côtés de FORD, en soutien dans les moments difficiles comme dans les moments de projets, que ce soit pour aider l'investissement, aider la préparation de l'avenir, aider à la formation, intervenir, Monsieur le Président vous avez personnellement suivi ce dossier depuis le début. La situation d'aujourd'hui est dramatique parce qu'un outil de production viable avec un personnel formé, motivé, se retrouve dans une situation de graves difficultés, de très grave détresse. Je sais, Monsieur le Président, que vous serez attaché à ce que nous restions aux côtés des salariés à la fois pour la formation qui doit être faite, pour l'accompagnement qui doit être fait, mais aussi pour que FORD assume ses responsabilités jusqu'au bout en restant présent pour aider à investir sur le site, aider ce site à retrouver un avenir, c'est la

moins des choses que l'on peut attendre d'une entreprise qui a autant bénéficié d'argent, d'aides, de soutiens divers que d'honorer sa parole en restant aujourd'hui présent aux côtés de ce site. La parole a été bafouée pour ce qui est de la pérennité du site économique, elle doit au moins être honorée pour ce qui est d'investissements, peut-être d'ailleurs bien au-delà des sommes aujourd'hui demandées en faveur de ce magnifique site industriel. Je veux puisqu'ils sont, pour deux d'entre eux parmi nous, saluer le travail parlementaire qui a été fait encore ces derniers jours à ce sujet par nos collègues Laurence HARRIBEY, Frédérique ESPAGNAC et également le questeur Bernard LALANDE au Sénat qui ont fait toute une série de propositions en faveur de ce site, l'ensemble des élus et des parties prenantes devront continuer à être entendus dans ce dossier, et vous pouvez compter sur les élus de notre Groupe comme, j'en suis sûr, sur l'ensemble des élus sur ces bancs pour continuer à œuvrer en ce sens.

Un dernier mot enfin, pour saluer le succès du Salon de l'agriculture, succès en général, succès pour notre région en particulier avec des producteurs qui ont su présenter l'excellence de leur savoir-faire, l'excellence de leurs productions, leur passion du terroir et aussi leur goût de l'innovation. La Région, là aussi, est présente à côté d'eux, au long cours comme l'est l'Europe. On entend tout là-dessus mais je pose une seule question : que serait l'agriculture française sans l'Europe ? Où en seraient nos agriculteurs sans la politique agricole commune que d'ailleurs sous le Président HOLLANDE nous avons réussi, grâce à son engagement, à pérenniser à un très haut niveau d'interventions et de développement. Nous souhaitons que la France continue à œuvrer en ce sens. C'est grâce à ces efforts conjugués que nous pouvons faire rayonner le meilleur de nos régions et le meilleur de notre pays. Je souhaitais le dire en conclusion, et mon mot de la fin sera pour saluer Henri SABAROT, qui est distingué pour l'ensemble de son œuvre, cela a été dit avant moi, il est engagé lui aussi d'ailleurs dans cette logique de développement rural, territorial, de terrain, équilibré, au long cours. Merci à lui et à travers lui merci à tous ceux qui font vivre notre Région.

M. LE PRESIDENT. – Dans un premier temps, il avait été prévu d'avoir la revitalisation des centres-bourgs et la convention avec l'Union régionale de HLM, il a été préférable d'avoir une plénière dédiée aux territoires et la revitalisation des centres-bourgs en est peut-être un des éléments importants. Si vous n'y voyez pas d'inconvénients, s'il n'y a pas d'opposition, Guillaume GUERIN en parlait tout à l'heure, on a le dossier d'indemnisation pour les commerçants et les artisans qui va passer en premier, à moins qu'il y ait un problème. Pas de soucis.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. LE PRÉSIDENT. – Est-ce qu'il y a des remarques particulières sur le procès-verbal de la séance précédente ?

S'il n'y en a pas, il est adopté.

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du lundi 17 décembre 2018 et son prolongement le mardi 18 décembre 2018

ADOPTÉ

**REGLEMENT D'INTERVENTION REGIONALE EN FAVEUR DES COMMERÇANTS, DES
ARTISANS ET DES ENTREPRISES IMPLANTEES EN NOUVELLE-AQUITAINE,
IMPACTEES PAR LE MOUVEMENT DES GILETS JAUNES**

M. LE PRESIDENT. – Je vous propose maintenant de passer au règlement d'intervention en faveur des commerçants ou des artisans. Ce que j'aimerais, si vous permettez, si j'ai ce conseil, c'est de ne pas refaire le match des "gilets jaunes", des problèmes de sécurité qu'il y a pu avoir mais est-ce que le modèle, parce l'on y a beaucoup réfléchi avec Philippe NAUCHE et avec les Services, d'indemnisation qui ne va pas nous faire intervenir tous seuls, l'idée c'est que l'on ne sera pas tous seuls d'une part, il y aura la Ville de Bordeaux aussi, la Métropole mais nous présentons un règlement d'intervention qui va concerner aussi d'autres municipalités, je pense à Châtelleraut parce qu'il y a eu quelques problèmes, Périgueux aussi.

M. NAUCHE. – Monsieur le Président et chers collègues. Il s'agit d'un dispositif qui vous a été communiqué concernant l'accompagnement d'un certain nombre d'entreprises appartenant aux très petites entreprises, s'il y a moins de dix salariés, et ayant subi des dégâts dans leur fonctionnement et dans leur équilibre financier à la suite des mouvements sociaux de ces derniers mois. Une première enveloppe a été indiquée pour une hauteur de 2 M€ à la dernière Commission Permanente, à côté de la mobilisation d'autres outils financiers, je rappelle, SIAGI, les instruments de la BPI. Ce dispositif concerne les TPE, les entreprises ayant perdu 30 % de leur chiffre d'affaires sur la période de décembre 2018 ou janvier ou février 2019, les demandes doivent être adressées avant le 30 juin et la Région va s'appuyer partout où d'autres Collectivités souhaiteront s'y engager sur une Commission d'indemnisation qui fera des propositions aux différentes Collectivités, et cette Commission d'indemnisation sera composée de la Région, de beaucoup de Consulaires (Chambres des Métiers et de l'artisanat, Chambres de Commerces et d'Industries), de l'Etat, bien sûr des autres financières publiques. Elle sera présidée par un Magistrat de l'Ordre administratif, et inclura dans sa composition un représentant de l'Ordre des Experts comptables pour essayer de quantifier précisément le préjudice qui a été subi.

Dans le dispositif prévu, il y aura aussi une adaptation du Prêt Croissance aux petites entreprises qui est un dispositif que nous avons voté depuis maintenant un certain temps avec un assouplissement des conditions de mobilisation et pour cela, il y aura un avenant sur la convention que nous avons avec BPI. Cette indemnisation est une indemnisation à hauteur de 50 % d'un préjudice subi calculé à partir de la perte de chiffre d'affaires, de la

marge brute et l'intervention régionale pour ces entreprises de moins de dix salariés sera entre 1 000 et 10 000 €. Cela se fera au travers d'un arrêté du Président qui est intégré dans les fonctions qui sont les siennes, et bien sûr, avec une information de la Commission Permanente, ceci pour raccourcir les délais d'intervention car pour des très petites entreprises le fait de pouvoir descendre en dessous de nos délais d'intervention habituels qui se chiffrent souvent en mois, me paraît très important. Pour les entreprises qui ne rentrent pas directement dans ce cadre, c'est-à-dire plus de dix salariés ou situation un peu différente, l'examen de leur demande se fera en Commission Permanente, dossier par dossier. Voilà, ce que je pouvais vous dire sur ce dispositif que vous avez reçu sur vos tablettes, et maintenant, je pense que la majorité est prête à répondre à l'ensemble de vos questions.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. – Rassurez-vous, nous ne referons pas le match. Je vais être très bref et me contenterai de faire un simple rappel à la loi. Nous sommes très surpris de constater que quasiment personne n'ait pris le soin de rappeler qu'en la matière, la responsabilité de l'État est d'abord et avant tout totalement engagée. C'est l'article 92 de la loi DEFFERRE de 1983 qui est maintenant codifiée dans le Code de la Sécurité Intérieure qui fait peser sur l'État la responsabilité civile des dommages causés à la suite de manifestations, etc. Je suis étonné, en l'occurrence, que le Conseil Régional, et probablement d'autres Collectivités publiques, vont se substituer à l'État. J'espère tout de même que cela leur sera soufflé, si je puis dire, que la première des actions des victimes de ces manifestations s'adressera à l'État par le biais des Tribunaux Administratifs. Il y a une jurisprudence bien établie du Conseil d'État en la matière. Nous ne nous opposerons pas à votre projet mais tout de même, je pense qu'il ne faut pas oublier l'éminente responsabilité de l'État en la matière.

M. LE PRESIDENT. – L'État intervient sur les dommages matériels, nous, nous intervenons sur la baisse du chiffre d'affaires.

Mme NADAU. – A la différence de mon collègue, je viendrai directement sur la délibération et sur certains points. Cette délibération, effectivement, est prise en urgence car il y a urgence et les chefs d'entreprises impactées par le mouvement des "gilets jaunes" sont en attente dans un avenir très proche de mesures de soutien. Les impacts économiques dans cette période cruciale des soldes avec des stocks élevés et des trésoreries ponctionnées, mais aussi des conséquences sur l'emploi avec des embauches différées ou annulées, du chômage partiel, des licenciements, des fins d'intérim ou de CDD. Il y a donc urgence mais nous nous interrogeons toutefois sur le mode de calcul des subventions et aussi sur les critères d'éligibilité. Si nous prenons acte du calcul de l'aide en subvention forfaitaire de 50 % de la perte de chiffre d'affaires, la baisse de 30 % de chiffre d'affaires

demandée ne nous paraît pas la bonne évaluation. Il semblerait plus judicieux de considérer plutôt 20 % de chiffre d'affaires car même si le moment de cette crise sociale correspond à une période propice à la consommation, perdre l'équivalent d'un tiers de chiffre d'affaires serait considérable surtout en y incluant février, mois par récurrence assez creux pour le commerce. La CCI des Landes a fait une enquête auprès des entreprises landaises, et si l'on regarde l'impact sur le chiffre d'affaires des entreprises qui ont répondu, leurs pertes se situent entre 7 et 27 % d'où le fait de 30 % est peut-être un peu élevé.

Ensuite, sur la période, il me semble que le texte qui nous est proposé n'est pas clair, ou du moins pas cohérent, et il est nécessaire de corriger cette imprécision. En effet, au début de la délibération, il est fait références à trois mois, décembre 2018, janvier et février 2019, et à la fin du texte, il est mentionné quatre mois. Compte tenu du timing du mouvement social qui a débuté le 18 novembre 2018 et compte tenu du degré de mobilisation qui a été à son apogée entre les 17 et 24 novembre 2018, il serait logique que le mois de novembre soit bien pris en considération.

Ensuite, il nous semble utile de bien regarder le périmètre de l'impact et la nature des critères d'éligibilité. Aussi dans les Landes, département où la CCI a présenté son étude, il s'avère que si les commerçants, petits et grands, boutiques, internet sont les plus nombreux à se déclarer impactés en termes de chiffre d'affaires, d'autres activités comme le transport, la logistique, l'agroalimentaire ont aussi été pénalisés dans leurs expéditions et leurs livraisons, et d'autres ont dû même détruire des produits frais. Dans le règlement d'intervention qui nous est présenté des secteurs sont exclus, comme le transport, la logistique mais également les étals de marché ou les commerçants non sédentaires, le commerce automobile, pourquoi ? Par ailleurs, le seul chiffre d'affaires de 1 M€ compte tenu des autres verrous apparaît comme assez limitatif d'autant plus que l'aide est plafonnée. Quel est le sens de ce plafond ? D'autre part, les entreprises installées en dehors des centres villes ou des zones commerciales pourront être, elles, éligibles. Les critères d'implantation géographique mériteraient d'être précisés. En effet, cette notion de centres-villes et de périphéries impactés par des manifestations reste assez floue et pourrait exclure des entreprises concernées par une absence cruelle de clients, car le client ne trace pas son parcours shopping en fonction de celui des manifestants d'un jour, en fait il anticipe et ne se déplace pas du tout. Nous alertons sur ces points au regard du sentiment d'exclusion que ce dispositif pourrait générer et ainsi avoir l'effet inverse de ce qu'il veut produire.

Autres questions, la réussite du dispositif repose sur la mobilisation des Chambres Consulaires, quel sera le délai d'instruction et de versement de l'aide à partir de ce dépôt ? Y-aura-t-il une harmonisation des critères entre la Région et les autres financeurs pour ne pas complexifier la démarche des entreprises dans l'instruction des dossiers ? Quelle sera la

pérennité de l'aide si le mouvement perdure puisque les seuls mois considérés s'échelonnent de novembre 2018 à février 2019 ? Enfin, ce montant de 2 M€ sera-t-il pris sur un fond exceptionnel ou affecté sur les crédits des politiques contractuelles régionales ? Ce budget a-t-il été anticipé ? Il s'agirait d'une première enveloppe, quelle est la prévision globalement envisageable ? En tant que chef de file en matière de compétences économiques, il est normal que le Conseil Régional agisse, alerté par les villes impactées par le mouvement, notamment Bordeaux, et nous espérons que vous tiendrez compte de nos remarques pour que cette aide réponde au mieux, aux attentes des entreprises. La confiance de l'ensemble des acteurs de la chaîne économique est fortement entamée dans un contexte, en plus, de croissance ralentie. Comme nous l'avons dit, nous voterons cette délibération.

M. LE PRESIDENT. – Essayons de respecter...

Mme NADAU. – Monsieur le Président. Ce que je voulais dire par rapport à cela, j'étais sûre que vous alliez me tacler sur le temps de parole, simplement on n'a pas pu en discuter en Commission, vu le caractère d'urgence...

M. LE PRESIDENT. – On en a discuté avec la Métropole de Bordeaux, on a avancé vite pour être prêt, parce que si l'on n'avait pas été prêt, vous nous auriez reproché de rien faire.

Mme NADAU. – Vous faites un procès d'intention, Président, il y a Métropole de Bordeaux, et les autres alors.

M. DIONIS DU SEJOUR. – Monsieur le Président, chers collègues. Le Groupe Union Centriste a été silencieux lors des produits introductifs, dont merci d'en tenir compte lors de notre intervention.

M. LE PRESIDENT. – Ce n'est pas possible de jouer les mauvais élèves.

M. DIONIS DU SEJOUR. – Pas mauvais élèves, on a été bon élève. Vous nous avez saisi en urgence, cela peut se comprendre compte tenu de l'impact qu'a eu le mouvement des "gilets jaunes" sur nos commerçants. Donc, le Groupe Union Centriste partage votre objectif de soutien d'urgence, nous voterons cette délibération, mais nous avons quand même une méfiance instinctive pour tous les règlements qui sont faits dans l'urgence sans que l'ensemble des parties prenantes ait pu exprimer leur avis et qu'en conséquence, sans que les études d'impacts aient pu être menées à leur terme. Le règlement d'intervention que vous nous soumettez appelle de notre part trois remarques.

Premièrement, il retient comme entreprises éligibles que celles impactées par une baisse d'au moins 30 % du chiffre d'affaires pendant la période de décembre 2018 à février 2019, et en comparaison avec la même période de l'année précédente. Il y a là un effet de

seuil redoutable, d'abord parce que 30 % c'est une barrière très élevée en soi, ensuite parce que son caractère non progressif est à notre avis, injuste. Pas d'aide régionale à 29 %, une aide à 30 %, il y a urgence à gommer cet effet de seuil par une proposition plus progressive, plus continue à somme constante, 2 M€, première remarque.

Deuxièmement, vous excluez de cette mesure exceptionnelle les entreprises qui sont des enseignes de Groupes, cette condition mérite d'être précisée. Il serait à notre avis parfaitement injuste que les franchisés qui ne sont liés que par un contrat de franchise à leur Groupe fournisseur soient exclus de ce dispositif. Pouvez-vous nous confirmer qu'ils bénéficieront bien de l'aide régionale, deuxième remarque.

Troisième remarque, enfin sur l'instruction des dossiers, autant le fait de confier cette instruction aux CCI départementales nous semble pertinent, autant l'hypothèse d'une Commission ad hoc nous paraît déplacée dans le cadre de la mise en œuvre d'un régime objectif et alors qu'il y a urgence à ce que cette aide soit distribuée le plus rapidement possible. Nous vous proposons donc de supprimer cette Commission ad hoc.

Et puisque nous en sommes à être interpellés par le mouvement des "gilets jaunes" nous voulons regretter que vous n'ayez pas associé formellement notre Assemblée régionale au Grand Débat national, des villes, des métropoles, des agglomérations, des Conseils Départementaux, des Conseils Régionaux l'ont fait, et à mon avis, ils ont eu raison. Le mouvement des "gilets jaunes" nous interpelle sur deux questions fondamentales : la question fiscale, la question démocratique, ces questions ne concernent pas que l'État et le Président de la République. Chaque Assemblée élue au suffrage universel doit se saisir de cette double interpellation et proposer des pistes de progrès et a minima balayer devant sa porte sur les questions fiscales et démocratiques.

Sur la question fiscale, la Région se satisfait-elle de la disparition de fait de son autonomie fiscale, puisque ses recettes sont maintenant quasiment exclusivement fournies par des dotations d'État ? Que faisons-nous remonter de notre volonté à ce sujet ? Que devient la Constitution qui garantit la libre administration des Collectivités locales quand nous sommes devenus exclusivement dépendants des ressources et du budget de l'État ? C'est surtout, malgré tout, sur la question démocratique qu'est interpellée la Région. Oui, Monsieur le Président, la Région fonctionne, et l'on peut saluer le travail de mise en marche de la Nouvelle Région que vous-mêmes et votre Exécutif avaient effectué mais fonctionne-t-elle de manière démocratique ? Le ressenti de nos concitoyens reste forcément celui d'une machine très technocratique et très lointaine. Est-ce que nous devons nous résigner à cela ? La réponse du Groupe Union Centriste est de dire que non, et qu'il faut ouvrir le chantier démocratique à la Région pour faire un progrès y compris dans cette dimension. Faire des

progrès c'est d'abord améliorer notre démocratie représentative. Nous, élus régionaux, ne siégeons, à notre avis, pas assez et peut-être mal. Il y a urgence à ouvrir ce débat entre nous, sur comment améliorer notre fonctionnement démocratique. En son temps, les élus centristes ont déposé des amendements précis pour progresser en matière de démocratie interne, vote des amendements en Commission, etc. Nos propositions sont pour le moment enterrées, quand comptez-vous les mettre en débat dans notre Assemblée ?

Enfin, la Région doit aussi se poser la question de la démocratie participative pour ses presque six millions d'habitants. Si vous n'ouvrez pas ce chantier, il est à craindre que le Conseil Régional reste longtemps la grande méconnue de nos Collectivités, il nous faut regarder en face le taux de notoriété très faible de notre Institution. Quelles sont les pistes que nous pouvons mettre sur la table ? Y-a-t-il du sens à envisager sur certains enjeux, par exemple l'approbation du SRADDET, un référendum d'initiatives régionales, il répondrait au beau sigle du rire et à mon avis, on pourrait voir notamment auprès de nos concitoyens ce qu'ils pensent de la politique de réserves en eau, et nous verrons comment nos collègues Verts concilient exigence démocratique et transition écologique. Trop audacieux, certains États de l'Ouest américain le pratiquent avec bonheur. Là encore, ouvrez ce débat, Monsieur le Président, avec tous les acteurs socioéconomiques de notre Région. Vous n'avez pas jugé opportun d'organiser une séance exceptionnelle de notre Assemblée, nous le regrettons mais il n'est jamais trop tard pour bien faire parce qu'il est probable que les deux questions de fond posées par les "gilets jaunes" ne s'effaceront pas comme par enchantement. Il est donc jamais trop tard pour bien faire.

M. FELTESSE. – Monsieur le Président, chers collègues. Je voulais effectivement vous remercier pour cette délibération qui n'est peut-être pas pure et parfaite, vous avez comme moi présidé la Métropole de Bordeaux, on connaît les Commissions d'indemnisation, à l'époque sur le tramway, il y a toujours des effets de seuil mais là, on a quelque chose de solide, de non négligeable en termes de montant, 2 M€. Nous voterons à la Métropole le 22 mars, une subvention de 500 000 €, la Chambre de Commerce ira pour 100 000 € et surtout, j'ai vérifié en m'entretenant récemment avec les Présidents des Chambres de Commerce et Chambres des Métiers, et rondes de quartier, le travail partenarial est là et très important parce que les commerçants du centre-ville de Bordeaux ont suffisamment de difficultés pour ne pas se perdre en dispersion d'interlocuteurs et vous avez bien veillé à éviter cela, et avoir une forte réactivité. Donc, le dispositif qui est là est un bon dispositif, et je pense que nous allons le voter quasiment à l'unanimité.

Après nous aurons une réflexion à voir un peu plus loin dans le temps et il faudra aussi que vous nous aidiez parce que les pratiques du commerce en centre-ville à Bordeaux ont changé puisque cela va faire plus de trois mois, quatre mois que le samedi après-midi, il n'y

a plus moyen de venir à Bordeaux. Nous étions quelques milliers hier, place Pey Berland, et l'on préfère voir la place Pey Berland couverte par le Festival de Bordeaux que par les gaz lacrymogènes mais il y a eu une évolution. Je ne vais pas parler longtemps, mais je suis quand même très preneur d'une discussion dans cette Assemblée sur les rapports entre Bordeaux, la métropole et le reste de la Grande Région. Nous sommes devenus un territoire particulier. Il n'y a aucune autre ville en France où trois mois après le début du mouvement des "gilets jaunes", il y a une telle concentration. Samedi dernier, il y avait trois fois plus de manifestants à Bordeaux qu'à Paris, ce n'est pas anecdotique. Nécessairement, cela doit nous interroger. Cela ne veut pas dire que la ville n'est qu'une ville riche, on a un effet sablier comme ailleurs, mais il y a une problématique particulière. Il ne faut pas se tromper sur l'analyse globale. Il ne faut pas s'amuser à opposer Bordeaux à Castelnau, Blaye, Langon ou plus loin La Rochelle ou Royan, ce n'est pas en ces termes que cela se joue. La concurrence est plutôt entre les métropoles avec Nantes, Toulouse mais il ne faut pas non plus avoir d'illusions. Il n'y a pas de ruissellements naturels d'une métropole, celle de Bordeaux comme les autres, avec les territoires proches. L'étude souvent citée du Commissariat général à l'égalité des territoires montre qu'il n'y a pas d'effets d'entraînement, donc à nous de créer les bons partenariats, les bonnes rigoles. Je vous invite les uns et les autres à lire le dernier livre de Pierre VELTZ qui est un économiste de l'industrie assez connu, qui travaille justement sur ces différents échelons (local, métropole, extra-métropole, et mondial). Et puis nous avons un outil qui va être très pertinent dans les mois et années qui viennent qui est le projet de RER métropolitain, autour de cette question du RER métropolitain qui va largement au-delà de la métropole, nous avons moyen si tant est que ce ne soit pas juste de la mobilité mais également de l'aménagement du territoire, également des tiers-lieux, également des zones d'activités économiques, également de la revitalisation de centres-bourgs, également de l'éducation et des questions de santé parce que l'on voit bien que les problématiques de santé sont très présentes dans le Grand Débat. Là, nous avons un premier effet de levier extrêmement pertinent et une réponse concrète pour les mois qui viennent, non pas sur l'ensemble de la Grande Région mais en tout cas sur la métropole bordelaise et les territoires proches. Voilà, les quelques mots que je souhaitais dire.

M. SEBTON. – Monsieur le Président. Pour être concret et revenir sur le règlement d'intervention, on avait deux remarques précises à vous faire. La première, pour l'indemnisation, vous avez pris comme critère 30 % du chiffre d'affaires en comparaison au chiffre d'affaires de l'année précédente. Je l'ai fait remonter aux Services, il y a quelques jours, l'écueil de cette solution est que si vous êtes un nouveau commerçant qui vient de s'installer en septembre 2018, de facto vous ne pouvez pas être remboursé. On m'a répondu qu'il y avait un accord qui avait été trouvé avec Bordeaux Métropole notamment pour

envisager ce genre de sujet, j'indique que les villes de la région ont été impactées autant que Bordeaux ou en tout cas de la même façon, et donc il faut envisager aussi d'indemniser ces jeunes entrepreneurs. Je vais vous prendre cet exemple, j'ai ma femme qui est restauratrice et quand on commence une entreprise, un commerce, si dans les premiers mois vous avez une baisse de chiffre d'affaires comme là il est envisagé avec la crise des "gilets jaunes" vous ne pouvez pas survivre et donc c'est important que la Région se focalise aussi sur ces jeunes entrepreneurs.

Ensuite, nous avons noté que dans d'autres Régions, il était envisagé une aide pour indemniser des dégradations concrètes lors des manifestations notamment dans la Région Occitanie, donc je voulais savoir s'il était possible d'envisager ce genre de solution.

Mme OZSOY. – Monsieur le Président, chers collègues. Le Groupe Écologiste votera pour cette délibération même si nous sommes conscients que nous payons les pots cassés de Monsieur MACRON. Les décisions de son Gouvernement, jusqu'ici, ont mené à l'austérité envers les moins bien lotis et à des diminutions de moyens pour les Collectivités territoriales qui travaillent au plus près des citoyennes et citoyens, des entreprises, des associations. Les exemples sont nombreux, fin des contrats aidés, baisse des APL, hausse de la CSG, taxe carbone mal gérée, pire encore cette politique a mené tout droit à la loi anticasseurs, qui est liberticide et dangereuse. La lutte anticasseurs ne peut pas tout légitimer, surtout pas l'interdiction de manifester, rappelons aussi que le droit de manifester qui émane de la Déclaration des Droits de l'Homme a pour but de bloquer autant que de besoin l'adversaire, ses administrés ainsi que ses finances ou même ses marchés, pourvu que les revendications aboutissent. L'adversaire des "gilets jaunes" ici est bien la politique de Monsieur MACRON, qui est tout dans le discours et son contraire dans les faits. C'est donc la moindre des choses que le Gouvernement attribue une part de budget pour réparer les conséquences du mouvement qu'il a provoqué. Nous soutiendrons donc l'approche pragmatique de la Région consistant à aider nos concitoyens qui n'ont pas à pâtir des conséquences de la mobilisation. La Région, elle, s'évertue à faire toujours mieux pour nos concitoyens, en ces temps de plus en plus difficiles. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. – S'il n'y a pas d'autres intervenants, je vais demander à Philippe NAUCHE de répondre.

Mme REQUENNA. – Monsieur le Président, j'avais demandé la parole, force est de constater que vous ne l'aviez pas vu, et que tout a quasiment été dit. Pour autant, cette délibération nous renvoie cruellement à l'impact du mouvement des "gilets jaunes" sur l'économie nationale et régionale. Je veux quand même réaffirmer ici au nom du Groupe MODEM et Apparentés que nous condamnons fermement toutes les violences qui

conduisent à mettre en péril les biens publics ou privés et les personnes et que nous saluons de nouveau nos Forces de l'Ordre pour leur courage et leur abnégation.

Sur le sujet très précisément, cette situation conduit la Région à débloquer 2 M€ que nous aurions préféré voir mettre ailleurs, pour autant nous saluons l'initiative, effectivement nous pouvons noter peut-être quelques imperfections dont nous aurions pu discuter pour autant c'est sans sourciller que nous voterons ce dossier. Certains points ont été évoqués. Je reprendrai à notre compte les entreprises ciblées immatriculées avant le 1^{er} novembre 2017, et le chiffre d'affaires de 30 %, également les franchises parce que souvent on peut trouver des professionnels qui sont des artisans ou des commerçants seuls qui vont se trouver dans des situations extrêmement délicates. C'est juste sur ce point, je crois que Philippe indique qu'il en sera tenu compte. C'était juste de manière constructive que nous avons une remarque à formuler. Je vous remercie.

M. NAUCHE. – Sur le processus qui a amené à cette délibération, c'est un processus qui a été complètement fait en collaboration et avec les Collectivités qui en parlaient aussi et avec les organismes consulaires. C'est avec eux que le règlement d'intervention a été fixé, il a pour objet de donner un cadre très précis qui permet au Président de valider une délibération avec une information a posteriori de la Commission Permanente, et il faut que ce soit très précis et très cadré, sinon il faudrait que cela passe par le cheminement habituel qui est beaucoup plus long, et toutes les entreprises qui souhaiteront être accompagnées ou qui ont besoin d'être accompagnées qui ne rentrent pas dans ce cadre-là ne sont pas exclues d'un éventuel accompagnement mais on ne peut pas le faire selon la procédure qui a été prévue dans cette délibération, qui est une procédure faite pour être rapide, parce que l'on sait bien que plus on est rapide, plus c'est intéressant. Je pense en particulier aux entreprises qui sont de création récente où là, c'est compliqué de leur appliquer une procédure qui tient compte de la perte du chiffre d'affaires puisque, par définition, ce n'est pas possible à déterminer, mais ce qui ne veut pas dire qu'au travers du Service de l'Économie territoriale ou des autres Collectivités, il n'y a pas des choses possibles. Ce qui a été envisagé, c'est que la Commission d'indemnisation, qui comporte plusieurs partenaires, puisse donner un avis dont l'idée est quand même qu'il soit suivi par la Région, mais chaque Collectivité restant libre de l'appliquer ou de ne pas l'appliquer.

Sur le taux de perte du chiffre d'affaires à partir duquel il y aura une intervention de la Région, c'est-à-dire 30 %, c'est aussi parce que, je pense que pour les autres Collectivités qui interviennent, par exemple à Bordeaux ils seront plutôt sur l'idée de commencer à 20 %, et la Région va venir en appui sur les entreprises qui ont été le plus impactées, hors dispositif d'assurances bien sûr, parce qu'un certain nombre de gens sont assurés.

Concernant les franchises, très précisément, tous les commerçants indépendants qui animent une franchise dans un centre-ville ou ailleurs, sont bien entendu dans le dispositif puisque c'est le statut du commerce en lui-même, pas la marque qu'il représente, qui est concerné.

Cette délibération a été présentée dans les conditions que nous avons pu le faire, à la Commission n°3, la Commission économique, la semaine dernière, dans des conditions qui n'étaient pas satisfaisantes, on a eu une petite discussion mais c'était essentiellement à partir d'éléments oraux que j'ai pu apporter en Commission.

M. LE PRESIDENT. - Merci Philippe.

Y-a-t-il des oppositions à cette délibération ?

Y-a-t-il des abstentions ?

N° 1

Vote sur le «Règlement d'intervention régionale en faveur des commerçants, des artisans et des entreprises implantées en Nouvelle-Aquitaine, impactées par le mouvement des gilets jaunes. »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

▪ **ABSTENTION : Madame Alcorta (Ecologiste et Citoyen-EELV)**

Ce dossier est donc adopté.

DISPOSITIF "CHEQUES-LIVRES POUR TOUS LES LYCEENS ET APPRENTIS"

M. LE PRESIDENT. – Je pense que c'est un dossier où l'on aura l'unanimité aussi. Jean-Louis NEMBRINI, un mot sur le dispositif "chèques-livres", la gratuité des livres.

M. NEMBRINI. – La gratuité des manuels scolaires que vous avez annoncée la semaine dernière en conférence de presse sera traitée à la plénière du mois d'avril. Simplement, ici, nous vous présentons un règlement d'intervention qui vient en complément de l'investissement de la Région en matière de manuels scolaires. Il s'agit d'un dispositif de chèques-livres en faveur de l'achat de livres, de littérature, de pièces de théâtre à destination de tous les lycéens et de tous les apprentis de cette région, 230 000 jeunes qui vont se voir offrir un chèque-livre d'une vingtaine d'euros, 20 € c'est trois, quatre ou cinq livres de poche. C'est un effort extrêmement important dont bénéficieront, et le règlement d'intervention le porte, les libraires indépendants de notre région. Nous essayons d'amener les jeunes à aller vers les librairies, c'est un point extrêmement important. 20 € cela ne paraît pas beaucoup mais cela représente quand même près de 5 M€ pour notre Collectivité, c'est une politique extrêmement importante en faveur du livre et de la littérature. L'effort de la Région ne s'arrête pas aux manuels scolaires nous en avons parlé et nous aurons l'occasion d'en reparler. J'ajoute que cela permettra aussi de nourrir la liberté pédagogique des enseignants. Vous le savez, nous avons été parents d'élèves, nous le sommes encore pour certains d'entre nous, ou grands-parents d'élèves, les professeurs demandent souvent d'acheter des romans, des pièces de théâtre et nous contribuerons à aider les familles qui malheureusement ne peuvent pas toujours opérer cette dépense.

Donc, un effort extrêmement important en faveur de la culture et des jeunes, et j'ajoute inédit. Je ne pense pas que ceci se fasse dans beaucoup de Régions à l'heure actuelle.

Mme MOGA. – C'est un sujet très important. 20 €, ce n'est pas beaucoup. 4,8 M€ c'est beaucoup mais c'est une très bonne idée. Nous la soutenons mais on va donner quelques idées pour la prolonger si vous le permettez. D'abord, nous aurions aimé que les partenaires soient mieux ciblés. Ce qui me gêne dans cette délibération, c'est qu'il est question de librairies indépendantes et autres. Il nous semble que le dispositif devait être justement le moyen de soutenir et de réaffirmer notre soutien aux librairies indépendantes. Je comprends bien, elles sont de plus en plus rares, elles ne sont pas partout donc il faut des solutions alternatives, mais il faut aussi leur donner un signe, et il me semble que nous sommes sur la bonne voie, et cela va faire plaisir à Patrick quand je vais le dire, nous avons appris avec plaisir que grâce au soutien de notre filière "livres" animé par l'ALCA, bien sûr, nous avons

sept librairies indépendantes qui ont été créées ou reprises cette année. Je signale au passage, pour ceux qui aiment le sud de l'Aquitaine, qu'il y a une librairie indépendante à reprendre à Saint-Jean-de-Luz. Je referme la parenthèse. Et puis ce don de 20 €, c'est un don en fait, pourrait fournir l'occasion de demander à nos jeunes de faire un petit geste en retour. L'avantage du livre-objet c'est qu'il se partage, il se prête, il se donne, il a plusieurs vies, il faut encourager les jeunes à faire circuler les livres, voire suggérer aux établissements de monter des projets autour du livre (boîtes à livres, collectes de livres, etc.). Je suppose qu'ils ne nous ont pas attendus pour avoir l'idée mais il y a là une opportunité de monter en puissance, voire de créer des partenariats avec des Associations qui sont investies sur ce champ comme ceux qui connaissent à Bordeaux "Le Livre vert".

Enfin, ce dispositif est l'occasion de prendre conscience de la valeur écologique du livre papier, contrairement aux idées reçues, le livre papier est moins énergivore et moins nocif pour l'environnement que le livre numérique, et il est plus décoratif. Pour terminer, je ne résiste pas à la tentation de vous lire Louis ARAGON, je cite "Il y a des livres qui ferment un monde. Ils sont un point final, on les laisse ou l'on s'en va plus loin, ailleurs, n'importe. Il en est d'autres qui ouvrent les portes de notre propre pays." Il s'agit d'un extrait des "Cloches de Bâle" 1934. Je vous remercie.

Mme CHADJAA. – Monsieur le Président, mes chers collègues. Ce chèque-livre arrive à l'heure où arrive enfin l'harmonisation des dispositifs d'aides aux lycéens et aux apprentis de notre Région, dispositif qui existait avant dans nos trois anciennes Régions, et en Poitou-Charentes, par exemple, région que je connais le mieux, il existait ce ticket-culture qui était d'une valeur de 25 € pour soutenir la pratique des activités culturelles et artistiques. Il existait également le chèque-livre mais, comme vous le savez, il était destiné aux manuels scolaires et pédagogiques, alors bien que dubitatifs sur l'efficacité de ce dispositif-là, le chèque-livre Nouvelle-Aquitaine qui a accès uniquement sur l'achat d'un ouvrage sans savoir s'il sera utilisé ou lu par l'apprenti et le lycéen lui-même, nous voterons cette délibération pour soutenir la pratique de la lecture et les librairies indépendantes en particulier.

Néanmoins, vous venez d'en parler Monsieur NEMBRINI, je voulais profiter de cette délibération pour vous signaler qu'il était fort désagréable d'apprendre par la voie de la presse, et merci aux médias de nous tenir informés des politiques régionales à venir, qu'à la rentrée 2019 les lycéens et apprentis vont avoir droit à la gratuité des manuels scolaires. C'est une annonce qui a été faite le 22 février, donc, j'ai compris, on va attendre le 12 avril pour en savoir plus mais quand les personnes viennent nous interroger sur la mise en œuvre de cette gratuité, nous, élus régionaux, ne pouvons pas leur répondre parce que nous ne connaissons pas les modalités de mise en œuvre de cette gratuité des manuels scolaires.

M. DRAPON. – Monsieur le Président et chers collègues. Évidemment, on ne peut pas être contre ce dispositif à destination de nos jeunes apprentis et lycéens, par contre on peut quand même s'étonner de la lourdeur administrative du dispositif qui justement s'adresse à nos lycéens. Quand on lit la délibération, cela commence plutôt bien puisque la procédure est dématérialisée via une application sur le site de la Région. Après, cela se complique parce qu'il faudra que le lycéen remplisse son document extranet, j'espère qu'il ne fera pas plus d'une page parce que sinon je pense que l'on en perdra la moitié. Ensuite, l'instruction sera faite par les Services qui procéderont à un envoi à un prestataire qui va faire le chèque-livre qui sera envoyé par la voie postale au lycéen, qui devra ensuite aller voir le Secrétariat de son lycée pour y apposer un tampon. J'ai peur que ce choc de simplifications risque d'en freiner beaucoup.

Le Groupe UDI vous propose quelques solutions pas très coûteuses. La première serait d'aller profiter des grandes implications des Maisons des Lycéens (MDL) dans les lycées ou chez les apprentis qui ont une connaissance particulière du local, donc ils pourront conventionner très facilement avec des librairies indépendantes sélectionnées par la Région, et ce qui permettrait d'avoir un conventionnement par lycée à hauteur de 20 € par élève, qui serait géré par les MDL, ou alors, puisque l'on s'adresse à des jeunes, vous avez une application sur le site internet qui, je pense, n'est peut-être pas d'usage courant sur les smartphones, donc pourquoi ne pas créer une application type de smartphone pour les élèves car vous savez que nos jeunes sont plus adeptes aux smartphones qu'aller sur un site internet administratif.

Enfin, une question, pouvez-vous nous dire, Monsieur NEMBRINI, si le delta entre les 4,8 M€ et les 4,5 M€ puisqu'il y a 225 000 lycéens ciblés à 20 € ce qui fait 4,5 M€, est-ce que les 300 000 € de différence sont les frais, les coûts qui seront à la charge de la Région pour l'édition et la transmission de ces chèques-livres qui pourraient par notre proposition de simplification vous éviter ces coûts. Merci.

Mme JOUBERT. – Monsieur le Président, chers collègues. La Région Nouvelle-Aquitaine tient à développer une politique ciblée au contenu et à l'usage raisonné des outils numériques, et nous ne pouvons que la soutenir dans cette voie prudente qui ne fait pas de fétichisme avec le tout numérique, qui ne conçoit pas le numérique comme la panacée. Les retours sur expériences présentent encore de trop nombreuses inconnues dans ce domaine qui touche à l'éducation et à la pédagogie. A ce sujet d'ailleurs, le Ministre de l'Éducation Nationale, prudent lui aussi semble-t-il, dressera un premier bilan d'ici la fin 2019. En sachant que des foyers comptent désormais près de six types d'écrans, nous pouvons nous demander si les lycéens et apprentis dont il est question dans cette délibération liraient davantage si tous ces écrans n'existaient pas. En réalité, nous le savons déjà. L'usage des

écrans n'est pas sans conséquences sur le temps qui pourrait être consacré à la lecture sans parler de leur usage abusif et non pertinent qui a des répercussions cognitives sur les enfants et les adolescents. Des troubles multiples apparaissent, troubles de la dépendance, troubles de la connaissance, la différenciation entre le virtuel et le réel, troubles de la concentration, imaginaire et créativité atrophiés, troubles du comportement, etc. Nous ne pouvons donc que nous réjouir d'un tel dispositif offert à plus de 225 000 jeunes, qui est une porte ouverte vers la pratique de la lecture personnelle sous toutes ses formes. Cependant, il reste illusoire de croire qu'un chèque-livre de 20 €, dont l'incidence financière est de 4,8 M€, suscitera l'envie de lire à l'ensemble des lycéens et apprentis néo-aquitains. C'est à la fois beaucoup et trop peu. Si le livre égalise, comme vous le disiez Monsieur NEMBRINI lors de notre dernière Commission, il est devenu difficile pour un jeune d'acquérir à la fois cette envie de lire et cette culture littéraire dans un temps consacré à l'enseignement du français et de la littérature qui n'a fait que diminuer en quarante ans pour laisser la place à d'autres enseignements moins fondamentaux. Pour parvenir à favoriser l'envie de pratiquer la lecture personnelle et permettre aux livres de faire partie du quotidien de ces jeunes, ce que vous appelez de vos vœux, il faut y consacrer le temps nécessaire tout au long de la scolarité. Ce goût pour la lecture ne se décrète pas, il se construit. Que plus de 220 000 jeunes puissent faire l'acquisition de tout type d'ouvrage est un pari audacieux, souhaitons que ce dispositif remporte un franc succès.

En ce qui concerne la mise en place de dispositif chèques-livres dont l'intérêt louable est aussi celui de soutenir l'activité des librairies indépendantes, pouvez-vous nous préciser quels seront les critères d'éligibilité qui permettront à ces librairies indépendantes qui le souhaiteraient, de pouvoir conventionner avec la société prestataire de services désignée par la Région ? Cette convention ne concernera-t-elle uniquement que les 105 librairies indépendantes membres de l'Association "Les librairies indépendantes en Nouvelle-Aquitaine", ou bien sera-t-elle ouverte également à celles non affiliées à cette Association, et ceci dans le respect d'une démocratie livresque ? Je vous remercie Monsieur le Président, Monsieur NEMBRINI.

M. DELPEYRAT-VINCENT. – Monsieur le Président. Je voudrais remercier Jean-Louis NEMBRINI d'avoir présenté cette délibération remarquable dans son esprit, sans doute que les modalités, dans le temps, pourront être adaptées mais je note déjà qu'elles s'adressent au réseau des libraires indépendants ce qui me paraît être une mesure extrêmement intéressante au-delà de l'accès qui est l'objet principal des jeunes à la lecture dont nous pouvons tous nous féliciter. Je voudrais souligner également que tout ceci s'inscrit dans une politique plus large de soutien à l'éducation et à l'éducation culturelle parfois hors compétence régionale mais avec un volontarisme que je voudrais également saluer qui

s'inscrit également dans la logique, Jean-Louis NEMBRINI a dit que c'était pour la prochaine plénière mais de la gratuité de l'accès aux livres scolaires, et je trouve que tout ceci dessine une politique en matière éducative du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine qui est tout à fait exemplaire et qui, en tout cas, a, bien entendu, tout notre accord. Puisque l'on a cité ARAGON tout à l'heure, CAMUS disait que tout ce qui dégrade la culture raccourcit les chemins qui mènent à la servitude, et je crois qu'avec cette délibération, au contraire, nous facilitons la marche des jeunes sur le chemin de la liberté. Merci Monsieur le Vice-Président.

Mme MARENDAT. – Monsieur le Président. Le Groupe Union Centriste soutiendra aussi ce dispositif qu'il trouve particulièrement intéressant. Nous approuvons totalement les propos de notre collègue Martine MOGA, simplement ajouter qu'il sera peut-être intéressant de réaliser l'évaluation dans l'année à venir sur l'utilisation du dispositif. Mais j'aimerais aussi, Monsieur le Président, parce que vous avez eu une réponse un brin moqueuse qui m'a été fort désagréable à l'égard de notre collègue Sally CHADJAA, je voulais dire que comme elle j'avais été extrêmement surprise d'apprendre par la presse que les livres des apprentis et des étudiants à la rentrée prochaine seraient gratuits. Sur le fond, nous serons probablement en accord, sur la forme, non pas parce que vous êtes celui qui l'avait annoncé, je trouve tout à fait normal que le Président garde la primeur de l'annonce des dispositifs mis en œuvre par la Région, mais tout simplement parce que cela n'a pas été mis à l'ordre du jour, nous n'avons pas eu l'occasion d'en débattre et que nous pouvons donc nous poser la question de notre présence ici. Qu'est-ce que nous faisons ici si un seul homme décide ?

M. LE PRESIDENT. – Je vais plaisanter de nouveau parce que dans cette affaire, quand je regarde comment fonctionnent les autres Collectivités.

Vous avez compris où je voulais en venir. Alors, s'il vous plait, je ne suis pas naïf, vous n'êtes pas naïve, restons-en là.

M. NEMBRINI. – J'aimerais citer ARAGON parce que c'est mon poète préféré mais je vous ferai grâce, mais si un jour vous désirez, j'en ai quelques-unes en tête.

Le coût, bravo pour le calcul mental, ce n'était pas prévu dans la délibération. Le coût de mise à disposition de ce chèque-livre s'est évalué à environ 1 € par élève.

Le dispositif, j'appelle à la mémoire de chacune et de chacun d'entre vous ici, on m'a vanté sans cesse le modèle des chèques-livres de Poitou-Charentes. Nous le transférons ici et nous nous fondons sur l'expérience de Poitou-Charentes pour mettre en œuvre ce chèque-livre, s'il faut améliorer le dispositif l'année prochaine, nous le ferons bien évidemment.

Effectivement, ce sont toutes les librairies qui seront concernées, le réseau des librairies indépendantes, aujourd'hui, de mémoire mais il y a des personnes plus compétentes que

moi derrière moi, c'est 105 libraires, et nous avons comparé, j'ai regardé ce matin la carte de nos lycées, CFA, il y a 295 lycées et 115 CFA, 300, 400, 105 librairies, il faut donner la possibilité à tous les jeunes de pouvoir pousser la porte d'une librairie et je crois que c'est important en soi. Combien de jeunes n'ont jamais poussé la porte d'une librairie ? Je crois qu'en soi, c'est quelque chose de vraiment important. J'ajoute que les Fédérations de parents d'élèves pourront jouer un rôle dans la redistribution de ces livres. J'ai bien noté ce qui a été dit sur le partage, mais enfin, si l'on garde un livre à la maison, pas simplement parce que c'est décoratif, mais parce que cela pourrait être une référence pour les lendemains, c'est quelque chose qui me paraît essentiel aujourd'hui. Il y a beaucoup de maisons où il n'y a pas de livres sur les étagères, si grâce à nous il y en a, même si c'est un geste un peu égoïste de le garder pour soi et de ne pas le partager, ce sera quand même une bonne chose. Et enfin, si les lycéens veulent organiser du partage, de l'échange via les Maisons des Lycéens, notamment, évidemment nous les favoriserons car ce n'est pas l'objet aujourd'hui mais nous appuyons aussi cette démocratie lycéenne à travers les conseils locaux de vie lycéenne et les Maisons des Lycéens.

M. LE PRESIDENT. - Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 2

Vote sur le «Dispositif "Chèque-livre pour tous les lycéens et apprentis"»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Il n'y en a pas, donc il en est ainsi décidé.

**GUIDE DE PROGRAMMATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX
D'ENSEIGNEMENT DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

M. LE PRESIDENT. – On termine peut-être avant d'aller déjeuner le guide de programmation, c'est un dossier technique.

M. NEMBRINI. – C'est un dossier très technique, vous l'avez lu, 178 pages à ce jour, il n'est pas encore complet, mais vous avez en le feuilletant, et je ne doute pas que vous l'avez fait, pu voir ce qui est complet notamment notre politique en faveur du sport qui passe à travers les équipements sportifs, cela vous donne une idée de ce que nous voulons faire : harmoniser sur le territoire les pratiques, notamment lors des grosses rénovations. Je pourrais être beaucoup plus long évidemment sur ce dispositif. Vous avez déjà voté le guide environnemental, le guide des prescriptions techniques, le guide de maintenance et d'entretien, ce guide-ci construit le lycée du futur en montrant les interactions entre les différents espaces lycéens. Je vous encourage à le feuilleter, ce n'est pas que technique, cela vous montre ce que sera un lycée demain. Le lycée de demain dans vingt ans ne ressemblera en rien aux lycées que nous avons fréquentés nous-mêmes, ce sera un lieu de formation continue, de formation pour les entreprises et pas simplement les lycées professionnels, et il se dessine à travers ce guide de programmation. Je ne serai pas technique, je me contente de ces idées générales.

M. LE PRESIDENT. – Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Il en est ainsi décidé.

Je vous propose d'aller déjeuner.

Mme COSTES. – Monsieur le Président, mes chers collègues. Cette délibération vise à fixer le cadre qui définira les espaces fonctionnels des EPLE, décrira le niveau d'équipements des fonctions pédagogiques et supports à prendre en compte lors de travaux structurants dans un établissement afin d'apporter une réponse comparable en tous points du territoire de Nouvelle-Aquitaine. Aussi, nous ne pouvons qu'être favorables à ce type de démarche, et donc à ce guide de programmation.

Néanmoins, je souhaiterais formuler plusieurs remarques dont il conviendrait de tenir compte afin que ce guide ne soit pas seulement le cadre idéal du lycée du futur mais soit suffisamment souple pour pouvoir s'adapter à l'ensemble des établissements déjà existants dans le cas d'une rénovation ou d'une restructuration. Il n'est pas concevable par exemple

de traiter de la même manière un lycée d'un territoire rural et le Lycée Montaigne à Bordeaux, ou de les comparer ce qui est souvent le cas dans la pratique. Tout d'abord, il conviendrait d'associer les IPR (Inspecteurs Pédagogiques Régionaux) et les équipes pédagogiques en plus des chefs d'établissements. Ensuite, en particulier dans les cités scolaires, il faudra aussi tenir compte des spécificités des personnels enseignants qui y exercent à savoir la bivalence des PLP. Il sera aussi nécessaire de porter une attention toute particulière au réseau informatique afin qu'il puisse être opérationnel et évolutif et que la maintenance soit plus aisée.

Enfin, voici quelques remarques et questions sur le contenu du guide directement. Les taux d'occupation des salles me semblent trop importants et inadaptés à des petites structures :

- 32 heures pour les salles banalisées, c'est trop important car les enseignants doivent pouvoir rester un peu dans leur salle pour préparer les séances de travail,
- 27 heures pour les sciences, c'est beaucoup trop important alors qu'EDUSCOL préconise 25 heures, car cela ne permettra pas l'installation et l'enlèvement des montages et matériels entre les cours.

Concernant l'équipement informatique des salles, dans les salles banalisées, une seule prise "réseau élèves" est prévue alors que les élèves doivent pouvoir faire des recherches à tout moment du cours, donc trois à quatre ordinateurs, minimum, sont nécessaires. Au CDI, les salles de travail sont-elles équipées d'ordinateurs ? Même chose pour les salles d'études, il semblerait qu'il n'y en ait pas. Les salles de mathématiques sont-elles des salles banalisées ? Si oui, le nombre de postes informatiques est très sous-estimé car l'utilisation des logiciels fait partie intégrante de l'environnement indispensable à la formation et aux évaluations. Il faudrait donc un poste par élève. Concernant les salles de sciences, le gaz n'est absolument pas interdit dans les établissements scolaires, les paillasses professeurs et élèves doivent en être équipées et les superficies préconisées pour ces salles doivent être comprises entre 80 et 100 m². Il est indispensable que l'ensemble du bloc scientifique "physique-chimie" soit réservé aux professeurs, personnels de laboratoire et élèves qui pratiquent les sciences physiques, et que les salles préparation laboratoire et enseignement soient au même étage et que leur accès puisse en être interdit.

Enfin, le téléphone ne semble pas prévu dans toutes les salles, il serait pourtant utile dans le cadre des différents plans de sécurité, et pour avoir un contact rapide avec la vie scolaire, la Direction ou l'infirmerie, tout particulièrement lorsque l'établissement est composé de plusieurs bâtiments qui peuvent parfois être éloignés les uns des autres. J'en ai terminé.

M. BAUDE. – Je ne vais pas être aussi détaillé mais un peu plus bref afin que l'on puisse aller, tous, manger. Néanmoins, je vais profiter de cette délibération, d'abord pour féliciter le travail d'harmonisation et de mise en cohérence des Services dont nous vérifions d'ailleurs la qualité du travail tous les jeudis, que ce soit en Commission d'appels d'offres ou en Jury sous la présidence de Patrick GUILLEMOTEAU.

Nous voterons bien évidemment cette délibération mais je veux tout de même, nous inviter collectivement après cette étape d'harmonisation à être un peu plus prospectifs notamment en matière de biodiversité. En écho d'ailleurs Président avec votre volonté que les lycées soient également acteurs de l'éducation à la nature et au développement soutenable, puisque vous avez eu l'occasion de l'évoquer dans cet hémicycle, et en cohérence également avec les orientations du plan régional des pollinisateurs, je vous propose donc que dans un second temps, et je me réjouis que vous indiquiez que ce travail n'est pas encore achevé, nous réfléchissions à la possibilité de faire dans les lycées mais aussi dans les CFA et de façon plus générale dans tous les EPLE de la région que des espaces biodiversité puissent être définis comme le sont par exemple les surfaces de terrasses, de préaux et autres espaces récréatifs qui sont bien décrits dans ce guide de programmation. Nous avons d'ailleurs dans la plupart de nos établissements des espaces verts qui sont autant d'opportunités d'initier, d'encourager ou simplement d'accompagner des processus naturels de façon très simple, en réalité, et quasiment sans incidences financières, voire même l'inverse, quand on limite un certain nombre d'entretiens d'ailleurs, et ces espaces "biodiversité" pourraient servir de supports aux enseignants ainsi qu'à toute la communauté éducative, c'est déjà le cas dans certains établissements, Jean-Louis NEMBRINI doit le savoir, mais l'idée pour changer d'échelle, c'est de faire que de telles initiatives fassent partie des préconisations de notre guide de programmation pour que l'ensemble des EPLE de la région contribue davantage à la préservation de la biodiversité tout en participant à la volonté régionale de recréer un lien fort entre la nature et l'homme. Voilà, ce que je voulais ajouter en guise de prolongement que je nous propose à tous pour poursuivre ce travail.

M. NEMBRINI. – Très rapidement, je remercie Madame COSTES de sa lecture détaillée, nous en avons déjà échangé en Commission sur ce sujet. Je redis simplement que les Corps d'Inspection Pédagogiques que vous appelez IPR ont été associés et continueront à être associés. Je crois qu'un document comme celui-ci est tellement ambitieux qu'il n'est jamais achevé, et effectivement, il faut pouvoir l'améliorer sur un certain nombre de points. Il est déjà très précis. J'attire votre attention sur un sujet qui est redoutable pour nous, c'est la question de l'occupation des salles, plus on spécialise les salles, plus on a de chance que l'on construise des mètres carrés peu utilisés, donc la polyvalence des

salles est vraiment quelque chose de très important pour nous, vous le savez, nous avons un programme d'investissements extrêmement ambitieux, quand il faut que les salles soient spécialisées nous le faisons, les salles de sciences en particulier, mais des salles d'enseignement général comme on ne peut pas parler de salle de mathématiques, que l'on fasse un cours de mathématiques ou d'histoire dans une salle, franchement c'est la même chose. En revanche, s'il faut davantage de prises informatiques, etc., cela peut effectivement se discuter. Nous avons réuni un certain nombre de spécialistes sur la question du Lycée du futur, la présence des prises basse tension, etc., nous sommes vraiment très précis dans le détail sur ces choses-là. Un guide comme celui-ci fait forcément la moitié du chemin, on ne peut pas aller dans le détail complet.

Et enfin, l'adaptation du lycée à son territoire, c'est évident. Vous avez vu, il y a un chapitre spécifique sur les lycées agricoles, ce qui signifie que c'est un modèle qui nous intéresse beaucoup, puisque l'on va de la formation initiale à la formation continue avec une utilisation permanente et optimale des espaces, et c'est par références à ce modèle que nous devons faire évoluer tous nos lycées. J'ajoute qu'ils sont présidés par des Présidents de Conseil d'Administration extérieurs à la Direction et que cela ne nous déplaît pas du tout.

Quant au projet que vous formulez qui évidemment est extrêmement intéressant, je suis moi-même très soucieux de la disparition de certaines espèces, je suis accablé quand je traverse des campagnes sans oiseaux, donc je suis très sensible à votre proposition. Sachez quand même que vous avez voté, que nous avons voté un guide environnemental le premier du genre et dans lequel, me rappelle-t-on, des propositions comme celles-ci prennent déjà place. Mais s'il faut se répéter pour que l'objectif soit encore mieux atteint, nous pourrons le faire.

M. LE PRESIDENT. – Merci. Sur la biodiversité, il n'y a pas de souci.

M. NEMBRINI. – Je viens de répondre.

M. LE PRESIDENT. – Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

N° 3

Vote sur le «Guide de programmation des Établissements Publics Locaux d'Enseignement de la Région Nouvelle-Aquitaine.»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Nous allons suspendre la séance et aller déjeuner. Il est 14 h 25. On essaie à 15 h 45.

Interruption de séance – pause-déjeuner –

FEUILLE DE ROUTE CHIMIE MATERIAUX

M. LE PRESIDENT. – Je propose que nous passions à la feuille de route "chimie et matériaux", et je donne la parole pour une présentation rapide à Bernard UTHURRY.

Mme CLAVEAU-ABBADIE. – Monsieur le Président. Je souhaitais vous informer que je ne prendrai pas part au vote ni au débat sur cette délibération.

Madame Claveau-Abbadie
se retire

M. LE PRESIDENT. – Je vous remercie, je l'avais noté.

M. UTHURRY. – Monsieur le Président, chers collègues. J'ai à faire un semi-marathon de six délibérations, et comme ces six délibérations portent un certain nombre de marqueurs communs en termes d'objectifs, mais que ces marqueurs en termes d'objectifs seront concrétisés par des conventions de partenariat qui seront sur un temps assez court, je vous fais part de ces marqueurs communs, ce qui m'évitera de les rappeler lors de la présentation de chacune d'entre elles.

Ces délibérations sont d'abord sans impact financier direct. Les engagements financiers seront décidés en lien avec les plans d'actions issus des feuilles de route et des conventions, et dans le respect de nos règlements d'interventions qui furent votés ici voici plusieurs mois. Notons tout d'abord que ces feuilles de route, ces conventions de partenariat sont issues d'une méthode collaborative avec la totalité des acteurs des filières concernées. Il s'agit toujours d'une co-construction avec les acteurs d'une stratégie économique. La présentation de ces délibérations a fait l'objet de présentations en Commission, d'avis favorables du CESER même si elles sont assorties de quelques remarques auxquelles je vais tenter de répondre. Ces feuilles de route et conventions et contrats s'inscrivent dans la logique du Schéma Régional de Développement Économique de l'Innovation et de l'Internationalisation, voici un peu plus de deux ans, schéma qui a été amendé lors de notre séance plénière du mois de décembre. Les délibérations sont donc rédigées pour que l'innovation et l'export, qui sont les moteurs du développement des entreprises, y trouvent toute leur place mais elles prennent en compte aussi l'exigence de l'équilibre territorial pour que le développement économique, la formation, leur résonance en matière d'emploi concourent à un développement dans tout le périmètre de notre vaste région afin qu'aucun territoire n'en soit privé, quel que soit son niveau d'attractivité géographique.

Par ailleurs, ces délibérations proposées ne s'écartent pas de l'exigence incontournable de tous projets de développement qui doivent être appuyés sur trois piliers qui sont indissociables : le pilier économique pour l'emploi sur tous les territoires, le pilier

environnemental pour que nous soyons un peu moins lourds sur notre planète, un peu moins gloutons par rapport à la captation de ses ressources, un pilier social ou sociétal pour que les salariés soient traités avec considération pour le bien-être des salariés et le développement de l'entreprise.

Une des observations du CESER qui s'exprime toutefois favorablement sur l'une de ces délibérations, celle qu'il a étudiée, porte sur l'évolution sociale en particulier pour que les salariés de la sous-traitance soient mieux traités. Les ressorts de cette observation sont pris en compte. Cela n'apparaît pas forcément dans cette délibération mais cela apparaît dans les règlements d'interventions lorsque les délibérations sont prises en Commission Permanente et le bien-être des travailleurs trouve une place importante dans les dispositifs régionaux comme l'usine du futur. Ces délibérations s'inscrivent aussi dans un certain nombre de défis qui sont le défi des transitions : la transition climatique, la transition énergétique, l'irruption du numérique et l'effervescence digitale dans nos entreprises qui modifient les comportements, les pratiques, les attentes (l'imprimante 3D) ; les plateformes collaboratives modifient à la fois les comportements, les attentes et les modes de consommation. La transition énergétique est l'obligation qui nous est faite de réduire les consommations et faire une plus grande place aux énergies renouvelables. La transition climatique pour limiter l'ampleur des dérèglements qui pourraient accabler les prochaines générations, si rien n'est fait.

La Région accompagne, par ailleurs, la croissance des entreprises, non pas parce que "big is beautiful" mais tout simplement parce que les entreprises, notamment celles de taille intermédiaire qui sont souvent évoquées ici, manifestent - aucune littérature ne dément cela - davantage de considération par rapport à leur environnement notamment les environnements constitués par les PME et les TPE. C'est dans cet objectif que le club des ETI a été créé d'abord dans l'ex-Aquitaine et qu'il est désormais une réalité dynamique sur l'ensemble du territoire Nouvelle-Aquitaine puisque le nombre visé du club des entreprises intermédiaires bienveillantes, considérantes par rapport à leur écosystème, atteindra les cents très prochainement. Je rappelle pour mémoire que ces entreprises ont entre 500 et 3 000 salariés. La volonté d'un certain nombre de conventions de partenariat, notamment avec des Groupes et ici avec NAVAL GROUP, c'est de faire en sorte que ces Groupes qui sont aspirés davantage à l'International soient aussi impliqués dans la structuration de la sous-traitance, et des entreprises qui les environnent à la fois en termes de production mais en termes également de recherches et de formation. Nous sommes donc dans cette démarche de tutorat, ce fut le cas d'ailleurs, il y a quelques temps avec l'entreprise LEGRAND.

Maintenant, je ne vais pas répéter tous ces éléments au fur et à mesure que les feuilles de route vont défiler sur l'écran. La première feuille de route va faire l'objet de quelques slides. Cette feuille de route fixe les orientations stratégiques de la Région concernant le développement de la chimie et des matériaux avancés pour une durée de quatre ans. La perspective de quatre ans nous oblige à passer des objectifs qui sont ciblés mais à des choses qui sont véritablement concrètes et évaluées. La Nouvelle-Aquitaine est à la pointe de plusieurs technologies notamment les céramiques, je pense au Pôle Européen de la Céramique à Limoges, les thermoplastiques, les fibres de carbonées, les nanomatériaux, les matériaux biosourcés, et j'en passe. La Région accueille un écosystème qui est bien organisé avec AQUITAINE CHIMIE DURABLE en tête de réseau, un réseau d'acteurs, un observatoire régional, un centre de ressources, des pôles, des clusters, toutes ces structures ont contribué à l'élaboration de cette feuille de route. La méthode a été collaborative comme toujours avec des journées de travail, une plateforme sur laquelle des contributions ont été apportées, l'identification d'un Chef de projet, la perspective de Comités de filières et puis d'un Comité de pilotage qui validera les différentes étapes de cette feuille de route. Cette feuille de route s'inscrit dans une stratégie nationale mais aussi européenne puisque l'Europe intègre les matériaux avancés comme une technologie clé pour les défis industriels et environnementaux que je viens d'évoquer – je ne les répète pas – notamment la diminution de l'impact de la consommation d'énergie sur l'environnement. Cette feuille de route contribue à l'élaboration de la stratégie de spécialisation intelligente, important au niveau de l'Europe qui a concentré ses financements sur les Pôles d'excellence des Régions européennes, ce qui est important dans le cadre de la nouvelle programmation des fonds structurels européens. Elle s'inscrit dans un domaine d'excellence historique propre aux trois Régions. La chimie et les matériaux interviennent dans des domaines technologiques qui sont des domaines clés pour notre région puisqu'ils touchent à la fois l'aéronautique, entre autres, le nautisme et le transport. C'est une filière qui est source d'emplois sur notre région avec plus de 30 000, 35 000 emplois directs, je vous laisse faire le calcul avec les emplois indirects. Vous avez noté les objectifs en matière de développement économique, en matière de recherches et développement, en matière de responsabilités écologiques, en matière également de formation, et vous avez noté les cinq axes, à la feuille 3 et 4, sur lesquels je ne vais pas revenir mais qui intègrent ce que j'ai dit en préambule, et en chapeau en quelque sorte, pour les six délibérations que je vais vous proposer. Tout cela a défilé peut-être d'une manière un peu rapide dans mon dos, je ne sais pas s'il est nécessaire d'y revenir ou de soumettre tout simplement ce que je viens de vous dire en synthèse à vos observations, à vos remarques et de vous inviter à approuver les orientations de cette feuille de route et à autoriser le Président à signer cette convention.

M. LE PRESIDENT. – J'ajoute que tout cela s'inscrit, bien sûr, et vous ne pouvez pas en douter, dans une politique industrielle à l'échelle de la Région, de la même manière que nous avons structuré depuis quatre ou cinq ans une politique industrielle sur le stockage de l'énergie. Nous faisons en sorte que ces feuilles de route s'inscrivent à la fois dans le renforcement, dans la montée en compétences de chacune de nos PME et dans le fait que nous puissions sortir des PME, du niveau des PME, le plus d'ETI possible. La réindustrialisation allemande s'est faite autour du Mittelstand et autour de PME. Donc, bien connaître un secteur, le structurer, l'accompagner et puis faire en sorte que nous relevions pour chacun des secteurs, et singulièrement celui-ci sur la chimie et les matériaux, on ne va pas changer les matériaux de construction, de fabrication d'un frigo, de fabrication d'une voiture, d'un avion, etc., tout va dépendre du cycle du produit, et ce cycle de produit, l'idée que nous avons mise en place à bas bruit en Aquitaine, c'est de le bio imaginer, y compris pour les matériaux composites. Nous avons deux laboratoires qui y travaillent, y compris pour le butadiène qui sert de base à nos pneus, nous avons une coopération avec Michelin pour biosourcer le butadiène, c'est-à-dire l'idée c'est bien de passer d'une base d'énergie fossile à une base d'énergie sur pied comme la cellulose, la linine ou d'autres produits agricoles ou agroalimentaires qui pourraient exister. Est-ce que sur cette première feuille de route "chimie et matériaux", il y a des éléments ?

M. VEUNAC. – Monsieur le Président, mes chers collègues. La feuille de route "chimie et matériaux" que vous nous présentez aujourd'hui fixe comme vous venez de le rappeler les orientations stratégiques de la Région pour les quatre ans qui viennent dans un secteur clé de nos défis industriels et environnementaux. Dans ce domaine et dès aujourd'hui, notre Région peut s'enorgueillir d'être à la pointe de plusieurs technologies comme les céramiques, les thermoplastiques, comme le rappelait le Rapporteur, les fibres de carbone et même les matériaux biosourcés. Cette feuille de route est donc d'une très grande importance, elle insiste notamment, et je voudrais y insister moi-même, sur la nécessité de développer des compétences nouvelles grâce à une offre de formation qui soit extrêmement adaptée à l'évolution du contenu des métiers, évolution rapide et liée aux conséquences de la transition écologique et énergétique et aussi de la transition numérique. De ce point de vue, le développement du recours aux matières premières biosourcées à fort potentiel renouvelable est une orientation extrêmement intéressante. Elle rejoint l'enjeu du biomimétisme dans le secteur des matériaux, l'étude des matériaux biologiques est une source riche d'enrichissements car ce sont des matériaux biodégradables et recyclables, donc il y a là un élément d'innovation extrêmement important dans cette feuille de route. Une question cependant, à la lecture de cette feuille de route qui succède à celle de 2003 intitulée "chimie végétale", les chiffres avancés 31 000 salariés dans le secteur, 12 % de

l'effectif régional semble dater de 2013. La question que nous nous posons c'est, sont-ils toujours pertinents aujourd'hui ou nécessitent-ils d'être actualisés ? C'est important quand on parle d'automatisation, d'ergonomie des postes de formation de connaître les chiffres les plus actualisés possible. C'était la question que nous nous posions, mais ceci dit, cette feuille de route est complète, elle est solide et notre Groupe votera cette délibération qui donne à la Région les moyens de développer sa capacité sur le sujet si important de la chimie et des matériaux.

M. OXIBAR. – Tout d'abord, une remarque d'ordre général sur ce principe des feuilles de route, je crois que tout à l'heure dans son propos liminaire Monsieur COLOMBIER en a parlé. La remarque que nous nous faisons, vous avez dit tout à l'heure qu'une feuille de route aidait à déterminer une stratégie. Nous avons tendance à penser que c'est plutôt l'inverse, c'est-à-dire quelle est notre stratégie ? Et de là, en découle une feuille de route, et de là également, peut en découler une modification de règlements d'interventions. Or, aujourd'hui, dans cette feuille de route, notamment, mais dans d'autres on verra, c'est ma collègue Sylvie DURRUTY qui en parlera, on fait entrer dans une feuille de route des règlements d'interventions existants, exemple sur l'innovation, sur l'export, sur l'usine du futur, donc ce sont des règlements d'interventions qui existent déjà, et on les fait entrer dans une feuille de route ! Ce qui nous fait penser que cela peut être un habillage, qui est fort sympathique, il n'y a pas de problème. C'était la remarque d'ordre général.

Sur cette feuille de route "chimie" un élément un peu local, et départemental pour ma part, vous avez parlé de co-construction dans l'écosystème, à la page 6 de la feuille de route, cela a d'ailleurs été présenté, il y avait toute une série de logos qui étaient présentés, il me semble à mon avis qu'il en manque un, qui n'est ni un cluster, ni un pôle de compétitivité mais qui pourtant est une structure qui a son importance, c'est l'Association LACQ PLUS, c'est une association qui regroupe aujourd'hui vingt industriels et quatre-vingt sous-traitants PME, PMI, mon collègue Patrice LAURENT connaît très bien la structure, cela représente 7 000 emplois, rien que les adhérents de cette association représentent 7 000 emplois sur les 31 000 du secteur, ce n'est pas rien. Je regrette que l'Association LACQ PLUS qui est soutenue la Chambre de Commerce de Pau depuis très longtemps ne figure pas dans cette feuille de route parce qu'elle œuvre aussi pour le développement de la filière. D'ailleurs, Patrice a eu un rendez-vous récemment avec Monsieur NEMBRINI par rapport à la labellisation avec l'UPPA, la labellisation Campus des métiers de l'ingénierie et des métiers de la chimie, de l'énergie et de la sécurité industrielle et environnementale, on est en plein là-dedans. L'Association LACQ PLUS a édité il y a quelques années d'ailleurs avec le soutien de la Région, le guide des métiers du bassin de Lacq, c'est important. Il y a un vrai sujet qui est évoqué dans la feuille de route, bien entendu, sur les métiers en tension, donc je voulais

vous alerter sur ce que je considère comme un manque dans cette feuille de route. Peut-être que l'Association LACQ PLUS ne rentre pas forcément dans tel ou tel critère mais je trouve dommage qu'elle ne soit pas associée parce qu'elle travaille sur les savoir-faire et l'attractivité des métiers, certes il y a CHEMPARC mais qui travaille sur l'attractivité industrielle du bassin de Lacq, mais l'un ne va pas sans l'autre, l'attractivité industrielle du bassin et l'attractivité des savoir-faire et des métiers. C'était la remarque que je voulais vous faire. Bien entendu, nous voterons favorablement cette feuille de route. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. – Vous vous doutez que je ne vais pas oublier qui que ce soit sur Lacq.

M. OXIBAR. – Je le sais, c'était juste un petit rappel parce que cela n'y figurait pas, mais je sais...

M. LE PRESIDENT. – Ce qui est le plus fort, et qui ne se réduit pas à une feuille de route ou une stratégie, la stratégie vous la connaissez, j'ai toujours défendu le monde de l'industrie parce que je pense que le fablab est plus important que d'autres choses, et puis parce que je pense qu'il faut reconnaître à l'industrie d'avoir été la structure productrice de gaz à effet de serre qui a le plus baissé ses gaz à effet de serre, - 60 % ces dix dernières années. Quant aux différentes équipes de Lacq qui y ont participé pendant une dizaine d'années, je ne vais pas oublier qui que ce soit.

M. FREL. – Monsieur le Président, chers collègues. La lecture de cette délibération m'a immédiatement fait penser à un ami, un viticulteur bergeracois Gérard, celui-ci m'a expliqué que le bio dans le temps, il s'en fichait royalement mais alors royalement. Et puis, sa jeune fille est tombée malade, le diagnostic était arrivé : cancer. Les médecins ont expliqué que ce type de cancer était très probablement dû aux produits chimiques utilisés par son père sur l'exploitation. Sa fille a fini par guérir, c'est une belle jeune fille, aux termes de plusieurs années de lutte. Depuis, Gérard est passé à l'agriculture bio. La délibération proposée aujourd'hui méritait d'être beaucoup plus ambitieuse même si elle comprend de réelles avancées. Le Conseil Régional aurait pu aller bien plus loin dans l'accompagnement de ce secteur industriel si particulier. La chimie, on le sait, est capable du meilleur mais aussi trop souvent du pire. Le meilleur, quand elle invente certains médicaments, par exemple ceux qui ont soigné la fille de mon ami Gérard. Le pire, quand elle invente des armes chimiques tel que l'ypérite, le fameux gaz moutarde, l'agent orange, le gaz sarin, et bien d'autres armes de destruction massive. Le pire, quand elle inonde nos champs de pesticides et d'autres produits appelés pudiquement phytosanitaires mais qui font crever nos abeilles, pourrissent nos sols et l'eau que nous buvons, rend malades nos enfants qui jouent dans les cours de

récréation d'écoles trop proches des champs comme à Villeneuve-de-Blaye à 2014. Le pire, quand elle empoisonne d'abord nos agriculteurs comme Paul FRANCOIS, ce courageux paysan charentais qui vient d'attaquer MONSANTO en justice avec son Association Phytovictimes. Le pire, quand la chimie développe des nanomatériaux sans rechercher vraiment si ces matériaux dits avancés sont sans danger, sans respecter le principe de précaution au risque d'empoisonner nos corps, le scandale de l'amiante que l'on a présenté tant d'années comme sans danger doit nous inviter à la prudence. Le pire, quand elle refuse la transparence comme par exemple la publication des mesures des polluants issus de bassins industriels notamment celui de Lacq, et pourtant rappelons-nous cette actualité récente, SANOFI dans son usine de Lacq a, pendant des années, pollué 7 000 fois plus que la norme autorisée pour un des gaz émis.

Cette délibération aurait pu être celle qui allait orienter ce secteur industriel de la chimie vers le meilleur. Il est grand temps de dépasser le simple ripolinage de greenwashing d'entreprises irresponsables, il nous faut passer à la chimie verte, engager les entreprises sur la voie de l'écologie industrielle, et ce résolument. Il nous faut protéger nos enfants, nos populations. Il nous faut aider les entreprises qui ont réellement mis au cœur de leurs projets, la responsabilité sociale et environnementale et les engager dans cette voie d'une industrie chimique plus respectueuse de notre planète si précieuse et de ses habitants. C'était le sens de notre demande de retrait de cette délibération avant la plénière d'aujourd'hui, afin de pouvoir la retravailler, lui donner une orientation encore plus innovante et moderne. Et puis me vient cette réflexion que mon ami viticulteur bergeracois Gérard m'a fait tout récemment : "depuis que l'entreprise chimique de pharmacie BAYER a racheté MONSANTO, c'est le même qui nous fout le cancer et qui nous le soigne". Alors Monsieur le Président, chers collègues, avec le mouvement "Stop glyphosates", "le mouvement des coquelicots", avec "les marcheurs pour le climat", avec les + 2 millions de signataires de la pétition "l'affaire du siècle", avec les militants environnementalistes et écologistes, vous l'avez compris, le Groupe Europe Écologie votera contre cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. – Je le regrette parce que l'on ne peut pas faire bouger les choses si l'on ne comprend pas les choses. On peut avoir une attitude totalement fondamentaliste, comme les religions, et dire à partir du moment où l'on dégaine le mot "chimie", je me voile la face sauf que l'on vit avec des matériaux, ceux sur lequel Cher Lionel tu t'appuies, qui ont une part de chimie. On a mis en place beaucoup de bois dans cette assemblée, sauf que les bois que l'on a installés sont des bois qui utilisent une colle biosourcée, et qu'il y a derrière des emplois, c'est vrai que c'est un discours dont je mesure la limite mais il y a des emplois. Il y a des personnes, ouvriers, ouvrières, à qui il faut que l'on explique que leurs métiers vont changer, il faut que nous les formions, avec les entreprises parce que tout n'est pas

nationalisé dans notre pays, et même si tout était nationalisé, je pense que l'on n'avancerait pas aussi vite, qui puissent nous faire avancer. Je le disais tout à l'heure, les usines d'Aquitaine et de Nouvelle-Aquitaine ont baissé de 60 % les dégagements à effet de serre. Je voudrais savoir ce qu'il y a dans l'action publique qui a été aussi performant. Dans le logement ! Dans les transports ! Dans un certain nombre d'autres domaines ! Non. Paradoxalement, ce sont l'agriculture et l'industrie qui ont le plus baissé leurs gaz à effet de serre, ici, chez nous, et cela suppose du respect.

Deuxièmement, le fait d'orienter la chimie vers le biosourcing ne nous évitera pas toutes difficultés. Je rappelle que depuis Louis XIV, c'est avec la cellulose des bois que l'on fait la poudre à explosifs. Donc, je suis pour le biomimétisme et j'ai lancé dans cette région l'action biomimétisme, avec votre appui voire même avec votre demande, sauf que ce que l'on fait, et j'en appelle aux scientifiques de cette Assemblée, avec la cellulose cela peut être le pire et le meilleur, et quand vous traitez vos animaux de ferme ou domestiques avec du pyrèthre qui est un élément totalement naturel, vous pouvez avoir les pires effets. Donc, il faut vraiment que nous avancions, pas à pas comptés, j'ai bien conscience que ce que vous représentez en termes d'exigence absolue nous est un aiguillon extrêmement positif mais faisons attention à ce que dans la société actuelle, et nous respectons l'ensemble des acteurs économiques ou sociaux et que nous puissions avancer, non pas sur du sable mouvant mais sur des terrains solides, et je pense que personne ne m'a suggéré ni n'a suggéré à Bernard UTHURRY, ni n'a suggéré à Thibaut RICHEBOIS, de se dire comment demain je constitue les bases des pneus Michelin ? L'idée n'est pas venue de qui que ce soit dans cette Assemblée, elle est venue de Michelin pour des raisons que Michelin en avait besoin parce que les résidus du cracking du pétrole ne suffisent pas à faire des pneus, mais en même temps profitons-en, profitons de cet axe sur le biosourcing, de cet axe sur le biomimétisme, de cet axe du respect de l'environnement, et je n'en conviens pas que vous avez produit, que le Mouvement écologiste a produit, pour avancer. Le problème n'est pas, si l'on avance, mais comment on avance, et à quelle vitesse, et je pense que vous ne trouverez pas une Région qui coproduit à ce point de transitions énergétiques et écologiques avec le monde de l'entreprise.

M. MALHERBE. – Monsieur le Président, mes chers collègues. Les révolutions industrielles du XVIIIème et du XIXème siècles suivies de près par les prouesses technologiques du XXème siècle et la révolution numérique des dernières décennies ont considérablement bouleversé l'économie nationale et internationale, particulièrement dans le domaine de la recherche et des avancées scientifiques. Dans ce contexte les matériaux et la chimie des matériaux constituent un formidable levier économique et trouvent leur application dans la quasi-totalité des secteurs de l'industrie, notamment via le

développement des matériaux composites face aux enjeux industriels et environnementaux. Beaucoup plus légers que les matériaux métalliques et donc beaucoup moins consommateurs d'énergie dès lors qu'ils sont utilisés dans l'industrie du transport, ils présentent l'avantage majeur d'être parfaitement adaptables aux propriétés mécaniques recherchées tout en étant moins sensibles aux variations de températures d'humidité ou de corrosion. Depuis le milieu des années 80, ces matériaux se sont donc considérablement démocratisés aussi bien dans l'industrie automobile, aéronautique que dans le domaine de la santé, de la défense ou du nautisme. Cependant, l'avancée technologique dans ce domaine n'en est qu'à ses prémices et il y a encore beaucoup à faire en la matière pour répondre aux enjeux de demain, notamment en matière de recyclage. Si je prends rapidement un exemple que je maîtrise un peu plus, celui de l'aéronautique, si hier tous les avions civils étaient conçus avec moins de 5 % de composites dans leurs zones non structurelles, l'A350 dernier gros porteur à vocation de transport civil compte aujourd'hui plus de 50 % de parties composites et cette forte augmentation de l'utilisation de composites s'accompagne naturellement de la création de nouveaux déchets. A titre d'exemple, 450 000 tonnes par an de déchets carbone pré-imprégnés, crus ou polymérisés sont générés par les seules chaînes de production du Boeing 787 et de l'A350. Le recyclage de ces matériaux est encore perçu comme délicat et difficile du fait de leur hétérogénéité et du recours encore fréquent à des matrices thermodurcissables donc infusibles mais la science avance progressivement et il y a de sérieux espoirs de faire des avancées importantes en la matière. Voilà ce que devrait être, me semble-t-il, le cœur de cette feuille de route dont on peut regretter qu'elle n'affiche jamais d'objectifs précis mais uniquement des grands axes un peu flous et peu définis, il faut bien le reconnaître.

Le deuxième enjeu de cette feuille de route, de mon point de vue, découle du deuxième inconvénient majeur de ces matériaux, leur extrême sensibilité à tous les impacts fragilisant facilement une structure sans marque visible apparente, d'où la nécessité d'axer notre coopération d'Assemblée régionale sur la formation professionnelle et l'amélioration du potentiel universitaire de la région en chimie, matériaux et procédés, notamment en termes de détection des zones impactées, de maintenance et de réparation des matériaux, car plus les matériaux vont se diversifier, plus ils vont naturellement se complexifier et plus les industriels auront besoin de faire appel à de la main d'œuvre extrêmement qualifiée. L'enjeu économique de cette délibération est donc clairement d'accompagner nos universités dans cette transition qu'elles mènent depuis déjà quelques dizaines d'années pour que nos étudiants d'aujourd'hui puissent accéder rapidement à l'emploi dès leur arrivée sur le marché du travail. Nous avons la chance d'avoir sur le territoire régional des structures qui dispensent des formations efficaces dans le domaine, que ce soit à Limoges, à Poitiers ou à

Bordeaux, à nous de les accompagner dans leur nécessaire croissance, et si certains de nos territoires sont encore à la traîne en la matière, comme la Corrèze, la Dordogne ou les Landes, charge à nous de mettre les moyens à la hauteur de nos ambitions et de s'appuyer notamment sur ADI pour développer de nouvelles structures de formations professionnelles. En conclusion, le Groupe du Rassemblement National votera favorablement cette délibération, conscient que l'excellence technologique de demain passera par une diversification des matériaux actuels avec la maîtrise de leur recyclage et que cela ne se fera en parallèle qu'avec la montée en compétences de nos universités et centres de formation professionnelle.

M. LE PRESIDENT. – La Région Aquitaine dans son histoire a investi 10 % de son budget sur la recherche. Il n'y avait pas une seule Région de France qui investissait autant. Aucune Région, les autres Régions faisant entre 1 et 2 %. Toutes les autres Régions. On vient de sauver le Pôle Céramique, le Pôle de Compétitivité Céramique de Limoges en prenant le financement du fonctionnement de ce Pôle. On vient de sauver le Pôle Xylofutur qui est le Pôle du bois, qui est une forme de chimie, mélange entre la chimie, la physique et les matériaux composites. On a reconstruit l'Institut de Chimie Physique de Bordeaux, et je pourrais vous citer beaucoup d'autres exemples. Donc, pardon de le dire, je prends cela non pas comme un défi mais simplement comme une méconnaissance de ce qui a été fait dans la région. Discutez avec tous les universitaires qui sont à l'ICMCB, à l'Institut de Chimie et de Physique, à MATMECA. Discutez avec le Pôle Céramique de Limoges, vous verrez.

M. MALHERBE. – Je n'ai pas dit l'inverse.

M. LE PRESIDENT. – Non, mais vous me demandiez d'intervenir plus.

M. MALHERBE. – De continuer dans ce sens.

M. LE PRESIDENT. – On va continuer. Si c'est cela votre intervention, on va continuer.

M. MALHERBE. – C'est bien, et l'on vous soutiendra.

M. LE PRESIDENT. – Qui souhaite intervenir de nouveau ? Sinon, je donne la parole à Bernard UTHURRY pour répondre.

M. UTHURRY. – Sur la question de Michel VEUNAC, au départ la question est venue, elle a été posée par Sylvie DURRUTY en Commission. Il se trouve que sur les chiffres validés, consolidés et à la fois communs au trois Régions, on n'a pas de chiffres officiels à annoncer en dehors de ceux de 2013. Il y a des chiffres de 2017 dont on n'est pas sûr, en tous les cas qui ne signifient pas un écart considérable ni en plus, ni en moins, donc on est dans la fourchette.

Sur la remarque de Marc OXIBAR sur LACQ PLUS, effectivement il a évoqué CHEMPARC qui n'était pas tout à fait dans la ligne de mire de ce qu'il disait, mais enfin on a une relation extrêmement étroite et le Président a dit, lui-même, que rien qui était propre à ce bassin ne nous échappait. En tous les cas, les relations que nous avons avec CHEMPARC, élargies et avec le bassin de Lacq, nous permettent de dire qu'il n'y a pas grand-chose qui doit passer entre les mailles du filet.

Pour le reste, en réponse à l'intervention de Lionel FREL, je n'ai rien à ajouter à la réponse du Président, sur tout ce qui relève de la précaution environnementale ou effectivement vous avez évoqué le meilleur et le pire, on est vraiment axé sur le meilleur avec le sentiment de progresser à la fois dans les pratiques et dans les réductions du risque dans la manière de mieux consommer ou de moins exploiter les ressources de notre planète.

M. LE PRÉSIDENT. – Je pense que je n'ai pas fait changer d'avis beaucoup de monde. Lionel FREL vote "pour" maintenant après tant de démonstrations ?

M. FREL. – Démonstration émérite, mais qui ne m'a pas encore fait changer d'avis, ni mon Groupe d'ailleurs.

M. LE PRÉSIDENT. – Donc, EELV vote contre, et les autres Groupes votent pour ?

N° 4

Vote sur la «Feuille de route Chimie Matériaux»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

▪ **CONTRE : Ecologiste et Citoyen-EELV**

ADOPTÉ A LA MAJORITE

▪ ***NON PARTICIPATION : Madame Claveau-Abbadie (PS et Apparentés), Monsieur Audi (LR/CPNT)**

**FEUILLE DE ROUTE DE LA FILIERE AERONAUTIQUE ET SPATIALE NOMMEE PLAN
MARYSE BASTIE 2022**

M. LE PRESIDENT. – Nous avons ensuite la filière aéronautique. Ne participent pas au vote pour des raisons professionnelles et extrêmement louables, Madame CLAVEAU-ABBADIE, Madame DERVILLE et Monsieur AUDI.

M. UTHURRY. – La feuille de route de la filière aéronautique et spatiale, un certain nombre de diapositives, de slides vont passer qui témoignent de la forte implantation de cette filière en Nouvelle-Aquitaine, troisième Région de France, première pour tout ce qui relève de la défense. Je vous invite à aller voir le parcours de Maryse BASTIE parce que dans une époque où la transformation numérique, tout va plus vite, etc., les populations du monde entier requièrent du sens, et baptiser ce programme Maryse BASTIE, cela a du sens au regard de l'engagement personnel de cette femme née à Limoges, passée par Poitiers, venue à Bordeaux, qui s'est par ailleurs illustrée en tant que pilote innovante mais également par des valeurs humaines et un engagement qu'elle a porté très haut. Donc, comme je ne reviens pas sur le chapeau commun que j'ai dressé à propos de toutes les délibérations, comme pour la précédente, il est à noter que la prise en compte de la spécialisation intelligente à l'échelle européenne, c'est important. Je vous rappelle encore une fois le principe : chaque Région doit concentrer ses ressources sur les domaines pour lesquels elle a les meilleurs atouts, c'est une manière pour l'Europe de répartir ses financements sur les Régions qui sont les plus efficaces dans les domaines qu'elles choisissent. Je ne sais pas si la carte est passée mais qui montre que la carte témoigne d'une implantation relativement harmonieuse sur l'ensemble des trois ex-régions.

Vous voyez ensuite, dans la slide suivante, quelques chiffres qui vous démontrent ce que la carte montrait dans un premier temps mais avec les chiffres à l'appui, donc 6 M€ pour le ressourcement des structures d'innovation, 1 M€ pour les appels à projets "recherche", 5 entreprises ASD "Nouvelle-Aquitaine Accélérateurs", plus de 50 start-up qu'il nous faut aider et notamment dans leur phase de primo-développement pour qu'elles puissent sortir de la phase de start et engager leur parcours, les aides à l'internalisation, toutes ces structures se distinguent par un fort pourcentage de leur chiffre d'affaires à l'export. Vous voyez les différents domaines dans lesquels la Région intervient notamment la recherche et l'innovation technologique, la performance industrielle, les ressources humaines, c'est de plus en plus appuyé notamment dans les dispositifs usine du futur dont j'ai parlé en chapeau d'introduction également, la structuration financière sur laquelle la Région essaie de

venir d'une manière plus forte, l'accès aux marchés, avec l'évolution de ces marchés, marqués par les évolutions au regard des précautions environnementales, et puis le développement industriel régional et réparti harmonieusement à l'échelle de cette Grande Région où, je vous le rappelle, les usines sont plutôt encore construites à la campagne. Ce qui suppose de notre part d'ailleurs, et c'est intégré dans la feuille de formation et dans plusieurs délibérations qui vont suivre, des efforts de formation également sur les territoires, faire en sorte que nos structures de formation deviennent des plateformes technologiques utiles pour le développement de nos PME puisque je le rappelle encore s'il fallait le rappeler une fois de plus, que nos aides vont très majoritairement aux PME.

Vous voyez quels sont les enjeux de la filière, la maîtrise et les cadences de production et l'excellence "industrie", des nouvelles approches de la mobilité globale autonome, durable et personnalisée, ce que j'ai dit tout à l'heure également sur la mobilité durable et l'aéronef de demain à impact environnemental réduit à la fois en termes de nuisances sonores et d'émission de gaz à effet de serre, la mission étant de les réduire de 50 %, si on les réduit de 50 %, cela pourra considérablement changer la pratique des vols aériens, je pense aussi aux réductions sonores, la démocratisation de la mobilité, les gens se déplacent, la Région est en train de trouver, de chercher, d'accompagner des alternatives pour que les mobilités à l'échelle de 1 000 kms puissent se faire part d'autres moyens et faire battre l'avion par le train notamment et le train à grande vitesse aussi mais la Région poursuit également ses efforts dans le domaine de l'aéronautique dont la Nouvelle-Aquitaine est une place forte. Vous voyez les défis technologiques parmi lesquels nous trouvons ce que j'ai évoqué tout à l'heure, les défis économiques et organisationnels avec les nouveaux acteurs et les modèles économiques, les besoins de compétences et de formation. Vous voyez quels sont les différents domaines de nos accompagnements avec notamment des plateformes collaboratives, avec CANOE dont nous aurions pu parler tout à l'heure quand nous avons évoqué la question sur le bassin de Lacq.

Il s'agit en fait de conforter par une feuille de route, vous avez raison, qui ne définit pas les choses d'une manière très concrète mais elle définit des axes et l'on voit le concret ensuite, les feuilles de route sont courtes, trois ou quatre ans pour nous obliger à aller vite, et le concret est défini par les décisions que vous êtes invités à voter ou à discuter lors de nos Commissions Permanentes qui sont évoquées et tamisées précédemment par les Comités de pilotage et les Comités techniques.

M. MALHERBE. – Le secteur de l'aéronautique est l'un des domaines industriels les plus développés en Nouvelle-Aquitaine et plus généralement à l'échelle nationale. Avec près de 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires, l'industrie aéronautique est le premier contributeur à la balance commerciale du pays apportant un solde net de 18,6 milliards par

an. Il est à noter que depuis 2015, le secteur représente une création nette de 2 000 emplois annuels environ. Et pourtant malgré ces chiffres élogieux, nos PME sont en perpétuelle mutation et doivent faire face à une évolution permanente pour rester compétitives face à une concurrence de plus en plus forte. Les progrès technologiques de ces dernières décennies et l'accessibilité aux moyens de transport aérien obligent les compagnies aériennes à réduire considérablement leurs coûts. Les entreprises du secteur doivent donc s'adapter elles aussi en poursuivant les avancées en matière de réduction de masse des aéronefs et de diminution de la consommation de carburant. Tout l'enjeu réside donc dans la recherche de nouveaux matériaux, de nouveaux types de motorisation moins polluants et moins consommateurs d'énergie tout en continuant à respecter les normes et les exigences mécaniques préconisées par les autorités aéronautiques internationales. Ce travail mené déjà depuis de nombreuses années devra se poursuivre avec le soutien du Conseil Régional tout en veillant à ne pas tomber dans une certaine précipitation en matière d'innovation, précipitation qui pourrait avoir des conséquences dramatiques d'un point de vue industriel comme sur le plan humain en cas d'accident.

Enfin, le second enjeu majeur de cette feuille de route, pour les années à venir, est l'accompagnement de la filière du spatial, la conquête de l'espace étant indéniablement la révolution industrielle qui nous attend pour les prochaines années et les prochaines décennies. Beaucoup de pays à travers le monde ont d'ores et déjà compris que l'avenir économique se jouerait non sur terre, non dans les airs mais bien dans l'espace. Nous avons l'exemple des États-Unis à travers le projet "Space X" où avec la volonté de développer une sixième force armée autour de l'espace. Nous avons l'exemple de la Russie, de la Chine, des Émirats Arabes Unis ou même de l'Inde qui ont tous annoncé leur ambition de partir à la conquête de l'espace, conscients des enjeux économiques de demain. Et si la France rate le coche de cette conquête de l'espace, l'impact économique sera irrémédiable comme ce fut le cas, par exemple, pour le développement d'internet. Il est regrettable que la feuille de route que vous proposez à nos votes soit axée quasi exclusivement sur la filière de l'aéronautique en faisant abstraction du spatial dans ses objectifs. Il me semble qu'il y a là un manque important pour notre économie dans les prochaines décennies. Le Groupe du Rassemblement National votera évidemment favorablement cette délibération mais attire votre attention, Monsieur le Président, sur la nécessité de ne pas passer à côté de la conquête de l'espace si nous voulons que notre Région reste parmi les leaders en matière d'économie et de développement industriel. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci d'avoir souligné cet aspect spatial. Pour votre information, d'abord, nous accompagnons ARIANEGROUP et nous sommes la seule Région à le faire de cette manière, nous avons, je crois, une feuille de route avec elle. ARIANEGROUP, c'est

3 500 emplois issus de la fusion entre AIRBUS et SAFRAN. Donc, on a cette feuille de route et je suis allé inaugurer avec l'ancien Président d'ARIANEGROUP, Alain CHARMEAU, les installations sur Saint-Médard-en-Jalles, donc on intervient. La France, vous avez raison de le dire, est passée à côté, et votre serviteur a participé à cela, hélas, mais pas dans le sens que je souhaitais, au passage vers une forme de "Space X" à l'européenne, puisqu'à un moment donné, ARIANEGROUP avait lancé un projet dans lequel je vous avais proposé d'être au capital, qui était un projet d'un nouveau lanceur beaucoup moins cher que le lanceur Ariane.

Le deuxième point, sur l'accès à l'espace qui est un aspect aussi essentiel que les grandes découvertes sur l'océan ou sur le cerveau humain, c'est la création d'un fond de capital qui s'appelle "Global Space Ventures" pour lequel la Commission Permanente et l'Assemblée ont donné leur accord. Nous avons investi dans ce domaine-là qui a succédé à ce projet de nouvel espace, et aujourd'hui nous sommes en train de concevoir une plateforme d'accueil pour les entreprises spatiales de la troisième ou de la quatrième génération. Ce n'est pas l'État qui le fait, c'est la Région Nouvelle-Aquitaine qui s'en préoccupe.

M. RABIT. – Je serai très bref, parce que c'est surtout ma collègue Sylvie DURRUTY qui interviendra sur le sujet du plan Bastié mais je voudrais rentrer dans ce plan Bastié par le prisme des spécificités des bassins industriels, et notamment dans celui du bassin de la Vienne. Bien sûr, nous avons Blanquefort qui concentre l'intérêt de cet hémicycle mais nous avons aussi dans la Vienne le problème des fonderies alu et fonte que je ne voudrais pas que l'on oublie et même si effectivement, et l'on en prend acte, vous avez accordé un soutien à la reconversion du site, nous souhaiterions que vous puissiez abonder et appuyer la demande de prise en compte par le Gouvernement des demandes qui ont été faites par les salariés et un certain nombre d'élus et d'acteurs pour sortir par le haut de ce conflit, et qui préserve à la fois l'emploi et la pérennité de ce double site. Et si je rentre dans le plan Bastié par l'industrie automobile, ce n'est pas très éloigné du plan Bastié, puisque l'autre pôle d'excellence du bassin châtelleraudais, c'est le secteur aéronautique donc si demain nous avons une catastrophe industrielle dans le secteur aéronautique, il faut que nous ayons un secteur aéronautique qui soit particulièrement au niveau. C'est la raison pour laquelle, avec des entreprises comme THALES qui est déjà d'ailleurs dans le plan "succès" mais aussi SAFRAN, SAGEM et beaucoup de PME, nous avons à la disposition sur ce territoire un potentiel important en matière de création d'emplois et dynamique de croissance, et c'est la raison pour laquelle j'attire votre attention sur l'extrême vigilance que doit avoir la Région dans le soutien à ces entreprises dans le cadre de ce plan Bastié.

Ce qui m'amène à évoquer, je reconnais bien volontiers que je suis un peu borderline mais nous n'aurons pas d'autres occasions d'évoquer ce sujet, et je serai très bref car il n'y aura pas de ce sujet d'ici la prochaine session, je voudrais évoquer le cas de l'avenir de l'aéroport de Poitiers sur lequel vous avez pris une décision sur l'OSP mais aujourd'hui reste en suspens la participation de la Région au capital du Syndicat, et je le fais en liaison avec le Président BELIN que vous avez rencontré, et les élus du territoire. Ce que nous vous demandons, c'est très bref, c'est bien sûr de revoir l'orientation que vous aviez prise il y a quelques mois, parce que si l'on parle attractivité, mobilité comme dans le cadre du plan Bastié, on sait que l'aéroport est un outil indispensable à l'attractivité du territoire. Vous avez dit tout à l'heure défendre le monde de l'industrie, ce qui est aussi permettre l'accessibilité au territoire et notamment pour les entreprises du secteur aéronautique. Si l'on parle engagement de la Région, il faut que cet engagement soit égal, vous avez fixé à 25 % le taux de participation, c'est le cas pour Bergerac, pour Brive et dans une moindre mesure pour Limoges, nous souhaitons que vous puissiez de la même façon vous engager dans cette voie sur le syndicat.

Et enfin, si l'on parle de projet global, il est clair que l'entrée de la Région au capital se justifierait parfaitement comme un des axes du développement du plan Bastié car, de la même façon que vous l'évoquez dans le plan pour Bordeaux-Mérignac, nous avons sur l'aéroport et sur le site de l'aéroport de Poitiers un projet d'écosystème avec la Ferme solaire. Donc, l'ensemble des élus aujourd'hui attendent donc de vous un signal fort car il y a urgence et si nous ne faisons pas, c'est peut-être l'ensemble du projet qui risque d'être compromis durablement. Donc, cette évolution, et vous aviez dit d'ailleurs que vous pouviez évoluer dans votre position, nous l'attendons aujourd'hui, et ce serait une façon de sortir des problèmes du devenir du bassin industriel de la Vienne, et de favoriser les filières et notamment la filière aéronautique. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous remercie Monsieur RABIT d'avoir été dans le film, ou au moins dans la question. Je comprends que dans une Assemblée de cette taille on est envie de placer sa liste de courses. Vous l'avez fait. J'aime bien, quand on a ce défi aéronautique et spatial, que l'on puisse dialoguer du défi aéronautique et spatial. De ce défi, vous n'en avez parlé à aucun moment. Et je vous remercie d'avoir occupé votre temps de parole avec temps de pertinence. Le défi aéronautique et spatial, c'est quoi ? C'est le dossier de l'avion propre et de l'avion électrique. Comment je fais rouler sur des pistes un avion avec un moteur électrique plutôt que de le faire rouler avec du kérosène ? Comment je fais en sorte que l'on puisse développer et avoir les retombées industrielles de l'avion bi-mode électrique et peut-être gaz demain, biodiesel je ne sais pas, ici en Nouvelle-Aquitaine ? Donc, comment je pense aux enfants d'Aquitaine pour qu'ils aient des emplois ? Comment je pense aux

emplois de demain ? Pas comment j'essaye d'amener mes problèmes parce que l'on m'a demandé d'intervenir. L'aéroport de Poitiers, Monsieur RABIT, ce n'est pas celui de La Rochelle, et ce n'est surtout pas celui de Limoges. Poitiers est à 1h20 de Paris, avec la LGV. Il n'y a pas un problème à Poitiers d'accessibilité à Paris, sinon vous mentez, et ce n'est pas impossible.

Sur les dossiers que vous évoquez avec tant de pertinence, on est en coopération avec THALES, avec SAFRAN, d'ailleurs la Région a participé à cet investissement magnifique sur le Grand Poitiers, je crois, puisque qu'Alain CLAEYS était là, sur la fabrication de ces optiques qui vont servir au télescope que l'on va installer en Amérique Latine. Donc, je crois que là-dessus, il n'y a pas de soucis et je garderai, pour ma part, une extrême équité entre les territoires, parce que si quelque part, quand on fait une politique, on a une politique de marché du dimanche et pas une politique d'équité, eh bien, on n'avance pas.

Mme DURRUTY. – Président, mes chers collègues. Effectivement, je vais essayer de revenir dans le droit fil de cette délibération, et du sujet de cette feuille de route aéronautique et spatial pour vous dire que bien sûr nous partageons les enjeux qui sont rappelés, à savoir réinventer une chaîne de valeurs pour cette filière et faire en sorte que nous puissions partager et mettre en œuvre des solutions à la hauteur des ambitions et des attentes des acteurs de cette filière qui sont très importantes. Autour des quatre chantiers, qui ont été développés, certains points méritent un focus tout particulier.

D'abord dans le chantier "succès" qui ambitionne une nouvelle organisation performante, un enjeu très fort est celui d'un accompagnement renforcé des sous-traitants et des co-traitants de tous niveaux. Bien sûr, vous l'avez rappelé Président, l'accompagnement et la montée en puissance des PME et des ETI sont essentiels, mais les grands donneurs d'ordres nous interpellent très régulièrement pour que nous les aidions à renforcer, à structurer tous l'écosystème de TPE qui les entoure. L'accompagnement de ces TPE nécessite des réponses adaptées pour maintenir un tissu riche et diversifié. Dans cette même optique, l'enjeu également de la création de nouvelles entreprises dans le secteur aéronautique pose questions. Nous sommes dans une logique de concentration plus que de création de nouvelles activités, ces créations sont pourtant essentielles en termes de renouvellement des acteurs mais les tickets d'entrée sont souvent très élevés.

Le second chantier, celui de l'excellence, passe par le développement de davantage de complémentarités et de synergie à l'intérieur de notre territoire et à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine pour peser davantage au niveau national et international.

Le troisième point c'est celui des talents pour lequel l'énergie de tous doit être mobilisée pour que tous les industriels puissent trouver les collaborateurs qu'ils recherchent et puissent

pourvoir les nombreux postes actuellement en recrutement. A titre d'exemple, les besoins de 1 000 recrutements envisagés à l'échelle du bassin de l'Adour pour les douze à vingt-quatre mois qui viennent, posent questions et problèmes à certains. La formation initiale est, certes, un enjeu mais l'accompagnement des entreprises dans une logique de formation en interne est également important. Il s'agit aussi pour nous de renforcer l'attractivité pour attirer des talents dont nos industriels ont besoin. Ce sujet de l'emploi du conjoint ou de la conjointe, sur certains de nos territoires, est régulièrement cité comme un frein à ces recrutements.

Pour terminer avec le dernier chantier "dynamisme", un soutien renforcé aux technopoles dédiées à l'aéronautique pourra et pourrait permettre de renforcer et développer les plateformes technologiques. Vous ne serez pas étonnés que je cite, particulièrement, COMPOSITADOUR ou ADDIMADOUR mais aussi pour permettre à nos technopoles d'évoluer vers des modèles encore plus ouverts.

Le suivi opérationnel de cette feuille de route comme d'ailleurs de toutes nos autres feuilles de route, est essentiel. Il s'agit bien sûr, de mesurer, d'évaluer, d'adapter la stratégie et les actions. Nous espérons que le Comité de pilotage mis en place sera ouvert aux différents acteurs des territoires et qu'un suivi régulier puisse nous être présenté en Commission. Là aussi, il nous faudra être agiles. Pour conclure, nous appelons de nos vœux que le programme national "Territoires d'industries" puisse profiter de façon conséquente à la filière spatiale et aéronautique pour accompagner ces projets. Il nous appartiendra à tous de mobiliser nos énergies dans ce sens. Bien sûr, notre Groupe votera pour cette délibération.

M. LE PRESIDENT. – Le sentiment que l'on a aujourd'hui avec le monde industriel notamment du monde de la sous-traitance, c'est que l'on est trop resté pendant trop longtemps sur un système en râteau, les grands Groupes en haut et les PME en bas, d'où la démarche que, depuis de longues années maintenant, on entreprend quand on réussit d'une certaine manière avec TURBOMECA (SAFRAN HELICOPTER ENGINES), avec DASSAULT un peu, avec THALES un peu, avec SAFRAN, plus difficilement avec AIR BUS, c'est comment j'arrive à faire monter des sous-traitants comme des ETI, parce que le choix des grands Groupes français, c'est pire dans l'automobile, c'est pour cela que l'on a le problème de Châtelleraut et des Fonderies de fonte et d'aluminium, et de l'attitude des grands Groupes automobiles qui se comportent comme des chacals dans ce domaine-là. Il faut que l'on réussisse la levée de fonds pour faire un fond d'investissement de telle sorte que l'on soit capable de doter en fonds propres des PME qui soient capables de devenir des leaders. C'est toute la stratégie que je vous expose depuis de longues années maintenant.

Sur le plan de la formation, je crois que ce qui a amené, alors certes plus dans l'agglomération bordelaise mais pas que, une telle attractivité avec THALES, DASSAULT, etc., c'est l'opération que nous avons menée il y a une dizaine d'années avec Latresne et le site de l'Aérocampus, qui passe de 900 stagiaires à 83 000, cela n'existe pas en France, donc j'espère que tout le monde en est fier. On était un peu inquiet de cet engagement de 25 M€ de la Région sur le site de Latresne, 25 M€ en termes d'acquisition, de création et nous avons récupéré tous les avions neufs aujourd'hui qui font que les mécaniciens de l'aéronautique vont pouvoir venir travailler et travailler sur des nouvelles technologies.

Sur l'emploi du conjoint, c'est un problème de fond, il faut que l'on se mette tous ensemble. C'est un des problèmes essentiels, c'est d'ailleurs la contrepartie de l'attractivité de la région.

Sur Compositadour, Addimadour, Canoe, je suis d'autant plus heureux que vous citez ces éléments, qui sont issus de la région et du Conseil Régional, je vous remercie d'avoir à ce point l'affection à l'égard de la politique industrielle de la région.

Mme ABELIN. – Monsieur le Président. Tout d'abord, BASTIE, belle idée, vraiment très belle idée. A l'UDI, mais je pense que l'on n'est pas les seuls sur les bancs de cette Assemblée, les exploratrices que ce soient des pilotes ou des navigatrices, on admire. Ensuite, sur les objectifs, comme d'habitude, Bernard UTHURRY nous a habitués à des feuilles de route solides, elle en est une. Quelques tous petits bémols sur l'absence d'évaluation des programmations précédentes, des éléments qui sont un peu imprécis sur les métiers, la promotion des métiers et le volet formation. Une absence d'éléments sur la protection des données qui nous chiffonne un peu, et des indicateurs d'évaluation un peu imprécis, donc ces parties-là sont peut-être à revoir. Dans son ensemble, c'est une feuille de route solide, utile mais Monsieur le Président, vous me permettrez un regret : personnellement, j'aurais aimé la même feuille de route sur l'automobile, en plein dieselgate, en pleine urgence climatique, en plein Blanquefort, en pleines Fonderies du Poitou, alors que l'on rame comme des malades pour essayer de faire venir un Ministre, ce que je n'ai jamais connu sur mon bassin d'emplois, je peux vous assurer que l'on en a eu des problèmes sur l'industrie, sur le bassin de Châtellerauld avec des rebonds à chaque fois mais on n'avait eu de difficultés à faire venir un Ministre, c'est la première fois que l'on n'y arrive pas, et je pense sincèrement que d'avoir une feuille de route régionale sur une région de la taille de la région Nouvelle-Aquitaine en ce moment, cela aurait été un message fort qui aurait eu du sens.

M. LE PRÉSIDENT. – Je voudrais bien que l'on dise Maryse BASTIE et pas simplement BASTIE, je l'ai dit quand on m'a présenté la feuille de route Bastié, j'ai poussé un coup de

gueule pour dire que cette femme s'appelle Maryse BASTIE, et c'est Maryse BASTIE qui est connue, ce n'est pas simplement BASTIE.

Deuxièmement, cela fait vingt ans que je suis le dossier de l'aéronautique et que nous le travaillons avec ces groupes. Maintenant, on a créé la Grande Région, le problème automobile est un problème différent, on est en train de s'en occuper sans trop en parler, mais ce n'est pas un Ministre qui va régler les choses. C'est la demande que j'entends à Châtelleraut de la part de vous-mêmes "je fais venir un Ministre", mais un Ministre n'y peut rien.

Mme ABELIN. – Sur les reconversions, si, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. – Il n'y peut rien, Madame.

Mme ABELIN. – Évidemment que si, sur les reconversions. Les fonds GERIS, SAFRAN, THALES, à Châtelleraut, c'est parce qu'il y a eu des Ministres qui sont venus.

M. LE PRESIDENT. – Si le monde politique national, c'est votre réflexe là-bas à Châtelleraut, "j'appelle un Ministre comme cela je me désengage", non ! Je ne me suis jamais désengagé.

Mme ABELIN. – Bien sûr que non, ce n'est pas le problème.

M. LE PRESIDENT. – C'est intéressant d'avoir ce débat avec les ABELIN, parce que je commence à être un peu énervé d'avoir ici des leçons, alors que nous sommes les seuls à avoir mis 2 à 3 M€. Il y a un département, il y a une ville, il y a une agglomération, il y a un Ministère qui a mis l'argent ?

Mme ABELIN. – Mais ils ont voté, et le Département et l'Agglomération ont voté.

M. LE PRESIDENT. – Zéro.

Mme ABELIN. – Mais bien sûr que si.

M. LE PRESIDENT. – Zéro, donc là-dessus, on n'a pas de leçon à recevoir, ni des leçons industrielles, ni leçons sur le plan des moyens que l'on met en œuvre, donc on va retravailler, on est en train de retravailler sur le dispositif de l'automobile en regardant l'avenir parce que 1° - c'est le stockage d'énergies : qui a structuré une opération de stockage d'énergie à l'échelle de la Région, sinon le Conseil Régional...

Mme ABELIN. – Ce n'était pas une leçon, Monsieur le Président, c'était une demande.

M. LE PRESIDENT. – Si un peu, parce que j'ai l'habitude d'entendre, vous ou quelqu'un d'autre que vous connaissez bien, nous donner des leçons et se plaindre collectivement. Deuxièmement, ce sont les matériaux de construction de l'automobile, notamment les composites à bas coûts, donc c'est avec cela que l'on va reconstituer une feuille de route

"automobile", ce n'est pas simple du tout. On a perdu beaucoup de temps, on a laissé vivre ces deux fonderies sans se dire que depuis vingt ans le diesel est en cause, et personne ne s'est réveillé, il faut maintenir l'emploi, on appelle le Ministre, on s'aperçoit que cela ne marche pas.

Mme ABELIN. – Cela a marché en 2011.

M. LE PRESIDENT. – Cela ne marche plus maintenant, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise.

M. PAGES. – Monsieur le Président, chers collègues. Effectivement le patronage même posthume de Maryse BASTIE, pour moi qui suis limougeaud, nous fait bien plaisir, c'était une ouvrière qui travaillait dans le cuir qui était une filière importante en Limousin, toutefois en fait, il y a peut-être un double sens, c'est que pour nous, cette feuille de route marque bien l'époque de Maryse BASTIE, c'est-à-dire qu'elle est déjà datée au XXème siècle à l'époque où l'on pensait que l'industrie aéronautique devait croire indéfiniment, première chose. La deuxième croyance, c'est qu'elle était liée de façon indissoluble à l'industrie militaire. Or, nous savons maintenant que le transport aérien est en croissance perpétuelle et un gros contributeur de gaz à effet de serre et que tous les essais pour diminuer la consommation, finalement, vont être rattrapés et battus par l'évolution du trafic lui-même et pour nous, toute la politique de la Région qui consiste à favoriser l'aéronautique c'est aussi finalement une stratégie qui va à l'encontre de l'aménagement du territoire parce qu'elle favorise la métropolisation, qui elle-même va impliquer encore plus de trafic. Donc, premier point, nous déplorons que cette stratégie aéronautique soit vraiment datée.

Le deuxième point est lié aussi à la partie duale, c'est-à-dire l'idée de faire cohabiter des activités militaires et civiles. Il faut savoir que la France est le troisième exportateur d'armes au monde et que l'un de nos premiers clients est l'Arabie Saoudite, qui utilise des armes françaises pour massacrer les populations du Yémen. Je pense qu'à un moment donné on peut défendre l'idée d'une défense du pays, une défense pour défendre la France, mais en revanche, porter la guerre contre des populations civiles extérieures, je pense que ce n'est pas du tout une bonne chose. Comme l'industrie nucléaire, effectivement la tare fondamentale des industries aérospatiales c'est bien sûr, la partie militaire. En fait, mes chers collègues, on ne croit pas du tout à la nécessité de développer ce genre de produits et nous pensons que cette feuille de route que vous nous proposez, en fait, nous autres écologistes ne l'avons jamais empruntée jusqu'à présent et nous n'allons donc pas vous surprendre, on n'a pas non plus envie de l'emprunter cette fois-ci. Nous pensons que favoriser des filières qui vont permettre la destruction de l'environnement et finalement aussi de populations civiles, c'est aller dans le mauvais sens, nous pensons qu'il manque un volet

important à cette feuille de route, c'est une réflexion qui permettrait d'anticiper les évolutions à venir plutôt que d'accélérer le mouvement qui va nous conduire au désastre. Il est temps de songer à la reconversion de ces filières vers des activités de productions décarbonées. Il est temps d'offrir un avenir possible à ses salariés. De façon constante et habituelle, nous voterons contre cette feuille de route dédiée au spatial et à l'aéronautique.

M. LE PRESIDENT. – Vous avez la totale liberté pour dire qu'il ne faut plus d'avions, plus de voitures, plus de camions. C'est peut-être une vraie interrogation sur la stratégie de l'effondrement, ceux qui s'isolent, qui partent dans le Montana pour s'occuper d'autres choses. Je fais simplement avec le monde tel qu'il est, la Nouvelle-Aquitaine telle qu'elle est, il y a 60 000 emplois, je crois, dans le domaine de l'aéronautique et de l'espace, si je peux accompagner avec le programme "Clean sky" que va présenter Bernard UTHURRY tout à l'heure, un avion qui pollue moins puis qui ne pollue pas, un avion plus électrique, je le prends, si nous pouvons développer des entreprises qui ne soient pas simplement militaires mais qui se développent sur le civil, je pense notamment à quelque chose qui est intéressant, qui est, quand on est dans une automobile la capacité de voir dans le brouillard, de voir un peu plus loin pour être un peu plus sûr, ce sont des technologies militaires qui s'adaptent aux civils. Quand je regarde le type de tenue qu'ont les soldats, certes ils sont dans le Sahel à lutter contre Daesh, mais si cela peut être utilisé pour des vêtements nouveaux, je ne suis pas sûr que ce soit totalement négatif, mais je comprends, cela n'apporte rien à la Région, mais je comprends ce que vous dites.

M. DIONIS DU SEJOUR. – Je vais d'abord dire qu'il faut se calmer sur cette délibération. Il se trouve que je suis un ami de Jean-Pierre ABELIN, je n'ai pas bien aimé l'échange, il y avait des choses justes, chacun fait ce qu'il veut, mais j'ai le droit de dire que je n'ai pas aimé l'échange.

M. LE PRESIDENT. – Je réagis, et vous méritez que je vous dise pourquoi, car j'ai trop vu dans la presse des attaques de la Région alors que l'on fait notre job, que l'on a été les seuls à intervenir sur les Fonderies et en avance de phases, pour se faire taper après d'une manière totalement injuste. A un moment donné, je ne sais pas si c'est l'âge que j'ai ou l'expérience, je renvoie la balle.

M. DIONIS DE SEJOUR. – Après libre à vous, mais dans l'hémicycle, cela m'a un peu... Vous faites mieux que cela d'habitude. Premièrement, nous avons sept délibérations, et je l'ai dit en Commission de Finances, où l'on n'a pas d'impact financier. Je trouve cela bizarre parce qu'en plus quand vous présentez la délibération filière, vous dites qu'il y a 20 à 25 M€ d'aides régionales. Donc, en gros, vous avez déjà fait le chiffrage de l'impact financier de cette filière sur les finances de la Région. Je crois que c'est un élément d'appréciation

important, donc je vous demande de faire attention, pour le futur, à ce que l'on n'ait pas ce genre de délibérations sans cadrage financier où après tout se fait en Commission Permanente. C'est un point important que je tenais à vous dire notamment lorsque c'est simple. On a une délibération n°10 qui est vraiment simple en termes d'évaluation d'impact financier sur les prêts à taux zéro, même là, on n'a pas eu le cadrage financier, donc merci d'y veiller.

Ensuite, effectivement c'est un secteur prospère, et quand on lit votre délibération de A à Z, on le voit, 70 000 emplois directs, 900 sites industriels, mais aussi vigilance, et vous auriez pu à mon avis insister sur les clignotants qui sont allumés. Aujourd'hui, quand on a un programme aussi important que l'A80 qui est planté et qui s'arrête, c'est important d'y réfléchir, quelle est aujourd'hui la réaction industrielle mais aussi en termes d'aménagement du territoire autour d'un arrêt aussi important que celui-là ? Vous avez cité, Président, le bouleversement dans le marché des lanceurs, et quelle anticipation peut-on faire puisque là aussi, et notamment avec les derniers lancements réussis de Space X, on sent très bien que l'on n'est pas loin d'une vraie rupture sur ce marché, qui menacera pas mal de choses en Aquitaine et ailleurs. Mais ma remarque de fond est ailleurs. Quand j'ai lu cette délibération, elle m'a intéressé sur le fond, et je me suis dit qu'il y avait un grand absent là-dedans qui est la coopération inter-régionale, parce que s'il y a un dossier où j'attendais un discours fort entre Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, c'est bien sur ce dossier de l'aérospatiale, or il n'y est pas. Cela veut dire que l'on a zéro synergie avec Toulouse. Est-ce que l'on reste sur les mêmes lignes ? A savoir le partage un peu décennal de l'aéronautique militaire, c'est Bordeaux avec DASSAULT, SNPE, etc., et l'aéronautique civile, c'est Toulouse. Est-ce que l'on en bouge de ces lignes-là ? Je crois que là il y avait des choses importantes. Qu'est-ce que l'on mutualise avec la Région toulousaine ? Tout à l'heure, le collègue du Rassemblement National a cité des chiffres importants. On limite la casse au niveau du commerce international français avec trois secteurs qui sont le luxe, l'agroalimentaire et l'aérospatiale. Il a cité le chiffre de 18 milliards, je ne sais pas si c'est exact mais en tout cas c'est considérable, donc il faut aussi s'inscrire dans une réflexion française y compris au niveau des sites industriels, je pense à Nantes, je pense à Albert, où est cette dimension inter-régionale et nationale sur ce secteur qui est absolument clé, et pour le pays, et pour le Grand Sud-Ouest. Vous aviez, à un moment donné, lancé un concept très intéressant à savoir celui Aerospace Valley, qu'est-ce que vous comptez faire avec Aerospace Valley dans la période qui s'ouvre ?

M. LE PRESIDENT. – Aerospace Valley a été reconduit par le Gouvernement même si la participation financière de la Région est de plus en plus importante, donc on est toujours en coopération directement avec les entreprises, les centres de recherches à travers

Aerospace Valley. Le discours que vous tenez semble vouloir dire que, c'est un peu paradoxal, l'on allait pouvoir maîtriser le développement de l'aéronautique, non. Je ne fais qu'essayer de précéder un certain nombre d'évolutions, l'évolution de l'énergie dans l'aéronautique avec SAFT, l'évolution du type de carburant, l'évolution du type de moteur, l'évolution des trains d'atterrissage pour qu'ils soient électriques, l'évolution des matériaux, et s'il y a une complémentarité avec Toulouse, je rappelle que DASSAULT c'est à la fois civil et militaire, que THALES c'est civil et militaire, que SAFRAN c'est civil et militaire, et qu'ils sont plutôt ici, et que l'attractivité de la Nouvelle-Aquitaine par rapport à l'aéronautique est quand même... enfin, je ne vais pas redonner ces chiffres, qu'est-ce que l'on fait ! Quel est le centre de formation français, excusez-moi d'être fier de cela, qui passe de 900 stagiaires à 83 000 ? Il y en a un seul en France, toutes les autorités nationales s'en réjouissent. Et si DASSAULT s'installe sur Bordeaux, ce n'est pas à cause de Bordeaux, c'est à cause de la région, et à cause de l'Aérocampus. C'est à cause de cela. Alors maintenant, faire bouger les lignes, c'est historique et vous le savez comme moi, à un moment donné, Bordeaux aurait pu avoir, bien avant que l'on arrive les uns et les autres, l'aéronautique civile. C'est un choix qui a été fait par le Maire de Bordeaux de l'époque, et certains ici peuvent en témoigner, pour des raisons que je n'ai pas à commenter. On a essayé de développer l'aéronautique civile avec SOGERMA qui est devenue maintenant STELIA, avec l'ensemble des entreprises qui se sont développées sur la maintenance des avions civils. Vous avez SABENA, par exemple, sur Mérignac qui recrute 200 personnes, qui préempte des promotions entières de jeunes de l'Aérocampus.

Vous parlez de Nantes, c'est vrai que je ne dis pas tout, mais Nantes, on coopère avec l'IRT sur les matériaux, parce que si l'on ne coopère pas avec l'IRT sur les matériaux, vous avez une petite équipe de Toulouse qui veut nous chiper toute notre compétence en matière de matériaux et de chimie. On a eu cette bagarre à mener, il y a quatre ou cinq ans. Il a fallu que je fasse descendre le staff d'AIR BUS pour arrêter cette compétition stupide qu'avait déclenché les N-3 ou N-4 d'AIR BUS à Toulouse. Je ne l'ai pas évoqué ici.

M. MINVIELLE. – Monsieur le Président et chers collègues. Je voudrais commencer mon intervention par saluer au nom du Groupe Génération, cette feuille de route qui nous est proposée et qui doit permettre le renforcement de la filière aéronautique et spatiale et de l'industrie aéronautique et spatiale. Cette feuille de route va incontestablement dans le bon sens à un moment où notre pays souffre d'un affaiblissement industriel que personne ne peut contester. Un mouvement de désindustrialisation qui connaît aujourd'hui ses limites et qui explique en partie la situation économique de notre pays et son taux de chômage élevé, même s'il faut le reconnaître sur le plan régional, cela est moins vrai qu'ailleurs. Pour ma part, je n'ai jamais cru aux thèses d'une société dans laquelle nous pourrions nous passer

d'industries, d'usines, d'ouvriers, de techniciens et d'ingénieurs. Un pays sans industries et un pays sans avenir. Cette désindustrialisation provoque des ravages. Une actualité récente avec des dossiers forts d'Ascoval qui, au-delà de revers industriels pour le Gouvernement témoigne de l'incapacité pour notre pays de redresser la barre. Nous savons Monsieur le Président, l'attachement que vous portez à l'industrie et en particulier à la filière aéronautique, vous l'avez démontré par le passé, vous avez, avec d'autres, joué un rôle décisif après la crise de 2008 dans la reconstruction dans la nouvelle usine EOLE TURBOMECA, sur son site actuel à Bordès en lieu et place de son déménagement à Toulouse. On parle là de 3 500 salariés et de 8 000 salariés sous-traitants. Un bel exemple de lutte contre la délocalisation dont les salariés vous sont redevables, à vous et à l'action du Conseil Régional. La filière aéronautique et spatiale est un bel exemple du poids décisif de cette dernière dans l'économie régionale. Les chiffres ont été donnés, on peut les rappeler : 70 000 emplois directs, je rappelle quand même qu'un emploi industriel induit trois emplois de services, 900 établissements industriels, quelques pépites, n°1 mondial sur certains produits tel que les moteurs d'hélicoptères ou les trains d'atterrissage, et nous sommes la première région aéro de France.

La délibération qui nous est proposée n'est pas anodine car on traite une filière majeure pour développement économique de la Région Nouvelle-Aquitaine. On le dit clairement, le Groupe Génération partage globalement les ambitions de cette feuille de route pour le développement d'une filière aéro et spatiale. Néanmoins, on va attirer votre attention sur quelques points qui nous semblent fondamentaux. La formation, la qualification des salariés qui doivent leur permettre de s'adapter aux mutations technologiques aux métiers de demain, nous semblent essentielles. Il nous semble également essentiel le chantier de l'amélioration des relations entre donneurs d'ordres et sous-traitants qui sont par nature, déséquilibrées. Les exigences des donneurs d'ordres sont souvent à la limite du supportable pour les PME et les TPE, et la Région a, dans ce domaine, un rôle à jouer dans la normalisation et la fluidité des relations. Enfin, pour conclure, je rappellerai qu'une politique industrielle doit prendre en compte les dimensions économiques, sociales, technologiques et environnementales. Il est impératif, par exemple, que l'urgence de lutter contre le réchauffement climatique implique d'inscrire toutes stratégies industrielles dans le cadre du développement durable. Et l'on veut d'ailleurs souligner avec satisfaction la stratégie autour de l'avion vert de demain, et l'initiative "Clean sky" programme développement de recherches européennes. Il nous faut donc travailler avec les entreprises afin qu'elles puissent développer des systèmes économes en ressources naturelles, en déchets, en pollution de toutes sortes. La recherche, la formation ainsi que les avancées des sciences et technologies sont devenues majeures pour permettre les évolutions nécessaires du système

productif. La défense de l'environnement ne doit pas s'opposer nécessairement à l'industrie, de même que le développement de l'industrie ne peut pas tourner le dos au développement durable. Il faut que l'on travaille, et c'est un peu le sens de cette feuille de route, à réconcilier le développement économique, social et les questions environnementales, qui doivent être au cœur des stratégies industrielles. C'est cette vision transversale qui nous permettra de répondre aux enjeux actuels et à venir. Cette feuille de route, peut-être trop timidement pour certains, tend à répondre aux différents défis qui sont devant nous, et en conséquence, Groupe Génération votera cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Sur les deux points que sont la formation et la sous-traitance, on est d'accord. La fragilité de l'industrie française, ce que les industriels de l'aéronautique appellent le ramp-up, le doublement du nombre d'avions, c'est la taille de la sous-traitance. J'entends à la fois les donneurs d'ordre dire il faut que l'on arrive à des sous-traitants de rang 1 mais à aucun moment, ils l'ont fait.

Je mets aux voix cette feuille de route, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

N° 5

Vote sur la «Feuille de route de la filière Aéronautique et Spatiale, nommée plan Maryse Bastié 2022»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

▪ **CONTRE : Ecologiste et Citoyen-EELV**

ADOPTÉ A LA MAJORITE

▪ *** NON PARTICIPATION : Madame Derville (PS et Apparentés)**

**CONTRAT DE PARTENARIAT "DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE ET DES
ACTIVITES DE RECHERCHES DUALES EN NOUVELLE-AQUITAINE" PREFIGURANT
L'ERE 3 DE LA COLLABORATION ENTRE LA REGION ET LA DGA**

Retour de Mesdames Claveau-Abbadie, Derville
et de Monsieur Audi

M. LE PRESIDENT. – Je laisse la parole à Bernard UTHURRY.

M. UTHURRY. – C'est le contrat de partenariat "développement de l'industrie et des activités de recherches duales en Nouvelle-Aquitaine qui préfigure l'ère 3 de la collaboration entre la Région et la DGA. Le titre est exact, l'ère 3 illustre à la fois l'identité duale forte dans le paysage de Nouvelle-Aquitaine, et en même temps une forme de continuité d'actions collectives avec la DGA. Duale parce que tout simplement, les applications intéressent à la fois les marchés militaires et les marchés civils. Il s'agit, un peu à la manière de la feuille de route, de poursuivre une action de collaboration. Plusieurs actions ont été déjà menées par le Conseil Régional avec ADI à l'interface pour cartographier, accompagner à l'export et accompagner également la recherche en amont de la production. A cet effet, il est utile de rappeler que les entreprises d'une manière générale sollicitent davantage la Région maintenant dans ses accompagnements pour les aides en amont en termes de recherches que pour les investissements matériels par exemple, pour les investissements productifs. Le travail se fait avec la DGA mais aussi avec l'Agence de l'Innovation et la Défense qui fut créée en 2018 au sein du Ministère des Armées pour travailler avec la recherche civile. Ce partenariat doit permettre de consolider par l'innovation l'activité régionale, la performance industrielle à la fois civile et militaire, et l'adéquation aux marchés. En recherche innovation, c'est bien sûr la rencontre possible avec les marchés civils et militaires, mais c'est aussi le développement des coûts technologie, des coûts de conception de manière à rendre nos matériels plus adaptés aux évolutions environnementales. C'est aussi quand on vend un avion, on vend sa maintenance, c'est aussi pour ce qui relève des avions militaires, être capables de les maintenir en conditions opérationnelles (MCO) et MREO qui est la maintenance, les réparations, les entretiens de ces avions-là. Le Président a cité tout à l'heure le cas du lycée de Latresne, en la matière.

Ce contrat se base sur trois outils, ils ne déclinent pas des opérations concrètes, elles viendront plus tard, qui sont d'une part les rencontres DUAL BOOST, le carrefour de tous les acteurs du monde industriel et de la recherche, DUAL INNOV, ce sont les ateliers de créativité de valorisation, et DUAL ACT, c'est trois outils sont au service du développement de la compétitivité des PME et l'on retrouve le chapeau que vous avez certainement oublié,

que je m'étais efforcé de vous définir devant, pour dire que toutes ses actions concernent au plus haut point les PME de notre Nouvelle-Aquitaine. C'est un contrat qui est pour une durée de trois ans 2019 à 2022, et que vous êtes invités à approuver, et également à autoriser le Président à signer les termes de cette convention que je viens de rédiger d'une manière très synthétique.

Mme MOTOMAN. – Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, chers collègues. C'est un fait, notre Région est fortement impliquée dans les programmes de défense de l'industrie de l'armement et de l'aérospatiale, avec 28 % son chiffre d'affaires provenant de cette activité, deuxième région d'implantation des Forces armées, troisième région d'implantation des industries d'armement, donc ce partenariat avec la Direction Générale de l'Armement nous invite à nous prononcer sur une troisième génération d'accompagnement des activités de recherche duale, soit des applications potentielles civiles et militaires. Certaines de ces actions de recherche peuvent servir l'intérêt général, nous le concevons, comme les plans d'actions contre les menaces nucléaires, bactériologiques, chimiques, les recherches pour comprendre les interactions naturelles ou celles liées au développement durable. Cependant, de nombreuses innovations développées par la DGA sont contestables d'un point de vue éthique, et entraînent de multiples externalités négatives pour la société humaine présente et future. Dans cette délibération, nous pouvons lire "technologie autour du soldat augmentée", ce n'est rien d'autre qu'un investissement de plus vers l'homme machine même si le transhumanisme est un secteur économique porteur, engendre du PIB et de l'emploi que Google et autres GAFAs l'ont pris d'assaut. En tant que responsables politiques, est-ce le sens que nous voulons donner à l'évolution humaine ? Monsieur le Président, tout à l'heure, vous parliez d'évolution, mais quelle évolution humaine soutenons-nous ? La même question se pose pour le développement à outrance des nanotechnologies, sans encadrement pour les réguler et sans nuances dans leurs usages ou les recherches et applications en biotechnologie, clonage, climato-ingénierie. Est-ce que les intérêts économiques doivent l'emporter sur l'éthique ? Sur un document de la DGA, que je tiens à votre disposition si vous le souhaitez, le programme 2019 des activités de recherche duale prévoit une étude de faisabilité pour créer une constellation de minisatellites optiques. Ces minisatellites optiques vont potentiellement venir s'ajouter aux milliards de débris spatiaux flottant et s'entrechoquant autour de la Terre. Nous voterons bien sûr, contre cette délibération puisque ces actions de recherches nous paraissent inutiles et dangereuses, que des investissements supplémentaires sont urgents pour anticiper les conséquences des dérèglements climatiques, qu'il est possible de trouver un sens commun et éthique aux activités de recherche afin qu'elles répondent à des besoins bien réels, tout en soutenant la vie économique et la vie humaine. Malheureusement, les faits sont là, les chiffres aussi. En

2010, la FAO estimait l'éradication de la faim dans le monde à 267 milliards de dollars. En 2018, les dépenses militaires dans le monde représentaient 1 800 milliards de dollars, donc il suffirait simplement de réduire de 1/7 les dépenses militaires dans le monde pour permettre à tous les humains de manger à leur faim. Je finirai en disant que l'Humanité doit mettre fin à la guerre ou la guerre mettra fin à l'Humanité, et notre Collectivité peut y contribuer en réorientant ses budgets vers la protection du vivant. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Je ne sais pas, vous parliez tout à l'heure du soldat augmenté. Je regarde ce que l'on peut faire avec la notion de soldat augmenté au chirurgien augmenté, et les relations qu'il peut y avoir sur le plan de la santé chirurgicale. A un moment donné, il faut balancer, le discours de fond que vous portez, après tout, tout le monde dans cette Assemblée peut être d'accord, la paix pour tout le monde, mais en même temps nous sommes dans le monde tel qu'il est, et je pense que nous l'amenons à avoir des changements, vous y contribuez, je crois que l'on y contribue.

Donc, le Groupe Verts vote contre.

Qui s'abstient ?

M. MALHERBE. – Monsieur le Président, mes chers collègues. Si nous avons déjà eu l'occasion de le rappeler à maintes reprises au cours des séances plénières de cette Assemblée, il est toujours utile de garder à l'esprit que le tissu économique de notre Grande Région dépend essentiellement de l'accompagnement que nous saurons apporter à nos entreprises, particulièrement PME, TPE, premières créatrices d'emplois. Le contrat de partenariat avec la Direction Générale de l'Armement que vous proposez à nos votes doit donc faire partie de ces mesures qui aident nos entreprises régionales à monter en compétitivité notamment grâce à l'innovation, l'innovation dans la recherche de nouveaux matériaux, comme nous l'avons évoquée tout à l'heure, de nouveaux processus de fabrication, innovation dans les énergies renouvelables, dans les systèmes autonomes, innovation enfin dans les méthodes de maintenance et de réparation notamment en ce qui concerne les MCO, MRO aéronautiques. Ainsi ce contrat de partenariat n'aura d'intérêt que si c'est un contrat gagnant/gagnant à la fois pour l'État et la DGA, mais aussi pour nos entreprises principalement les PME duales qui sont la cible directe de cette coopération, pour la DGA d'une part, pour que nos savoir-faire régionaux soient mis à profit dans l'intérêt de l'État, de nos Forces armées et de notre sécurité, car les compétences nous les avons, nos entreprises les ont, elles ne demandent qu'à être exploitées et développées davantage encore via des projets structurants, et d'ailleurs en la matière il n'est pas rare que les projets portés par la DGA soient sources de nombreux challenges pour nos partenaires industriels, et pour nos entreprises d'autre part, pour que cette coopération leur permette de se

développer, de se perfectionner et donc de créer de l'emploi sur le territoire régional. C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, j'insiste sur un point qui me paraît essentiel à la lecture de ce document, ce contrat n'aura de bénéfice réel pour le développement économique de notre région que dans la mesure où la DGA s'engagera à faire travailler nos entreprises régionales, nos PME duales conscients que le savoir-faire de nos industriels peut répondre aux attentes et aux ambitions de l'État particulièrement, bien sûr, à celles du Ministère des Armées. Il n'est, en effet, pas acceptable de découvrir dans la presse que l'État français fait appel à des sociétés étrangères pour la maintenance de ses Falcon ministériels comme ce fut le cas en juin 2015, même si cela ne concernait pas notre région. Il n'est pas acceptable non plus de lire dans la presse, en septembre dernier, que l'un des critères d'attribution du marché de renouvellement des fusils de précision de l'Armée de Terre exclut toute offre 100 % française et oblige à chercher des partenaires européens. Cette décision exclut ipso facto les PME françaises que l'État devrait soutenir. Et les exemples pourraient se multiplier. Si les appels d'offres sont bien entendus une obligation légale, il me semble que le patriotisme économique est une obligation morale sur laquelle nos parlementaires et nos Assemblées devraient insister davantage lors des échanges qu'ils ont avec la DGA, et ce dans l'intérêt de nos entreprises, dans l'intérêt des emplois des néo-aquitains et dans l'intérêt du développement économique de notre région. Ainsi donc, nous voterons favorablement cette délibération tout en attirant votre attention sur ce sujet précis pour que continuent de se développer de manière durable les PME et le TPE qui sont la richesse économique de notre Grande Région. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. – D'ailleurs, lorsque le Gouvernement a fait un appel d'offres pour le soutien de ces Falcon et autres avions présidentiels, on avait une candidature en Nouvelle-Aquitaine qui était SABENA TECHNICS. Pour le reste, dans l'enjeu international de la stabilité, qui malheureusement, je reviens à mon débat avec nos amis EELV, est aussi un équilibre de la terreur.

Cela ne se passe pas au niveau de la France, cela se passe au niveau de l'Europe, et il faut des coopérations. On voit bien qu'Airbus et ce qu'il y a derrière se passe au niveau de l'Europe. Au niveau de la France, on serait déjà « bouffé », mais « bouffé » à un point...

A moins que Bernard veuille intervenir, y-a-t-il... contre ?

Ce n'est pas terrible. C'est satisfaisant pour l'esprit, ce n'est pas satisfaisant pour la majorité.

M. GUERIN. – Les statistiques baissent, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Tu es contre, Benoît ?

Tu vas mal finir, toi !

C'est une boutade.

Tout le monde est pour ?

Ce dossier est adopté.

Abstention ?

N° 6

Vote sur le «Contrat de partenariat "Développement de l'industrie et des activités de recherches duales en Nouvelle-Aquitaine" préfigurant l'ère 3 de la collaboration entre la Région et la DGA»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

▪ **CONTRE : Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche**

ADOPTÉ A LA MAJORITE

▪**ABSTENTION : M. Jacquillard (Génération.s Nouvelle-Aquitaine)**

Ce n'est pas drôle non plus. On ne peut pas à la fois défendre l'aéronautique et à un moment donné, se dire que la Direction qui pilote la rénovation de l'aéronautique n'est pas dans le film parce que c'est la DGA qui finance le plus les nouveaux hélicoptères, les nouveaux avions, la nouvelle Défense. Il faut choisir, ou connaître.

SIGNATURE D'UN « MEMORANDUM OF UNDERSTANDING » ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET L'INITIATIVE CONJOINTE EUROPEENNE CLEAN SKY

M. UTHURRY. - Clean Sky (« Ciel Propre »), la définition de Clean Sky : c'est un partenariat européen de coopération entre les secteurs publics et les secteurs privés pour développer les technologies nécessaires à un système aérien qui est propre, innovant et concurrentiel, avec comme objectif par exemple la réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre, et aussi la réduction de 50 % de la pollution sonore. On parle d'avions « verts » ou plus verts.

La feuille de route se décline en appel à projets européens, avec des réponses seules ou groupées et désormais, sans contrainte de pays. Cela relève un peu de l'observation précédente. Notre Région est la quatrième Région française en termes de projets déposés et aussi de succès de ces projets puisque le succès de ces projets déposés par la Région Nouvelle-Aquitaine dépasse la moyenne des succès de toutes les Régions européennes. C'est important pour les PME – j'y reviens -, c'est la possibilité d'avoir des financements européens qui sont compris entre 70 et 100 %, et c'est aussi l'occasion de créer de nouvelles relations avec les donneurs d'ordres. Il s'agit, pour nous, de conforter la position de la Nouvelle-Aquitaine, déjà dotée d'une stratégie et forte de ses résultats. Il s'agit aussi, pour la Nouvelle-Aquitaine, de contribuer à des réalisations d'avions qui sont moins polluants, moins sonores, plus éco-designés, et dans un cadre concerté de mise en relation avec tous les acteurs, les PME et la recherche régionale au cœur.

Voilà, en synthèse, ce que représente ce Mémoire d'Entente que nous allons signer avec l'Europe.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, mes chers collègues, du mardi 22 au vendredi 25 janvier 2019, se tenait à Davos, en Suisse, le 49^{ème} forum économique mondial. Les quelque 3000 participants à ce forum, patrons de multinationales, chefs d'États et de Gouvernements, ONG ou chercheurs, avaient placé le changement climatique au premier rang des risques pour l'économie mondiale. C'est donc tout naturellement que les participants se sont rendus sur place en jet privé, puis en hélicoptère, pour gagner du temps. Quelque 1500 vols en jets privés ont été dénombrés à cette occasion, un record jamais égalé en la matière. La planète peut attendre quand il s'agit de transporter les puissants de ce monde. Ceux-ci ne seront pas à une contradiction près.

Cet exemple flagrant d'hypocrisie se manifeste aussi, dans une moindre mesure, mais se manifeste dans cette délibération. Pour contenter l'aile verte de votre majorité, vous

présentez à nos voix ce projet porté par la Commission européenne, qui n'a, parmi ses membres, aucune compétence particulière pour l'écologie ou l'aéronautique. Mais au nom des beaux principes, tous les projets sont bons, même les plus incertains car après tout, si l'enjeu est de financer un avion 100 % vert - en partie seulement car l'industrie aéronautique devra, elle, mettre la main au portefeuille - sans le moindre impact environnemental, ce projet n'a aucune crédibilité et sera toujours source d'insatisfaction auprès des écologistes les plus extrémistes. Vraiment, l'avion vert, cela ne fait pas très sérieux.

Si l'enjeu est simplement de faire en sorte que les avions de demain soient encore moins polluants qu'aujourd'hui, plus rentables et tout aussi plébiscités par les Compagnies aériennes, alors, ce projet n'a aucune utilité puisqu'il entre intégralement dans la feuille de route aéronautique dont nous venons de parler tout à l'heure. De plus, les fabricants d'aéronefs civils à usage de transport de passagers ne vous ont pas attendus pour travailler à une meilleure rentabilité de leurs appareils. En effet, plus un avion est léger, moins il est consommateur d'énergie et moins il consomme d'énergie, qu'elle soit fossile ou non, plus la rentabilité de l'appareil est importante. Le simple bon sens et la volonté de rentabilité économique des principaux fabricants d'avions les poussent déjà, depuis bien longtemps, depuis de nombreuses années à réduire leur impact carbone pour conserver le monopole auprès de leurs clients que sont les Compagnies aériennes. Ce n'est pas pour rien si depuis la fin du XXème siècle, Airbus et Boeing notamment, se mènent une guerre sans merci dans l'innovation technologique et environnementale de leurs appareils.

Vouloir précipiter les choses en finançant un projet d'avion vert, dans un délai imparti assez court est, sinon utopique, a minima, prématuré. En effet, à ce jour, les connaissances scientifiques nous permettent d'affirmer qu'un avion de transport moyen ou long courrier ne pourra pas voler en ayant uniquement recours à des énergies renouvelables et les avancées technologiques en la matière laissent espérer des perspectives positives pour l'environnement, perspectives qui ont besoin d'être étudiées, structurées et mises en place avec le temps nécessaire, sans doute des années, sans pour autant précipiter les choses, en risquant de passer à côté de découvertes importantes.

Alors, si la Commission européenne veut se montrer un tant soit peu écologiste, qu'elle commence par arrêter sa politique ultra-mondialiste, laissant libre cours à la libre circulation des biens, des personnes, des marchandises et des capitaux. Si elle souhaite avoir une véritable politique de préservation de la planète, qu'elle revienne sur ses traités de libre-échange (comme le TAFTA ou le CETA), dont l'impact environnemental est loin d'être négligeable car en réalité, c'est sans doute cette politique, - que vous soutenez quasiment tous - qui a le plus gros impact environnemental.

Ce projet n'ayant, à nos yeux, que peu d'intérêt, les constructeurs aéronautiques travaillant déjà quotidiennement sur cette approche de façon sans doute plus rationnelle, notre groupe votera contre cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. AGUERRE. - Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, le groupe MoDem interviendra une fois pour les quatre rapports (de la délibération n° 5 à la n° 8) parce que si l'on veut finir ce soir, il faut faire des efforts. Voyez un peu notre sens de la responsabilité.

Ainsi, pour ce qui est du plan Maryse BASTIE et donc la filière aéronautique et spatiale, le groupe MoDem et apparentés salue votre volonté de structurer - autant qu'un Conseil Régional le peut - un secteur porteur et puissant en Nouvelle-Aquitaine et qui fait notre fierté. Le carnet de commandes grossit partout en France et notre Région doit saisir cette occasion pour montrer, une fois encore, son excellence en la matière.

Vous entendez, dans cette feuille de route, améliorer les synergies entre les entreprises du secteur, encourager les PME et les ETI, notamment à travers deux AMI, ou encore anticiper les besoins en matière de compétences, en développant des actions en lien avec les universités. Comme dans toutes les feuilles de route, ces axes sont larges et soumis à interprétation. Ce sera donc lors de Commissions Permanentes, au moment de voter leur traduction concrète, que nous verrons leur valeur. Il n'empêche que pour une feuille de route, ces intentions sont tout à fait respectables.

Dernier élément à saluer, vous établissez une grille d'indicateurs afin de suivre le déroulé des quatre chantiers. C'est une très bonne démarche et vous pouvez compter sur les élus Démocrates et apparentés pour s'en servir et évaluer cette politique.

Cependant, il manque une dimension sociale, à mes yeux, à propos de laquelle je me contenterais de vous renvoyer vers l'avis du CESER concernant le plan Maryse BASTIE, qui aborde très bien le sujet - je ne vais pas paraphraser - au sein duquel on trouve l'article 12 concernant les frais, qui tient en une phrase : « chaque partie support les frais qu'elle aura engagés au titre de l'exécution du présent contrat. » Autant dire qu'une fois que l'on a dit cela, on n'a pas dit grand-chose. Cette remarque est générale. Nous votons là des délibérations quasiment exemptes de chiffres et c'est un problème puisque nous débattons ainsi majoritairement de postures. La concrétisation de ces dossiers nous échappe.

À travers le contrat de partenariat avec la DGA, nous nous engageons à leurs côtés au développement de la compétitivité des entreprises de la Région, à l'optimisation des

compétences, à renforcer le pôle des PME et de la recherche, et tout cela, sans engagement financier. En l'état, il est encore bien difficile de trouver à débattre.

Pour conclure, même si ces dossiers manquent de chiffres, de concret et d'engagement, nous soutenons les principes énoncés et voterons favorablement pour chacun de ces quatre dossiers.

Vous voyez que l'opposition est utile parfois...

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mais dans la présentation qu'a faite Bernard tout à l'heure, il y avait les engagements que nous avons déjà fait passer en Assemblée plénière ou en CP. Là, il s'agit de signer des conventions et après, il y a des dossiers qui arriveront. On a un projet d'avion électrique à Royan par exemple, ce sont des choses qui vont avancer.

M. TRIFILETTI. - Monsieur le Président, chers collègues, de futures améliorations techniques pour les avions et leur exploitation ont été identifiées et doivent continuer à être cherchées, mais nous devons admettre que c'est et que cela restera insuffisant pour résoudre les problèmes d'émissions liées à l'aviation. Nous devons éviter le piège du greenwashing dans l'industrie aéronautique et l'illusion des solutions technologiques. L'expérience de l'A380 nous le prouvant malheureusement encore récemment.

Les gains d'efficacité prévus sur la consommation de combustibles sont dépassés par le taux de croissance historique actuel et prévu du transport aérien de passagers, mais aussi de marchandises. C'est le phénomène qui est connu sous le nom d'« effet rebond ». Les changements dans les technologies de l'aviation sont incertains et ne se mettront pas en place avant des dizaines d'années. L'aviation est le mode de transport le plus néfaste pour le climat et une des sources d'émissions de gaz à effet de serre dont la croissance est la plus rapide.

Dans les 20 prochaines années, l'industrie prévoit de doubler le nombre de voyageurs aériens. Étant donné l'urgence à réduire les émissions de gaz à effet de serre, se fier à des scénarios douteux tels que par exemple celui de l'introduction d'un large secteur d'avions électriques, est trop risqué et détourne l'attention de la nécessité de réduire les émissions immédiatement. Même les futurs avions propulsés avec des combustibles électriques seront néfastes s'il n'y a pas des critères forts de soutenabilité et une limitation de l'aviation.

Pour les décennies à venir, un transport aérien décarboné ou à croissance carbone zéro restera donc une illusion. La vraie solution, Clean Sky « less plane ».

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette délibération.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - C'est quand même assez étonnant. Premièrement, il est totalement impossible de freiner la croissance du trafic aérien, à notre échelle. Tout le monde en est conscient. On va doubler le nombre d'avions et le besoin de mobilité va croître. On a le choix entre ne rien faire ou essayer progressivement de mettre des cailloux dans la chaussure et d'avancer sur des technologies nouvelles et de se dire que l'avion électrique, ou bi-mode, peut prendre une vraie place, pour plein de raisons : l'entraînement des pilotes, des circuits courts, le passage au turboréacteur, la batterie du futur. Sinon, le choix est de « se mettre des peaux de saucisse devant les yeux » et de dire « je suis caricaturalement contre mais je ne fais rien. » Je pourrais reprocher demain à tout le monde de ne pas avoir bougé, en n'ayant pas bougé moi-même au moment où il le fallait. C'est une façon de prendre le problème.

M. SEBTON. - Merci Monsieur le Président.

Pour vous dire que le groupe UDI va voter pour cette délibération, dans la mesure où elle contribue à développer les technologies vertes et évidemment, cela va dans le bon sens. J'ai bien connu le Ministère des armées pendant deux ans et c'est vrai que je suis assez désagréablement surpris quand j'entends autant de méfiance envers ce beau Ministère qui nous protège, et je le rappelle, le Ministère des armées est un des Ministères qui développe le plus une politique de développement durable. Donc c'est complètement contradictoire de taxer les armées sur les questions environnementales.

Tout à l'heure, Monsieur le Président, on avait une conversation sur l'écologie et la question du développement durable, et vous m'expliquiez que vous trouvez que de plus en plus, la population prend conscience de l'enjeu climatique. Quand je vois qu'un de mes collègues ici tourne un peu en dérision l'enjeu climatique, je me dis que l'on n'y est pas encore. Quand je vois que ma collègue Présidente, ce matin, dans ses propos liminaires, expliquait que toute une génération était en train de se mobiliser sur les enjeux climatiques et que très franchement, je sentais dans cet hémicycle une espèce de brouhaha qui consistait à dire « cela va, la bobo, laisse-nous tranquilles avec tes propos écolos ! », je me dis que l'on n'y est pas encore.

Monsieur le Président, encore une fois, vous avez eu raison de faire cette plénière sur la transition écologique le 9 juillet, donc oui, on vote pour cette délibération sur la question de l'aérien vert mais encore une fois, les échanges que l'on a depuis tout à l'heure montrent bien que l'on n'est pas encore à la hauteur sur la question des enjeux climatiques.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je note qu'EELV et le Rassemblement National votent contre, et le reste de l'Assemblée est pour.

N° 7

Vote sur la « Signature d'un « Memorandum of Understanding » entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'initiative conjointe européenne Clean Sky »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**
- **CONTRE : Ecologiste et Citoyen-EELV, Rassemblement National**

ADOpte A LA MAJORITE

Je vous remercie.

**CONTRAT DE PARTENARIAT ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET
L'ENTREPRISE NAVAL GROUP**

M. UTHURRY. - Mon chapeau introductif de départ, dans lequel je disais que nous nous attachions à faire grandir les entreprises parce que nous trouvions, dans les ETI, des entreprises qui manifestaient davantage de considération à l'égard de leur environnement, notamment de PME et de TPE, de Supply chain, nous essayons de faire cela aussi avec les Groupes, notamment Naval Group. C'était le Groupe Legrand la dernière fois, Naval Group cette fois-ci, spécialisé dans la construction navale, mais aussi avec un certain nombre d'activités relatives aux énergies renouvelables, un Groupe de 13 000 salariés, un site important de 850 salariés à Ruelle-Angoulême, un site en mutation. On aura, sur ce site-là, un bâtiment qui ressemblera un peu à celui de Thalès, fortement orienté vers la recherche et le développement, vers aussi un élargissement de ses compétences sur les matériaux composites, la fabrication additive notamment.

Et au travers de ce partenariat, qui est destiné à accompagner, à fertiliser l'innovation et la recherche sur les territoires, et en plus de la nouvelle dimension de ce site 4.0, la Région souhaitait impulser une dynamique collaborative en renforçant les liens entre Naval Group et les entreprises régionales, notamment autour de plusieurs domaines technologiques qui sont ceux de :

- L'énergie et de l'augmentation de l'autonomie des navires,
- La cybersécurité, compte tenu du nombre de données embarquées à bord,
- Les matériaux composites, qui permettent l'allègement de la structure,
- Et l'usine 4.0 avec tout ce qui relève de la robotique, de la cobotique, de la fabrication additionnelle tridimensionnelle notamment.

C'est dans le même esprit que celui qui présidait à notre collaboration avec l'espace Legrand - qui avait fait l'objet d'un vote unanime, je crois – que nous vous proposons cette fois-ci une collaboration, un partenariat avec Naval Group.

M. LE PRESIDENT. – Merci, y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui : Christelle CHASSAGNE.

Mme CHASSAGNE. - Évidemment que nous sommes les premiers à vouloir la prospérité de l'entreprise et impulser cette nouvelle dynamique. Évidemment que c'est nécessaire. Simplement, dans le contexte que nous connaissons, sur le site d'Angoulême,

850 emplois, cela nous fait penser quand même à Ford (847 emplois) et j'ai une seule question : dans le cas où l'on se retrouverait dans une situation dramatique, cette structure ferme, quels sont les engagements de l'autre côté pour dire « comment on gère l'apport des fonds publics ? » On n'est pas dans le cadre de la loi Florange ou de choses comme cela, donc c'est vraiment une question, ce n'est pas un piège. Comment cela se passe-t-il si l'on nous dit « on ferme le site d'Angoulême » ? Que deviennent les fonds publics ? Comment peut-on récupérer ce qui a été investi ? Comment peut-on attaquer sur cette situation que l'on connaît malheureusement plusieurs fois déjà en France ?

M. LE PRESIDENT. - Pour une raison très simple, on passe, dans l'établissement de Ruelle, d'un établissement qui était totalement sous-traitant et qui fait des pièces pour le site de Brest, pour tous les autres sites, et qui n'était pas du tout dans l'organisation du Groupe. On passe maintenant à un autre type d'entreprise, qui va être « titularisée » sur des parts d'un bâtiment maritime, que ce soit un sous-marin ou que ce soit un bâtiment de surface. C'est-à-dire cette usine de Ruelle aura des tâches qui seront bien précises et pas simplement un bout de pièces éparses que l'on peut acheter au Maroc, en Tunisie ou ailleurs.

En plus, la coopération avec le site Image d'Angoulême – et la démonstration que l'on a eue quand on est allé les voir était assez parlante – fait que quand vous êtes dans le poste du commandant, vous voyez à 360 °. Il y a un enrichissement, une fertilisation croisée entre le site de l'Image d'Angoulême et Naval Group. Quand, en 2016, on a pris la responsabilité de la Région, il y avait deux gros dossiers en Charente : c'était le dossier de Leroy-Somer et le dossier de Naval Group. Les deux sont réglés aujourd'hui.

M. JACQUILLARD. - Merci Président.

Ce contrat de partenariat nous interroge. Naval Group est certes une société spécialisée dans le domaine de la construction navale en France, mais avant tout, construction navale militaire. Issu des arsenaux de la Marine nationale, industrie d'armement dont le statut étatique a été supprimé en 2000 avec ouverture à l'actionnariat privé, Naval Group est majoritairement propriété de l'État – encore – avec 63 % des parts, et Thalès vient en complément à 35 %. L'État est donc majoritaire dans la gouvernance, et les activités de Naval Group sont aussi destinées, pour deux tiers, à l'industrie navale militaire pour notre Marine nationale, conformément au Livre Blanc de la programmation militaire de la Défense nationale.

Les autres activités, et notamment sur les énergies marines renouvelables sont, quant à elles, dans l'impasse, et ne concernent plus le site de Ruelle-sur-Touvre en Charente. Aujourd'hui filialisée, cette activité avec Naval Énergies et après la liquidation de la startup

irlandaise OpenHydro - acquise très chèrement – nous ne pouvons que déplorer ce résultat. Naval Group n'avait pas le temps, apparemment, d'attendre les retours sur investissement à moyen terme, pourtant inévitables dans ce domaine. Et pourtant, le Groupe dispose d'une trésorerie de près de 3 milliards d'euros, « exceptionnel » aux dires des experts. Cela interroge.

Côté politiques et pratiques en matière de Ressources Humaines, quelques constats : depuis une dizaine d'années, un effectif stabilisé aux alentours de 830 personnes mais une augmentation très importante du nombre de CDD, un taux d'intérim au maximum et près de 150 fonctions externalisées. De l'aveu-même de la Direction, un déséquilibre trop important entre les catégories du personnel s'est créé en faveur de l'ingénierie et aux dépens des ouvriers techniciens. Le taux d'embauche des apprentis stagne autour de 20 %, voire moins, tous niveaux confondus. En 2018, sur le site de Ruelle-sur-Touvre, seulement 12 apprentis recrutés sur les 58 présents. Et pourtant, sur ces mêmes dix dernières années, le chiffre d'affaires a augmenté de 50 %. Cela interroge encore.

Le site de Ruelle a toujours été un établissement équipementier, Centre d'études, de réalisation et de production, et d'entretien de celles-ci. Seulement, du fait de cette politique RH assortie d'une recherche accrue de retour sur investissement à court terme, il se fragilise aujourd'hui. Sa capacité à produire, et donc à entretenir, ne peut être ni sous-évaluée, ni détachée de celle de la R&D. Ces trois piliers sont nécessaires au maintien du site et à la pérennité de l'activité industrielle. Cette stratégie de recherche d'activités surtout rémunératrices à court terme, est une stratégie nationale et Naval Group, au travers de ses neuf sites en France, se tourne systématiquement vers toutes les Collectivités locales, là où bien souvent l'État fait défaut - volontairement ou involontairement – y compris pour des aides financières directes. Pour rappel, 250 000 € en 2017 et 450 000 € en 2018 attribués au site de Ruelle-sur-Touvre par Nouvelle-Aquitaine. Pour quel résultat ? Interrogeons-nous.

Alors, au regard de ces éléments, que veulent dire les axes 1, 2 et 3 de la convention qui, nous l'avons bien noté, ne comporte pas directement d'incidences financières mais celles-ci dépendront des actions et projets portés sur les trois ans qui viennent ? Axe 1 : transformation du site. C'est-à-dire ? Participation régionale aux 12 ou 14 M€ d'investissement dans le futur bâtiment R&D ? Bâtiment implanté sur un site 100 % propriété de l'État. Ou accompagnement du fonctionnement de celui-ci ?

Axe 2 : partenariat technologique. Le site de Ruelle a toujours été un équipementier en systèmes d'armes embarqués, en propulsions, en lanceurs d'engins, etc. donc rien de neuf de ce point de vue-là. Est-ce sa politique relationnelle vers la sous-traitance en Nouvelle-Aquitaine qui serait améliorée ? Sont-ce de futurs partenariats capitalistiques qui seraient

envisagés ? Ou mieux, sont-ce des partenariats qui permettraient de relancer certaines industries ou réindustrialiser un certain nombre de sites en Nouvelle-Aquitaine, comme Ford par exemple en ce moment, qui demande cette réindustrialisation, avec le concours de l'État bien évidemment ? Quelles conditionnalités la Région entend-elle mettre en place pour sa contribution au développement de Naval Group alors que l'État, encore une fois propriétaire majeur du Groupe, renforce aujourd'hui les pouvoirs des donneurs d'ordres, aux dépens des TPE et PME et de leurs salariés ? Naval Group sera-t-il plus transparent en matière de RSE, d'externalisation de ses activités et de sa politique de sous-traitance ? Sommes-nous sur le même schéma qu'Indret, près de Nantes, avec son techno-campus ?

Enfin, sur l'axe 3, si nous pouvons nous féliciter de la mise en place d'un outil de formation et d'accompagnement vers les nouveaux métiers de l'industrie navale, avec cet aspect qui reste sensible, qu'est le volet « armement », cette convention permettra-t-elle de conditionner notre aide à une baisse des emplois précaires à Naval Group, et d'améliorer la politique de recrutement par apprentissage ?

Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Il faudrait que l'on en parle, William. Tes responsabilités, à l'époque, à Naval Group, supposent que tu nous aides à avoir de l'information. Sauf que quel est le plus important dans ce domaine-là : sauver l'entreprise et ses 800 ou 900 emplois, et sa sous-traitance ? Essayer de faire en sorte que l'on se sorte de cette mécanique d'arsenal que tu as connue, les pouvoirs publics ? Il y avait un certain nombre de lieux de production qui produisaient des pièces, on n'est plus dans ce monde. On s'adapte, en sauvant 800, 900, 1000 emplois + tous les emplois extérieurs, c'est l'orientation qui se passe. Alors cela fait peut-être bouger les compétences, cela fait peut-être bouger la hiérarchie, cela fait peut-être bouger les recrutements mais en tout cas, on sauve l'entreprise. On la transforme. Il y a un vrai changement. Et aujourd'hui, dans les contacts que l'on a – je viens de le vérifier – on présente des PME pour être sous-traitantes, on utilise le pôle Image d'Angoulême, on est en train de tirer vers le haut, certes, de bouleverser, et cela fait toujours des changements. Et je crois que qui que ce soit, que l'on ait été délégué syndical, que l'on soit élu, etc. il faut accompagner ce changement parce que sinon, on disparaît. C'est justement ce que n'a pas fait Ford.

Qui souhaite intervenir ?

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Michel MINVIELLE, tu es totalement en contradiction avec ce que tu disais sur Turbo tout à l'heure. Tu en es bien conscient ?

M. MINVIELLE. - Pas trop. Je ne pense pas être en contradiction sur ce point.

M. LE PRESIDENT. - Si, c'est totalement en contradiction.

N° 8

Vote sur le «Contrat de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'entreprise Naval Group »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

▪ **ABSTENTION : Génération.s Nouvelle-Aquitaine**

Ce dossier est adopté.

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LE
CETIM – 2019/2021 – RELEVER LES DEFIS DE L’INDUSTRIE MECANIQUE AU SERVICE
DE L’USINE DU FUTUR ET DES FILIERES REGIONALES DE DEMAIN**

M. UTHURRY. - Le CETIM est le Centre Technique des Industries Mécaniques, qui compte 6500 entreprises à l'échelon du pays et je crois 800 à l'échelon de la Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit d'une convention de partenariat de trois ans, autour de trois axes de travail qui sont :

- Renforcer les compétences de l'écosystème de l'innovation au service de la performance industrielle. Vous ne trouvez pas d'éléments chiffrés, ce sont des orientations. On retrouvera les éléments après - je le redis pour la quatrième fois – dans les projets que nous validerons lors des CP.

- Le deuxième axe est la mise en œuvre de projets technologiques collaboratifs et collectifs dans le champ de la mécanique au sein des filières régionales qui sont servies par la mécanique, avec une approche métier, une approche marché, une approche par les nouvelles technologies aussi,

- Et le troisième axe est d'accompagner les entreprises et anticiper les changements que j'évoquais tout à l'heure dans leur environnement, notamment dans leur environnement technologique et non technologique, avec toujours en arrière-plan, l'idée de l'usine du futur qui permet d'avoir des usines 4.0, dotées technologiquement, transformées numériquement et investies dans des pratiques digitales, mais aussi dans une approche non technologique, plus sociétale, qui relève du bien-être en entreprise qui vient d'être évoqué précédemment.

Ce projet de partenariat s'inscrit dans la continuité d'actions déjà initiées depuis plusieurs années, ce sont en quelque sorte des renouvellements autour de projets de parcours d'accompagnement qui concernent la robotique, la fabrication tridimensionnelle notamment. Il s'agit d'autoriser le Président à approuver les termes de cette convention et à la signer.

M. LE PRESIDENT. – Y-a-t-il des observations ?

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, une remarque rapide. D'abord vous dire que nous voterons ce rapport, comme toutes les délibérations qui ont trait à l'usine du futur, dispositif parfois un peu fourre-tout mais que nous soutenons globalement.

Je profite de ce dossier pour regretter que l'on ne fasse pas référence au passage des PME au stade d'ETI. On connaît tous cette difficulté et je regrette qu'il n'y ait pas, dans ce dossier, quelque chose de plus prégnant sur ces difficultés qui sont rencontrées et qu'il n'y ait pas un lien qui soit fait avec le club des ETI. On sait tous qu'il y a un plafond de verre difficile à atteindre et peut-être y avait-il là l'occasion d'essayer d'apporter des éléments pour favoriser ce passage de PME à ETI.

Pour autant, comme je l'ai indiqué, nous voterons ce dossier.

M. LE PRESIDENT. - Vous savez que c'est ma priorité...

Mme REQUENNA. - C'est pour cela que je suis surprise qu'il n'y ait pas de lien.

M. LE PRESIDENT. - Je n'ai pas relu en détail le dossier. Quel est le vrai défi que nous avons là-dedans ? C'est comment arrive-t-on à se défaire de notre dépendance dans les robots, les machines, etc. de l'Allemagne, de l'Italie, du Japon, de la Corée, etc. ? C'est comment je me réapproprie, et le CETIM – je le rappelle – est venu nous rejoindre parce que l'Aquitaine avait lancé l'industrie du futur à Bordes quand on a fait Eole. C'est le CETIM qui est venu. Aujourd'hui, on a peut-être une piste qui est intéressante, qui est notre coopération avec Technalia, pour laquelle – vous le savez – nous avons signé une convention, qui est la structure d'ingénieurs du Pays Basque. Il se trouve que la tradition industrielle du Pays Basque espagnol, sur la machine-outil, sur la robotisation, est intéressante.

Maintenant, le CETIM, c'est Addimadour, c'est Compositadour, on les a fait entrer là-dedans, alors que c'est nous qui les avons créés. Mais bien entendu, l'objectif, qui suppose aussi une politique de fonds propres suffisants, c'est passer de PME à ETI et créer un système de Mittelstand.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Mme DURRUTY. - Simplement deux mots Président, pour dire que cette convention, pour relever les grands défis de l'industrie mécanique au service de l'usine du futur nous semble opportune, mais pas forcément la solution la plus adéquate dans la mesure où la mécanique est au cœur de toutes les industries et représente 21 % des emplois industriels en France. C'est aussi un exceptionnel réservoir de croissance et de création d'emplois dans notre économie. Et parce que cette industrie est très transversale et concerne de nombreuses filières, nous appelons de nos vœux que dans la logique du SRDEII, nous puissions demain, proposer ou avoir une feuille de route qui soit consacrée à cette industrie mécanique, comme nous venons de le faire pour la chimie, l'aéronautique, ou le spatial.

M. LE PRESIDENT. - Mais c'est « relever les défis de l'industrie mécanique au service de l'usine du futur », on est en plein dedans.

Mme DURRUTY. - Oui, mais on n'a pas de feuille de route préalablement. Cela rejoint l'intervention que Marc OXIBAR faisait tout à l'heure, de dire que dans la logique, c'est d'abord une feuille de route, ensuite, des Règlements d'intervention...

M. LE PRESIDENT. - Vous vous doutez bien que s'il y a autant de dossiers d'entreprises en CP (plus de 2500), on est en train de travailler avec toutes les filières... Si la Nouvelle-Aquitaine est la Région de France qui voit croître le plus son industrie, qui réindustrialise le plus, c'est bien que l'on a pris les éléments pour le faire.

Mme DURRUTY. - Oui, mais simplement...

M. LE PRESIDENT. - Je voudrais que l'on reconnaisse cela. Je vous rappelle que vous avez fait campagne avec votre tête de liste, à la dernière élection, pour dire « ROUSSET s'occupe de l'industrie, c'est une conn**ie ! ». N'oubliez pas que c'était le discours de votre tête de liste.

Mme DURRUTY. - Je ne crois pas.

M. GUERIN. – Président, on ne parle pas des absents, ce n'est pas sympathique.

M. LE PRESIDENT. - Cela me fait plaisir un peu. De temps en temps, il faut se lâcher.

Mme DURRUTY. - Je crois que vous avez mal interprété le sens de mon intervention Président, et qu'il s'agissait, a contrario, de vouloir porter ensemble la barre un peu plus haut, considérant que les acteurs de cette filière de l'industrie mécanique sont souvent un peu isolés et ont besoin que nous les aidions aussi à se structurer, comme nous l'avons fait pour les autres filières.

M. LE PRESIDENT. - Je ne vois pas pourquoi l'on ne les aiderait pas.

Mme DURRUTY. - C'était une réflexion que nous avons partagée en Commission et je crois, qui était partagée par l'ensemble des acteurs de cette Commission.

M. LE PRESIDENT. - Je ne dois pas assez me préoccuper des problèmes industriels. Je prends le point.

Mme DURRUTY. - Une nouvelle fois, je crois que vous n'écoutez pas le sens de mon intervention, mais ce n'est pas grave.

M. LE PRESIDENT. - Mais si, je n'écoute pas que vous mais je vous écoute.

Y-a-t-il d'autres intervenants ?

J'essaye de décontracter l'Assemblée parce que...

Mme REQUENNA. - Je crois que cela va être à nous de vous décontracter Président.

M. LE PRESIDENT. - Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 9

Vote sur la «Convention de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le CETIM - 2019/2021 - Relever les défis de l'industrie mécanique au service de l'Usine du Futur et des filières régionales de demain»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Il en est ainsi décidé.

**PARTENARIAT ETAT, CAISSE DES DEPOTS ET REGION POUR LA MISE EN PLACE
DU PRÊT A TAUX ZERO DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT
REGIONAL A LA CREATION/REPRISE D'ENTREPRISE A COMPTER DU 1ER JANVIER
2019**

*Sous la présidence de Madame Nathalie LANZI, Vice-présidente
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. NAUCHE. - Président et chers collègues, il s'agit de reconduire le dispositif entre l'État, la Caisse des Dépôts et la Région pour la mise en place d'un prêt à taux zéro dans le cadre de l'accompagnement régional à la création/reprise d'entreprise à compter du 1^{er} janvier 2019. C'est un dispositif qui existait auparavant, qui était dans le cadre du dispositif NACRE, et la CDC propose de continuer ce dispositif, qui s'intègre naturellement dans ce qui est accompagnement régional à la création/reprise. Donc c'est la reconduite du dispositif qui existait l'année dernière, qui va continuer à perdurer cette année, et qui permet d'avoir des prêts d'honneur à taux zéro pour un certain nombre de créations et de reprises.

L'élément intéressant du prêt d'honneur – je le dis à tous nos collègues – est qu'il est considéré par la Région comme des fonds propres, c'est-à-dire que comme souvent, l'aide à la création de petites entreprises est limitée dans son montant par la participation, par les fonds propres apportés par la personne qui crée. Avoir un prêt d'honneur est un plus pour l'accompagnement régional sur le plan financier puisque nous venons aussi à la hauteur du prêt d'honneur en matière de subvention à la création.

M. DIONIS DU SEJOUR. - En Commission des finances, j'ai posé une question simple : combien y-a-t-il d'argent là-dessus ? Et pour le coup, c'est simple, on nous dit « reconduction comme l'an dernier », mais c'est quand même simple de nous mettre « impact financier, cela fait tant ».

M. NAUCHE. - Il n'y a pas d'impact financier direct pour la Région puisque quand la Région va accompagner une entreprise qui se crée, elle va regarder quels sont les fonds propres et s'il y a du prêt d'honneur, cela veut dire que l'on va venir en plus, mais c'est dans le cadre de l'enveloppe de 6 M€ qui est sur le dispositif « création/reprise ». Après, nous intervenons, mais au-delà de la CDC, pour des fonds qui vont servir à faire du prêt d'honneur auprès d'un certain nombre d'associations, d'entreprises, ou de l'ADI. On abonde là-dessus. C'est certes un abondement annuel dont je ne suis pas capable de donner le montant exact puisque cela ne concerne pas que la création de TPE mais comme c'est un prêt, c'est quelque chose sur lequel il y a un retour sur investissement. Sur le long terme, il n'y a pas de...

M. DIONIS DU SEJOUR. - Cher Philippe, Monsieur le Vice-Président, je t'aime beaucoup mais c'est la deuxième fois que j'ai une réponse très floue, en Commission des finances et ici. Je vois que le directeur s'époumone pour te le dire mais on avait « klaxonné » en Commission des finances et on revient en plénière, on n'arrive pas à avoir une réponse claire.

M. NAUCHE. - A ma connaissance, il n'y a pas d'autres conséquences financières pour la Région que l'accompagnement/subvention que nous faisons pour les créations/reprises qui bénéficient du prêt d'honneur, puisque ce sont des fonds d'État qui sont la suite du dispositif NACRE. La Région, dans le cadre de cette convention, utilise la possibilité de prêt d'honneur mais ce sont des fonds d'État portés par la CDC. Il n'y a pas d'incidence financière directe sur ce fonds-là pour la Région. Il y a des conséquences sur les aides que nous apportons aux entrepreneurs qui créent, puisque le prêt d'honneur a un effet démultiplicateur, mais sur ce dispositif précis avec la CDC, nous ne finançons pas, nous n'intervenons pas.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Qui paye le delta entre le taux du marché et le prêt zéro ?

M. NAUCHE. - C'est l'État sur ce dispositif-là. Cela ne veut pas dire que nous ne participons pas pour d'autres organismes à abonder des fonds qui permettent le prêt à taux zéro, mais dans le cadre du dispositif qui est l'objet de la délibération, c'est un zéro coût pour la Région.

Est-ce clair ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - On va le creuser.

M. NAUCHE. - Je ne doute pas que l'on va le creuser du côté d'Agen.

Mme LANZI. - Merci.

Merci.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui s'abstient ?

N° 10

Vote sur le « Partenariat État, Caisse des Dépôts et Région pour la mise en place du prêt à taux zéro dans le cadre du dispositif d'accompagnement régional à la création/reprise d'entreprise à compter du 1er janvier 2019»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

C'est adopté à l'unanimité.

PROJET I-SHARE : ETUDE DE COHORTE SUR LA SANTE DES ETUDIANTS

Mme JEANSON. - Chers collègues, je vous propose par cette délibération de soutenir la seule étude scientifique qui existe à ce jour en France sur la santé des jeunes adultes et des étudiants, et qui est la plus grande étude de cohorte au monde sur ce public-là. C'est une étude qui est pilotée par l'université de Bordeaux, avec l'université de Versailles-Saint-Quentin, qui existe depuis cinq ans.

On m'a demandé « mais pourquoi faire une étude sur la santé des étudiants ? ». D'abord, parce que ce sont de jeunes adultes et que de leur santé dépend aussi la santé des futurs adultes qu'ils seront. Ensuite, parce que l'on a toujours l'image des étudiants comme des jeunes privilégiés, en bonne santé, et issus de milieux socioprofessionnels très aisés. Vous le savez, ce n'est plus le cas et non seulement, ils sont souvent confrontés à des problématiques sociales, mais aussi à des problématiques de santé réelles. Ces problématiques sont des problèmes de dépression, des problèmes de risques suicidaires très importants, je ne sais pas si vous le savez mais le suicide est la deuxième cause de décès des jeunes. Ils sont soumis à des problèmes de stress, de migraine, et à moyen ou long terme, la façon dont se conduit la santé de ces jeunes est aussi souvent prédictive des maladies chroniques qu'ils auront plus tard.

Cette cohorte, qui comprend aujourd'hui 20 000 étudiants, a pour objectif de décrire leur santé mais pas seulement. Elle étudie les comportements à risques qu'ils peuvent avoir, elle propose des outils de prévention et de promotion de la santé, vous avez peut-être entendu parler ces derniers temps d'un Escape Game sur le suicide, qui a été créé à Bordeaux, ils ont également monté un jeu vidéo qui permet de sensibiliser les jeunes à la prévention du suicide chez leurs collègues. Ensuite, elle prend la forme d'une recherche qui permet à tout un tas de projets sur la santé des jeunes ou des moins jeunes, de venir trouver des outils et des données pour accompagner leurs recherches et en particulier, des éléments biologiques, des éléments génétiques, ou des imageries cérébrales.

L'autre particularité de cette cohorte est que c'est une e-cohorte, c'est-à-dire que les étudiants sont inclus via internet, par un site spécifique, qui a toutes les garanties CNIL et toutes les garanties de sécurité que l'on peut demander à une cohorte. Et ce site – que vous pouvez aller voir – qui s'appelle *I share* (« je partage ») a également un agenda qui permet la prise de rendez-vous quand ils ont besoin d'examen complémentaires. Ils peuvent être sollicités pour des questionnaires spécifiques et avoir des examens comme par exemple des IRM fonctionnels qui sont utilisés pour la recherche sur la dépression.

Cette cohorte a déjà donné de très bons résultats, avec des articles dans des revues internationales, avec un certain nombre de projets de recherche passionnants dessus. Et c'est pour cela que l'on vous propose aujourd'hui de la soutenir pendant deux ans. C'est-à-dire soutenir le fond de la cohorte, c'est-à-dire le recrutement des étudiants, l'entretien de la cohorte et des outils numériques qui vont avec, pour un montant de 500 000 € par an, qui représentent 25 € par étudiant. C'est donc cette base que je vous propose de soutenir aujourd'hui, sachant qu'il y a déjà un grand nombre de chercheurs européens ou internationaux qui regardent aussi pour faire d'autres recherches, qu'eux viendront financer par la suite.

Et enfin, le soutien à cette cohorte permettra ensuite que le relais soit pris par des financements européens ou internationaux, qui lui permettront de perdurer beaucoup plus longtemps.

Je vous remercie.

M. BELOT. - Madame la Présidente, merci.

Il est évident que l'on va voter pour cette délibération dans la mesure où elle a ce mérite de prendre en compte - à mon sens en tout cas - un sujet bien trop peu pris en compte, qui est celui de la santé mentale, a fortiori la santé mentale des étudiants, qui est la première population concernée par le suicide pour les 15-20 ans. Et c'est un mérite assez consistant, assez réel, il faut vraiment le souligner plusieurs fois.

Toutefois, il y a un certain nombre de points qui mériteraient d'être éclairés. Le premier point est : quels ont été les résultats ? Puisqu'il s'agit, je crois, d'un renouvellement d'étude, il est question de savoir quels sont les dispositifs préventifs qui vont être générés par ces connaissances. Est-ce que vous avez des exemples de dispositifs préventifs qui ont pu être mis en place ? Ensuite, 19 000 étudiants, 60 % venant d'Aquitaine, ne pourrait-on pas - comme le soulignait une collègue récemment - essayer d'élargir cette cohorte à peut-être l'ensemble de nos Régions ? Et dernière interrogation : dans quelle mesure ce dispositif se situe-t-il dans la ligne de ce qui a été annoncé par Agnès BUZYN dans sa feuille de route sur la santé mentale concernant les premiers soins auprès des étudiants ?

Merci.

Mme MARENDAT. - Je ne suis pas très loin des propos de notre collègue Nicolas BELOT, simplement relever toute l'importance d'accompagner à la poursuite de cette étude, qui nous permet de collecter un volume important d'informations sur la santé des étudiants et qui nous permettra d'adapter nos actions sur la réalité du terrain. Comme Nicolas, je pense qu'il ne nous faut pas attendre la fin de l'étude pour mettre en œuvre un certain nombre d'actions, et j'aurais aimé avoir des précisions sur ce point.

Autre point, il semble que l'étude soit menée en partenariat avec l'université de Versailles, et je crois même avoir lu que celle de Nice aussi a rejoint l'étude, c'est soutenu aussi par des fonds privés, par des partenaires privés, j'aurais aimé savoir si la Région Île-de-France participait comme la Région Nouvelle-Aquitaine.

Et aussi quel était le soutien apporté par l'État et entre autres par l'ARS sur ce sujet.

M. PAGES. - Madame la Présidente, chers collègues, les Écologistes ne peuvent que se féliciter qu'en matière de santé l'on mette de l'argent sur la prévention, encore plus quand elle concerne les jeunes, et aussi sur les maladies mentales. En revanche, pour nous, cela soulève une question qui est le type d'approche qui va par exemple essayer de faire des études potentielles sur les maladies mentales à partir principalement de questionnaires, mais aussi de prises de sang et d'IRM fonctionnels cérébraux. Cela questionne un peu un autre versant de cette prévention qui pourrait être traité par des interventions beaucoup plus humaines et par des dialogues avec des professionnels, qui semblent faire défaut. Il y a une espèce d'évolution vers une technicisation de la Psychologie et donc nous posons le doigt sur ce type de questionnements, dont il faut tenir compte. Peut-être que l'on ne peut pas réduire l'ensemble des mécanismes, y compris des dépressions, uniquement à des phénomènes physico-chimiques et neurologiques que l'on pourrait découvrir et traquer par de l'Imagerie.

Je vous remercie.

Mme MOGA. - Pour prolonger ce qu'a dit Françoise JEANSON et donner quelques chiffres : 46 % des étudiants exercent une activité professionnelle en parallèle de leurs études et dans la moitié des cas, pour des raisons de subsistance, 20 % des étudiants vivent en dessous du seuil de pauvreté, 30 % des étudiants renoncent à se soigner, dont la moitié pour des raisons financières. Ce sont les derniers chiffres de l'Observatoire de la Vie Étudiante. Nous sommes tous convaincus que la situation matérielle des étudiants se dégrade et que cela a une incidence sur leur réussite mais aussi, plus globalement, sur leur parcours de vie. De plus, le surmenage, le stress, l'isolement, en font une population qui est fragile, avec une précarité notamment psychologique qui est tout à fait préoccupante. C'est un sujet qui mobilise notre groupe depuis pas mal d'années.

Certes, la Région n'a pas de compétence directe puisque ce sont les COMUE qui ont la responsabilité du Schéma d'Amélioration de la Vie Étudiante, mais notre Collectivité a toujours été volontariste dans ce domaine. Elle le montre, en particulier en matière de logement étudiant. Il nous paraît donc tout à fait naturel que le Conseil Régional soutienne le programme *I share*, qui vise la prévention des situations à risques de ces jeunes. C'est aussi une excellente décision en matière de recherche, et je vous transmets les remarques d'Otilia

FERREIRA me disant qu'en Médecine, les travaux de recherche les plus pertinents s'appuient sur des données épidémiologiques solides et notamment sur le suivi de cohorte. Et que la participation financière à ce projet nous inscrit donc, de facto, dans la santé publique internationale.

Pour toutes ces raisons, nous voterons cette délibération. Il nous reste une question : certes, nous pouvons être de simples financeurs publics mais ne pourrions-nous pas aussi nous revendiquer une représentation - je ne sais pas comment - mais une représentation au sein de l'équipe-projet pour connaître le projet plus finement, être destinataires des résultats intermédiaires et éventuellement, créer un partenariat ?

Je vous remercie.

Mme CHADOURNE – Chers collègues, vous nous proposez aujourd'hui de soutenir l'université de Bordeaux à hauteur d'1 M€ pour deux ans, pour une étude sur la santé des étudiants intitulée *I share*. Cette étude, lancée en 2013, s'est donné pour objectif d'identifier la fréquence et l'impact de plusieurs maladies pouvant avoir des répercussions sur leurs études (addictions, habitudes alimentaires, pratique du sport, isolement). Cette étude est très large mais est-elle vraiment nécessaire ? Les maux auxquels sont confrontés les étudiants sont déjà connus et depuis longtemps. Dès le collège, les jeunes français sont soumis à plusieurs séances de prévention concernant la drogue, l'alcool, le tabagisme, la sexualité. Lorsqu'ils commencent leurs études, ils sont déjà bien assez informés des dangers que ces addictions peuvent induire.

Concernant l'isolement et la dépression, les étudiants n'y sont pas plus soumis que les autres franges de la société. Les nombreuses associations étudiantes sont d'ailleurs là pour y remédier et quiconque souhaite s'intégrer dans une nouvelle université n'aura pas de mal à le faire. Les maux des universités françaises sont plus profonds que cela. Si certains jeunes perdent confiance en eux durant leurs premières années d'études, c'est dû, la plupart du temps, à une mauvaise orientation. Dès les années 1980, les Socialistes ont souhaité que tout le monde fasse des études, mais tout le monde n'est pas fait pour faire des études. L'absence totale de sélection à l'université est la cause principale de tous les problèmes rencontrés. Les Universités sont surbookées, les conditions de cours s'en ressentent, certains jeunes mal orientés sont perdus et décrochent rapidement. Nos universités françaises sont de plus en plus délabrées, nos résidences étudiants également.

Comment alors concevoir qu'en 2017, 90 000 étudiants étrangers ont obtenu un titre de séjour pour venir étudier en France ?

La vérité fait toujours mal à entendre.

Si, à n'en pas douter, une partie d'entre eux sont de bonne volonté, les chiffres sont là. Selon un article publié en 2011 sur RFI, les étudiants étrangers sont près de 300 000 en France et il s'avère qu'à peine 6 000 d'entre eux obtiennent chaque année un permis de travail. Il suffit d'ailleurs de venir à la rentrée de l'université de Bordeaux pour observer ces étudiants-fantômes, qui ne reviendront qu'aux partielles, resteront le temps obligatoire pour eux, puis repartiront avant la fin de l'examen. Beaucoup ont besoin de ce statut d'étudiant pour avoir une Sécurité Sociale, voire même une bourse. Au-delà des conduites addictives, dont la prévention est faite en amont, les difficultés auxquelles sont confrontés les étudiants sont donc dues au système universitaire-même. Alors orientons correctement nos jeunes, attribuons plus d'un moyen aux universités et arrêtons de dépenser des millions dans des études identifiant des conséquences alors qu'il vaudrait mieux s'attaquer aux causes.

C'est pourquoi nous ne voterons pas cette délibération.

Je vous remercie.

Mme JEANSON. - Merci d'avoir précisé que cette étude, c'est d'abord une étude scientifique de très haut niveau. Ce n'est pas un programme de prévention. C'est-à-dire qu'effectivement, on sait que les étudiants ont des dépressions, on sait qu'ils se suicident, on ne va pas en apprendre beaucoup plus. On va peut-être savoir pourquoi et à ce moment-là, comment le traiter, comment traiter la dépression et comment le prévenir. Les recherches qui sont faites en particulier sur l'imagerie cérébrale, peuvent nous permettre d'apprendre beaucoup de choses sur la façon dont fonctionne le cerveau et la façon dont on peut prévenir et traiter un certain nombre de pathologies, pas que la dépression. Je vous rappelle que 2 % des étudiants, comme 2 % de tous les adultes sont victimes d'un certain nombre de maladies graves comme la schizophrénie ou des psychoses maniacodépressives, et on peut aussi apprendre à les traiter. Cet outil doit nous aider à faire de la vraie recherche fondamentale pour trouver des vrais traitements là-dessus.

Sur les exemples de dispositifs proposés, je vous en ai cités deux très rapidement : le premier est un jeu vidéo, parce que l'intérêt de cette étude est non seulement de proposer des outils de prévention, mais c'est aussi de les tester de façon scientifique, ce qui est extrêmement rare. Il y a un jeu vidéo, que vous pouvez trouver d'ailleurs sur internet, interactif, pour permettre aux étudiants d'être sensibilisés aux signes de dépression et de suicide chez leurs collègues. Et de même qu'un Escape Game qui se fait à Bordeaux, qui a été testé et totalement reconnu comme efficace pour aussi cette idée de prévention interpersonnelle entre les étudiants.

Sur le fait qu'il n'y ait que des étudiants en Aquitaine et qu'à Bordeaux, il y a des discussions en cours pour que les universités de Limoges, de Poitiers et de La Rochelle,

puissent être inscrites dans cette étude. Il y a une chose qui me tient à cœur – mais il faudrait que je vous redemande de l'argent pour cela peut-être – c'est que l'on y inclut aussi des apprentis. Si cela n'inclut que des étudiants, ce n'est pas parce qu'elle ne veut cibler que les étudiants, c'est que pour faire une étude qui soit scientifiquement valide, il faut pouvoir être sûr qu'une personne est une personne et qu'il n'y a pas trois personnes sur le même nom, ou une personne qui vienne trois fois. Et le fait d'avoir un numéro d'étudiant sert pour cela.

Sur la feuille de route « santé mentale » d'Agnès BUZYN, elle se sert déjà des résultats de cette étude.

La Région Île-de-France, à ma connaissance, ne finance pas cette cohorte. Par contre, l'ARS a un contrat avec la cohorte pour participer à la création et au test d'une appli Smartphone sur la santé mentale, ce qui se fait déjà au Canada. Ce sont des applications sur Smartphone qui travaillent sur l'estime de soi des gens. C'est un système d'application qui permet, quand les gens se réveillent le matin, regardent leur appli et elle leur dit des choses agréables plutôt que désagréables, elle les questionne sur la façon dont ils vivent leur matinée, etc. Cela a besoin d'être testé scientifiquement.

Sur les questions suivantes, sur l'approche scientifique, l'idée est de trouver de la prévention et des traitements.

Et être représentant dans l'équipe-projet, je ne sais pas mais au titre de la Région, je représente le Conseil Régional à l'ISPED (Institut de Santé Publique) qui est partie prenante de cette étude. On peut peut-être demander à avoir plus. Après, ils ont quand même dans leur Conseil de surveillance des sommités internationales de santé publique du monde entier. Il faut que l'on réfléchisse à avoir peut-être un partenariat ou en tout cas, à être destinataire de leurs résultats le plus rapidement possible et surtout, peut-être dans le cadre de nos politiques, d'être éclairé sur la façon dont ils peuvent impacter les politiques que l'on a pour les jeunes.

Je vous remercie.

Mme LANZI. – Merci.

C'est vrai que la santé de nos jeunes est importante, ce sont les adultes de demain et je crois que c'est assez audacieux de la part d'une Région que de s'intéresser à la santé mentale de nos étudiants, plus ou moins fragilisés.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui vote contre ?

Mme LANZI. –Qui s’abstient ?

N° 11

Vote sur le «Projet i-Share : Étude de cohorte sur la santé des étudiants»

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**
- **CONTRE : Rassemblement National**

ADOpte A LA MAJORITE

Je vous remercie.

**CONVENTION TRIPARTITE ENTRE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX, LA REGION
NOUVELLE-AQUITAINE ET BORDEAUX METROPOLE POUR L'ORGANISATION DE
L'EVENEMENT ROBOCUP 2020**

M. BLANCHARD. - Merci Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vais vous présenter de manière assez succincte le contenu de la convention tripartite entre l'université de Bordeaux, la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux-Métropole au sujet de l'organisation de l'événement Robocup 2020. C'est un événement international, un événement scientifique autour de la problématique de la robotique. C'est un événement qui existe depuis une vingtaine d'années maintenant, Bordeaux, accompagnée par la Région, a soutenu la candidature de Bordeaux pour 2020. C'est tout particulièrement notre collègue Bernard UTHURRY qui a été au Japon pour commencer à présenter la candidature et l'année suivante, à Montréal, pour apprendre que Bordeaux était retenue. C'est une compétition internationale qui voit s'affronter des équipes d'à peu près une cinquantaine de pays. Il faut savoir que c'est une manifestation qui attire à peu près 3500 participants, environ 50 pays, et la constitution de 450 équipes juniors et seniors, qui vont s'affronter autour de compétitions dans quatre grands domaines :

- Le domaine le plus connu, je pense, et c'est celui dans lequel les choses nous ont été présentées et il y a eu pas mal de communication, c'est la Ligue soccer, donc l'organisation de matchs de football d'équipes de robots autonomes, avec le défi qui a été lancé par le fondateur de cette manifestation qui est qu'une équipe de robots soit en capacité de battre l'équipe championne du monde football en 2050,
- Mais sachez qu'il y a d'autres Ligues et notamment une Ligue sur la partie industrielle, en lien avec tout ce qui est robotique et évolution de l'organisation de l'industrie et en particulier, l'usine du futur,
- Il y a une Ligue également sur tout ce qui est le développement des robots pour l'accompagnement des personnes en situation de dépendance (le maintien à domicile),
- Et enfin, une quatrième Ligue qui concerne tout ce qui est sauvetage sur des sites de catastrophes.

L'objectif est de se servir de cet événement pour dépasser l'événement et faire de la sensibilisation auprès du grand public, essayer de mobiliser – autant que faire se peut – des jeunes et des moins jeunes, pour les sensibiliser à la question de la robotique. Il y a un enjeu de recherche donc l'idée est aussi d'impulser assez fortement la recherche dans le domaine

et constituer, autour de l'amorce Robocup 2020, un réseau de recherche dans le domaine de la robotique et de l'Intelligence Artificielle. Et également de promouvoir l'innovation et le transfert de technologies dans ce secteur, qui est appelé à se développer. Nous avons présenté dans ce cadre-là, et vous avez voté, lors de la dernière CP, une délibération qui permettait d'accompagner et la mise en place d'équipes juniors dans les 12 Départements de la Région pour participer à cette Robocup et faire en sorte qu'il y ait une adhésion la plus large possible.

Mme LANZI. - Je précise que les concours de robots commencent dès la 3^{ème}, continuent en lycée dans le cadre des TPE et actuellement Sciences de l'ingénieur, et donc c'est une continuité.

M. BLANCHARD. - J'ai oublié de vous dire – mais vous l'avez vu dans la délibération – cette délibération entraîne un financement à hauteur de 565 000 € pour la Région. Il y a également un financement de la part de l'université de Bordeaux, qui est le porteur à proprement parler du projet, et de Bordeaux-Métropole, respectivement, les deux, à hauteur de 160 000 €. Et on a déjà engagé des fonds pour l'organisation et la présentation de la candidature.

Mme LANZI. - Merci.

Y-a-t-il des observations ?

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est d'avis de l'adopter ?

A l'unanimité pour les robots.

N° 12

Vote sur la «Convention tripartite entre l'Université de Bordeaux, la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole pour l'organisation de l'évènement RoboCup 2020»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

PROTOCOLE DE COOPERATION ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LE CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président

M. BLANCHARD. - C'est une délibération importante puisqu'elle concerne un protocole de coopération entre le CNRS et notre Région. Je vous rappelle que le CNRS est le premier organisme public de recherche en France et au niveau européen, un des principaux contributeurs scientifiques au niveau international. L'objectif est de mettre en place un protocole stratégique entre cet organisme de recherche et la Région, de manière à travailler ensemble à unir nos efforts et engager des moyens partagés, des moyens communs, sur un certain nombre de thématiques.

Ce qu'il est important de noter, c'est que depuis l'arrivée du nouveau PDG à la tête du CNRS, il y a une orientation beaucoup plus forte vers des politiques de sites et donc vers les Régions, et également une orientation plus forte du CNRS vers l'innovation et le transfert de technologies. Le CNRS ne se cantonnant pas simplement à la recherche fondamentale. Je tiens à vous dire ici, et c'est important, que le CNRS a tenu à signer ce protocole de coopération en premier avec la Région Nouvelle-Aquitaine, pour des raisons assez simple – et le Président en a parlé aussi à plusieurs reprises – depuis une vingtaine d'années, la Région Aquitaine et maintenant la Région Nouvelle-Aquitaine, a fait un effort considérable en matière de recherche et de transfert de technologies. Et notre Région est parfaitement identifiée par les principaux opérateurs publics nationaux de recherche comme ayant une véritable politique en la matière. La Région Île-de-France aurait voulu être la première à signer mais le CNRS a tenu tête et finalement, nous a donné la priorité.

Ce protocole nous engage, le CNRS et nous-mêmes, pour une période de quatre ans, pendant laquelle nous allons travailler autour de 11 thématiques de recherche. Ces thématiques ont été définies conjointement par le CNRS et par la Région Nouvelle-Aquitaine. Cela ne veut pas dire que toutes les problématiques qui nous intéressent sont reportées sur les 11 thématiques que je vais vous lister mais c'est le recoupement des intérêts communs CNRS et Région qui nous amène à avoir cette liste de 11 premières thématiques, qui n'est pas exhaustive, on pourra toujours la compléter par la suite.

Les principaux domaines sur lesquels on va travailler :

- Efficacité énergétique, stockage et usage,
- Performance des matériaux et procédés avancés,

- Laser, photonique, optoélectronique,
- Neurosciences et Bio-imagerie,
- Immunologie, défense contre les microbes pathogènes,
- Littoral, biodiversité, évolution des écosystèmes, bio-géochimie et éco-toxicologie aquatique,
- Sciences archéologiques,
- Études africaines,
- Réseau traitement innovant de la donnée, tout ce qui est Big data et IA,
- Chimie pour la santé et les agro-ressources,
- Mathématiques et modélisation.

Dans chacun de ces domaines, nous allons élaborer une feuille de route qui va nous permettre de faire un état des lieux et de nous engager à mettre en œuvre des moyens. On ne va pas engager les 11 domaines en même temps mais sachez d'ores et déjà que ce protocole qui va être signé très officiellement ici-même par le Président de la Région et par le PDG du CNRS, le 20 mars, verra aussi l'annonce du premier domaine sur lequel nous allons travailler ensemble et lancer officiellement un réseau de recherche : le domaine de la biodiversité.

Voilà, chers collègues, ce que je pouvais vous dire sur ce protocole, et j'aimerais prendre encore 30 secondes pour vous lire quelques phrases d'un message qui nous a été adressé par le PDG du CNRS, Antoine PETIT, qui tenait à témoigner le soutien à ce protocole par quelques remarques. Je le cite – au-delà des formules de politesse – « j'ai souhaité renforcer les relations du CNRS avec les Collectivités dès ma prise de fonction et je suis ravi de concrétiser aujourd'hui ce nécessaire rapprochement. Nous signerons ensemble, le 20 mars prochain, le premier protocole de coopération entre le CNRS et une Collectivité territoriale. Nos chemins sont différents mais nos objectifs se rejoignent et se complètent lorsqu'il s'agit de placer la Science au cœur du nécessaire continuum enseignement supérieur/recherche/monde socio-économique. Nous allons, avec cet accord, renforcer conjointement la structuration de quelques thématiques scientifiques émergentes – celles que je viens de vous signaler -. Ce protocole les renforce en donnant un signal pour interagir avec davantage de souplesse et de réactivité sur des choix partagés. Le 20 mars, nous réunirons également pour la première fois, le Réseau de Recherche Régionale de Biodiversité, que nous venons de constituer. C'est typiquement le bon exemple de structuration commune de la recherche et du transfert vers la société que nous allons développer ensemble dans le futur protocole. Je vous donne donc rendez-vous le 20 mars. »

Voilà, chers collègues, les quelques éléments que je pouvais vous donner pour essayer de décrire succinctement ce protocole de coopération.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y-a-t-il des remarques ou des demandes d'informations ?

S'il n'y en a pas, je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

N° 13

Vote sur le «Protocole de coopération entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Centre National de la Recherche Scientifique»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ce rapport est donc adopté.

**HARMONISATION DE L'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES :
TARIFICATION ET REGLEMENT DE TRANSPORT**

M. LAGRAVE. - Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de commencer par remercier Christophe CATHUS, qui est délégué aux transports et qui a beaucoup œuvré pour ce travail, l'ensemble des services, et les 12 élus référents sur les 12 Départements de la Région qui ont travaillé pour que la concertation puisse aboutir à la présentation que je vais vous faire maintenant sur ce nouveau Règlement des transports scolaires dans notre Région.

D'abord, pour vous dire qu'il y a plusieurs étapes qui ont été franchies puisque vous vous rappelez, juste pour l'histoire, que lors des transferts entre les Départements et la Région, nous avons choisi de récupérer l'ensemble des transports scolaires au 1^{er} septembre 2018, il y a un peu plus d'un an, date à laquelle nous avons démarré la première rentrée, qui avait été préparée par les Départements, et la première rentrée opérée par la Région était plutôt celle de 2018, et qui s'est globalement très bien passée. Dans le même temps, la loi prévoit que nous devons harmoniser à la fois le Règlement d'accès aux transports scolaires et la tarification.

La spécificité de ce Règlement et de ce dispositif est que dans beaucoup d'autres Régions, l'harmonisation était assez simple du fait qu'il y avait les mêmes choix dans beaucoup de Départements, ce qui n'était pas le cas en Nouvelle-Aquitaine puisque 12 Départements, 12 situations très contrastées, très différentes, issues de l'Histoire de cette compétence qui avait été portée par les Départements pendant de longues années, avec des traditions, des méthodes qui leur appartenaient et qui étaient tout à fait louables dans le sens où ces transports scolaires fonctionnaient le mieux possible. Maintenant, c'est notre compétence, avec les transports interurbains et il nous faut essayer non seulement d'être à la hauteur, et je crois, et j'en remercie vraiment les services et les services notamment qui sont sur les territoires Départementaux, qui assurent la continuité du service public et du transport pour les familles et les enfants, qui ont fait en sorte qu'en notre nom, au nom de l'exécutif et de la Région, ce service puisse être assuré à la rentrée de septembre 2018 dans les meilleures conditions.

Maintenant, il faut passer à cette harmonisation du Règlement et harmonisation de la tarification, à laquelle nous vous proposons d'ajouter un certain nombre de pratiques ou d'actions qui étaient menées dans certains Départements ou certains territoires, non pas pour le plaisir mais pour essayer, en termes de sécurisation et de prévention, et également

de développement de nouvelles pratiques et de transition énergétique, que nous puissions maintenant passer à une autre étape, au-delà de la question de l'harmonisation. L'obligation légale d'harmoniser est tout d'abord une concertation que nous avons menée notamment avec Christophe et avec l'ensemble des élus dans les Départements, avec Jean-Louis NEMBRINI aussi - que je remercie de nous avoir associés à une réunion avec les représentants de parents d'élèves – et l'ensemble de ce que l'on appelle les Autorités Organisatrices de Second Rang (AOT2). Et vous vous rappelez certainement que lors d'une plénière qui a eu lieu au mois de juin, je vous avais annoncé que l'on travaillait sur ce Règlement, sur cette nouvelle tarification, sur laquelle nous aboutissons quelques mois après, après avoir organisé plusieurs séries de réunions sur deux périodes : en octobre et novembre et en février/mars dernièrement + les réunions des Conseils Départementaux de l'éducation nationale, qui se sont tenus ces dernières semaines et qui ont été l'occasion de vastes débats.

Je tiens vraiment à signaler que ces concertations n'étaient pas juste une communication de la Région mais que finalement, avec le point de départ qu'était notre Règlement, nous avons fait évoluer, au fur et à mesure de cette concertation, le Règlement qui vous est proposé aujourd'hui, et y compris d'ailleurs la tarification sur un certain nombre de points – j'y reviendrai dans un instant – mais je veux vraiment souligner le fait que l'on a eu des retours de la part de ces discussions, qui nous ont permis, je pense, d'améliorer le plus possible. Maintenant, 12 situations départementales, je n'y reviens pas, 12 situations qui font que, je crois pouvoir le dire, personne n'a complètement gagné dans l'harmonisation et personne n'a complètement perdu, et comme son nom l'indique, l'harmonisation est globalement pour l'ensemble de la Région.

L'idée et les objectifs que l'on s'était fixés étaient :

- D'abord, de garder un service public de transports collectifs, une mise en œuvre progressive, et vous allez voir tout à l'heure que nous avons décidé, notamment après la discussion avec l'ensemble des acteurs, de mettre en place un certain nombre de règles de manière progressive sur la durée,
- Un transport adapté aux particularités territoriales, et vous le verrez tout à l'heure dans les choix qui vous sont proposés pour le nombre d'arrêts ou la mise en place d'un service,
- La sécurité, qui est évidemment une préoccupation permanente, je l'ai rappelé d'ailleurs pas plus tard qu'il y a 15 jours lors d'une réunion dans cette même enceinte avec l'ensemble des transporteurs qui travaillent pour la Région, pour leur demander d'avoir une attention particulière sur la question de la sécurité et surtout, que l'on soit tenu informé de tout problème qui pourrait survenir sur les transports scolaires,

- Une participation familiale, je l'avais annoncé d'ores et déjà, qui sera adaptée aux revenus des familles, au quotient familial,
- Une gestion en proximité, vous le savez, nous avons décidé d'avoir un élu référent par Département et que les équipes qui étaient précédemment dans les Départements et qui ont été transférées à la Région, restent dans les Départements et restent plus ou moins sur les chefs-lieux des Départements pour assurer ce transport de proximité en ayant en tête que nous gardons une coopération avec les Conseils Départementaux puisqu'ils sont en charge encore du transport des élèves handicapés, et également sur les conditions météorologiques ou les évolutions qu'il pourrait y avoir sur les routes départementales. Et nous avons gardé des conventions avec les Conseils Départementaux pour pouvoir travailler de pair sur ces questions,
- Et puis des expérimentations en matière de transition énergétique, que nous avons d'ores et déjà commencé à mener et que nous souhaitons étendre à l'échelle des 5000 bus qui tournent de manière journalière sur notre Région pour à la fois le transport interurbain et le transport scolaire.

Pour pouvoir évoquer un Règlement, même si c'est peut-être un peu petit, il faut partir des 12 situations dans lesquelles, pour le Règlement, vous allez retrouver d'abord la distance minimale domicile/établissement, le seuil de création d'un service (nombre d'élèves pour lequel on peut créer un service), le seuil de création d'un point d'arrêt, extrêmement important, et la présence d'un accompagnateur pour les maternelles. Pourquoi a-t-on signalé cette donnée ? Tout simplement parce que le Président, et nous avec lui, avons décidé de rendre obligatoire la présence d'un accompagnateur pour les élèves de maternelle qui sont transportés dans les transports scolaires. Et vous le voyez, dans les 12 Départements, c'était une règle qui n'était pas imposée et sur laquelle il nous faut travailler.

Vous voyez que la distance minimale domicile/établissement - qui fait évidemment débat et c'est bien logique - est, dans la majorité des cas, à 3 kilomètres. C'était une règle très stricte dans beaucoup de Départements et dans certains Départements, elle était à 1.5 voire 1 kilomètre pour certains. Mais aujourd'hui, c'était également un sujet dans le cadre de l'harmonisation de notre Règlement.

Ensuite, vous dire qu'il y avait des seuils de création de service, et certains endroits aussi où il n'y avait pas de règle, d'autres, pour la création de points d'arrêt, où il y avait également peu de règles ou pas de règle du tout sur ces situations.

Pour ce qui concerne notre Règlement et que l'on vous propose, d'abord, vous dire que pour ce qui concerne les ayants droit, ce sont tous les enfants scolarisés, quel que soit leur âge. J'entends par là que certains Départements avaient mis un âge minimum (certains

3 ans, d'autres 4 ans, d'autres 6 ans), nous avons décidé de mettre à disposition pour l'ensemble des enfants scolarisés, y compris dans les petits SIVU scolaires – et j'en ai beaucoup dans mon propre Département – où des enfants de 2 ans et demi sont scolarisés dans des classes maternelles. Et nous avons décidé qu'ils pouvaient, s'ils le souhaitent et si les parents les inscrivent, pouvoir bénéficier du transport scolaire.

Ensuite, domicilier à plus de 3 kilomètres de l'établissement, vous avez compris que c'est une immense majorité des Règlements existants mais pour les territoires où la règle était en dessous, nous vous proposons de mettre une période transitoire de trois ans au cours de laquelle nous allons, avec les élus référents dans les territoires, aller à la rencontre des Intercommunalités dites « rurales », en tout cas, les Communautés de communes, celles qui n'ont pas la compétence transport à l'heure où nous nous parlons, pour travailler avec elles non seulement sur cette règle des 3 kilomètres, sur la possibilité et l'obligation que nous souhaitons également mettre en place de l'accompagnement des élèves de maternelle, mais aussi, et c'est un sujet extrêmement important, je pense, de faire en sorte que le transport scolaire puisse être également ouvert à toutes les autres personnes sur ce territoire qui souhaiteraient faire le trajet domicile/travail. Et pourquoi pas, si elles le souhaitent, avec nous également, de pouvoir ajouter de la fréquence sur ce territoire, au-delà du transport scolaire, pourquoi pas pour aller sur le marché, à un rendez-vous chez le docteur, bref, avoir beaucoup plus d'offres sur le transport en milieu rural que nous ne l'avons aujourd'hui avec uniquement le transport scolaire.

Cela veut dire que nous nous laissons le temps, et c'est une demande très forte de la part des AOT2 dont je parlais tout à l'heure, mais aussi de beaucoup de Présidents d'Intercommunalités qui nous avaient interpellés, et des maires qui avaient interpellé le Président lors de la réunion à Angoulême, pour qu'il puisse y avoir une réflexion globale autour de la mobilité grâce à l'entrée des transports scolaires, et à ce que nous leur proposons dans le cadre contractuel de ce nouveau Règlement.

Ensuite, respecter la sectorisation de l'enseignement général, qui est une règle que nous nous appliquons aujourd'hui.

Les ayants droit seront également les internes, qui ont droit au transport scolaire. Il y aura la possibilité, et c'est un fait nouveau dans beaucoup de Départements - je tiens à le souligner – d'avoir un accès gratuit à tous les réseaux interurbains durant les temps non scolaires, sauf en période estivale – on voit bien pourquoi -.

Nous ouvrons également la possibilité aux apprentis et aux étudiants, ce qui n'était pas le cas auparavant, qui sont aujourd'hui non ayants droit mais qui seront transportés, sous

réserve de places disponibles, avec un tarif commercial qui sera voté à la séance d'avril prochain, puisque l'on est en train de finaliser la concertation sur ces transports.

Et puis, je le disais il y a un instant, l'idée aussi, sur les territoires notamment ruraux, de pouvoir ouvrir les transports scolaires aux usages commerciaux.

L'accompagnement obligatoire, nous pensons, et après en avoir beaucoup parlé avec les AOT2, avec les associations de parents et même les transporteurs - puisque dans la concertation, on a oublié de mettre qu'il y avait une réunion avec les transporteurs qui nous ont dit que c'était quelque chose qui leur paraissait extrêmement important - nous proposons, à l'heure où nous écrivons ce Règlement, dans la discussion que nous allons avoir avec les Intercommunalités, un cofinancement à parité avec les AOT2. On m'a déjà signalé que beaucoup d'AOT2 n'auraient peut-être pas les moyens, cela fait partie des discussions que nous devons avoir pour, pourquoi pas, amplifier l'offre sur le territoire et essayer de trouver des solutions collectives à cette amplification du transport en milieu rural.

La distance inter-arrêts que l'on vous propose est 500 mètres en primaire et 1 kilomètre en secondaire. On est quand même dans des règles qui, je pense, sont extrêmement simples, lisibles, et qui sont efficaces par rapport à ce qui se faisait avant. Et nous maintenons les services avec une fréquentation minimum de quatre usagers, mais nous avons également donné suite aux demandes de maires de communes rurales, suite aux interpellations que l'on a pu avoir, sur la modulation avec une fréquentation minimum de deux usagers quand nous allons être en zone rurale sur un seuil d'habitants de moins de 22 habitants au kilomètre carré. Vous voyez sur cette carte que cela correspond finalement à beaucoup de communes du territoire de Nouvelle-Aquitaine qui seront accompagnées encore au plus près puisqu'il y aura une règle d'inter-distance mais avec deux élèves minimum. Et on aura même un élève pour les arrêts en zone rurale sur le seuil qui est sur la carte que vous avez là.

Ensuite, évoquer avec vous la tarification. Je veux commencer en disant – et ce n'est pas sur le slide mais il faut que chacun ait cela en tête – qu'au moment du transfert Département vers Région, des sommes ont été transférées de la part des Départements, qui correspondaient aux dépenses des Départements de 2016. Cela n'a échappé à personne que nous sommes en 2019, que dans beaucoup de Départements, l'offre de transport scolaire a largement évolué depuis trois ans et qu'elle coûte déjà beaucoup plus cher que 2016, je passe sur les évolutions de marchés publics que nous pouvions avoir. Je veux vous indiquer que dans les transferts tels qu'ils ont été calculés par la Chambre Régionale, n'apparaissait pas tout le travail qui a été fait par la Région depuis. J'entends par là que la coordination, le travail sur les marchés publics, l'équipement des agents, l'intégration des

agents des Départements vers la Région, bref, tout cela a eu un coût supplémentaire – vous pouvez faire le calcul vous-mêmes – 210 000 enfants dans cette Région transportés tous les jours, le coût par enfant et par an est donc de 1000 €. Si l'on ne part pas de là, on ne peut pas comprendre pourquoi l'on est allé sur cette tarification. J'entends par là que nous allons continuer à financer 90 % des coûts du service du transport scolaire en Nouvelle-Aquitaine - contrairement à un certain nombre de commentaires que j'ai pu lire ces dernières semaines - , 90 % continueront à être financés par la Région, sur la base de 1000 € par famille.

Et nous avons fait le choix, il était annoncé, d'avoir une tarification – et je crois que ce ne sera pas la dernière si j'ai bien tout compris – qui sera basée sur le quotient familial. Vous voyez, sur cette participation familiale, la part de la population qui est visée et vous voyez que 70 % des familles de Nouvelle-Aquitaine payeront une somme en dessous de 115 €, c'est-à-dire moins que ce qu'elles payaient jusqu'à aujourd'hui. Avec le quotient familial de 0 à 450, qui sera de 30 €, 30 € correspondant finalement - pour celles et ceux qui le souhaitent, on tient ces chiffres à votre disposition – au droit d'inscription au service. Il était parfois de 15, de 20, de 25, de 30 € dans certains Départements, aujourd'hui, sur la base de 1000 € par an et par élève, nous sommes sur des frais de droit d'inscription qui sont de 30 €. Nous avons donc décidé d'avoir une première tranche à 30 €, une seconde à 50 €, 80 €, 115 € et 150 €, et nous avons fait le même dispositif, à la demande de beaucoup d'associations de parents d'élèves que nous avons rencontrées il y a quelques semaines, qui nous avaient dit « il faut qu'il y ait un tarif au quotient familial également pour les internes ».

Nous l'avons donc modifié avec les chiffres qui apparaissent juste en dessous : 27, 45, 72, 103.50 et 135 €. Aujourd'hui, ce sont des tarifs qui vont correspondre - et vous voyez les quotients familiaux mensuels qui sont répertoriés – à des tarifs qui sont, je crois, les plus efficaces pour que celles et ceux qui ont le moins de moyens puissent payer le moins possible, sur la base de 1000 € par enfant et par an. Sachant que les 30 € sont 30 € par enfant et par an également.

Ensuite, vous dire que nous aurons une automatisation des procédures d'inscription, donc il y aura la possibilité de se connecter sur le site régional des transports de Nouvelle-Aquitaine pour pouvoir s'inscrire et même payer en ligne directement. Il y aura la possibilité d'avoir un dossier papier dans les Directions Départementales de la Région et qui sera accessible à l'ensemble des familles, et on appliquera le tarif de la cinquième tranche si l'on n'a pas de fourniture de données fiscales – mais tout fonctionne à peu près de cette manière-là -.

Ensuite, vous dire qu'il y a quelques tarifs complémentaires. Nous avons aujourd'hui beaucoup de RPI et d'internats qui font des navettes internes pour un Rassemblement

Pédagogique Intercommunal, pour pouvoir alimenter plusieurs écoles à l'intérieur d'un RPI. On se propose de faire payer 30 € par an. Un tarif aussi pour les familles d'accueil dans les établissements scolaires bénéficiaires des fonds sociaux, établissements d'accueil des mineurs, on appliquera la troisième tranche. On majorera de 15 € les frais d'inscription complémentaires pour les demandes parvenues après le 20 juillet, les non ayants droit à 195 €, donc tous ceux qui ne sont pas dans les circuits que je viens de signaler, et 10 € pour un duplicata de carte. On a également mis en place des modalités de paiement qui permettent aux familles soit de payer le total à l'inscription, soit en trois fois, soit éventuellement un paiement différé si elles le souhaitent, et sur des moyens chèque, virement et espèces, ce sera à l'inscription.

Ensuite, vous dire que nous avons également le devoir de voter des aides individuelles en cas d'absence de transport, cela arrive sur certains territoires, donc pour les demi-pensionnaires de 200 à 750 € par an selon distance et quotient familial, et dans la distance qui est là (de 5 à 15 km, de 15 à 30 km et plus de 30 km), deux systèmes de tarif selon que l'on est en dessous de 870 de QF ou au-dessus de 870 de QF en fonction du nombre de kilomètres. Pour les aides individuelles en cas d'absence de transport, pour le coup, on passe aux internes, donc il peut y avoir des distances qui sont un peu plus importantes. Il y a aujourd'hui une aide que nous vous proposons de voter mais qui ne s'appliquera ni en Charente, ni dans les Landes, qui conservent leurs propres dispositifs - la loi leur permet de les garder - dans d'autres endroits, il n'y avait pas d'aide sur ces cas d'absence de transport. Donc on le généralise et là où c'était existant, ils souhaitent le garder donc on a la possibilité de le faire, avec des tarifs qui s'échelonnent en fonction du nombre de kilomètres.

Ensuite, évoquer avec vous le partenariat avec les AOT2 qui, pour nous, sont des partenaires essentiels sur l'ensemble de la Région, avec lesquels nous essayons de travailler maintenant depuis plus d'un an, très régulièrement, avec les élus référents sur les territoires, avec les services, et dans le cadre de travaux que nous faisons avec eux sur l'amélioration des marchés publics, la relation avec les transporteurs et également, les questions de sécurité qui sont, pour nous, très importantes. Elles sont aujourd'hui indispensables sur la relation avec les familles, sur la définition de l'offre, la possibilité pour elles et elles le font, pour beaucoup, de moduler la participation familiale, et certaines continueront à le faire pour beaucoup. Elles organisent l'accompagnement, et elles participent au coût du service. L'idée, après les dialogues que nous avons eus avec elles, c'est d'avoir une subvention de la Région à hauteur de 20 € par élève du secondaire, pour qu'elles puissent continuer à financer le travail qu'elles font au niveau des AOT2. Certaines donnaient plus, certaines donnaient zéro, donc nous avons essayé de trouver un montant

qui soit le plus près possible de ce qui était auparavant mais en même temps, pas autant pour tout. Nous avons également souhaité qu'il puisse y avoir une période transitoire de trois ans, pendant laquelle nous allons travailler avec les AOT2 pour mettre en place cette règle, petit à petit.

Sur les questions que nous souhaitons ajouter sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine, d'abord, vous dire que nous avons mis en place :

- Une astreinte au sein de chaque site territorial (24/24 heures-7/7 jours) – cela paraît logique mais je préfère le redire, que chacun soit bien informé qu'il y a une astreinte sur ces questions - ,
- La nomination d'un référent sécurité sur chaque site, technique j'entends,
- La labellisation progressive des 50 000 points d'arrêt avec mise en place d'une signalétique verticale et horizontale. Il semblerait que certains territoires s'inquiètent que l'on supprime des arrêts, il n'en est absolument pas question, on les fait évoluer, comme le faisaient tous les Départements à chaque rentrée, en fonction du nombre d'élèves par arrêt. Mais pour le coup, il n'est pas question d'en supprimer,
- Et la mise en place de l'accompagnement.

Nous avons également souhaité faire en sorte - ce qui n'existait pas partout - qu'il y ait des campagnes de sécurité qui soient mises en place, comme c'était le cas dans le Département des Landes ou dans le Département du Lot-et-Garonne, et certainement dans d'autres Départements ou en tout cas, des territoires départementaux. Mais à l'échelle des Départements, c'était le cas dans deux territoires, où il y avait un partenariat pour que l'ensemble des classes de 6^{ème} puissent bénéficier d'une formation et d'une intervention de la part de l'ANATEEP, ou de la Prévention routière, ou des accompagnateurs. Il faut que chacun ait bien en tête qu'au moment où vous arrivez sur ce type de formations pour les élèves, quel que soit leur âge, en l'occurrence, ce sont plutôt des 6^{ème}, la première sortie/évacuation du bus qu'ils font, ils la font en 3 minutes et demi/4 minutes. Après la formation, ils sortent en 30 secondes. Quand vous savez que c'est dans les 2 premières minutes que tout se passe, cela veut dire que nous avons le devoir impérieux de généraliser ces formations pour l'ensemble des 6^{ème} de la Nouvelle-Aquitaine. Et c'est ce que nous prévoyons de faire dans le cadre de ce nouveau dispositif.

Ensuite, nous souhaitons permettre - et c'est une proposition qui a été faite par la Présidente de la Commission, Christine MOEBS, que je voudrais aussi remercier pour sa participation – et c'est le cas dans certains territoires de la Région, de faire en sorte qu'il y ait des expérimentations de modes alternatifs à l'autocar, pour les communes qui seront volontaires. Il peut y avoir du vélo, il peut y avoir du pédibus, j'ai même vu des voitures à

pédales (des Rosalie) qui font du transport scolaire sur des communes. Ce n'est pas idiot, cela fait faire du sport. On va donc travailler sur ces expérimentations potentielles et l'ouverture du transport scolaire, j'en ai parlé.

Ensuite, dernier point parce qu'il n'est pas dans le slide mais j'en parle quand même parce que je crois que c'est important, vous dire que lors de trois réunions que l'on a faites avec les transporteurs, nous avons souhaité - et on le fait en partenariat avec le Président de la Commission d'appels d'offres, que je remercie aussi – faire en sorte que sur les 5000 bus qui sont aujourd'hui dans le cadre de délégations de services publics, de marchés publics, ou d'autres systèmes financés par la Région, il puisse y avoir une évolution de ces bus vers la transition énergétique. Cela veut dire tout simplement que dans les appels d'offres, nous allons mettre, petit à petit, 1 %, 2 %, 3 %, on verra le pourcentage au fur et à mesure pour ne pas non plus mettre à mal les entreprises, mais qu'en tout cas, il y ait de plus en plus de bus qui puissent rouler qui avec de l'ED95, qui avec du biogaz, qui avec de l'hydrogène, qui avec du marc de raisin, ils feront ce qu'ils veulent. Mais en tout cas, ils iront vers la transition énergétique. Et on va montrer l'exemple concrètement dans peu de temps puisque du transport scolaire aujourd'hui va être assumé par la SPL Trans-Landes dans le Département des Landes, avec 15 bus au biogaz qui ont été commandés, et sur d'autres transporteurs qui ont des délégations de services publics, nous aurons également des essais en ED95, du côté de la Gironde, donc du bioéthanol qui fera rouler des bus scolaires.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Renaud de tout le travail qui a été fait.

Mme COSTES. - Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, après de nombreux échanges aujourd'hui avec vos services, j'ai bien noté les avancées de ce Règlement et notre groupe, qui aurait voté contre ce Règlement, décide de s'abstenir après avoir obtenu une avancée majeure, à savoir le passage de la compensation aux AO2 de 15 € à 20 € par enfant du secondaire, qui permettra que la compensation aux AO2 soit à la hauteur de la compensation avant effectuée par les Départements.

Néanmoins, je maintiens mes réserves sur la définition des ayants droit pour les enfants scolarisés dans les établissements privés et sur les accompagnants de maternelle, dont le coût peut peser fortement sur les AO2, tout particulièrement les communes dans les territoires ruraux. C'est pourquoi je demande à participer à un groupe de travail – comme on l'a peut-être évoqué tout à l'heure – pour mener les négociations avec les AO2 dans les mois à venir.

Enfin, j'ai été interpellée par les syndicats de transports qui s'inquiètent sur le mode d'appel d'offres qui a été retenu par vos services, à savoir les bons de commande à quatre ans. D'autres Régions ont fait des choix différents. Compte tenu de la durée de vie d'un bus, les banques ne manqueront pas de ne plus soutenir les transporteurs et ce seront encore les plus petits d'entre eux qui seront menacés. Vous avez, semble-t-il, laissé la porte ouverte au dialogue, aussi, j'espère que vous serez à leur écoute car ce sont ceux-là qui se trouvent sur nos territoires ruraux et non pas les grands Groupes.

Merci Monsieur le Président.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, chers collègues, au nom du groupe Démocrates et apparentés, je souhaite porter un certain nombre de remarques sur ce dossier attendu puisqu'il acte un Règlement d'harmonisation tarifaire et organisationnelle en matière de transport scolaire, compétence transférée des Départements aux Régions suite à la loi NOTRe. Nous n'avons rien à dire sur les principes d'une harmonisation territoriale aboutie et d'un traitement plus encadré des cas spécifiques visant à limiter les transports individuels ou quasi-individuels. Nous saluons même la possibilité qui est offerte aujourd'hui de transporter tous les élèves scolarisés, les mesures en matière de sécurité et de prévention, notamment avec les formations prévues par les élèves de 6^{ème} et également, les efforts consentis en matière énergétique, avec les bus au biogaz. Nous saluons également l'appui que vous entendez prendre sur les AO2, qui sont les communes, Communautés de communes ou syndicats et qui sont les plus à même de relater la réalité des situations des administrés sur le territoire.

C'est ici que s'arrêteront nos encouragements puisque je vous renvoie tout d'abord aux remarques du CESER, qui regrette d'une part la mise en place d'un seuil de distance égal à 3 km entre le domicile et le lieu d'études pour décider d'un point d'arrêt et d'autre part, qui souligne le manque d'articulation entre les différents modes de réseaux de transports. Mais plus encore, je souhaite m'attarder sur une remarque d'ordre politique et démocratique. Pour mémoire, en 2015, le parti Socialiste, à travers dix mesures-phares évoquées au niveau national, promettait la gratuité des transports scolaires dans toutes les Régions. Vos homologues d'Occitanie et de Bourgogne-Franche-Comté, Mesdames DELGA et DUFAY, ont déjà respecté cette ligne qui les a fait élire. Aujourd'hui, contre toute attente, vous nous demandez d'acter la participation des familles au coût de fonctionnement de ce service pour l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. Je dis « contre toute attente » car au-delà du programme du PS, la gratuité du transport scolaire était au cœur du programme que vous portiez pour la Nouvelle-Aquitaine, promesse intitulée « Plus de mobilité » à la page 9 de votre programme. Je lis bien au centre « vers la gratuité des transports scolaires ».

Monsieur le Président, et au cas où vous voudriez jouer sur les mots, nous n'allons d'ailleurs même pas « vers la gratuité des transports scolaires » puisque contrairement à la délibération suivante – sur laquelle mon collègue Barthélémy AGUERRE interviendra – vous ne proposez pas de gratuité, même pour les ménages à plus faibles revenus. Nous considérons aujourd'hui que vous ne respectez pas les engagements que vous avez pris, qu'il s'agissait d'effets d'annonces alléchants qui vous ont servi à susciter l'adhésion des néo-aquitains. Force est de regretter et de constater aujourd'hui que la maxime « les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent, prend tout son sens ». Considérant donc qu'il s'agit d'une offense à la démocratie et plus précisément au choix politique qu'ont fait les citoyens de Nouvelle-Aquitaine en 2015, nous voterons contre cette délibération.

M. IRATCHET. - Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, je vais essayer d'être bref et de ne pas faire durer mon intervention pendant 20 minutes.

J'ai lu le dossier, j'ai reçu personnellement, comme probablement nombre de Conseillers Régionaux du Département des Pyrénées-Atlantiques, un courrier de l'Union Départementale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN 64) rejetant le contenu de cette délibération et nous demandant de l'amender. Nous n'en ferons rien, bien entendu, tout cela ne manque d'ailleurs pas de piquant sachant que nous avons été exclus, pour des raisons de sectarisme politique, de tous les Conseils d'Administration des lycées. Cette missive se plaint du passage à 3 km, du paiement des transports à l'intérieur des RPI, et de la mise en place du paiement en fonction du QF. Pour ce qui est du passage à 3 km, il ne sera effectif qu'à l'issue d'un délai de trois ans, soit à la rentrée scolaire 2022-2023. La possibilité est d'ailleurs offerte aux AO2 de s'impliquer dans un service plus personnalisé en-deçà de ces 3 km. Pour ce qui est du paiement, modeste en comparaison du service rendu, quoi de plus normal, la gratuité intégrale n'existant pas, que de le baser sur le QF ? Cela me paraît de bon sens.

Cette délibération, qui s'adresse aux pensionnaires et demi-pensionnaires, n'est peut-être pas parfaite mais elle est toujours susceptible d'évoluer dans le temps en fonction du retour d'expérience entre les différents acteurs (transporteurs, communes, syndicats intercommunaux à vocation scolaire, Communautés de communes, Collectivités locales ou territoriales). Elle fait la part des choses et a été conçue avec un grand professionnalisme.

Le groupe Rassemblement National votera donc cette délibération.

J'en profite également pour vous dire, Monsieur le Président, qu'en Commission, sont examinées des délibérations qui s'avèrent différentes de la version définitive mise en vote lors de la séance plénière. Pourriez-vous éviter cela ? Ou en tout état de cause, pourriez-

vous demander à vos services de faire en sorte que les modifications apparaissent du premier coup d'œil, par exemple en changeant la couleur de police ? Cela éviterait de nous livrer à une lecture comparative entre délibérations pour trouver la modification.

Je vous remercie.

M. VINCENT. - Merci Monsieur le Président.

Je remercie - sans flagornerie - Renaud LAGRAVE et l'ensemble des services, de ce travail d'harmonisation qui n'a pas été simple. Et à l'heure de l'IA, l'algorithme que vous avez développé donne beaucoup de tracas à cette IA, qui ne va pas vous surpasser, mon cher Renaud et l'ensemble des services.

Plus sérieusement et si vous me permettez, les règles vont changer mais comme se plaisait à le dire Gérard VANDENBROUCKE « l'harmonisation n'est pas l'uniformisation » et nous sommes vraiment dans une complexité d'un Règlement qui définit des conditions dans lesquelles nous allons adapter ces services de transport à la population pour rendre un service, comme l'a rappelé Renaud LAGRAVE.

Dans ce chantier de l'harmonisation, il y a, de mon point de vue, une prise de cotes, une mesure, qui me semble être peut-être plus fragile – on l'a déjà abordé – et sur laquelle je voulais nous interroger et revenir. Pour être précis, il s'agit de la définition des ayants droit et des conditions de distance à travers les 3 km. Vous savez que ces 3 km entre le domicile et l'établissement scolaire varient, mais comme l'a encore rappelé Renaud LAGRAVE, cette mise en place ne sera effective que dans un délai de trois ans. Il y a des nouvelles règles et au travers de ces 3 km, les deux règles qui s'imposeraient seraient : premièrement, la règle qui renverrait aux familles le choix et la liberté d'organiser le déplacement des enfants à leurs frais, et deuxièmement, de passer d'une contribution directe des familles. Pour l'exemple du territoire que je connais, qui est le sud-Haute-Vienne, on passerait de 90 € à moins de 200 €. On risque donc de doubler le reste à charge des familles haute-viennoises, en tout cas, de ce territoire, qui sont sur le périmètre en-deçà des 3 km.

Ce n'est pas une question mais une proposition, je sais que l'algorithme était un peu complexe mais je propose au vice-Président et à l'Assemblée de peut-être réfléchir, dans cette complexité, à une évaluation à moyen terme sur cette disposition. En tout cas, que cette règle des 3 km s'applique singulièrement et la réapproprier dans certains territoires pour lesquels la difficulté sera plus prégnante que d'autres.

Merci Monsieur le Président.

M. DELPEYRAT. - Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord saluer le travail qui a été réalisé parce que c'est quand même un dossier extrêmement complexe, dont nous

avons hérité suite aux réformes et aux transferts, aux modifications de compétences lorsque cette compétence nous a été allouée. Ce n'était pas forcément une demande d'ailleurs mais en tout cas, cela a été fait, et il fallait partir de situations qui étaient quand même extrêmement différentes, voire divergentes, que ce soit dans le mode des choix de transports, de la tarification, d'une gratuité possible ou non. La situation n'était pas aisée à appréhender et je crois qu'il y a eu un travail à la fois de concertation approfondie, mais aussi très lourd et très sérieux, qui a été réalisé - je voudrais en féliciter le vice-Président, mais aussi les services de la Région - pour aboutir à un Règlement... parfait n'existe pas, il y a un certain nombre de points qui mériteraient sans doute encore d'être regardés ou approfondis mais qui, par rapport à la situation de départ, nous paraît tout à fait satisfaisant.

D'abord, parce que pour la majorité des néo-aquitains, il y aura une tarification sociale désormais plus intéressante que ce qui existait auparavant dans la plupart des Départements. Parce que le transport scolaire sera ouvert demain à d'autres que les élèves et que dans le monde rural, c'est extrêmement important et intéressant. Parce qu'il y a une concertation qui s'ouvre avec les territoires, notamment les Communautés de communes en milieu rural, pour prévoir des modes de transports qui font aujourd'hui défaut. Et j'espère qu'à partir des moyens qui sont les nôtres, nous pourrons aider les territoires en ce sens, et je crois que c'est la volonté qui a été exprimée par Renaud LAGRAVE, et je m'en félicite.

Nous voterons ce Règlement d'intervention, avec quand même deux observations : la première est qu'il nous semble, au regard de ce qui s'est exprimé dans un certain nombre de réunions de concertation et notamment les CDEN, que cette question de la distance doit continuer à faire l'objet d'une discussion. Mais nous avons pour cela le temps devant nous et aujourd'hui, la situation n'est dégradée pour personne donc on repart pour une discussion, mais il faudra sans doute « faire dans la dentelle » pour éviter qu'un certain nombre de personnes ne soient pénalisées. Et enfin, le débat sur la gratuité qu'a évoqué Pascale REQUENNA n'est pas inintéressant mais il n'y avait que deux Départements dans notre Région qui appliquaient ce procédé. Certains Départements ont choisi de poursuivre la gratuité, je pense au Département des Landes, d'autres Départements, comme les P-A, ont décidé de la supprimer. Chacun est face à ses contradictions mais en tout cas, nous n'abandonnons pas tout à fait cette idée. Mais je ne crois pas que l'on puisse demander l'effort seul à la Région parce que si l'on fait la gratuité, non seulement on paye à la place des Départements qui ne voulaient pas l'instaurer et qui ne font aucun effort financier en la matière, alors qu'ils le peuvent, mais en plus, on se prive d'une recette de TVA extrêmement importante. C'est-à-dire que non seulement on subit un transfert mais en plus, on se prive d'une recette tout à fait conséquente pour l'assurer, ce qui est quand même très compliqué.

Je suggère que l'on puisse continuer à travailler sur cette perspective mais je ne pense pas qu'en l'état, ce soit possible, ou alors avec un coût pour les finances régionales seules qui serait tout à fait conséquent et que vous seriez, je pense, les premiers à souligner lors de nos débats d'Orientations Budgétaires, puisque nous avons bien compris que votre objectif est de réduire nos dépenses de fonctionnement.

Nous voterons ce Règlement, en félicitant Renaud LAGRAVE pour ce travail qui a été très compliqué, et en espérant être entendus sur les deux points évoqués, c'est-à-dire la question des 3 km et n'enterrons pas la gratuité. Je pense qu'il y a un dialogue à avoir avec nos partenaires dans la Région, avec toutes les Collectivités territoriales.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci de cette intervention.

Je crois que l'on a longuement débattu de ce problème des transports scolaires avec les équipes qui travaillent autour de Renaud LAGRAVE, avec des discussions que nous avons eues. Ce problème des transports et l'ouverture à des déplacements des personnes, comme le suggère Renaud, fait que nous ne pouvons pas être seuls sur les territoires. Cela ne se fera qu'en partenariat parce qu'il faut vraiment que l'on prenne le problème des transports et de la mobilité, le problème du désisolement des personnes, avec tous les partenaires. Si l'on dit « c'est la Région seule qui va faire le transport à la demande, qui va emmener la personne âgée chez son dentiste », quand on regarde les gens précaires et la difficulté qu'ils ont, on ne s'en sortira pas. Ce problème doit être un problème collectif. Nous allons d'ailleurs aider les AO2, d'une certaine manière, la Région investit massivement sur les gares, sur un certain nombre d'opérations. Et le deuxième volet de l'opération, en dehors de l'observation sur la durée de tout cela, ce que disait Renaud LAGRAVE tout à l'heure, ce que cela va donner d'être pragmatique, il faudra que l'on travaille à des contrats de mobilité avec chacune des Collectivités intercommunales.

Mme MOEBS. - Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe Ecologistes et Citoyens salue d'abord l'immense travail qu'ont mené nos collègues Renaud LAGRAVE et Christophe CATHUS sur ce dossier, et notre association à cette réflexion et à la prise en compte partielle de nos demandes. Nous considérons que ce Règlement des transports scolaires est une réelle avancée pour la justice sociale, en intégrant la tarification solidaire. En effet, en moyenne, 20 % des familles modestes vont pouvoir bénéficier d'un pouvoir d'achat d'une centaine d'euros pour un enfant, et ce dispositif de tarification solidaire permet de tendre vers une gratuité des transports. Nous regrettons par contre que le tarif des navettes des regroupements pédagogiques ne soient pas soumises, elles, à la tarification

sociale, et c'est remonté dans les CDEN puisque de nombreuses Collectivités, notamment en milieu rural, utilisent ce dispositif et dans certains Départements, ce dispositif était gratuit.

En ce qui concerne la règle des 3 km, ne pas y soumettre tous les Départements pour les 3 prochaines années qui viennent est une bonne chose. On laisse ainsi du temps à la co-construction du dispositif avec les territoires, ainsi qu'à l'expérimentation de nouvelles pratiques en favorisant l'éco-mobilité des élèves, qui s'avère en effet nécessaire comme alternative au transport motorisé, lorsque c'est possible. Nous demandons à ce qu'un bilan soit effectué à l'automne 2019 pour pouvoir mesurer les impacts de ce Règlement en Commission transports, et permettre d'envisager l'évolution de certaines règles et mesures pour la rentrée de 2020.

D'autre part, l'intégration de passagers non scolaires sur ces lignes est à mettre en œuvre pour réduire la zone blanche des transports collectifs dans certaines zones, notamment rurales, et nous y veillerons. A la plénière d'avril, je crois, des compléments seront apportés sur ce sujet.

Pour cette délibération, à l'exception de Jean-François BLANCO qui s'abstiendra, notre groupe votera pour.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, on salue le travail fait par Renaud LAGRAVE et Olivier CATHUS sur un dossier lourd et complexe. Sur le fond, l'Union Centriste est d'accord sur la tarification sociale et pas sur la gratuité, c'est d'ailleurs ce que l'on fait dans nos Collectivités sur des services aussi différents que les cantines ou l'école de musique. Pourtant, nous ne voterons pas cette délibération, nous nous abstiendrons, pour deux raisons : la première est une raison politique, elle a été pointée par Pascale REQUENNA, le contrat de votre équipe avec les citoyens au moment de l'élection était la gratuité, et vous ne respectez pas ce contrat.

Et la deuxième chose est que nous estimons que le travail de fond ne va pas assez loin dans la consolidation des réseaux régionaux avec les propres réseaux des AO2. C'est là qu'est la réserve d'économies et de productivité, c'est là que l'on peut faire des conventions d'affrètement, notamment en faisant en sorte que les bus de la Région qui empruntent des itinéraires également pratiqués par les bus scolaires de l'Agglomération embarquent aussi des scolaires de l'Agglomération, contre paiement des Agglomérations. Et c'est une formule d'optimisation qui serait gagnant-gagnant et qui allègerait la charge à la fois des Agglomérations en mobilisation de bus, elles en mobiliseraient moins, et celle de la Région en remplissage et en recettes. Il y a clairement un chantier d'optimisation qui a été à peine ouvert et qui est très intéressant en termes financiers pour la Région.

Pour ces deux raisons, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Nous avons une nouvelle compétence, nous proposons une harmonisation, on fait beaucoup d'avancées, notamment l'accompagnement des maternelles, je n'ai pas en mémoire le coût que vous avez évoqué, ce sont plusieurs millions. La question qui se pose – et Jean DIONIS DU SEJOUR vient de le dire – c'est qu'il faut que l'on mette en place cette organisation et cette tarification pour avoir ensuite cette négociation totalement ouverte avec chacune des Intercommunalités. Toute mutualisation, tout travail d'amélioration d'une mobilité globale, l'idée est vraiment de prendre la mobilité globale de nos concitoyens, d'entendre ce que nous ont dit notamment les gilets jaunes. Je me souviens d'une réunion que j'ai eue avec les gilets jaunes du blayais : « je me lève à 5 h 00 du matin pour prendre mon poste à 8 h 30 à Bordeaux. Si je ne suis pas avant 6 h 30 au Pont d'Aquitaine, je suis bloqué pendant une heure et demie. » Donc on a vraiment une réflexion globale à avoir : les transports scolaires, le car, les TER, les bus express, les RER urbains, tout cela fait partie d'une réflexion que l'on ne peut pas régler d'un coup.

J'entends ce que vous avez dit et ce qu'a dit Pascale sur l'engagement de la gratuité. D'abord, ce qui avait été marqué est « vers une gratuité », et que ce « vers une gratuité », pour laquelle j'avais été un peu réticent au départ, doit quand même se regarder avec plusieurs éléments : premièrement, la capacité contributive d'un certain nombre de familles. J'ai été surpris, comme les élus, les uns et les autres, quand le coût par personne de ce transport nous a été communiqué : 1000 €. J'avoue que je n'avais pas cette information à l'époque.

Deuxièmement, rapporter 30 €, voire même 150 € pour une famille qui a des revenus importants, par an, le coût par transport est totalement faible. Mais si la Région, dans l'organisation globale, arrive à avoir, parce que sur le plan économique l'on est bon, donc on a un retour de CVAE, on a un retour de TVA, etc. on développera le système. Il nous a semblé – et c'est ce que nous allons présenter à la future plénière – ce que nous n'avions pas prévu à l'époque, plus stratégique et plus important d'organiser la gratuité des livres pour le changement de pédagogie à la future rentrée.

M. SEBTON. - Monsieur le Président, très court et pour abonder dans le sens de notre collègue Pascale REQUENNA, on s'est tous présenté à des élections, pour la plupart d'entre nous, on a participé à des exécutifs, il peut arriver que pendant une campagne électorale, on s'emballa et on propose des choses que l'on n'est pas sûr de pouvoir assumer. Mais pardon, je trouve un peu léger que vous répondiez « je n'avais pas conscience du coût que cela allait avoir ». Vous êtes Président de Région depuis très longtemps, vous avez une certaine expérience, vous ne pouvez pas vous présenter devant les électeurs en leur disant « cela va être gratuit », nous faire voter une harmonisation payante et nous dire « je n'avais pas conscience du coût que cela allait avoir ». Vous vous rendez compte si à chaque fois que

l'on fait une proposition de campagne, on explique deux ans plus tard « on ne s'était pas bien renseigné », cela pose un problème. Quand j'entends Stéphane DELPEYRAT, ancien Président du groupe Socialiste, qui ne répond pas du tout à cette question de Pascale REQUENNA, comme si, en gros « circulez, il n'y a rien à voir. On vous l'avait promis mais ce n'est pas grave, on ne le fait pas », cela me pose un problème.

On allait voter contre pour des raisons techniques mais là, on va voter contre pour des raisons politiques.

M. MINVIELLE. - Faites-le dans les P-A.

M. LE PRESIDENT. – Y-a-t-il d'autres observations ?

M. PATIER. - J'aurais une intervention qui est plus une explication de vote mais qui tient à un problème spécifique tenant à la situation en Corrèze, puisque dans ce Département - comme vous le savez puisque le Président du Conseil Départemental, Pascal COSTE, a appelé votre attention là-dessus - on avait un service à la fois extrêmement poussé dans un Département très rural et en même temps, avec un tarif favorable, puisque grosso modo, l'adaptation qui est proposée va, à terme, pour une bonne partie de la population, pratiquement doubler et pour l'essentiel de la population concernée, presque tripler le tarif qui était appliqué jusqu'à maintenant. Certes, on entend bien les contraintes qui pèsent sur la Région, certes, on a pris note - comme notre collègue Marie COSTES l'a fait - des efforts qui ont été faits pour prendre en considération un certain nombre de demandes, mais s'agissant de la Corrèze et de ses situations particulières – pour laquelle d'ailleurs je vous remercie d'avoir pris en compte la situation spécifique de certaines communes tenant à l'application des règles déjà en vigueur – néanmoins, nous ne pouvons pas voter, ni même nous abstenir sur cette proposition de délibération tant que la demande du Département qui visait finalement à poursuivre des discussions sur une concertation qui, bien que lancée, n'a peut-être pas été complètement aboutie.

Françoise BEZIAT et moi-même, pour la Corrèze, voterons contre cette délibération.

Merci Monsieur le Président.

M. LAGRAVE. - Pour aller dans le sens de ce dont parlait Madame COSTES sur la question des appels d'offres, nous avons été alertés par les transporteurs avant-même qu'elle le signale dans cette enceinte puisque l'on a fait plusieurs réunions avec eux. Le problème juridique est aujourd'hui posé tout simplement puisque l'on a eu des délégations de service public qui avaient été effectuées par quelques Départements dans cette Région, qui avaient été sanctionnées par la justice, et nous avons donc fait le choix de mener une politique d'appels d'offres avec des appels d'offres d'une durée de quatre ans, à bons de commande, qui permettent d'être « dans les clous » au niveau de la loi. Il semble que

quelques Régions aient aujourd'hui réussi à avoir d'autres délais. Je dis bien qu'il semble parce que je mets tout cela au conditionnel et pas plus tard qu'il y a 15 jours, avec les transporteurs dans cette salle, certains se sont signalés auprès de nous pour nous dire « mais dans d'autres Régions, ils font différemment ». Ce que nous avons dit est que l'on va faire cette évaluation avec les autres Régions mais à ma connaissance, ce n'était pas le cas au regard en tout cas de ce que nous avaient dit les services du Ministère de l'Intérieur.

Deuxièmement, le passage à 20 € pour les AO2 est effectivement une demande du référent de votre Département (Tarik LAOUANI) qui nous avait fait remonter cet élément et avec d'autres référents départementaux, qui nous avaient dit « il y a des territoires où il vaudrait mieux aller un peu plus haut ».

Par rapport à ce qu'a dit Madame REQUENNA, je n'ai malheureusement pas pu assister à la séance du CESER mais je leur aurais répondu exactement ce que j'ai dit dans ma présentation, à savoir qu'en l'occurrence, nous allons mettre à disposition des élèves et des lycéens, un accès à tous les transports interurbains et intra-urbains en plus de leur abonnement scolaire. Quand on me dit « vous ne prévoyez pas l'intermodalité », je rappelle juste qu'après, éventuellement, ils peuvent même prendre le train s'ils ont envie, avec leur abatement ferroviaire. Alors je ne sais pas ce qu'ils appellent « intermodalité » et si je les avais eus en visioconférence, comme la dernière fois, je leur aurais dit exactement la même chose, si ce n'est pas de l'intermodalité, je ne sais pas comment on peut qualifier cela. Si, peut-être ajouter d'autres moyens de transport mais en même temps, on a prévu cette intermodalité et ce d'autant plus qu'on la prévoit – peut-être que je me suis mal exprimé – mais en milieu rural, avec les Intercommunalités, dans le cadre de la discussion que l'on va avoir avec elles pendant les trois ans – ce dont je parlais dans ma présentation tout à l'heure -. Donc de grâce, j'entends la remarque mais en même temps, il faut juste bien lire ce que nous avons écrit dans la délibération pour comprendre que l'on va aller plus loin que ce qu'avaient les élèves aujourd'hui sur le territoire dans n'importe quel Département, qu'il soit gratuit, payant, etc.

Sur la question de la gratuité, c'était un sujet passionnant mais en même temps, et vous l'avez dit comme cela d'ailleurs, d'autres disent « c'était la gratuité totale », non, c'était « tendre vers la gratuité ». On est d'accord...

Mme REQUENNA. - Je l'ai dit comme cela.

M. LAGRAVE. - Je vous donne tout à fait acte de cela et c'est ce que j'ai bien entendu et c'est d'ailleurs ce que j'avais lu. C'est la raison pour laquelle – et j'ai encore dû mal m'exprimer - j'ai dit que 30 €, c'était les frais d'inscription. Cela correspond aux frais d'inscription qui, y compris dans tous les territoires, sauf les Landes – je confirme – étaient

payés même là où c'était gratuit, que ce soit par un Département, par une AO2, par une Communauté de communes ou une commune, il y avait des frais d'inscription qui s'étaient étalés aux alentours de 10, 15, 20, certains allant jusqu'à 30 €. Au regard du coût de 1000 €, 30 €, ce sont les frais d'inscription au service donc on peut estimer – ce n'est peut-être pas votre approche mais en tout cas, c'est la mienne – que la première tranche, c'est gratuit. Il y a les frais d'inscription, comme l'on a des frais d'inscription mais après, c'est gratuit. On peut jouer sur les mots, etc.

Si je vous ai perdus, ce n'est pas grave, j'essaierai de l'expliquer mieux dans une autre enceinte. Cela veut dire que je n'ai pas été assez clair, je m'en excuse mais j'essaie de l'expliquer en tout cas.

Deuxièmement, il y a eu des modifications, et je voulais répondre par rapport à la modification de la délibération, oui, il y a eu des modifications en fin de semaine dernière du fait que l'on a eu des retours de CDEN et de réunions avec les AO2. Donc je m'en excuse auprès de vous mais il y a eu quelques modifications mineures parce qu'il y a eu des retours par rapport à des CDEN et des réunions avec les AO2.

Sur la question de l'évaluation de tout cela, je n'y vois non seulement aucun inconvénient mais je pense que pour le coup, c'est le rôle de la Commission qu'à l'issue de la première rentrée qui sera faite avec ces nouvelles règles et cette nouvelle tarification, nous puissions, en Commission transports et infrastructures, faire une évaluation de cette première rentrée et voir comment tout cela s'est passé. Il n'est pas exclu que les chiffres que nous avons aujourd'hui ne seront pas forcément les mêmes que nous aurons au moment de la rentrée. Peut-être que certains auront des difficultés d'inscription, bref, il faut évidemment évaluer et nous y sommes largement disposés, il n'y a aucun problème là-dessus.

Sur la question de l'optimisation, tu as tout à fait raison, mais c'est ce que l'on fait déjà et d'ailleurs, juste après, on va proposer une délibération sur Villeneuve-sur-Lot, qui sera juste la 15^{ème} ou la 16^{ème} que l'on propose en coopération avec les Intercommunalités et les Agglomérations à qui l'on transfère, pour justement faire ce travail. Et je crois que tu as une réunion le 25 mars à Agen pour que l'on puisse le faire avec toi. Donc cela tombe bien, on vote la chose et 15 jours après, on vient chez toi pour faire cette harmonisation.

Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, on va voter Villeneuve-sur-Lot...

Tu me poses une question, je réponds, j'essaie en tout cas, le plus clairement possible.

Ce qui veut dire que cette optimisation d'offre est ce que nous avons fait à chaque fois que nous avons voté, depuis deux ans, les transferts vers les AO. A chaque fois, on fait une optimisation et à chaque fois que vous avez voté une délibération transférant à la COBAN, à

Châtelleraut, aujourd'hui à Villeneuve, on a toujours optimisé l'offre. Je rappelle que l'on a cette offre-là, on date bien tout cela ensemble ? Au 1^{er} septembre 2018. Nous sommes le... un an et demi après. On a optimisé tout ce que l'on pouvait faire dans le cadre des transferts que nous avons faits avec les Agglomérations.

Et pour terminer par rapport au Département de la Corrèze et au coût, c'est vrai qu'il y avait des Départements qui avaient la gratuité et qui vont continuer la gratuité sur fonds départementaux. Personne n'empêche le Conseil départemental, que vous citez, de faire la même chose que ce qui va être fait dans d'autres territoires. Et j'ajoute à cela que ce ne sont pas uniquement les Départements, nous connaissons aujourd'hui beaucoup d'AO2 qui vont continuer à pratiquer la gratuité. Et lorsque la gratuité n'est plus le cas, et c'est le cas aujourd'hui par exemple dans un Département qui a été cité tout à l'heure, puisque je vous rappelle que le transfert a été fait sur les chiffres de 2016 et qu'entre temps, il y a un Département qui a annulé la gratuité, vous allez voir que la délibération qui est juste après sur l'évaluation des Commissions locale d'évaluation des charges fait que c'est la Région qui va devoir financer le coût d'une décision dans un Département de rendre payant. Il a été cité tout à l'heure, vous le verrez dans la délibération tout à l'heure et maintenant, cela coûte à la Région. On n'empêche donc personne de prendre à charge toute ou partie du reste aux familles, et c'est ce qui sera fait dans beaucoup de territoires de Nouvelle-Aquitaine.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Je vais mettre aux voix ce gros rapport, important.

Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

N° 14

Vote sur l'«Harmonisation de l'organisation des transports scolaires: tarification et règlement de transport.»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Rassemblement National**

CONTRE : Mouvement démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

▪ **ABSTENTION : Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Les Républicains-CPNT (sauf Contre M. Patier, Mme Beziat concernant le dossier de la Corrèze), Monsieur Minvielle (Génération.s Nouvelle-Aquitaine), Monsieur Blanco (Ecologiste et Citoyen-EELV), Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

Ce rapport est donc adopté.

HARMONISATION DE LA TARIFICATION SOCIALE SUR LE TER ET LE TRANSPORT NON URBAIN REGIONAL

M. LAGRAVE. - C'est une première partie qui sera suivie au mois d'avril par une évolution. Nous avons souhaité, en tout début de mandat, harmoniser les trois dispositifs qui étaient présents sur les trois anciennes Régions. Il y avait SESAME pour ce qui concerne l'ex-Aquitaine, TREMPIN pour l'ex-Limousin et Avantages Emploi pour Poitou-Charentes, qui représentaient une gratuité mais avec un nombre de voyages limité pour l'Aquitaine, le Limousin, c'était 75 %, et Poitou-Charentes, 80 %. Des bénéficiaires qui étaient différents d'une Région à l'autre mais qui, aujourd'hui, nécessitent que l'on ait, encore une fois, une harmonisation. Et vous voyez sur la droite de votre écran les tarifs des bus interurbains dans chaque Département où il y avait des réductions qui étaient prévues, ou pas d'ailleurs, et des bénéficiaires avec des seuils qui étaient différents d'un Département à l'autre. Il nous a paru assez logique de faire une proposition de tarif social qui soit totalement harmonisée au statut, offrant 80 % de réduction votée avant transfert de la compétence routière. Avec également une gamme tarifaire routière qui sera harmonisée en septembre mais que nous voterons et que l'on vous proposera au vote dans la session du mois d'avril.

Le principe est que l'on ait une harmonisation du profil des bénéficiaires, du niveau de réduction et de l'instruction également, qui soit à l'échelle de la nouvelle Région, avec une carte d'ayant droit qui soit unique. Un tarif solidaire qui soit plus équitable et qui soit également, encore une fois, basé sur le QF, vis-à-vis des ressources du foyer et qui inclura les travailleurs précaires et les demandeurs d'asile. Le cadre général sera sur la base du QF fiscal mensuel inférieur à 870 €, on reprend le même chiffre qu'il y avait auparavant sur les transports scolaires, les bénéficiaires de l'aide aux demandeurs d'asile, les bénéficiaires de l'AAH. On vous propose donc d'adopter 80 % de réduction sur les billets unitaires TER et cars régionaux, avec un planning d'un dispositif qui commencera le 1^{er} avril 2019 sur les TER et sur le car, on commence puisque l'on a les nouveaux logiciels qui arrivent en juillet pour le Département de la Gironde, à titre expérimental, et puis avec la nouvelle gamme tarifaire en septembre 2019 sur l'ensemble de la Région. Vous voyez un exemplaire de la carte qui sera en possession de tous les bénéficiaires.

Il y aura la possibilité d'avoir une distribution toujours sur le site transports.nouvelle-aquitaine.fr, il y aura un espace personnel qui sera créé sur le site, le formulaire papier, avec un dossier papier, et une Centrale d'appels qui sera gérée par un numéro Cristal, une aide pour remplir le dossier, information sur l'avancement et les contacts avec les partenaires de

la Région qui pourront aider à la distribution de ce tarif solidaire. On a donc un tarif qui est harmonisé à l'échelle de la Région, à la fois sur du multimodal - c'est extrêmement important, je crois - généralisé à tous les réseaux de transport gérés par la Région en l'état actuel des choses, sur l'ensemble du territoire, cohérent avec le scolaire - confère ce que je disais tout à l'heure sur le QF – prise en compte des ressources du foyer, une stabilité de l'impact budgétaire pour la convention TER avec la SNCF, et un impact intégré dans la construction de la gamme tarifaire routière.

Voilà le petit dépliant que l'on va proposer et qui sera distribué par l'ensemble des partenaires qui ont pu nous aider par le passé sur toutes les Régions sur l'accès des plus démunis au transport, qu'il soit en train ou en bus, et qui sera à disposition de l'ensemble des bénéficiaires le plus rapidement possible.

M. BERROYER. - Monsieur le Président, chers collègues, en ce qui concerne le chapitre « demandeurs d'asile » de cette délibération, une fois de plus, l'idéologie mondialiste l'emporte sur la préférence nationale. Une fois de plus, vous désirez accorder à tout le monde les mêmes droits et avantages qu'aux néo-aquitains. Toujours plus pour ceux que vous englobez dans le terme de « demandeurs d'asile ». Toujours moins pour les nationaux qui ne servent qu'à financer. Mais n'entendez-vous pas les cris des manifestations du peuple depuis trois mois, semaine après semaine ? Car de votre harmonisation, vous excluez l'ensemble de nos citoyens qui ont un revenu ou une retraite supérieur(e) à 870 €, c'est-à-dire l'immense partie de ceux qui touchent environ 1000 € mensuels.

Pourquoi donc ne pas faire réellement une totale gratuité pour l'ensemble des citoyens dans le besoin en Nouvelle-Aquitaine ? Et j'ajouterais, puisque c'est l'État qui nous impose l'ensemble de la vague migratoire, demander à l'État de payer pour les migrants et non pas encore, une fois de plus, à notre Collectivité. Étant donné que le chapitre concernant les demandeurs d'asile a été intégré dans la délibération totale sur la tarification et non pas traité dans une délibération à part, nous ne pouvons pas voter pour cette délibération.

Le groupe DINA s'abstiendra donc.

Merci Monsieur le Président.

M. AGUERRE. - Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, dans un contexte de mouvements sociaux réguliers et au cours desquels des français expriment leurs difficultés à finir le mois et à accéder à la mobilité, nous ne pouvons que saluer l'initiative d'une tarification sociale commune au TER et au transport non urbain. Nous nous réjouissons tout d'abord de voir que ce tarif s'applique aux personnes en situation de handicap qui subissent des difficultés que nous connaissons au quotidien. Le même constat s'applique - même si le sujet est bien

différent - aux demandeurs d'asile, et ce malgré les affirmations mensongères de Madame LE PEN qui clame sans honte qu'ils sont davantage aidés que nos retraités. Ces personnes sont indéniablement en grande souffrance et ce geste social participera à les accompagner dans les démarches d'obtention du statut de réfugié, puis potentiellement, de régularisation de leur situation.

Pourtant, en regardant plus en détail, on trouve plusieurs problèmes : trois points nous gênent particulièrement. Notre première remarque porte sur le seuil que vous choisissez. Le tarif solidaire s'applique aux personnes bénéficiant d'un revenu mensuel inférieur à 870 €. Ce chiffre correspond plus ou moins à 50 % du revenu médian français et est retenu lorsque l'on calcule le seuil de pauvreté dans sa fourchette basse. Nous aurions grandement préféré que vous mobilisiez les fonds suffisants pour monter ce seuil au calcul du seuil de pauvreté qui correspond à 60 % du revenu français médian, soit environ 1000 € mensuels, ou encore mieux, que vous atteigniez le SMIC net qui équivaut à 1200 €.

Deuxièmement, il est prévu que l'impact financier pour les transports routiers soit compensé par la nouvelle gamme harmonisée, c'est-à-dire que l'ensemble des tarifs augmentera. Vous utiliserez comme financement l'argent payé par les usagers des transports collectifs et celui-ci n'appartient généralement pas aux classes les plus aisées, du moins, pas dans leur majorité. Ce n'est pas chez cette tranche de revenus qu'il faut aller chercher les ressources.

Enfin, nous ne pouvons que regretter l'application de cette tarification sociale aux accompagnateurs de personnes à mobilité réduite dans la mesure où ceux-ci bénéficient de la gratuité sur ce type de transports, par exemple dans l'ex-Poitou-Charentes. Même si le tarif est réduit, les accompagnateurs PMR picto-charentais devront commencer à payer leurs voyages. Il aurait mieux valu étendre le dispositif de gratuité mis en place dans cette ancienne Région.

La Nouvelle-Aquitaine a vu ses recettes augmenter et ses dépenses de fonctionnement diminuer au cours des derniers mois. Nous aurions donc pu financer cela. Les Conseils Régionaux peuvent apporter une partie des solutions réclamées par les mouvements sociaux actuels. Il faut être ambitieux, d'autant plus lorsque, comme sur ce sujet, les gestes sociaux se couplent avec la défense de l'environnement.

Enfin, je vous rappelle que le groupe MoDem et apparentés avait déposé un amendement au BP pour aider financièrement les citoyens étant éloignés de leur lieu de travail et ayant difficilement accès aux transports en commun. L'amendement a été retiré lorsque vous nous avez annoncé la création d'un groupe de travail transpartisan sur le sujet. Force est de constater que les avancées de ce groupe sont mitigées et sans vouloir montrer

d'impatience, les élus Démocrates et apparentés rappellent l'importance de ce genre de mesures sociales.

En somme, le dossier dont nous débattons marque des avancées sociales, certes, mais qui manquent cependant de réalisme et d'ambition. Donc notre groupe s'abstiendra sur ce rapport.

Merci Monsieur le Président.

Mme COSTES. - Monsieur le Président, mes chers collègues, cette harmonisation, avec l'instauration d'une tarification sociale sur le TER et le transport non urbain régional, va dans le bon sens, car elle est plus équitable, malgré un petit bémol pour les accompagnants PMR de Poitou-Charentes, qui sont les perdants de cette harmonisation car ils bénéficiaient de la gratuité complète et auront seulement 50 % de réduction avec le nouveau Règlement. Ce dernier semble convenir à l'intérêt général de la majeure partie des citoyens de Nouvelle-Aquitaine, c'est pourquoi, Monsieur le Président, nous voterons favorablement cette délibération.

M. IRATCHET. - Monsieur le Président, chers collègues, la plus grande partie de cette délibération nous aurait convenu sauf que « patatras », vous pratiquez l'amalgame et la technique de l'enrobage pour y ajouter un paragraphe sur les demandeurs d'asile et en omettant au passage les réfugiés, pour lequel nous vous avons proposé un amendement. S'agit-il d'une volonté ? S'agit-il d'un oubli ? Bizarre. Qui sont-ils donc ces demandeurs d'asile pour lesquels vous avez des yeux de Chimène ? D'où viennent-ils ? Il m'a suffi de faire quelques kilomètres pour en rencontrer. Ce sont d'abord des personnes qui entrent illégalement sur le territoire national, violant notre droit et notre souveraineté. Ce sont des hommes jeunes, pour la plupart, qui étrangement ont perdu leurs papiers mais qui, néanmoins, ont conservé leur portable. J'ai pu échanger ainsi avec des gens qui se disaient sénégalais, camerounais, marocains, guinéens, syriens. Y-a-t-il la guerre au Sénégal ? Non. Au Cameroun ? Non. Au Maroc ? Non. En Guinée ? Non plus. Quant au syrien, il ne comprenait, ni ne parlait l'arabe. D'où venait-il ? Mystère, mais il me semblait aussi syrien que moi aujourd'hui devant vous je suis norvégien.

Il est donc de notre devoir d'opposant de vous rappeler quelques principes, que vous semblez oublier au nom de cette bien-pensance idéologique, dont on ne peut pas dire qu'elle ait fait le bien de l'humanité. Ces personnes, visiblement en situation illégale sur notre territoire, n'étaient absolument pas des demandeurs d'asile au titre de l'article 1-A2 de la convention de Genève de 1951, qui stipule qu'il doit être accordé « à tout individu craignant d'être persécuté du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social, ou de ses opinions politiques ». Alors à quoi assistons-nous ? De

fait, nous assistons, avec l'aide d'associations, largement subventionnées par les différentes strates territoriales, à un détournement du droit d'asile, que nous défendons car c'est aussi une vieille tradition française initiée par l'Église catholique, au profit d'un pseudo-droit d'asile économique, qui lui, n'existe pas. Situation ubuesque dans un pays de 6 millions de chômeurs et de 9 millions de pauvres et où l'on ferme des usines – je pense à Ford Blanquefort -.

Vous ajoutez ainsi votre pierre à cet ensemble de mesures qui incitent à la migration des milliers de pauvres gens, au destin hasardeux, et les livrent, sans défense, à une cohorte de passeurs mafieux. Peu ou prou, vous vous rendez complice de la captation de main-d'œuvre et de matière grise de pays en voie de développement, pays qui en auraient pourtant besoin pour assurer leur développement et fixer la population. Quel triste et terrible bilan que de dénombrer, jour après jour, le nombre de celles et de ceux qui, aveuglé(e)s par des perspectives d'un monde soi-disant meilleur, transforment la Méditerranée en cimetière sans tombe.

Je voudrais également, puisque l'occasion m'en est donnée, avoir une pensée pour ces femmes violées au hasard des mauvaises rencontres, pour celles et ceux qui meurent de faim et de soif sur les pistes improbables, ceux qui décèdent dépouillés et tabassés par de petits caïds locaux. Toutes ces morts-là, personne n'en parle. Il est vrai que pour les médias, un corps gonflé au milieu du désert c'est moins photogénique. « Vous n'avez pas le monopole du cœur », voyez-vous. Tout cela me désole, pire même, en raison de votre politique, cela m'octroie, à mon corps défendant, une part de votre responsabilité. En 2017, et je cite les chiffres de l'OFPRA, sur 100 142 demandes enregistrées, plus de 60 000 ont été rejetées, soit 60 %. Il s'agit là d'un chiffre moyen pour l'ensemble du territoire, sachant que les ressortissants des pays en guerre comme l'Afghanistan, l'Irak ou la Syrie, transitent par le nord de l'Europe et que les ressortissants des pays africains transitent, eux, par l'Espagne. Aucune statistique n'ayant été faite – du moins, je n'en ai pas eu connaissance – le pourcentage de rejets en Région Nouvelle-Aquitaine doit être très nettement supérieur à la moyenne nationale.

Pour conclure, Monsieur le Président, chers collègues, vous voulez donc octroyer un droit de circuler aux frais des néo-aquitains à des personnes qui, ayant violé notre droit, seront finalement déboutées de leur demande d'asile, qui ne seront pas reconduites à la frontière et qui, dans la précarité, viendront alimenter le travail au noir, voire la délinquance, et faire les beaux jours des marchands de sommeil. Vous laissant à vos responsabilités devant les néo-aquitains et devant l'Histoire, le groupe Rassemblement National ne votera pas cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - C'est difficile de répondre...

Tout est sur le plan des demandeurs d'asile, des réfugiés, des grandes migrations, etc. Tout est renseigné, on sait tout, il y a eu suffisamment de recherches.

Deuxièmement, j'estime, quand j'entends ce que me dit la représentante – vous parliez de l'Église tout à l'heure – du Secours Catholique en France, puisque vous vous prévaliez de l'Église...

M. IRATCHET. - ...C'est l'Église, je suis désolé.

M. LE PRESIDENT. - Cette représentante du Secours Catholique, qui a quand même un sens moral, est d'accord avec cela.

Et ensuite, sur le plan des viols, les informations qui circulent aujourd'hui, je ne sais pas si ce sont « les plus grands caïds » qui ont le plus violé en France dans les couvents.

M. IRATCHET. - C'est beaucoup trop facile Monsieur le Président. Vous ne répondez pas.

M. COLOMBIER. - Vous êtes ridicule de parler des couvents.

M. LE PRESIDENT. - Je suis bienveillant mais pas bienveillant à l'égard de cela.

M. COLOMBIER. - Vous êtes contre 60 à 70 % de la population française qui pense ce que nous disons, vous le savez très bien.

Ici, vous pouvez faire vos effets de tribune...

M. LE PRESIDENT. - On peut pousser, avec de tels propos, une partie de la population qui se sent fragile, de considérer l'autre comme étant le danger. Cela s'est passé avec les travailleurs italiens, cela s'est passé avec plein de gens...

Mais si, les pogroms contre les italiens dans le sud de la France, cela n'a jamais existé ? Regardez l'Histoire. Sinon, je vous repasse Lily, la chanson de Pierre PERRET, que je vous conseille d'écouter.

Je vais mettre aux voix ce texte.

M. COLOMBIER. - Non, il y a un amendement avant.

M. LE PRESIDENT. - Pardon...

M. COLOMBIER. - Que je vous demanderais de bien vouloir nous laisser lire, il n'est pas très long.

M. IRATCHET. - Il s'agit, Monsieur le Président, de la suppression du paragraphe « demandeurs d'asile », remplacé par le paragraphe « réfugiés », avec le contenu ci-

dessous : « la Région Nouvelle-Aquitaine accueille aujourd'hui sur son territoire des personnes ayant le statut de réfugié, en application de l'article 1-A2 de la convention de Genève du 28 juillet 1951. Ces personnes et leurs ayants droit, parfois en situation précaire, comme définie au paragraphe « harmonisation de la tarification sociale », peuvent être amenées à se déplacer pour des raisons administratives, sociales, familiales, médicales, professionnelles, recherche d'emploi, ou scolaires. Il est proposé qu'elles soient éligibles à la tarification solidaire pour les transports régionaux. Elles effectueront ainsi leur demande par formulaire, accompagné des pièces justificatives suivantes :

- Photo d'identité,
- Justification de domiciliation en Nouvelle-Aquitaine,
- Justificatif du statut de réfugié,
- Justificatif de revenus.

Pour obtenir ces justificatifs, la personne réfugiée pourra s'appuyer sur les structures territorialisées existantes en Région Nouvelle-Aquitaine, en particulier l'OFPRA. »

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Qui est d'avis d'adopter cet amendement ?

Qui est contre ?

N° 15

Vote sur l'amendement « Harmonisation de la tarification sociale sur le TER et le transport non urbain régional »

▪ **POUR** : Rassemblement National

▪ **CONTRE** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

AMENDEMENT REJETE

Cet amendement est rejeté.

Je vais mettre la délibération aux voix.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La Droite Indépendante.

N° 15

Vote sur l'«Harmonisation de la tarification sociale sur le TER et le transport
non urbain régional»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT**

CONTRE : Rassemblement National

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

▪ **ABSTENTION : Mouvement démocrate et Apparentés, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

Je vous remercie.

N° 16

**EVALUATION DES CHARGES ET DES RESSOURCES TRANSFEREES AU TITRE DES
TRANSPORTS : REEXAMEN DES CONDITIONS FINANCIERES AVEC LE
DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES**

N° 17

**EVALUATION DES CHARGES ET DES RESSOURCES TRANSFEREES AU TITRE DES
TRANSPORTS : REEXAMEN DES CONDITIONS FINANCIERES AVEC LE
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES**

N° 18

**CONVENTION DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE TRANSPORTS SCOLAIRES
AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS**

*Sous la présidence de Madame Nathalie LANZI, Vice-présidente
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. LAGRAVE. - La première délibération, il s'agit juste du réexamen des conditions financières avec le Département des Deux-Sèvres suite au transfert du transport scolaire, et c'est une réévaluation validée dans le cadre des CLERCT.

La même sur la 17 mais avec les P-A.

Et sur la 18, vous allez trouver un transfert de compétence transports scolaires avec la Communauté d'Agglomération du Grand-villeneuvois pour mettre en place encore un meilleur service cadencé à l'échelle du Grand-villeneuvois.

Je vous remercie.

Mme LANZI. - Y-a-t-il des observations ?

Qui est d'avis d'adopter ces trois délibérations ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Ces trois délibérations sont adoptées.

**RENOVATION PERFORMANTE DE L'HABITAT : PARTICIPATION DE LA REGION AU
PROGRAMME FACILARENO**

Mme COUTANT. - Chers collègues, une délibération concernant la rénovation performante de l'habitat. Vous vous souvenez du Règlement d'intervention concernant la rénovation plus globale sur la question des bâtiments, qui sont quand même le deuxième secteur consommateur d'énergie dans notre Région, et troisième secteur émetteur de gaz à effet de serre. Vous savez que nous lançons, par obligation, le programme régional pour l'efficacité énergétique et le premier comité de pilotage aura lieu mercredi. Et dans un cadre plus large, on poursuit nos travaux pour accompagner la rénovation énergétique dans les logements, par ce dispositif Facilaréno, qui est issu d'un appel à projets national concernant le programme des certificats d'économie d'énergie.

L'objectif est d'entrer dans une expérimentation pour cinq Régions françaises, dont la Nouvelle-Aquitaine, pour travailler ensemble au lancement d'abord d'un AMI pour sélectionner, à l'échelle de notre territoire, 8 à 15 territoires volontaires qui souhaiteraient s'engager dans une démarche de formation de groupements d'artisans travaillant ensemble à la rénovation performante des logements, tous artisans confondus. Donc une formation de ces artisans, la formation de ces groupements et puis la mise en œuvre de rénovations globales performantes dans le logement, sur deux ans, à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine. Avec un coût qui n'est pas très important pour la Région mais qui permettra de faire des économies notables en termes de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie, et surtout, qui permettra de nourrir un peu plus l'activité des professionnels du bâtiment qui sont associés grandement à cette démarche, que ce soit les professionnels du bâtiment, les artisans, les bureaux d'études, les architectes, mais également nos espace Info-énergie, que nous cofinançons avec l'ADEME.

Mme BRUN. - Monsieur le Président, chers collègues, vous nous proposez de participer à la rénovation performante de l'habitat à travers le programme Facilaréno. Bien entendu, nous nous réjouissons que la Région s'engage en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat. À ce sujet, nous avons toujours voté en faveur des délibérations soutenant financièrement ou accompagnant les particuliers en vue de la rénovation énergétique. Cela nous change de l'écologie punitive consistant à taxer sans cesse les français, qui a fait office de politique écologique ces dernières années et a, en partie, causé la révolte des gilets jaunes.

Cependant, quelques éléments nous interrogent. Ce soutien à la rénovation énergétique des particuliers va dans le sens d'une meilleure prise en compte de la diversité des territoires et notamment des zones rurales, souvent délaissées. Mais il entre en contradiction avec la politique d'aménagement du territoire menée par les Socialistes ces dernières années, qui ont sans cesse favorisé les grandes villes par rapport aux zones rurales. Et surtout, cette délibération, bien que pleine de bonnes intentions, ne permet pas de répondre à la question : qui paiera cette rénovation énergétique ? Car le programme Facilaréno nous propose de former des animateurs et des relais locaux mais ne nous dit pas qui prendra en compte l'ensemble du coût de la rénovation performante des plus de 500 maisons concernées par le projet. Et cette question inquiète nos compatriotes, qui craignent de devoir régler la facture.

La délibération est particulièrement floue sur le financement de l'ensemble de ces projets, d'autant que ce programme comporte des fragilités par le fait qu'il repose essentiellement sur la qualité des formateurs et animateurs locaux, l'exécutif en a lui-même convenu en Commission. Il faut donc s'assurer que ces personnes soient de qualité si nous voulons que les artisans adhèrent au projet. C'est pourquoi, nous craignons que cette bonne initiative ne soit finalement qu'un vœu pieux.

Nous voterons en faveur de cette délibération afin de marquer notre soutien à cette rénovation énergétique, devenue indispensable, mais nous resterons vigilants quant aux conséquences éventuelles de cette politique pour les néo-aquitains.

Je vous remercie.

Mme SAINT-PE. - Merci.

Madame la Présidente, chers collègues, je pense qu'à bien des égards, la candidature de la Nouvelle-Aquitaine au programme Facilaréno doit être saluée par notre Assemblée. Tout d'abord parce que son principe est tout à fait louable, à savoir la constitution puis la formation de groupements d'entreprises en matière de rénovation énergétique, la maîtrise des coûts, le suivi et l'accompagnement particulièrement important puisqu'il s'agit de bouleverser le quotidien des artisans, qui sont - nous le savons - déjà soumis à de nombreuses contraintes. Nous intégrons ici à leurs journées des règles et des actes environnementaux, dont la nécessité ne doit pas nous faire oublier le besoin d'acceptabilité de ces acteurs. Nous y serons vigilants mais saluons une démarche qui va dans le bon sens.

De plus, des objectifs déclinés à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine sont clairement définis et nous constatons avec satisfaction qu'à l'horizon 2020, une cinquantaine de groupements d'artisans seront formés, qu'au moins 500 maisons seront ciblées par la rénovation tous les ans et que des chiffres sont posés en matière d'économie de chauffage,

donc de résorption de la précarité énergétique pour de nombreux ménages, ainsi que de chiffre d'affaires dégagé (plus de 25 M€). Nous vous faisons confiance pour inscrire ces chiffres dans le marbre et nous serons vigilants quant à leur réalisation, ainsi qu'à la réaffectation du million d'euros bientôt économisé grâce à l'optimisation énergétique prévue dans le programme.

Néanmoins Présidente, il vous faut être vigilante sur des questionnements de fond qui se posent au travers de cette délibération. Comment s'assurer que l'ensemble du tissu des PME de notre Région bénéficiera de cet accompagnement technique ? Comment s'assurer que le coût des travaux ne soit pas prohibitif pour la plupart des personnes concernées ? Nous savons tous que généralement, les préconisations de travaux sont a priori souvent importantes et concernent l'intégralité du bâti, plutôt qu'une approche sectorisée moins onéreuse. Comment s'assurer que les simulations de gains énergétiques après travaux soient réalistes ? Les statistiques d'ARTEE seront-elles disponibles ? Enfin, comment les artisans de demain, à travers nos lycées professionnels, pourront-ils bénéficier de cette formation et de cette sensibilisation à la rénovation énergétique ?

Après ces questionnements, auxquels j'espère des réponses positives pourront être apportées, et s'agissant ici d'une délibération fondamentale qui pose les bases d'une intervention concrète de notre Région en matière de rénovation performante de l'habitat, le groupe MoDem et apparentés votera cette délibération Madame la Présidente.

Je vous remercie.

M. PUYJALON. - Madame la Présidente, chers collègues, sur ce dossier, le groupe LR-CPNT votera cette délibération. Mais ceci dit, sur ce programme qui consiste à peu près à toucher une quinzaine de territoires, pour à peu près 150 artisans formés et 500 habitations - et 500 habitations peuvent paraître un léger début parce qu'à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, cela reste quand même très peu - il y aura, à mon sens, l'importance de trouver le cœur de cible de ceux qui sont le plus en situation de précarité énergétique. De la même manière, les artisans et comme vous l'avez cité, en relation avec les architectes, devront être en capacité de pouvoir travailler avec les marchands de matériaux de demain (recherche et innovation), j'en veux pour preuve cela fait 30 ans que j'ai bâti ma propre maison avec du béton cellulaire qui, pour autant, n'a jamais trouvé le développement qu'il aurait pu avoir, alors que l'on a une entreprise sur la Région. Cela nécessite une vision à long terme, notamment dans le futur SRADDET, avec les produits issus du recyclage. De quelle manière va-t-on mettre tout cela en œuvre avec Facilaréno et son programme pour que l'on ait cette vision à long terme dans cette stratégie d'économie d'énergie, qui va aller au plus près de ceux qui en ont besoin pour un gain pour la Région qui sera important ?

M. DRAPRON. - Madame la Présidente, nous souhaiterions vraiment beaucoup voter cette délibération mais vu l'éclaircissement des rangs, on souhaiterait que soit vérifié que l'on ait bien le quorum pour que l'on puisse voter cette délibération.

Mme LANZI. - Je vais laisser Françoise COUTANT répondre et pendant ce temps-là, je vais compter.

Mme COUTANT. - Merci.

Par rapport à toutes vos interrogations, je voudrais quand même préciser, vous l'avez dans la délibération mais je ne l'ai pas rappelé, que cette délibération entre aussi dans l'axe 3 du Règlement d'intervention que nous avons voté le 10 avril 2017 concernant le fait de favoriser la montée en compétence et la structuration des professionnels, et capitaliser les expériences. Il faut quand même savoir qu'en 2018, dans notre pays, 7000 entreprises ont perdu le label RGE. Certains nous signalaient précédemment qu'il fallait s'assurer de la compétence des artisans, cette délibération permettra, sur des territoires expérimentaux, justement, de former ces artisans, et surtout, on ne nie pas le fait qu'ils soient formés chacun dans leur domaine, mais qu'ils sachent travailler ensemble à une rénovation énergétique performante du logement. C'est dans ce sens-là que nous souhaitons mener nos efforts, en tout cas, dans le cadre de cette délibération.

C'est vrai que 500 logements peuvent paraître anecdotiques mais je le répète, on propose de participer à une expérimentation, même si cela paraît peu, c'est ainsi.

Sur les points de vigilance proposés par Denise SAINT-PE, évidemment que nous serons vigilants à tout cela. Comment s'assurer qu'ils vont être formés ? Justement, il y aura un suivi. Le coût des travaux, vous savez que l'on a aujourd'hui de multiples dispositifs qui permettent, soit à l'échelle de la Région ou à l'échelle des territoires, d'accompagner les propriétaires ou les locataires dans le cadre de la rénovation énergétique des logements. Donc on poursuivra ce suivi. Vous avez cité ARTEE, son plus est de proposer ce tiers financement qui permet justement de rénover son logement sans énormément de surcoût.

Et comme je l'ai dit aussi précédemment, tout cela entre dans une démarche plus globale que nous avons lancée à la session de décembre, qui est le programme régional de l'efficacité énergétique, dont le premier comité de pilotage se tiendra mercredi, ici-même.

Et pour vous répondre Monsieur PUYJALON sur la question des matériaux, sur la question des filières, on a également lancé, à l'échelle de la Région, la filière « construction durable » avec l'ensemble des professionnels de la construction, pour pouvoir suivre ces questions-là, la question de la cohérence entre les différents maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage, et la question aussi des éco-matériaux, que vous soulignez, et dont nous sommes très fiers puisque nous lançons aussi des structurations de filières d'éco-matériaux.

On a déjà parlé dans cet hémicycle du chanvre ou de la paille, sur laquelle nous sommes en travaux importants sur cette question éco-matériaux, mais ce sont aussi des matériaux qui entrent dans le cadre d'autres utilisations, d'autres usages.

Nous avons bien en tête toutes ces questions-là et je vous invite à participer à nos travaux dans les futurs comités de pilotage.

Mme LANZI. - Merci.

Y-a-t-il d'autres interventions ?

Nous avons le quorum donc je mets aux voix cette délibération.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

N° 19

Vote sur la «Rénovation performante de l'habitat : Participation de la Région au Programme Facilaréno.»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Cette délibération est donc adoptée.

Mme LANZI. - Le RN avait une demande de découpage des précédentes délibérations ?

Je suis peut-être allée trop vite...

M. COLOMBIER. - Vous nous posez une question, permettez-moi de répondre. Je m'étonnais quand même que l'on passe trois dossiers en un seul vote.

Mme LANZI. - Mais il n'y a pas de souci, je les remets aux voix.

La délibération n° 16, qui est d'avis de l'adopter ?

M. COLOMBIER. - Notre ami intervenait.

Mme LANZI. - Que souhaitez-vous Monsieur COLOMBIER ?

Que votre collègue intervienne ?

M. COLOMBIER. - Il y a trois dossiers, je demande trois votes, c'est la légalité.

Mme LANZI. - Tout à fait. Donc nous remettons au vote la délibération n° 16.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Personne.

N° 16

Vote sur l'«Évaluation des Charges et des Ressources Transférées au titre des transports: réexamen des conditions financières avec le Département des Deux-Sèvres.»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Délibération n° 17, qui est d'avis de l'adopter ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

M. COLOMBIER. - On a voté pour, je vous signale, il y a dix secondes.

N° 17

Vote sur l'«Évaluation des Charges et des Ressources Transférées au titre des transports: réexamen des conditions financières avec le Département des Pyrénées-Atlantiques»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Mme LANZI. - La délibération n° 18, qui est d'avis de l'adopter ?

M. COLOMBIER. - Nous votons pour mais nous avons une intervention sur la 18.

M. IRATCHET. - Merci Madame la Présidente.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président

M. IRATCHET. - Je profite de cette délibération pour interpellier notre Président sur les transports. Lors du GIA « transports » du 11 février, je m'étais inquiété que dans la délibération C09-02 concernant la création d'une halte à Boulazac-Isle-Manoire, il n'était pas prévu l'installation d'un automate distributeur de billets. Il m'avait été répondu que cela n'incombait pas à la Région mais à la SNCF, dont acte. Or, la SNCF n'a rien prévu, pas tout à fait puisqu'elle a désormais prévu une majoration pécuniaire pour toute prise de billet spontanée au contrôleur, et a même diffusé auprès de ses agents les éléments de langage afin d'éviter les contestations. Cette majoration s'appliquera, quelle qu'en soit la raison, pour fermeture du guichet en gare, panne de l'automate, ou absence de distributeur de billets. Cela revient en quelque sorte à faire payer aux voyageurs une carence de la SNCF, ce qui est inadmissible.

Nous avons conditionné l'approbation de cette délibération en CP à l'abandon de cette majoration. Lors de la CP du 15 février dernier, vous aviez assuré Jacques COLOMBIER, notre Président de groupe, que vous veniez de recevoir sur votre portable une information de la SNCF abandonnant cette majoration. Forts de cette affirmation, nous avons donc voté votre délibération. Or, aujourd'hui, que constatons-nous ? Qu'il n'en est rien et que la SNCF placarde une affichette dans ses gares – que voici – définissant des règles simplifiées et transparentes de régularisation simple, forfaitaires, compréhensibles et accessibles à tous, avec un barème de pénalité en fonction du kilométrage à parcourir, applicables à compter du 20 mars 2019. Je me suis personnellement rendu en gare de Bayonne, vendredi dernier, pour avoir davantage d'informations. Il m'a été confirmé que cette pénalité existait bel et bien et qu'il s'agissait là de la nouvelle politique de la SNCF. Alors avec beaucoup de gravité, je vous pose la question : qui nous ment dans cette affaire ? Vous, qui avez affirmé que cette majoration était supprimée, ou bien la SNCF ? Nous aimerions bien le savoir car enfin, de qui se moque-t-on ? Une fois de plus, c'est la ruralité qui est pénalisée, c'est la ruralité qui est méprisée. Que devient donc, Monsieur le Président, votre beau discours sur la mobilité devant le Président de la République ?

Alors, je vous demande Monsieur le Président, de façon formelle et devant la représentation régionale, de nous faire parvenir dans les meilleurs délais la décision de la SNCF renonçant à cette majoration. En tout état de cause, si l'abandon de cette majoration n'était pas confirmé, vous nous auriez donc trompés en CP, c'est gravissime pour un

Président de Région, qui perdrait toute crédibilité, ce qui ne manquera pas d'ailleurs de « faire les choux gras » de quelques journaux satiriques à l'affut de ce genre d'embrouilles.

M. LAGRAVE. - Les choses sont extrêmement claires, je pense que pour une fois, la SNCF était en avance en collant les affiches puisque l'annonce qui a été faite par le Président de la SNCF, il y a maintenant quelques jours, était d'abandonner, à la demande de toutes les Régions et la première étant la Nouvelle-Aquitaine, cette tarification pour les ventes de billets à bord. Tout cela a été abandonné et cela a été déclaré - vous pouvez trouver les déclarations sur Google – par le Président de la SNCF lui-même lors d'une conférence de presse, et il nous l'a confirmé lors d'une réunion à Régions de France il y a quelques jours. Donc je pense que l'affiche que vous avez et les informations avaient peut-être une véracité il y a quelques semaines...

M. IRATCHET. - Vendredi dernier.

M. LAGRAVE. - Je vais finir, je ne me suis pas permis de vous couper... qui avaient encore une véracité il y a quelques semaines. La réalité est qu'ils étaient en avance, pour une fois, mais maintenant, il faut qu'ils décollent les affiches. Et s'il y a besoin, on va les aider à les décoller.

M. LE PRÉSIDENT. - En tout cas, on vous tiendra informés. Je n'aime pas ne pas respecter ma parole.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, je suis prêt à croire votre bonne foi, comprenez notre action, comprenez que vendredi, notre collègue IRATCHET se renseigne auprès de cadres de la SNCF à la gare de Bayonne, qui lui disent... Je veux bien admettre qu'il y a là un hiatus, un problème entre la Direction de la SNCF et les cadres locaux, mais d'une gare importante. Je vous demanderais, Monsieur le Président, on ne veut pas faire de procès d'intention par principe mais...

Mais dans ce cas-là, soyez aimable de vous faire confirmer par écrit, par la SNCF, que ces tarifs sont abandonnés, parce que l'on ne laisse pas le choix aux gens de la ruralité : « il n'y a pas de billet, vous montez dans le train et on vous met 15 € de plus ». C'est quand même énorme. Donc dans ce cas-là, faites-nous passer la réponse de la SNCF sur ce point, comprenez-le.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Je le comprends totalement, d'autant que l'on s'est battu pour cela. Maintenant, nos relations avec cette grande maison sont un peu particulières.

Je vais mettre aux voix, puisque vous avez souhaité que l'on vote chaque délibération.

Y-a-t-il des oppositions sur la 18 ?

Pas d'opposition.

M. COLOMBIER. - Soyez gentil, dites « pour », « abstention » et « contre ».

M. LE PRESIDENT. - Y-a-t-il des abstentions ?

Il n'y en a pas.

Tout le monde est pour.

N° 18

Vote sur les «Conventions de transfert de la compétence transports scolaires avec la
Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Cette délibération est adoptée.

CHARTRE DU SYSTÈME D'INFORMATION SUR LA NATURE ET LES PAYSAGES (SINP)

M. THIERRY. - Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, on ne le répètera jamais assez, la préservation de la biodiversité est une priorité absolue. On parle beaucoup du climat mais on parle très peu de la biodiversité et la situation est plus que jamais urgente au regard de la disparition à grande vitesse à laquelle nous assistons. On connaît les causes, qui sont la destruction des écosystèmes et leur pollution. Il y a un autre enjeu fondamental qui est de développer la connaissance scientifique afin que l'on puisse disposer de données fiables et les plus exhaustives possibles. Ces données scientifiques et naturalistes sont indispensables pour que l'on puisse élaborer, suivre, évaluer les politiques en matière de préservation des écosystèmes ou encore d'aménagement du territoire, comme l'on peut le faire notamment dans le SRADDET.

En Nouvelle-Aquitaine, le développement et la mise à disposition de ces connaissances scientifiques autour de la biodiversité s'appuient notamment sur ce que l'on appelle le Système d'Information sur la Nature et les Paysages régional. La vocation de cet outil est principalement d'assurer la collecte et la bancarisation des données. Et aujourd'hui, il y a un protocole national qui permet aux Régions de s'associer au pilotage de ce système, aux côtés de l'État, donc concrètement aux côtés de la DREAL et de l'Agence Française pour la Biodiversité. Il y a déjà des dynamiques qui existaient dans les trois ex-Régions mais la fusion a nécessité de reconfigurer un peu les choses à une nouvelle échelle. C'est tout simplement l'enjeu de cette charte et de cette délibération, il n'y a aucun impact financier direct pour la Région. C'est une délibération qui est assez technique mais qui est néanmoins très importante pour l'amélioration et la connaissance en faveur de la biodiversité.

Je fais très synthétique mais je suis à votre disposition s'il y a des questions.

M. PUYJALON. - Monsieur le Président, chers collègues, je suis entièrement d'accord avec ce que vient de dire Nicolas THIERRY. Il est extrêmement important de surveiller l'ensemble de la biodiversité et des paysages. Pour autant, il y a un dossier que j'ai expliqué en Commission et je trouve qu'il manque à l'intérieur, c'est celui du suivi des espèces exotiques invasives, pour lequel je trouve que l'on manque de réactivité, que l'on manque de données. Et aujourd'hui, par la simple application d'un Smartphone en liaison avec la RBNA peut-être, les pêcheurs, les chasseurs, les agriculteurs, les naturalistes, tout le monde pourrait être un éco-citoyen qui permette d'alerter du fait qu'un jour, il va tomber sur une nouvelle espèce qui vient d'arriver et si l'on est réactif, on empêchera ce qui est arrivé avec le frelon asiatique, avec le ragondin, avec le silure, avec d'autres espèces qui, aujourd'hui,

ont dépassé la possibilité de les réguler et qui ont un impact sur l'économie et sur la biodiversité.

Donc soyons vigilants, essayons de trouver une solution pour être des éco-citoyens, que je serai de suite si l'on m'en donne la possibilité.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y-a-t-il d'autres interventions ?

Les espèces invasives : Nicolas sait que je suis pour l'éradication du silure.

M. THIERRY. - Pour répondre à Eddy, il n'y a aucun problème. D'ailleurs, je crois que c'est le cas, on vérifiera mais j'en suis quasiment persuadé, que le suivi des espèces invasives est intégré au SINP. Et ensuite, je partage tout à fait l'importance de ce que l'on appelle les Sciences participatives où même la Région soutient un certain nombre d'initiatives et notamment des applications, cela se développe en effet de plus en plus puisqu'aujourd'hui - c'est important de le dire – ce sont ces données-là qui fournissent les données au CNRS, qui pond les grands rapports que l'on connaît. Donc je partage, c'est un enjeu très important.

M. LE PRESIDENT. - Je suppose que tout le monde a entendu la radio ce week-end, avec l'invasion de perruches dans Paris.

Y-a-t-il des oppositions ?

Y-a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie. Il en est ainsi décidé.

N° 20

Vote sur la «Charte du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**RECONDUCTION DE LA PARTICIPATION REGIONALE AU SEIN DU PARTENARIAT EN
FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE L'ITINERAIRE CYCLABLE V92 – LA FLOWVELO «
ATLANTIQUE – CHARENTE – PERIGORD »**

Mme DERVILLE. - Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, dans cette délibération, on vous propose de reconduire, pour une période de quatre ans, le partenariat dans le cadre du comité d'itinéraire de la Flowvélo. Pour rappel, la Flowvélo est un de ces cinq itinéraires majeurs de la Région Nouvelle-Aquitaine. Nous étions déjà partenaires depuis deux ans. Cet itinéraire fait à peu près 250 kilomètres, il rejoint l'île-d'Aix à Thiviers, il traverse trois Départements de Nouvelle-Aquitaine, majoritairement le long du fleuve Charente. Il permet également de connecter la Vélodyssée et la Scandibérique, et de rejoindre Limoges via la V90.

Ce partenariat, qui porte sur des actions de marketing, de coordination et d'observation des flux, nous engage pour une durée de quatre ans à hauteur de 10 000 € par an. Je tiens à préciser que la Région accompagne également les maîtres d'ouvrage dans la réalisation des itinéraires et des aménagements. Pour mémoire, en 2017, les aménagements d'itinéraires ont concerné 2.6 M€, en 2018, environ 2 M€ également, et pour être complète et pour conclure, je rappellerai la réalisation en cours du Schéma régional véloroute voies vertes, la réactualisation que nous avons lancée au mois de janvier. Nous avons lancé la concertation avec les différentes Collectivités qui interviennent sur l'itinérance cyclable, j'espère pouvoir vous présenter ce Schéma vélo en fin d'année, si tout va bien. Comme vous le savez, le marché du tourisme à vélo connaît un développement très important depuis cinq ans environ, tant sur l'itinérance que sur toutes les pratiques en séjour ou urbaines, et que la Nouvelle-Aquitaine possède de nombreux atouts, avec notamment un potentiel de 4500 kilomètres d'itinéraires longues distances. Ce qui fait de nous, chers collègues, la première Région cyclable de France en matière d'itinéraires longues distances.

On souhaite donc se doter, à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, d'un Schéma régional cohérent, qui nous permettra de structurer cette politique cyclable pour les dix ans à venir, avec un premier volet qui concernera l'élaboration des maillages, les continuités, les nouveaux itinéraires, un volet sur l'analyse de fréquentation et enfin, un plan d'actions régional qui nous permettra à la fois de réaliser ces itinéraires mais aussi, d'assurer en particulier l'intermodalité, dont on a pas mal parlé aujourd'hui déjà.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 21

Vote sur la «Reconduction de la participation régionale au sein du partenariat en faveur du développement de l'itinéraire cyclable V92 - la FlowVélo "Atlantique - Charente - Périgord"»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Il en est ainsi décidé.

CONVENTION TYPE PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS BILATERALE ENTRE LA REGION ET LES COMPAGNIES ARTISTIQUES OU ENSEMBLES MUSICAUX

Mme LANZI. - Merci Président.

Chers collègues, il s'agit d'une convention d'objectifs entre la Région et les Compagnies artistiques ou ensembles musicaux. C'est une politique qui nous permet de porter au cœur de notre action les interactions entre les artistes, les opérateurs, les personnes, dans le respect des droits culturels – et je sais que nous y sommes toutes et tous très attachés -. Nous essayons - mais nous allons le faire - de nous engager dans une contractualisation avec cinq familles d'opérateurs :

- Les lieux de Fabrique,
- Les opérateurs labellisés,
- Les scènes de territoires,
- Les saisons sans lieux,
- Ainsi que les orchestres.

Il s'agit aussi d'accompagner la réalisation de projets, de voir ensemble, avec les équipes, la stratégie à moyen terme, de prendre en compte les droits culturels, la notion d'égalité, et comme vous avez pu certainement le lire, avec une évaluation qui se fera régulièrement avec les équipes. C'est surtout pour leur permettre une stabilité, stabilité de production parce que cette convention nous permet de travailler ensemble sur des projets pour l'ensemble des territoires et nous y tenons absolument avec le Président.

M. LE PRESIDENT. - Pas de souci ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

M. CHARBONNEAU. - Monsieur le Président, chers collègues, merci de m'accueillir. Vous nous demandez de nous prononcer sur des conventions pluriannuelles avec des Compagnies artistiques et ensembles musicaux, je cite « dans toute leur diversité » - ce n'est pas moi qui l'invente, c'est dans le texte - dans le cadre de votre politique culturelle. Je trouve que vous ficelez assez bien l'ensemble de cette politique culturelle, vous y incluez « les interactions entre les artistes, les opérateurs et les personnes, dans le respect de leurs droits culturels. » Nous rappelons qu'il existe déjà, depuis l'an dernier, un Règlement

régional qui a déjà été établi sur la question. Et lors de la dernière CP de février, nous avons découvert et nous nous sommes opposés à la filiation aux trois syndicats CGT des gens du spectacle qui régissent, comme de bien entendu, les Conventions collectives d'inspiration Communiste, bien sûr.

Si la CGT fait partie des modérés, dites-le tout de suite.

C'en est trop Monsieur le Président, car ce que l'on en déduit est que vous imposez un cadre politique et c'est là un peu la différence d'expressions. Vous imposez un cadre politique à toutes les expressions artistiques culturelles. Ce qui nous oppose est cette nouvelle culture qui favorise le déracinement, avec le sempiternel ajout de notes musicales à votre refrain, qui, unilatéralement - et je vais citer Madame LANZI - sont érigées en « valeurs » : droits culturels dans la diversité, lutte contre les discriminations, industrie culturelle, économie culturelle, emplois liés à cette économie régionale, respect de l'égalité entre hommes/femmes, y compris dans le salariat, comme si le respect de l'égalité hommes/femmes n'allait pas de soi dans une société de méritocratie.

Ce qui nous différencie encore est que pour vous...

Tout ce qui touche à la culture doit être collectivisé, encadré par des financements et des Règlements orientés et récupérés politiquement. C'est ce que je peux lire et j'ai quand même lu tous les textes. Les œuvres, les personnels, les moyens, les lieux de diffusion et le soi-disant maillage territorial qui permet de toucher le plus petit lieu-dit de la Région par des opérateurs, des opérateurs, des opérateurs de la culture.

D'autre part, vous avez fait le choix, que nous récusons et qui nous est proposé d'enseigner, de vulgariser les langues régionales, qui ne correspondent pas - on s'en est expliqué et bien souvent, je serai très court là-dessus - ni à des territoires, ni à l'Histoire, comme si la Nouvelle-Aquitaine était une entité basque, occitane ou poitevine. Laissons ces minorités vivre et cultiver leur territoire, sans les couper de la racine française, et sachons garder notre culture nationale qui, elle, s'exporte à travers la fabuleuse communauté qu'est la francophonie.

Pour conclure, nous souhaitons exprimer que la liberté se garantit toujours dans le cadre de la nation et non pas à travers des textes et des conventions, et d'un tas d'Administrations, de son Histoire, de sa spiritualité, de ses traditions, des mœurs et des coutumes, et de la philosophie de ceux qui ont marqué le monde. Monde qui a été marqué par le rayonnement de la France à toutes les époques, qui a été marqué par ces génies français et bien sûr, on l'a vu dans l'Histoire, ceux qui ont voulu le devenir également pour s'inclure au grand bassin de la civilisation, la civilisation européenne. Et je conclus pour vous

dire que cette civilisation européenne a des racines grecques, romaines, et chrétiennes.
Amen !

M. LE PRÉSIDENT. - Finalement, la civilisation européenne est très multipartite. C'est vraiment une façon, depuis longtemps, d'avoir intégré beaucoup de monde.

Notre objectif n'est pas d'encadrer, c'est bien de rendre la liberté.

Et puis les langues régionales, j'aime bien, c'est l'Histoire aussi.

Mme LE GUEN. - Merci Monsieur le Président.

Madame la Vice-Présidente, je n'oserais imaginer qu'il y ait ici une convention que j'ignore, une convention RN-PS puisque Madame LANZI, vous avez constaté que j'avais levé la main en amont, vous avez même donné mon nom et je vois qu'une fois de plus, je me suis fait prendre la parole. Mais ce n'est pas grave Madame LANZI.

Je souhaitais simplement avoir une explication, Madame la vice-Présidente, puisque vous le savez, je siége avec vous au sein de l'OARA, et il m'apparaît, à l'intérieur de cette convention qu'elle serait un peu fourre-tout. Je m'explique : on parle beaucoup de diversité, j'ai envie de dire « laquelle ? », encore d'égalité, sachez que nous ne sommes pas contre les emplois en lien avec cette compétence, laquelle nous semble évidemment très importante, voire vitale dans notre quotidien. Néanmoins, cette délibération, telle qu'elle nous est présentée aujourd'hui, nous semble parcellément tentaculaire et surtout, opaque. Alors Madame LANZI, je voudrais que vous me répondiez : opaque, pourquoi ? Parce que si je vais en-deçà, pour moi, cette convention s'apparente à un chèque en blanc. Alors je voudrais que vous m'expliquiez qui va signer cela. Parce qu'ou je m'abstiens, ou me le dites mais...

Merci Madame.

Mme LANZI. - Il est hors de question que je fasse un chèque en blanc parce que nous connaissons, les services de la Région, nous avons voté en décembre un Règlement d'intervention sur les Compagnies et cette convention se signe avec l'ensemble des Compagnies éligibles dans ce Règlement d'intervention que non seulement les services connaissent très bien mais j'ai la facilité de vous dire que je les connais aussi, quasiment toutes. Donc je ne fais pas un chèque en blanc, je connais ces Compagnies, il y a des critères d'évaluation, nous les connaissons. Si l'on prend les orchestres, nous savons le niveau de l'orchestre, la facture qu'il propose, tout au moins musicale, et la capacité qu'il a à se déployer. Ce n'est pas un chèque en blanc, c'est une convention qui permet une vraie entente avec les Compagnies, un vrai travail d'accompagnement.

Ce n'est pas un « guichet », comme dirait le Président. Nous ne sommes pas un guichet, nous sommes vraiment dans un travail en simplicité et surtout, dans le cadre d'une relation vraiment professionnelle. Vous siégez avec moi à l'OARA, qui donne d'ailleurs son avis. C'est l'ensemble des professionnels qui peuvent attester l'état des Compagnies.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

M. PATIER. - Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, l'adoption d'une convention-type d'objectifs avec les Compagnies artistiques ou ensembles musicaux constitue, certes, un point par nature consensuel, surtout quand il est abordé au terme d'une session dont le contenu a été allégé par l'augmentation du nombre des réunions de cette Assemblée en 2019.

Certes, cette convention passe en revue des attentes qu'il est raisonnable de traiter dans un document constituant un cadre pour un soutien public régional : l'attention à une présence territoriale équilibrée, la qualification de la rencontre entre les œuvres et les personnes, l'élargissement des possibilités pour les personnes vivant sur les territoires d'accéder à des ressources diversifiées dans le cadre de parcours artistiques élaborés avec elles, sont, a priori, des objectifs louables. En faisant abstraction de l'inénarrable (*inaudible*) qui caractérise l'obscurité du style imposé des délibérations préparées par votre Administration, on peut percevoir un vague objectif derrière les plus abscondes de ces formules.

Il est donc difficile – et vous aimez souligner Monsieur le Président, parfois avec condescendance, que l'opposition est difficile - de s'opposer à un cadre aussi général. Cette imprécision des critères apparaît néanmoins poursuivre un but bien réel : celui d'un pouvoir d'appréciation sans contrôle de l'exécutif régional. L'absence de critères tangibles revient en effet à accorder à l'exécutif, ou pire encore, à son Administration, un pouvoir discrétionnaire sur ses interventions. Le soupçon de clientélisme ou simplement d'abonnement d'un nombre limité de structures bénéficiaires de ces soutiens, ou encore de rupture d'égalité dans leur attribution, considérant la transparence insuffisante, pourrait être pourtant aisément surmonté. Un bilan des aides attribuées jusqu'ici dans un cadre comparable et un engagement de faire rapport périodique au Conseil Régional du bilan de ces attributions, répondraient à ces inquiétudes. Il est regrettable que ces précautions n'aient pas été jugées utiles.

La délibération sur les scènes de musiques actuelles qui vient après contient quelques informations à cet égard, montrant que ce n'était pas insurmontable. Cet effort pour la lisibilité de la politique régionale répondrait, me semble-t-il, aux attentes de multiples Compagnies, plus qu'aux seules exigences de cette seule Assemblée.

En dépit de ces réserves et de cette attente, pour laquelle une réponse serait bienvenue, le groupe LR-CPNT votera pour cette délibération.

Merci Monsieur le Président.

Mme LANZI. - Les critères ont été votés en décembre dans le précédent Règlement d'intervention, donc on les connaît. Tout cela n'est pas arrivé comme cela, il y a eu ce que l'on appelle la Conférence Territoriale de la Culture, où tout le monde était invité, c'était une concertation territoriale. Et enfin, vous avez vu qu'il y a une évaluation, c'est nouveau aussi, avec toute une grille qui a été posée et en Commission culture, nous rendrons, avec Katia BOURDIN ou avec Éric CORREIA en GIA... nous allons faire une évaluation. C'est prévu. Et elle sera à votre disposition, tout au moins, nous communiquerons. Il n'y a pas de Règlement d'intervention sans évaluation mais je vous remercie de votre question.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas d'opposition ?

RN vote contre.

Y-a-t-il des abstentions ?

Je note.

N° 22

Vote sur la «Convention type pluriannuelle d'objectifs bilatérale entre la Région et les compagnies artistiques ou ensembles musicaux.»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT**

CONTRE : Rassemblement National

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

▪ **ABSTENTION : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

Le dossier est donc adopté.

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2019-2022 DANS LE CADRE DU
RENOUVELLEMENT DE LA LABELLISATION NATIONALE DES SCENES DE
MUSIQUES ACTUELLES (SMAC)**

M. CORREIA. - Monsieur le Président, tout d'abord, j'aimerais saluer vraiment par une citation d'Albert CAMUS : « la bêtise insiste toujours ». Je salue la constance qu'il y a chez nos collègues du RN parce que la bêtise est infiniment...

Plus fascinante que l'intelligence, plus profonde. L'intelligence a ses limites mais la bêtise n'en a pas. Merci à eux de nous rappeler cela.

M. LE PRESIDENT. - C'est fait pour apaiser la soirée, mon cher Éric.

M. CORREIA. - Oui, mais mince, de temps en temps, c'est bon, cela va !

M. HOUDET. - Et CAMUS disait « le nihilisme amène à la guerre ».

M. CORREIA. - Ils sont constants, il faut saluer cela.

Je vous présente cette délibération qui est la reconduction d'une politique de co-construction de la Région avec tous les acteurs autour des scènes de musiques actuelles. Rappeler qu'il y a de nombreuses SMAC en Nouvelle-Aquitaine et heureusement, parce que la musique, c'est aussi la vie. La culture, c'est la vie et l'éducation.

A ce jour, nous passons une convention de reconduction pour huit SMAC, qui ont pu finaliser leur travail de concertation avec leurs partenaires, qui sont principalement la Région et nous, il y a le Rocher de Palmer, Musique de nuit à Cenon – et je vous invite à y aller régulièrement -, le Krakatoa à Mérignac, la Rock School Barbey, Arema rock et chanson à Talence - je crois que c'est important de les citer Monsieur le Président -, le Camji à Niort, le Confort Moderne à Poitiers, Jazz à Poitiers, la Sirène à La Rochelle, l'Atabal, Ampli à Billère, dont la convention initiale a fait l'objet de modifications, il y a également une nouvelle SMAC qui arrive, qui est l'Atabal de Biarritz, il y a la Nef d'Angoulême.

Et enfin, pour terminer, de rappeler que dans notre Région Nouvelle-Aquitaine, il reste deux Départements qui n'ont pas de scène musiques actuelles : la Haute-Vienne et la Creuse, et que nous sommes en train de travailler avec le maire et son équipe municipale à Limoges, afin d'arriver vers une réalisation SMAC autour de la ville de Limoges parce qu'il y a vraiment une programmation très riche, et c'est bien parti. Et enfin, avec le Solima de la Creuse pour qu'il y ait une SMAC en Creuse. Ainsi, notre Région sera outillée, en partenariat avec l'Etat puisque la SMAC est un label national, nous aurons, partout – et c'est l'objectif

que nous nous sommes fixés avant la fin du mandat – une SMAC sur l'ensemble du territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine.

M. LE PRESIDENT. - Des remarques ?

Monsieur CHARBONNEAU, vous adorez les SMAC, je le sais...

M. CHARBONNEAU. - Je poursuis, mon cher Nicolas MADURO... pardon, Monsieur CORREIA, dans l'analyse qui nous est proposée sur les politiques des SMAC...

M. CORREIA. - C'est un ami à vous.

M. CHARBONNEAU. - L'échec du Socialisme, ce n'est pas moi.

Comme pour la précédente délibération...

M. LE PRESIDENT. - ...Même Monsieur POUTINE soutient Monsieur MADURO.

M. CHARBONNEAU. - Nous sommes aux aguets lorsque vous parlez de convention UNESCO, ratifiée par la France en 2006, protégeant et promouvant les diversités culturelles. Qu'en sera-t-il demain lorsque vos délibérations porteront les marques de la convention de Marrakech et de son Sommet, ratifiée dans le brouhaha des manifestations des gilets jaunes fin 2018 ? Convention qui s'appuie sur les souhaits des grandes puissances islamiques mondiales.

Je poursuis en m'indignant...

M. LE PRESIDENT. - On laisse continuer Monsieur CHARBONNEAU mais je n'aurais pas pensé à cela.

M. CHARBONNEAU. - Pensez-y.

M. LE PRESIDENT. - Vous êtes très créatif.

M. CHARBONNEAU. - Je poursuis en m'indignant que des SMAC doivent prendre en compte le RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations). Je trouve que vous faites très fort et vous faites vraiment de la politique, vous mélangez tout, tous les publics, même les publics empêchés. A mon avis, ce n'est pas beau pour les publics empêchés que de les envoyer voir des spectacles électro, pop, musique amplifiée, etc. Est-ce que vous avez déjà emmené un enfant ou un adolescent dans un spectacle comme cela ? Ou un empêché ? Il en ressort fatalement effaré et un peu traumatisé.

M. LE PRESIDENT. - Ce sont les enfants qui emmènent leurs parents, c'est l'inverse.

M. CHARBONNEAU. - Je vous parle du public dit « empêché », vous devez savoir Monsieur le Président, et un certain nombre de parents sont concernés par des enfants empêchés.

Je conclus, toujours sans y adhérer, sur le fait que vous qualifiez assez bien l'intérêt des SMAC, répondant en effet, selon vous, aux politiques du social. Vous mélangez tout, c'est ce que je vous ai expliqué tout à l'heure : la politique du social, l'insertion, l'Économie Sociale et Solidaire, qui arrive même dans la culture. Elle n'arrive pas vraiment à faire d'économies mais elle arrive dans la culture. Et vous ajoutez merveilleusement la politique de la ville, sans faire référence aux 40 ans d'échec, du moins financier, sans compter l'intégration qui n'a pas forcément réussi grâce à la politique de la ville. Quand je demande à mes amis que sont l'Atabal de Biarritz et le Rocher de Palmer à Cenon, ils me font descendre de l'arbre de la paix dans lequel je me situe en se bouchant les oreilles. Je sais qu'à Niort, le Camji dispose d'un autre répertoire.

Je ne peux pas conclure sur le dispositif SMAC sans m'indigner davantage et en citant, entre autres, la circulaire du 10 mai 2017 - à laquelle vous n'avez peut-être jamais pensée Monsieur le Président, ni moi non plus, je n'aurais pas osé - relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents. Ce n'est pas de l'embrigadement de parier, de miser sur tous les temps de la vie des enfants et des adolescents ? C'est proprement scandaleux. Mais ce dispositif nous permet de mieux comprendre les échecs, le manque de repères de toute une jeunesse livrée à la fois au désœuvrement, au doute, à l'échec, que nous ne saurions cautionner.

J'observais là que ces mesures, qui sont un label d'État - sacré État qui labellise des choses comme cela ! - et maintenant du Ministère de la culture, c'est vrai que c'est depuis SARKOZY, cela s'est continué sous HOLLANDE et bien sûr maintenant. Vos critères d'accès à la culture, à mon avis, me semblent bien trop généreux et si je prends l'article 3 de la convention de Cenon, au label SMAC de subventionnement s'ajoute une « invitation à la générosité envers les publics éloignés », « la mise à disposition de locaux, de moyens humains et la prise en charge des résidences ». Si vraiment il n'y a pas de public, c'est qu'il y a un problème.

Je conclurai - en manquant de temps hélas - j'ai lu quelque chose qui est quand même amusant, je vous en fais part, je voulais souhaiter bonne chance aussi à la Cabane du monde, pour des musiques du monde avec, toujours pour les enfants, la création d'une e-valise. Et il y aura un parcours pour les jeunes enfants intégrant la sieste musicale. Ce n'est pas beau ? Donc on ne va pas tarder à aller se coucher, ou je crois que vous n'en ferez jamais assez, c'est pour cela que nous voterons contre cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Je note le vote contre.

Tu veux ajouter quelque chose ?

M. CORREIA. - Très vite, ne vous inquiétez pas, on vient d'avoir la démonstration que « la bêtise n'a pas de limite », selon CAMUS, et de rappeler que vous aurez bientôt, Monsieur le Président « droits culturels des personnes : préconisations pour la Région Nouvelle-Aquitaine », un travail qui a été fait par tous les acteurs culturels de la Région Nouvelle-Aquitaine, qui vous sera remis tout à l'heure et qui sera présenté prochainement à tous les acteurs de la Nouvelle-Aquitaine. Les droits culturels vous invitent à le lire et à vous en imprégner, Mesdames et Messieurs.

M. CHARBONNEAU. - D'accord mon cher collègue, mais s'il y a des spectacles où personne ne se rend, il faudra bien savoir pourquoi.

M. LE PRESIDENT. - Monsieur CHARBONNEAU, préparez-vous.

M. COLOMBIER. - On le lira pour mieux attaquer, bien sûr.

M. LE PRESIDENT. - Je mets aux voix ce rapport.

Le RN est contre.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

N° 23

Vote sur la «Convention pluriannuelle d'Objectifs 2019-2022 dans le cadre du renouvellement de la labellisation nationale des Scènes de Musiques Actuelles (SMAC)»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

▪ **CONTRE : Rassemblement National**

ADOpte A LA MAJORITE

Ce rapport est adopté, je vous en remercie.

TABLEAU DES EMPLOIS

M. LE PRESIDENT. - Vous savez que c'est la plénière qui décide la création d'emploi.

M. CHERET. - Le tableau des emplois doit être présenté périodiquement en séance plénière. Ce tableau comprend la création de cinq postes permanents, de neuf postes temporaires de 12 mois maximum et de 67 transformations. Cet ensemble correspond à des nominations suite aux promotions internes 2018 suite à réussite à concours, à des reclassements, ainsi qu'à des réorganisations qui ont été votées lors des différents CT qui ont séparé les deux plénières.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas de souci ?

Mme DIAZ. - Cette délibération nous informe de la création de 14 postes : cinq à durée permanente et neuf à durée temporaire. Mais cette délibération est surtout inquiétante, absolument inquiétante même. Elle pourrait ne pas être inquiétante si, entre 2015 et 2017, l'effectif des agents n'était pas passé de 7 678 à 7 873, soit une augmentation de 195 postes. Elle pourrait ne pas être inquiétante si, en raison de l'harmonisation des régimes indemnitaires, les charges de personnel n'avaient pas déjà augmenté de 18 M€.

M. LE PRESIDENT. - Non, je parle sous le contrôle de Pierre CHERET, c'est au bout de la...

Mme DIAZ. - On l'a voté dans le Budget, l'année dernière.

Tout cela coûte très cher...

M. LE PRESIDENT. - N'y revenez pas.

Mme DIAZ. - On va vous expliquer le Budget.

Tout cela coûte très cher aux néo-aquitains : les charges de personnel s'élèvent à 56 € par habitant, en constante augmentation année après année. Et pour couronner le tout, la Cour des Comptes vous épingle pour les motifs suivants, n'allez pas vous dédouaner en disant que ces problèmes sont dus à la mauvaise gestion de Poitou-Charentes, le rapport est clair, il concerne les trois Régions. Et je vais fidèlement citer le rapport sinon, vous allez encore et injustement dire que je suis dans la caricature. On parle de « déplacement du plafond réglementaire de rémunération », « temps de travail inférieur à la durée légale », « dépassement de la norme en termes de jours de congés », « procédures de recrutement peu formalisées », « absence de plan prévisionnel et pluriannuel de recrutement », et

« gestion insuffisamment rigoureuse et précise des effectifs ». En termes de chiffres, cela nous conduit à un sureffectif de 214 ETP pour un coût de 10 M€. Et toujours dans ce rapport, il est précisé qu'une fiabilisation des effectifs sera attendue pour fin 2018.

Nous sommes début 2019, alors de deux choses l'une : maintenant que vous dites que vous êtes entré dans la légalité en ce qui concerne le temps de travail, en théorie, vous devriez disposer de ces 214 ETP. Alors pourquoi avez-vous besoin d'embaucher ces 14 personnes, auxquelles s'ajoutent les 31 personnes que vous avez embauchées pour pallier au cafouillage de la gestion des fonds européens ?

Deuxièmement, avez-vous rectifié le tir en termes de lacunes de suivi des effectifs ? Autrement dit, savez-vous, à aujourd'hui, de combien d'agents dispose la Région ? Ou allez-vous vous contenter de me répondre que nous en avons $X + 14$?

Je veux vous rappeler aussi que vous avez signé le Pacte de contractualisation plafonnant les dépenses de fonctionnement à 1.2 % d'augmentation, sans quoi, nous nous exposons à des sanctions financières. Une fois de plus, de la fiscalité va peser sur nos concitoyens déjà exsangues. Et je veux vous rappeler que cette année, une fois de plus, le Gouvernement a décidé d'appliquer l'austérité en gelant le point d'indice. Autrement dit, vous avez une épée de Damoclès au-dessus de la tête. Quand le jour du dégel viendra, vous risquez d'avoir chaud.

Je précise que si le RN s'est toujours opposé à ces grandes Régions parce que lucidement, Marine LE PEN savait qu'elles n'engendreraient aucune économie, notamment en termes de Ressources Humaines, nous sommes néanmoins favorables au dégel du point d'indice pour les petits traitements. C'est une question de justice sociale et de préservation du pouvoir d'achat. Maintenant Monsieur le Président, si vous jugez que la Région, avec son personnel actuel, ne s'en sort pas, arrêtez de réclamer à corps et à cris plus de décentralisation et plus de compétences. Vous voulez tout absorber, des transports aux fonds européens, votre appétit est insatiable, attention à l'indigestion.

Pour conclure, quand je vous entends dire au Président MACRON – oui, parce que contrairement à nous, vous avez la chance d'être reçu par le Président de la République – alors quand je vous entends réclamer plus de décentralisation, je me dis que vous êtes bien un Socialiste : moins cela marche, plus vous persistez.

M. LE PRESIDENT. - C'est dommage que vous soyez si caricaturale. Je n'arrive pas à m'y faire. Monsieur CHARBONNEAU, ne soyez pas jaloux, je n'arrive pas à m'y faire.

M. CHERET. - Je vais essayer d'être le plus succinct possible mais je regrette que l'on en arrive encore à évoquer ce rapport de la Cour des Comptes, on peut continuer pendant de nombreuses années mais en l'occurrence, sur les quatre points qui ont été évoqués, nous

avons répondu et modifié, puisque nous sommes revenus à 1 607 heures, ce qui nous a valu des oppositions assez fortes dans le cadre de nos Instances paritaires avec les représentants des syndicats. Nous avons supprimé les cinq jours de congés auxquels vous faites allusion notamment, et nous avons régulé l'ensemble des rémunérations dans le cadre des plafonds légaux. Depuis trois ans, tout cela a été remis à plat.

M. LE PRESIDENT. - Avec un effort particulier pour les bas salaires, ce qui fait qu'aujourd'hui, il n'y a pas de premier salaire à moins de 1470 €.

M. CHERET. - On peut arrondir à 1500 €. Au 1^{er} janvier 2020, il n'y aura pas de salaire dans la Collectivité inférieur à 1 500 €. Ce qui me permet de pointer une contradiction de la part de Madame DIAZ, parce qu'elle dit que la masse salariale a augmenté de 18 M€, effectivement, sauf que sur ces 18 M€, il y en a 15 qui concernent les catégories C, notamment les adjoints techniques. Donc d'un côté, vous demandez le dégel du point d'indice pour les bas traitements et non seulement on n'a pas attendu que l'État le fasse, nous l'avons fait. Nous avons fait ce choix politique au sein de la Collectivité, d'assumer l'augmentation des catégories C, qui représentent 15 M€ sur les 18 M€ concédés.

Enfin, pour terminer – et je pourrais être beaucoup plus long – effectivement, nous avons augmenté nos effectifs non pas de 195 postes mais de 211. Sur ces 211, il y en a 178 qui sont strictement équivalents au transfert de la compétence transports scolaires. Et la totalité des postes, et même plus, les transferts depuis la fusion des Régions représentent à peu près 245 ETP et ce qui fait que par rapport aux 211 que j'évoque parce que je suis honnête intellectuellement, je pourrais en rester aux 195 que vous avez évoqués, on a économisé 24 emplois. Et dans le même temps – et je terminerai par là Président –, le nombre d'élèves a augmenté dans les lycées, le nombre de mètres carrés construits et de rénovations ont augmenté et nous n'avons pas augmenté le nombre d'emplois au sein des établissements scolaires.

Et je conclurai en vous disant qu'un certain nombre de Collectivités ont fait le choix d'avoir des plafonds d'emploi très importants qui permettent de ne pas être obligé de créer, à toutes les séances plénières, des emplois correspondants à nos réorganisations. Nous avons fait le choix dans la Collectivité, c'est un choix difficile que nous portons depuis longtemps, d'avoir un plafond d'emploi qui est le plus proche possible de la réalité de nos postes. C'est un choix politique courageux parce que si l'on n'avait pas fait ce choix-là, on pourrait très bien continuer à faire nos recrutements en toute légalité - et d'ailleurs, parfois, l'État le fait sur le sujet – et sans avoir à passer à chaque séance plénière. Nous sommes dans une transparence forte et en Commission des finances, ce sujet a été évoqué donc on s'est engagé, au sein de la Commission des finances mais cela pourra être communiqué à

l'ensemble des groupes, à faire un travail sur quel est exactement le nombre d'ETP aujourd'hui à périmètre équivalent au moment de la fusion par rapport au nombre aujourd'hui. Et je peux vous assurer, j'en suis certain, qu'il est moindre.

M. COLOMBIER. - Alors pourquoi cela augmente autant ?

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. CHERET. - Les transferts de compétences Monsieur COLOMBIER.

M. COLOMBIER. - Donc j'avais raison ce matin quand je vous ai dit qu'il n'y avait aucune obligation à prendre les transports scolaire qui du reste, dans trois quarts des cas, sont faits concrètement...

M. LE PRESIDENT. - ...C'est la loi.

M. COLOMBIER. - Vous aviez la possibilité de refuser.

M. CHERET. - Cela revient au même.

M. COLOMBIER. - Vous aviez la possibilité de refuser, ne dites pas l'inverse. Donc cela pèse très lourd.

M. LE PRESIDENT. - En plus, c'était équilibré, cela revient au même comme dit Pierre.

M. CHERET. - S'ils n'étaient pas à la Région, ils seraient au Département.

M. COLOMBIER. - Peut-être, mais les Départements avaient déjà la compétence, c'était au plus près du terrain, nous vous avons expliqué que c'était une bonne chose. Cela pèse très lourd.

M. LE PRESIDENT. - Vous avez toutes les réponses extrêmement précises et là-dessus, vous n'avez pas raison.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est contre ?

LR, RN.

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

N° 24

Vote sur le «Tableau des emplois»

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

CONTRE : Les Républicains-CPNT, Rassemblement National

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

▪ **ABSTENTION** : Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

M. LE PRESIDENT. - Adopté.

**COMMUNICATION : DELEGATION DU PRESIDENT POUR ESTER EN JUSTICE AU NOM
DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

M. LE PRESIDENT. - Je ne vais pas vous lire la communication suivante, qui est la délégation que vous m'avez accordée, comme dans toutes les Assemblées, pour ester en justice. Je voudrais simplement observer que la plupart des issues, à plus de 90 %, sont favorables, et je voulais en profiter pour remercier le service juridique de la Région, et souvent sans avocat, je m'en excuse auprès de Patrick GUILLEMOTEAU et des avocats qui sont présents ici.

N° 25

Sur la «Communication : délégation du Président pour ester en justice au nom de la région
Nouvelle-Aquitaine»

L'Assemblée donne acte

MOTIONS

M. LE PRESIDENT. - Sur les motions, on en a une de Génération.s sur l'État de droit.

Qui la présente ?

MOTION «L'ETAT DE DROIT, UN IMPERATIF SUR NOS TERRITOIRES»

M. MINVIELLE. - Monsieur le Président, chers collègues, depuis plusieurs semaines, un mouvement social et de nombreuses manifestations traversent et secouent notre pays. De nombreuses violences émaillent ces manifestations et le groupe Génération.s condamne fermement et sans ambiguïté toute forme de violence, d'où qu'elle vienne. On condamne la violence et les casseurs qui abîment le mouvement et les violences, qui tendent d'ailleurs à discréditer ce mouvement. Mais nous condamnons également la violence policière qui s'exprime contre les manifestants, pacifiques pour l'immense majorité.

Nous condamnons cette violence policière car on ne peut pas nier que l'on tire au LBD-40 sur les gens que l'on éborgne, que l'on mutilé aujourd'hui en France, des femmes et des hommes qui n'ont qu'un seul tort : manifester. Le nombre et la gravité des blessures occasionnées par ce LBD et grenades à charge explosive se multiplient, manifestation après manifestation. Des mains arrachées, des visages défigurés, des gens qui perdent un œil, tel est le bilan de ces manifestations. Du fait de l'utilisation de ces armes, notre pays est montré du doigt par de nombreuses associations défenseurs des Droits de l'Homme (Ligue des Droits de l'Homme, Amnesty International) par le Conseil de l'Europe et par le Parlement européen.

Le sens de la motion que l'on vous soumet est donc d'exiger du Gouvernement l'arrêt de l'utilisation des lanceurs de balles de défense dits « LBD ». Il faut rappeler qu'en mai 1968, il y a eu des cortèges autrement plus violents et pourtant, ils n'ont pas occasionné des mutilés qui perdent leur œil ou leur main manifestation après manifestation. Le Préfet GRIMAUD, en mai 1968, disait ceci « frapper un manifestant à terre est se frapper soi-même ». On est bien loin de tout cela aujourd'hui et cette réponse répressive d'un pouvoir qui a fait le choix du pourrissement et de la dramatisation est à condamner. Le Gouvernement – il faut le dire – porte une lourde responsabilité dans la situation actuelle et seule une réponse politique pourra sortir le pays de l'impasse dans laquelle la politique gouvernementale l'a amené.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Qui souhaite évoquer la position des groupes ?

M. COLOMBIER. - Nous ne participerons pas au vote.

M. NAUCHE. - C'est une motion qui est d'actualité et qui ne pose pas de problème sur le fait de condamner toutes les formes de violence, ni sur le fait d'exprimer notre soutien aux forces de l'ordre qui exercent un métier difficile, mais je voudrais quand même rappeler, au nom du groupe Socialiste, que le droit à manifester s'inscrit dans un cadre, c'est un droit lié à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 dans son article 10. Ce même article fait référence à l'ordre public et le cadre républicain impose une déclaration préalable. La réponse des forces de l'ordre doit évidemment être proportionnée et l'emploi de la force dépend effectivement de ce qui se passe sur le terrain. Autant, dans le cadre de manifestations déclarées et qui se passent dans un cadre strictement républicain, l'utilisation d'un certain nombre de moyens de type LBD-40 (lancement de balles de défense) semble tout à fait injustifiée, autant je pense que la légalité républicaine, aujourd'hui, dans ce pays, la loi prévoit que ces outils peuvent être utilisés quand on est face à une manifestation non déclarée qui dégénère.

Je crois que le métier de policier et de maintien de l'ordre est un métier difficile, que nous avons globalement, dans ce pays, la chance d'avoir des personnes qui sont formées à un maintien de l'ordre qui essayent d'être respectueuses du Droit, qu'il peut y avoir, malheureusement, des incidents graves. D'ailleurs, on parle beaucoup des incidents graves qui concernent l'emploi de la force par les forces de l'ordre, on parle moins, dans cette motion, des incidents graves qui existent dans l'autre sens. Donc je pense que c'est intéressant de se faire plaisir sur une motion comme cela, mais je considère que l'on ne peut pas la voter et donc j'appelle les membres du groupe Socialiste à voter contre.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Le groupe Union Centriste votera contre aussi, sur à peu près le même argumentaire qui a été porté par Philippe NAUCHE donc je ne déploie pas à nouveau.

M. GUERIN. - Le groupe LR votera contre.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - EELV ?

M. PAGES. - Nous voterons pour cette motion puisque nous sommes d'accord avec nos amis de Génération.s. On pense que des armes qui peuvent devenir létales ne peuvent pas être utilisées contre des citoyens français.

M. LE PRESIDENT. - Je mets aux voix cette motion.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ou qui ne prend pas part au vote ?

MOTION

Vote sur la motion «L'Etat de droit, un impératif sur nos territoires»

POUR : Génération.s – Ecologiste et Citoyen EELV , Monsieur Biteau (les Radicaux de Gauche), Madame Charai (les Radicaux de Gauche), Madame Marchand (les Radicaux de Gauche)

CONTRE : PS et Apparentés, Les Radicaux de Gauche, Modem, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

Abstention : M. Wilsius (les Radicaux de Gauche)

MOTION REJETEE

NON PARTICIPATION : Rassemblement National

Cette motion n'est donc pas adoptée.

**MOTION «LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE DEMANDE LA REQUISITION DE
FORD AQUITAINE INDUSTRIES PAR L'ETAT»**

M. LE PRESIDENT. - On a ensuite la motion sur Ford, la réquisition.

M. DELPEYRAT. - Monsieur le Président, je vous remercie.

Je ne vais pas ici refaire tout l'historique du dossier Ford parce que nous avons eu l'occasion, et les uns et les autres, de nous exprimer longuement sur le sujet. Néanmoins, force est de constater aujourd'hui que malgré tous les efforts déployés par les uns et par les autres, qu'il s'agisse des Collectivités territoriales ou de l'État, le Groupe Ford a maintenu, de manière unilatérale et sans aucune ouverture, ni dialogue possible, sa volonté d'aller au bout de son plan de fermeture de site de Blanquefort, malgré les aides publiques perçues au fil du temps, malgré les bénéfices extrêmement importants que ce Groupe enregistre. Et ce, dans l'idée de déménager l'ensemble du secteur automobile européen pour le rapatrier aux États-Unis dans le cadre de la politique nouvelle qui règne outre-Atlantique depuis l'élection de Monsieur TRUMP notamment. C'est une véritable catastrophe industrielle pour le site de Blanquefort, mais également pour la filière automobile dans son ensemble parce que ne doutons pas que derrière cette première étape, nous pouvons assister à un effet domino extrêmement inquiétant pour notre pays.

Sur la question des aides publiques, nous nous sommes déjà exprimés, nous allons voter une motion ici donc je n'y reviens pas. Reste donc le dernier point qui est : que faire, à ce stade, pour éviter la catastrophe définitive ? C'est-à-dire la fermeture du site Ford et de son principal sous-traitant voisin, et des autres sous-traitants qui vont être impactés par la décision. Nous savons que les procédures actuelles de reconversion telles qu'elles sont prévues dans le cadre légal ne produisent rien d'extraordinaire et en tout cas, ne permettent pas de réindustrialiser réellement un site, donc nous savons que les annonces qui seront faites en la matière n'engageront que ceux et celles qui voudront bien y croire. Nous pensons qu'au vu des aides publiques reçues par ce Groupe et qui font que d'une certaine façon, il y a déjà une participation publique dans cette entreprise, qui a été acquittée par les contribuables, que dans un contexte où les Gouvernements successifs ont engagé un projet qui, malheureusement, a pris du retard, mais de reconversion du secteur automobile français vers des modes moins polluants et moins problématiques pour notre environnement, que des crédits très importants ont été mobilisés pour ce faire par Arnaud MONTEBOURG, puis par le Plan d'Investissement d'Avenir, par le Grand emprunt, etc. nous considérons qu'il existe une réelle possibilité de prendre possession de ce site.

Cela peut paraître choquant parce que l'on en a perdu l'habitude mais je vous signale que Monsieur OBAMA n'a pas hésité une seconde à nationaliser ses entreprises automobiles temporairement quand elles étaient en difficulté, pour ensuite les remettre dans l'activité concurrentielle normale mais pour éviter simplement un désastre industriel. Et je ne vais pas faire la liste ici mais je voudrais rappeler également que ne serait-ce qu'en France, Renault, l'État est au capital mais Peugeot est également, puisque l'Etat l'a sauvé en 2014, comme vous le savez, d'une quasi-faillite, fait encore l'objet de participations fortes de l'Etat, notamment à travers une filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Pourquoi cette idée ? Parce que si le site est laissé propriété de Ford, nous savons que malheureusement, il n'y a aucune possibilité de reconversion dans le secteur automobile et que tout le savoir-faire sera ainsi perdu. C'est pourquoi, nous pensons qu'il est nécessaire que les pouvoirs publics se manifestent pour demander une nationalisation temporaire de ce site, pour pouvoir permettre aux projets qui s'étaient manifestés - je pense à Punch mais à d'autres, il peut y avoir d'autres projets - aient une chance demain de voir le jour avant de remettre cette entreprise dans le secteur concurrentiel classique. C'est une mesure inhabituelle mais malheureusement, au stade où en sont arrivées les choses, nous ne voyons guère, à cette étape, d'autres solutions.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y-a-t-il des interventions ?

M. WILSIUS. - Monsieur le Président, merci.

Une intervention puisque je connais bien le problème et on y travaille depuis longtemps, mais permettez-moi de m'interroger sur une nouvelle motion sur le sujet Ford. On en a déjà débattu, on a déjà déposé des motions et on en redépose, au bout d'un moment, on n'aura plus de crédit à présenter motion sur motion.

Stéphane argumente sur le fait d'une nationalisation de ce site, c'est totalement utopique dans le sens où l'on peut nationaliser, ce n'est pas un problème, on aura 450 fonctionnaires de plus qui n'auront pas de travail puisque Ford aujourd'hui est le seul à détenir les marchés qui sont pour cette usine. Donc si l'on n'a plus de boîte de vitesse à faire, on peut effectivement nationaliser le site mais demain, cela fera 450 fonctionnaires qui seront payés à ne rien faire. Et revendre cette usine à Punch, si elle nationalisée, il faut savoir que si Punch reprend, les nouveaux projets ne démarreront pas avant 2021 au mieux, et sous réserve d'avoir les licences de Ford pour fabriquer des nouvelles boîtes de vitesse. Vous voyez donc la difficulté de nationalisation de ce site.

Je pense qu'au lieu de faire des motions, motion sur motion, pour se faire plaisir, je pense qu'il vaut mieux se mettre au travail sur la réindustrialisation du site et de ne pas travailler, à la veille des campagnes électorales, pour dire « j'existe parce que je sors des motions au Conseil Régional ».

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, nous voterons contre. Il y a une leçon à retenir dans cette affaire, ce sont les contreparties à subventions. Est-ce que lorsqu'on les a données, on a été assez exigeant ? Est-ce que l'on a vraiment tiré toutes les leçons de cette affaire ? Je pense qu'il y a quelque chose à entendre là-dessus.

Ce que vient de dire le collègue sur le symbole extrêmement lourd que serait une loi de nationalisation et les moyens qu'a Ford d'en bloquer le caractère opératoire est vrai, donc c'est dur à dire mais il faut passer au travail, il faut réindustrialiser la partie nord de la Métropole et c'est le cœur du travail, même s'il n'est pas facile à faire. Ce n'est pas être dans la symbolique d'une loi de nationalisation.

M. COLOMBIER. - Deux choses : premièrement, quelle est la situation actuelle ? Je me permets quand même de la préciser, vous en étiez d'accord ce matin : 800 emplois en danger, sur le principe. Getrag en prendrait 200, du moins s'ils sont engagés, il y aurait à peu près le même chiffre de mises à la retraite, de départs volontaires, et ceci au nom du plan de reconversion. Il resterait 400 emplois, en gros, où il faudrait en effet explorer toutes les pistes. C'est vrai que ce sont des ouvriers qualifiés mais rien n'est à enlever.

Vous avez parlé, ce matin, Monsieur le Président, dans votre introduction, qu'il faudrait qu'il y ait un texte législatif qui oblige une entreprise étrangère apparemment, à accepter la reprise par un autre repreneur. Tant mieux, je vois que vous arrivez à ce que nous disons depuis des années. Aux États-Unis ou ailleurs, dans plein de pays du monde, cela s'appelle du protectionnisme industriel, mais je sais que le mot est totalement tabou. Que se passe-t-il ? Aujourd'hui, c'est un constat, c'est la perte de l'autorité de l'État, je pense que sous le quinquennat de François HOLLANDE, cela a été assez figuré, c'est la perte de souveraineté de l'État décidée d'une stratégie industrielle et chez nous, cela s'appelle « remettre en marche un État stratège » sur fond de protectionnisme, de protection de nos industries, donc de protection de nos emplois. Ce n'est pas la solution, trop tard, mais je suis heureux de voir que le bon sens commence à arriver, même chez des élus Socialistes.

Nous ne participerons pas à ce vote, qui ne correspond pas à grand-chose.

M. LE PRÉSIDENT. - Trois points, d'abord parce que les problèmes de reconversion ont fait partie de ma vie professionnelle : premièrement, je pense qu'il faut que l'on s'interroge sur une proposition que j'avais émise sous le quinquennat de Nicolas SARKOZY, qui était, parce que cela se passe aussi pour les entreprises françaises, lorsqu'il y a un

repreneur, si le plan est sérieux, analysé par un tribunal quelconque, d'obliger l'entreprise à retenir ce plan. Cela suppose qu'il y ait une capacité de sanction si cela n'était pas fait. Mais on ne peut pas empêcher Ford... parce que l'on pourrait nationaliser une entreprise dont les capitaux sont en France, nationaliser une entreprise dont les capitaux sont totalement aux États-Unis, on s'engagerait dans une espèce de coup de poing. Voyez déjà, c'est une autre réflexion à avoir et il faudrait que l'on s'interroge - j'espère qu'ils le font au Ministère des finances - combien les entreprises françaises ont dû payer, je crois que ce sont 12 milliards d'euros entre le Crédit Agricole, Alstom, parce qu'elles avaient rompu la décision des États-Unis en commerçant avec un certain nombre de pays.

Le deuxième point que je voudrais dire, je ne sais pas où en est la décision de l'État aujourd'hui sur l'obtention par Ford de 20 M€, sur le fait de remettre en état le site, de laisser un certain nombre de machines, etc. A l'évidence, on aura besoin de moyens pour reconverter ce site, attirer des entreprises et « mettre le paquet » sur la formation, etc. Je pense que si l'on souhaite avoir une position commune de toute l'Assemblée, je voudrais que l'on y travaille collectivement. J'ai peut-être quelques idées à vous proposer là-dessus.

On va mettre aux voix.

Qui est d'avis de voter cette motion ?

M. GUERIN. - On ne prend pas part au vote.

M. LE PRESIDENT. - Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Cette motion n'est donc pas adoptée.

Mme LE GUEN. - Nous sommes contre, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Qui est contre ?

Mme LE GUEN. - Le groupe DINA est contre.

M. LE PRESIDENT. - Combien êtes-vous ?

Mme LE GUEN. - Cinq, Monsieur le Président.

MOTION

Vote sur la motion «La Région Nouvelle-Aquitaine demande la réquisition de Ford Aquitaine Industries par l'Etat»

POUR (23) : Génération.s Nouvelle-Aquitaine , Ecologiste et Citoyen-EELV

CONTRE (15) : Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Mouvement démocrate et Apparentés, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

MOTION ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

ABSTENTION (56) : Parti Socialiste et Apparentés, Les Radicaux de Gauche

NON PARTICIPATION (33) : Les Républicains-CPNT, Rassemblement National

M. LE PRÉSIDENT. - Cinq, huit, quatre, donc la motion est adoptée

MOTION «LAC DE CAUSSADE : UNE DESTRUCTION EN TOUTE ILLEGALITE»

Sur le lac de Caussade, motion des élus Verts.

M. PAGES. - Monsieur le Président, chers collègues, je ne vais pas vous relire le contenu de notre motion puisque vous l'avez dans les mains. Je vais juste rappeler qu'il s'agit de travaux menés de façon illégale et qui présentent, pour nous, quelques scandales : le premier est écologique, le fait de détruire des zones qui sont protégées et au mépris du Code de l'environnement, au mépris du SDAGE. Le deuxième scandale est celui de l'appropriation de l'eau publique pour quelques irrigants. Et je crois qu'il est assez rare que l'État prenne une décision qui soit en faveur de l'écologie et de la protection de l'environnement avec ce courage - il faut le souligner -. Mais cela induit un troisième scandale, je pense, qui est encore plus important, qui est l'illégalité d'une construction qui a été faite. Quelle est la conséquence ? La première chose est que l'État de droit est bafoué, que des gendarmes qui se présentent ne peuvent effectuer leur travail, en dépit du fait qu'ils aient été envoyés par la Préfète. La deuxième chose est que ce type de constructions, qui prévoit de retenir près d'un million de mètres cubes d'eau, a été construit en l'absence de toute règle de l'art, ce qui fait qu'il fait courir un danger aux populations qui sont en aval.

Je pense que nous devons aider la Préfète, par notre vote, à faire respecter la loi. C'est pour des choses qui sont immédiates. Mais deuxièmement, derrière, c'est affirmer que l'eau est un bien commun et que la protection des zones humides, qui est le premier puits de carbone, est un des impératifs pour nous permettre de réaliser la transition écologique.

Voilà résumée la nature de la motion que nous vous soumettons.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, cette motion des Verts est d'abord, et je pèse mes mots, un mensonge, et il faut vraiment détailler le mensonge parce que pour le coup, il est acté. C'est un mensonge par omission. Ils ne disent pas qu'il y a eu un arrêté préfectoral autorisant la création du lac, c'était le 29 juin 2018. Et je vais vous lire les considérants, mes amis, ils sont très intéressants : « Considérant que la création de la retenue du lac de Caussade relève d'une autorisation environnementale. Considérant que les prescriptions du présent arrêté permettent une gestion globale et équilibrée de la ressource en eau. Considérant que ce projet s'inscrit dans un programme de renforcement général de la ressource en eau au niveau du plan départemental des plans d'eau en Lot-et-Garonne. Considérant que le soutien de l'étiage du cours en eau en période estivale participe à la limitation des assèchements naturels récurrents du Tolzac. Considérant que la conception du projet a été menée...

Vous êtes pris en flagrant délit de mensonge et c'est grave.

« Considérant que la conception du projet a été menée de façon à éviter les incidences prévisibles sur l'environnement...

Ce n'est pas faux, c'est l'arrêté du Préfet. On va parler après de ce que vous, vous avez fait là-dessus.

« Considérant que le projet répond aux critères fixés à l'article L.411-2 du Code de l'environnement, à savoir qu'il répond à des raisons impératives d'intérêts publics majeurs, y compris de nature sociale et économique et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ». C'est ce qui a été signé par Madame la Préfète.

Écoutez-moi, je vous ai écouté. Vous êtes en flagrant délit de mensonge par omission.

Deuxièmement, vous êtes en flagrant de délit de mensonge par manipulation. Ils ont veillé, pas par pas, à faire un barrage dans les règles de l'art – mais vous pouvez sourire - c'est la réalité. Vous mentez.

Ensuite, vous avez menti par provocation, il faut quand même lire votre motion dans laquelle vous dites qu'il y a des milices privées. Vous rendez-vous compte de ce que vous dites ? Les personnes qui sont sur les tracteurs sont des paysans, sont des agriculteurs, et cela vous gêne. On vous a connus beaucoup moins gênés sur les occupations illégales quand c'était les ZAD à droite, à gauche, etc. que vous avez soutenues.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Sur le fond, je voudrais que l'on revienne sur pourquoi il y a ce lac et pourquoi il faut le soutenir. Je dis juste que dans un Département où l'on est excellent pour se diviser, en Lot-et-Garonne, au niveau politique, on se divise sur tout. Là, pour le coup, vous avez l'unanimité des 317 maires du Lot-et-Garonne, l'unanimité des Parlementaires, l'unanimité des forces socio-économiques. Vous pourriez quand même vous poser la question « et s'ils avaient raison ? » dans vos certitudes. Non, vous passez complètement au-delà de cela.

M. PAGES. - Vous avez des bulldozers, nous, des certitudes.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Pourquoi le fait-on ? C'est simple. Premièrement, la réserve permettra le soutien à l'étiage. L'eau est partagée dans sa capacité. Et deuxièmement, elle permettra à 44 agriculteurs de faire une agriculture qui, en plus, va dans votre sens. Si vous étiez entrés dans le dossier, vous auriez vu qu'il y a de l'agriculture biologique, vous auriez vu qu'ils vont vers ces cultures-là, mais cela vous a échappé visiblement.

La deuxième chose : que s'est-il passé ? Il y a 20 ans de dossier, il y a trois ans de travail en commun, que s'est-il passé ? Lorsque la Préfète donne cette autorisation et donc

les agriculteurs démarrent leurs travaux, que s'est-il passé ? Effectivement, vous remontez par vos associations, notamment la FNE, au niveau ministériel, et donc au niveau parisien, vous faites « tordre le bras » à une Préfète. Je n'ai jamais vu cela en 30 ans. C'est un vrai scandale.

Sur cette affaire, et je le dis avec solennité Monsieur le Président, il y a un risque à l'ordre public. L'exaspération est maximale là-dessus et si vous ne l'entendez pas, c'est que vous êtes sourds. Vous devriez le sentir, je suis plutôt un modéré en termes de positionnement politique, mais je le dis « attention à ce dossier ». On souhaite retrouver un État à proximité, un État avec qui l'on puisse travailler et où les arbitrages ne sont pas faits de manière scandaleuse au niveau parisien. Mes amis, je vous demande de faire très attention à cette motion et de la repousser le plus fortement possible.

Mme COSTES. - Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voterons contre cette motion. Jean a très bien relayé ce que j'entendais dire aussi, il faut plutôt soutenir ce projet. Effectivement, vous mentez parce que vous gardez uniquement les événements qui vous arrangent.

On connaît suffisamment bien le projet et Jean l'a dit, on est sur le territoire, on est sur le terrain et c'est vrai que là, tout avait été respecté. Et c'est vrai que c'est une décision vue de Paris, malheureusement, qui a fait arrêter le projet. Ce projet - et je vais préciser ce qu'a dit Jean - pour plus de moitié, l'eau de cette réserve en eau ira vers le soutien à l'étiage et pour garder, en particulier sur les cours d'eau qui sont asséchés l'été, une biodiversité que vous devriez d'ailleurs soutenir, vous, en tant qu'Écologistes. Donc c'est vrai que je déplore cette manière d'être et de faire qui a amené ce projet à un point, à mon avis, qui est très dangereux aujourd'hui, parce que les tensions sont à vif.

M. COLOMBIER. - C'est, à l'évidence, à la lecture, une motion idéologique. Si je comprends bien, vous êtes contre les retenues d'eau, qui ne coûtent pas un euro d'argent public. Face à cette motion purement idéologique, le groupe Rassemblement National votera contre.

M. MOREAU. - Monsieur le Président, chers collègues, je pense que sur cette motion, il faut raison garder. Je pense qu'il y a un emballement très fort ici sur cette motion, en ce qui concerne nos collègues Verts, un peu dans la continuité de ce qui s'était passé à la plénière de décembre. Et en ce qui concerne le projet de Caussade lui-même, il est vrai que certains points méritent éclaircissements, encore aujourd'hui. En tout cas, si le Ministre de l'écologie et la Préfète actuelle ont demandé l'arrêt des travaux, il y avait certainement des raisons assez objectives.

Je crois qu'il y a un doute sur ce projet-là, un doute que nous devons prendre en compte, en ayant raison gardée, il ne faut pas non plus en faire un caractère idéologique. Et en ce qui concerne la motion elle-même, il y a des phrases qui posent problème, à notre avis, notamment sur le fait qu'elles peuvent considérer que le stockage de l'eau est un problème, alors que je considère que le stockage de l'eau n'est pas un problème dans la mesure où il respecte la politique de l'eau que nous avons validée tous ensemble en fin d'année dernière.

Pour toutes ces raisons, le groupe PS et apparentés s'abstiendra.

M. PAGES. - Pour répondre à mes collègues, je suis d'accord avec une partie du discours du dernier intervenant mais je rappelle que nous ne sommes pas contre les retenues d'eau, première chose. Nous pensons simplement que cela doit s'insérer dans un vrai projet et un projet qui fait évoluer vers une transition écologique.

Nous n'avons pas menti, Monsieur DIONIS DU SEJOUR, c'est vous qui avez menti, vous avez cité un document qui est caduc parce que je vous rappelle quand même qu'en octobre 2018, il y a eu un courrier de Stéphane TRAVERT qui a expliqué que la retenue n'était pas compatible avec le schéma directeur. Et vous êtes même allé devant le Tribunal Administratif et vous avez perdu, donc vous ne pouvez pas invoquer un document...

M. DIONIS DU SEJOUR. - Sur l'urgence (*coupure son*) le 14 mars, pas sur le fond. Attendez, le jugement sur le fond vient. Je serais très prudent si j'étais vous.

M. PAGES. - On peut aussi s'abstenir mais pendant que l'on s'abstient, les bulldozers continuent de fonctionner...

Et dernière chose, on a utilisé le mot du Ministre parce que des vigiles légaux ne peuvent pas participer à protéger des travaux qui sont illégaux. Donc on considère que ce sont des milices privées. Toute notre motion était pesée et je pense qu'elle va dans le sens du respect de la loi.

Mme COMBRES. - Plusieurs choses pour repositionner : il y a trois éléments. C'est vrai qu'il faudra avoir le courage, un jour, de mettre la question de la gestion de stockage de l'eau sur la table.

M. LE PRESIDENT. - On va le faire.

Mme COMBRES. - La seconde chose est que ce projet, vous parlez d'intervention parisienne mais le Préfet de bassin et retoqué ce projet, la DREAL était contre ce projet et ils ne sont pas de Paris.

La troisième chose est que ce projet, tel qu'il est fait aujourd'hui, je ne parle pas du projet en lui-même et de sa nécessité peut-être pour certains agriculteurs sur place, je parle

de là où il en est aujourd'hui, le porteur de projet, le syndicat, s'est retiré depuis décembre. Vous oubliez tous ces mensonges par omission. Le syndicat qui est porteur du projet s'est retiré depuis décembre et cela a été mené sur l'argent de la Chambre d'agriculture et sur les agissements du syndicat Coordination rurale. Vous oubliez aussi de le dire.

M. BITEAU. - Je partage l'appel de Guy MOREAU quand il demande de raison garder. Je veux juste rappeler des fondamentaux pour apporter des éclairages sur le fond et sur la forme. Sur le fond, je rappelle la loi sur l'eau « l'eau est un bien commun ». Quand bien même il n'y a pas de fonds publics, dans la mesure où ces stockages gèrent un bien commun, il y a des règles à respecter sur la façon dont on utilise un bien commun. C'est le premier sujet. Or, aujourd'hui, quand on y regarde de près, seule une partie des agriculteurs ont accès à l'eau (10 % d'entre eux seulement), c'est une statistique que l'on peut valider à l'échelon de la Nouvelle-Aquitaine. Ce qui veut dire en creux – sans vilain jeu de mots – que 90 % réussissent à produire en agriculture sans eau. Pour autant, cela ne justifie pas d'être opposé au stockage de l'eau, à l'irrigation, ce n'est pas le sujet. C'est que si demain, avec de l'argent public de surcroît, on doit utiliser de l'eau en agriculture, il faut s'attacher à ce qu'elle soit accessible au plus grand nombre. Ce projet-là ne permet pas cette accession à l'eau au plus grand nombre.

Le deuxième sujet est le Code de l'environnement qui hiérarchise les priorités de l'usage de l'eau. Priorité 1 : l'eau potable. Priorité 2 : le bon état des milieux aquatiques. Priorité 3, seulement : l'eau économique, dont fait partie l'agriculture. Je ne suis pas certain que sur les projets de stockage globalement qui sont sur la table aujourd'hui, on soit dans le respect du Code de l'environnement. C'est sur le fond.

La dernière remarque est sur la forme, comment un projet peut-il aller au bout de sa réalisation quand toutes les autorisations administratives ont été annulées ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - Comment ? C'est simple, demandez à vos amis Écologistes, ils vont vous expliquer.

M. LE PRÉSIDENT. - On va passer au vote.

Je retire une chose de cette discussion et de mon expérience face à tous ces dossiers, c'est qu'il faut impérativement, face à l'inquiétude des agriculteurs avec la baisse, non pas de la quantité d'eau qui tombe mais de la dispersion dans le temps, de la répartition dans le temps, il nous faudra des réserves. Et aujourd'hui, le problème auquel on est confronté est que quelle que soit la conditionnalité, et j'avais retenu la conditionnalité pour d'autres points que Benoît BITEAU me disait, c'est-à-dire une baisse du prélèvement pendant les périodes de basses eaux, deuxièmement, un contrôle public, troisièmement, pour une autre agriculture. Mais chaque fois qu'il y a un projet nouveau, on le tue. On n'arrive pas à se

mettre d'accord sur des conditions - Benoît, reconnais-le – je t'ai demandé de les écrire, il faut que l'on se mette d'accord parce que l'on est tous d'accord dans cette Assemblée pour dire que l'on ne peut pas prélever quand il n'y a pas d'eau, on ne peut pas prélever pour faire une agriculture qui va mettre des pesticides et qui va salir les nappes. Et troisièmement, il faut qu'il y ait un contrôle public pour les raisons que tu évoquais.

Mais une fois que l'on aura tous signé autour de ces conditions, il faut qu'on laisse les projets se faire parce qu'aujourd'hui, le monde agricole, que ce soit les maraîchers, que ce soit les bios – et j'ai reçu tous les bios de Nouvelle-Aquitaine – aujourd'hui sont inquiets parce qu'à chaque fois, il y a des recours, et on n'arrive pas à s'en sortir.

Il y a eu une formulation d'un certain nombre de votes ici dans l'Assemblée.

On va mettre aux voix cette motion.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Combien ça fait ?

18.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

MOTION

Vote sur la motion «Lac de Caussade : une destruction en toute illégalité»

POUR : : Ecologiste et Citoyen EELV, Génération.s, M. Biteau (Les Radicaux de Gauche)

CONTRE : Modem, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

MOTION REJETEE

ABSTENTION : PS et Apparentés, Les Radicaux de Gauche, Union des Démocrates et Indépendants et Apparentés

M. LE PRESIDENT. - Je crois que le vote contre est largement majoritaire.

**MOTION : POUR UN CONSEIL REGIONAL EXEMPLAIRE
EN MATIERE D'EMPREINTE CARBONE**

Dernière motion sur l'empreinte carbone.

Mme REQUENNA. - J'ai abordé le sujet de la visioconférence ce matin. Cette motion avait été distribuée donc tout le monde l'a lue, et elle a été modifiée avec les services suite à mon intervention et nos discussions lors de la réunion des Présidents. Donc ce qui a été principalement ajouté est que vous vous engagez à « déployer l'usage de la visioconférence sur des lieux institutionnels de la Région dans les 12 Départements qui la composent afin de tendre vers la diminution de voyages prévus pour les réunions non délibératives » et également, un engagement à ce que tous les élus de cette institution aient la même possibilité d'accès à la visioconférence. Vous avez parlé ce matin du mois de l'égalité, de faire l'égalité, c'est le moment d'en faire la démonstration cher Président, et j'y veillerai.

M. LE PRESIDENT. - On est d'accord. Je vous rappelle simplement un point qui est que l'on a une grande Région, comme les Parlementaires français se retrouvent à Paris. C'est le Président du CES qui m'avait fait remarquer la chose suivante : quand on a des réunions Limoges, Poitiers, Bordeaux en vidéoconférence ou en visioconférence, il y a automatiquement une recréation de clans. Il faut faire très attention parce que dans la réalité, il faut en faire et on en fait beaucoup, je le vois, je fais parfois des conférences de presse comme cela, on voit bien que ce sont les journalistes qui sont sur place qui s'expriment et il faut que l'on ménage les deux.

Je vous propose de voter cette motion mais faisons attention quand même à ce que l'on puisse se parler « physiquement ».

Mme REQUENNA. - Nous sommes d'accord.

M. LE PRESIDENT. - Tout le monde est d'accord sur cette motion ?

Elle est adoptée.

M. OXIBAR. – On ne participe pas Monsieur le Président. Cela ne sert à rien que l'on vote pour la motion ou pas, on va avancer sur le sujet, c'est tout.

M. COLOMBIER. - Non-participation au vote.

MOTION

Vote sur la motion «Pour un Conseil Régional exemplaire en matière d'empreinte carbone»

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT

MOTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

NON PARTICIPATION : Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ANNEXE

Liste des Conseillers Régionaux avec groupes politiques d'appartenance

Répartition des groupes politiques au sein de l'Assemblée Régionale :

107	- Parti Socialiste et Apparentés (80)
	- Ecologiste et Citoyen – EELV (18)
	- Generation.s Nouvelle-Aquitaine (5)
	- Les Radicaux de Gauche (4)
31	- Les Républicains - CPNT (31)
4	- Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés (4)
5	- Union Centriste Nouvelle-Aquitaine (5)
7	- Mouvement Démocrate et Apparentés (7)
24	- Rassemblement National (24)
5	- Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine (5)
183	TOTAL : 183

CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE**Liste des Conseillers Régionaux avec les groupes politiques du Conseil Régional****CONSEILLERS REGIONAUX****GROUPES POLITIQUES**

ABELIN Véronique	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
AGUERRE Barthélémy	Mouvement Démocrate et Apparentés
ALCORTA Martine	Ecologiste et Citoyen - EELV
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie	Parti Socialiste et Apparentés
AMMOUCHE-MILHIET Soraya	Les Radicaux de Gauche
ARGENTON Xavier	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
ASTIER Dominique	Parti Socialiste et Apparentés
AUDI Antoine	Les Républicains - CPNT
AVERLAN Joëlle	Parti Socialiste et Apparentés
BARAT Geneviève	Parti Socialiste et Apparentés
BAUDE Vital	Ecologiste et Citoyen - EELV
BAYLE Josie	Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
BEDU Anne-Laure	Parti Socialiste et Apparentés
BELOT Nicolas	Les Républicains - CPNT
BERGÉ Mathieu	Generation.s Nouvelle-Aquitaine
BERROYER Jean-Paul	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
BEYRIS Maryline	Parti Socialiste et Apparentés

BEZIAT Françoise	Les Républicains - CPNT
BITEAU Benoît	Les Radicaux de Gauche
BLANCHARD Gérard	Parti Socialiste et Apparentés
BLANCHÉ Hervé	Les Républicains - CPNT
BLANCO Jean-François	Ecologiste et Citoyen - EELV
BONJEAN Elisabeth	Parti Socialiste et Apparentés
BONNEFONT Xavier	Les Républicains - CPNT
BOUDIÉ Florent	Parti Socialiste et Apparentés
BOUDINEAU Isabelle	Parti Socialiste et Apparentés
BOULTAM Yasmina	Parti Socialiste et Apparentés
BOURDIN Katia	Ecologiste et Citoyen - EELV
BOUSQUET-CASSAGNE Etienne	Rassemblement National
BROUILLE Andréa	Parti Socialiste et Apparentés
BRUN Yveline	Rassemblement National
CALMELS Virginie	Les Républicains - CPNT
CASSIN Armelle	Les Républicains - CPNT
CATHUS Christophe	Parti Socialiste et Apparentés
CAVITTE Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
CHADJAA Sally	Les Républicains - CPNT
CHADOURNE Sandrine	Rassemblement National
CHARAÏ Naïma	Generation.s Nouvelle-Aquitaine
CHARBONNEAU Jean-Romée	Rassemblement National

CHARTIER Olivier	Les Républicains - CPNT
CHASSAGNE Christelle	Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
CHAUMERON Lucie	Rassemblement National
CHERET Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
CHEYROUX Claudie	Rassemblement National
CIBERT Cyril	Parti Socialiste et Apparentés
CLAVEAU-ABBADIE Charline	Parti Socialiste et Apparentés
COINAUD Pierre	Les Républicains - CPNT
COLOMBIER Jacques	Rassemblement National
COMBRES Maryse	Ecologiste et Citoyen - EELV
CORREIA Eric	Parti Socialiste et Apparentés
CORSAN Jean-Jacques	Parti Socialiste et Apparentés
COSTES Marie	Les Républicains - CPNT
COUTANT Françoise	Ecologiste et Citoyen - EELV
D'AMÉCOURT Yves	Les Républicains - CPNT
DARBON Alain	Parti Socialiste et Apparentés
DAURÉ Jean-François	Parti Socialiste et Apparentés
DE AZEVEDO Aurélie	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc	Rassemblement National
DEGUILHEM Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
DELPEYRAT-VINCENT Stéphane	Generation.s Nouvelle-Aquitaine

DELRIEUX Benjamin	Parti Socialiste et Apparentés
DERVILLE Sandrine	Parti Socialiste et Apparentés
DESHAYES Maurice-Claude	Parti Socialiste et Apparentés
DIAZ Edwige	Rassemblement National
DINUCCI José	Rassemblement National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
DORTHE Philippe	Parti Socialiste et Apparentés
DRAPRON Bruno	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
DUBOIS Robert	Rassemblement National
DUFORESTEL Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
DURAND Pierre	Les Républicains - CPNT
DURRUTY Sylvie	Les Républicains - CPNT
DUTARET-BORDAGARAY Claire	Les Républicains - CPNT
DUTOYA Emilie	Parti Socialiste et Apparentés
EMON Jacky	Parti Socialiste et Apparentés
ESPAGNAC Frédérique	Parti Socialiste et Apparentés
ESTRADE Hélène	Les Républicains - CPNT
FEKL Matthias	Parti Socialiste et Apparentés
FELTESSE Vincent	Parti Socialiste et Apparentés
FERREIRA Otilia	Mouvement Démocrate et Apparentés
FLORIAN Nicolas	Les Républicains - CPNT
FONTALIRAN Nathalie	Les Républicains - CPNT

FRANCQ Natalie	Parti Socialiste et Apparentés
FREL Lionel	Ecologiste et Citoyen - EELV
FROPOS Sabine	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
FROUSTEY Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
GAMACHE Nicolas	Ecologiste et Citoyen - EELV
GENDREAU Béatrice	Parti Socialiste et Apparentés
GÉRARD Anne	Parti Socialiste et Apparentés
GERARD Vincent	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
GUERIN Guillaume	Les Républicains - CPNT
GUILLEMOTEAU Patrick	Parti Socialiste et Apparentés
HARRIBEY Laurence	Parti Socialiste et Apparentés
HAZOUARD Mathieu	Parti Socialiste et Apparentés
HÉNAUT Christelle	Rassemblement National
HÉRAUD Lydia	Parti Socialiste et Apparentés
HOUDET Christian	Rassemblement National
HUSTAIX Gilles	Rassemblement National
IRATCHET Jean-Michel	Rassemblement National
JACQUILLARD William	Generation.s Nouvelle-Aquitaine
JEANSON Françoise	Parti Socialiste et Apparentés
JOUBERT Florence	Rassemblement National
JUTEL Elisabeth	Parti Socialiste et Apparentés
LAFFORE Sandrine	Parti Socialiste et Apparentés

LAGRAVE Renaud	Parti Socialiste et Apparentés
LAINEZ Marie-Claude	Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
LAMARA Laurent	Rassemblement National
LAMARQUE Gisèle	Parti Socialiste et Apparentés
LANZI Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
LAOUANI Tarik	Parti Socialiste et Apparentés
LAPORTE Hélène	Rassemblement National
LAPRÉE Véronique	Les Républicains - CPNT
LATOURNERIE Marie-Angélique	Les Républicains - CPNT
LAURENT Patrice	Parti Socialiste et Apparentés
LE GUEN Nathalie	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
LE YONDRE Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
LEICIAGUEÇAHAR Alice	Ecologiste et Citoyen - EELV
LENFANT Julie	Parti Socialiste et Apparentés
LENOIR Laurent	Parti Socialiste et Apparentés
LUMMEAUX BERNARD	Les Républicains - CPNT
MALHERBE Gonzague	Rassemblement National
MARCHAND Régine	Les Radicaux de Gauche
MARENDAT Véronique	Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
MARTY Christine	Rassemblement National
MESNARD Françoise	Parti Socialiste et Apparentés
METTE Sophie	Mouvement Démocrate et Apparentés

MINVIELLE Michel	Generation.s Nouvelle-Aquitaine
MOEBS Christine	Ecologiste et Citoyen - EELV
MOGA Martine	Mouvement Démocrate et Apparentés
MOLIÉRAC Guillaume	Parti Socialiste et Apparentés
MONCOND'HUY Léonore	Ecologiste et Citoyen - EELV
MOREAU Guy	Parti Socialiste et Apparentés
MOTOMAN Laurence	Ecologiste et Citoyen - EELV
MUÑOZ Jonathan	Parti Socialiste et Apparentés
NADAU Marie-Françoise	Les Républicains - CPNT
NAUCHE Philippe	Parti Socialiste et Apparentés
NAYACH Laure	Parti Socialiste et Apparentés
NEMBRINI Jean-Louis	Parti Socialiste et Apparentés
ORVAIN Jérôme	Ecologiste et Citoyen - EELV
OXIBAR Marc	Les Républicains - CPNT
OZSOY Mumine	Ecologiste et Citoyen - EELV
PAGÈS Jean-Louis	Ecologiste et Citoyen - EELV
PALUTEAU Bruno	Rassemblement National
PATIER Christophe	Les Républicains - CPNT
PERREAU Thierry	Ecologiste et Citoyen - EELV
PIEUCHOT Christelle	Parti Socialiste et Apparentés
PINVILLE Martine	Parti Socialiste et Apparentés
PUYJALON Eddie	Les Républicains - CPNT

RABIT Philippe	Les Républicains - CPNT
RAYNAUD Jean-Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
REQUENNA Pascale	Mouvement Démocrate et Apparentés
ROGISTER Thierry	Rassemblement National
ROUÈDE Laurence	Parti Socialiste et Apparentés
ROUSSET Alain - Président -	Parti Socialiste et Apparentés
SABAROT Henri	Parti Socialiste et Apparentés
SABOURIN-BENELHADJ Muriel	Parti Socialiste et Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	Parti Socialiste et Apparentés
SAINT-PÉ Denise	Mouvement Démocrate et Apparentés
SAUVAITRE Daniel	Les Républicains - CPNT
SEBTON Aurélien	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
SIARRI Alexandra	Les Républicains - CPNT
SIMONÉ Maryline	Parti Socialiste et Apparentés
SORE Serge	Parti Socialiste et Apparentés
TAUZIN Arnaud	Les Républicains - CPNT
THIERRY Nicolas	Ecologiste et Citoyen - EELV
TIRANT Benoit	Parti Socialiste et Apparentés
TORTOSA Huguette	Parti Socialiste et Apparentés
TRAPY Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
TRIFILETTI Stéphane	Ecologiste et Citoyen - EELV
TRIJOLET Thierry	Parti Socialiste et Apparentés

TYTGAT Catherine	Parti Socialiste et Apparentés
UTHURRY Bernard	Parti Socialiste et Apparentés
VALKO Odile	Parti Socialiste et Apparentés
VERDIN Alain	Rassemblement National
VEUNAC Michel	Mouvement Démocrate et Apparentés
VEYSSY Catherine	Parti Socialiste et Apparentés
VICTOR Cyril	Les Républicains - CPNT
VINCENT François	Parti Socialiste et Apparentés
VOLPATO Mireille	Parti Socialiste et Apparentés
WASZAK Reine-Marie	Parti Socialiste et Apparentés
WERBROUCK Séverine	Rassemblement National
WILSIUS Francis	Les Radicaux de Gauche